



MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE
DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DU SERVICE CIVIQUE

MPJEJSC



PNJ
Politique Nationale
de la Jeunesse



LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE ET LES STRATÉGIES

2016 - 2020



SEM ALASSANE OUATTARA

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
DE CÔTE D'IVOIRE

“

Chers Jeunes, mon ambition est que vous puissiez apporter votre contribution à l'essor de notre pays en développant votre autonomie, c'est-à-dire votre capacité à vous assumer pleinement, financièrement et intellectuellement...

Cette préoccupation sera donc au cœur de l'action gouvernementale tout au long de mon second mandat.

”

Faciliter l'insertion socioprofessionnelle, l'autonomisation et l'auto-emploi des Jeunes, cette mission passe par le renforcement des capacités humaines des cadres des administrations publiques, privées et parapubliques de notre pays, dans le domaine de la conception, de la mise en œuvre, de l'analyse et de la gestion des politiques économiques et sociales.

En effet, notre population connaît un accroissement soutenu, avec une forte proportion de jeunes, soit 77.7 % de la population qui a moins de 35 ans. Cette frange composée en majorité de personnes inactives, vulnérables ou au chômage a malheureusement payé un lourd tribut du fait des crises sociopolitiques successives de ces dernières décennies. Il nous faut aujourd'hui donner un nouveau souffle à cette catégorie de jeunes en créant des emplois, en mettant à leur disposition des ressources afin de créer des richesses.

La jeunesse d'aujourd'hui, avec son importance démographique croissante, se doit d'être mieux préparée, plus aguerrie, mieux formée pour être à la hauteur des défis sans cesse renouvelés.

Une jeunesse responsable, engagée par son travail au développement et à l'émergence de la Nation, afin de l'inscrire dans le concert des Nations dites industrialisées et développées.

Certes, les actions entreprises par l'équipe gouvernementale ont su créer un cadre social propice garantissant l'accès à une formation solide, un métier, des initiatives en faveur de l'auto emploi des jeunes et le développement de la culture entrepreneuriale. Mais il nous faut faire encore plus, au regard des attentes de plus en plus croissantes des jeunes.

Nous devons arriver à terme, à identifier les bassins d'emploi dans les différentes régions et localités du pays, orienter nos efforts stratégiques vers les secteurs pourvoyeurs d'emploi pour la jeunesse, mettre en place des politiques précises visant l'encadrement et le suivi des projets, le renforcement des capacités, le financement des projets novateurs dans l'agri-business, le secteur informel, l'industrie de transformation, qui permettront d'offrir des perspectives claires à notre jeunesse.

Ainsi, la Politique Nationale de la Jeunesse permet d'établir ce cadre formel et réglementaire de dialogue, d'échanges, de partages, de réflexions sur les actions gouvernementales à même de redonner un second souffle à la jeunesse, lui communiquer une lueur d'espoir face aux vicissitudes de la vie et contribuer considérablement à la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes dans notre pays.

Cette politique se veut fédératrice des différentes actions gouvernementales menées en faveur de la jeunesse. Elle prend en compte l'éducation, la formation, l'emploi, la protection et la promotion de la jeunesse, le service civique,... Elle se veut une politique commune et inclusive, intégrant tous les corps de métiers. Par son adoption, nous mettons l'accent sur le nouveau type de Jeunes auxquels la Côte d'Ivoire aspire, l'Ivoirien Nouveau, dont la devise reste et demeure Union- Discipline- Travail pour une Côte d'Ivoire émergente.

SEM Alassane OUATTARA

Président de la République
de Côte d'Ivoire

MOT DU PREMIER MINISTRE



SEM DANIEL KABLAN DUNCAN

PREMIER MINISTRE DE LA
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Le Plan National de Développement 2016-2020 traduit l'ambition du Président de la République SEM Alassane OUATTARA de « **faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020** », avec notamment une base économique solide. Ce plan, dans ses différents axes stratégiques, se présente comme la traduction des engagements pris par le Président de la République envers sa population.

La jeunesse est au cœur des objectifs, de la mise en œuvre du PND 2016-2020 qui prévoit plusieurs actions en sa faveur sur la période. Cette volonté politique est affirmée par une vision claire, par la conduite d'initiatives concrètes, par un accroissement de ressources dédiées aux questions de jeunesse, notamment au niveau de la promotion de l'emploi en faveur des jeunes.

Ainsi, l'élaboration de la Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020 traduit la volonté du Gouvernement ivoirien d'accorder une place de choix à sa jeunesse. C'est dire que nous sommes résolument inscrits dans une démarche cohérente et pragmatique, fondée sur de fortes convictions que la jeunesse ivoirienne, dans sa diversité, a un rôle essentiel à jouer dans la dynamique d'une croissance forte soutenue et de plus en plus inclusive que connaît notre pays depuis 5 ans.

La Politique Nationale de la Jeunesse est un contrat de partenariat entre plusieurs acteurs qui ont apporté à ce document des réponses concrètes aux problèmes de la jeunesse ivoirienne, dans le but de lui offrir des opportunités d'insertion et d'autonomisation.

En effet, sans feuille de route, sans programmes et projets clairs, multisectoriels et inclusifs, il sera difficile d'atteindre les objectifs visés. Les attentes sont fortes en termes notamment de formation, et de financement des initiatives des jeunes.

Le gouvernement est fermement engagé dans une synergie d'action, à relever à travers ce plan les défis liés à la valorisation du plein potentiel de notre jeunesse. Le secteur privé a également sa responsabilité propre, par devoir mais aussi par intérêt, pour sa propre expansion.

Nous devons donc tous partager l'ambition de contribuer à l'amélioration sensible des conditions de vie de la jeunesse ivoirienne. Telle est la noble ambition de la Politique Nationale de la Jeunesse

Vive la Côte d'Ivoire !
Vive la jeunesse ivoirienne !

Daniel Kablan DUNCAN
Premier Ministre,
Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget

REMERCIERMENTS DU MINISTRE

“

Il n'y a pas plus belle cause que de servir la Jeunesse.

”

La « Politique Nationale de la Jeunesse » (PNJ) 2016-2020 constitue pour nous l'occasion d'accomplir une agréable obligation, celle d'exprimer notre reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué à l'aboutissement de ce document cadre.

Notre gratitude va en tout premier lieu à Monsieur le Président de la République, Son Excellence Alassane Ouattara, inspirateur de cette Politique.

Nous adressons également nos vifs remerciements au :

- Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget ; ainsi qu'à l'ensemble des Membres du Gouvernement.

Nous associons à ces marques de gratitude les partenaires au développement :

- l'Agence Française de Développement (AFD);
- l'Association Ivoirienne pour le Bien-Être Familial (AIBEF);
- l'Agence Ivoirienne de Marketing Social (AIMAS);
- la Banque Africaine de Développement (BAD);
- la Banque Mondiale (BM);
- le Bureau International du Travail (BIT) ;
- Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI);
- l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) ;
- l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF);
- l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDEC);
- l'Entité des Nations Unies pour l'Egalité des sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU- Femmes) ;
- le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA);
- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD);
- l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO);
- le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) ;
- le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ;

Nous joignons aussi à ces remerciements :

- les membres du Cabinet du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique ;
- les Unités administratives du Ministère;
- les Structures sous tutelle du Ministère.

Enfin, nous ne saurions oublier tous les mouvements et associations de jeunesse qui ont répondu et adhéré à cette démarche participative.



M. SIDI TIÉMOKO TOURE

MINISTRE DE LA PROMOTION DE
LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI DES
JEUNES ET DU SERVICE CIVIQUE

Sidi Tiémoko TOURE

Ministre de la Promotion de la Jeunesse,
de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique

SOMMAIRE GÉNÉRAL

LIVRE I : LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE ----- 07- 49

LIVRE II: LES STRATEGIES----- 50-205

CHAPITRE 1: LA STRATEGIE NATIONALE DE PROMOTION ET
DE COORDINATION DES INITIATIVES EN FAVEUR
DES JEUNES ----- 52 - 114

CHAPITRE 2: LA STRATEGIE NATIONALE D'AUTONOMISATION
DES JEUNES CÔTE D'IVOIRE ----- 115 - 123

CHAPITRE 3: LA STRATEGIE NATIONALE DE PROTECTION
DES JEUNES ----- 124 - 137

CHAPITRE 4: STRATEGIE NATIONALE POUR L'INSERTION ET
L'EMPLOI DES JEUNES----- 138 - 190

CHAPITRE 5: LA STRATEGIE NATIONAL DE SERVICE CIVIQUE -- 191 - 205



LIVRE I:

**LA POLITIQUE
NATIONALE
DE LA JEUNESSE**

Table des matières

Sigles et abréviations	9
Introduction	10
1. Contexte et justification	12
1.1. Données générales	12
1.2. Actions gouvernementales en faveur des jeunes	13
1.3. Actions des Collectivités décentralisées et de la société civile	15
2. Diagnostic de la situation des jeunes en Côte d'Ivoire	15
2.1. Poids démographique de la jeunesse en Côte d'Ivoire	16
2.2. Condition de vie de la jeunesse en Côte d'Ivoire	16
2.3. Environnement social de la jeunesse en Côte d'Ivoire	18
2.4. Participation à la vie sociale et à la prise de décision	19
2.5. Education et formation	20
2.6. Emploi et insertion économique	20
2.7. Santé sexuelle et reproduction	23
2.8. Culture, sports et loisirs	24
2.9. Tolérance, culture de la paix et civisme	24
2.10. Mondialisation et coopération internationale	25
2.11. Filles et jeunes femmes	25
2.12. Technologies de l'information et de la communication	26
2.13. Environnement institutionnel et réglementaire	27
3. Vision et orientation stratégique	29
3.1. Vision	29
3.2. Enjeux	31
3.3. Fondements, Principes et But de la Politique de la Jeunesse	32
4. Cadre d'orientation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation la PNJ 2016-2020	39
4.1. Cadre institutionnel	39
4.2. Dispositif de pilotage	39
4.3. Mobilisation des ressources	42
4.4. Cadre de mise en œuvre	42
Conclusion	43
Annexe I : Définitions de la Jeunesse	44
Annexe II : principes directeurs	45
Annexe III : Modes d'intervention	49

Sigles et Abréviations

AGEPE	: Agence d'Etude et de Promotion de l'Emploi
AGRIPAC	: Programme d'Actions Commerciales et Agricoles
AOF	: Afrique Occidentale Française
APD	: Aide Publique au Développement
BIT	: Bureau International du Travail
CEC	: Centre d'Ecoute et de Conseils
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPE	: Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CIRES	: Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale
CNJCI	: Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire
COM	: Centre d'Observation des Mineurs
CONFESJES	: Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie
CNO	: Centre – Nord – Ouest
CP1	: Cours Préparatoire 1ère année
CRIDJ	: Centre Régional d'Information et de Documentation Jeunesse
ECAP	: Enquête sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques
DGAT	: Direction Générale de l'Administration du Territoire
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EIS	: Enquête sur les Indicateurs de la Santé
ENV	: Enquête sur le Niveau de Vie
FED	: Fonds Européen pour le Développement
INJS	: Institut National de la Jeunesse et des Sports
INS	: Institut National de la Statistique
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
LMD	: Licence-Master-Doctorat
MACA	: Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan
MICS	: Multiple Indicator Cluster Survey
OCAM	: Organisation Commune Africaine et Malgache
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAC	: Programmes d'Actions Commerciales
PAS	: Programmes d'Ajustements Structurels
PMA	: Pays Moins Avancés
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNDEF	: Plan National de Développement du secteur Education/Formation
PNJ	: Politique Nationale de la Jeunesse
PNSR/PF	: Programme National de la Santé de la Reproduction et de Planification Familiale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RGP	: Recensement Général de la Population
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SSSU	: Service de Santé Scolaire et Universitaire
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
UA	: Union Africaine
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
VIH	: Virus d'Immunodéficience Humaine

INTRODUCTION

La jeunesse est considérée comme le passage de l'enfance à l'âge adulte. Au cours de cette période, l'individu négocie une interaction complexe de changements personnels et socio-économiques selon ses capacités, qui lui permettront de gérer convenablement le passage de la dépendance à une relative indépendance. Ce sera l'occasion pour lui de prendre, de façon effective, le contrôle de sa propre vie et assurer des engagements sociaux.

La jeunesse, en plus d'être un phénomène socialement déterminé, est aussi une construction sociale qui évolue ; la jeunesse change en même temps que la société. Elle est à la fois sujet et objet de ce processus de changement. En tout état de cause, l'on s'aperçoit que les sociétés actuelles se situent de nouveau à l'aune d'un tournant avec leur Jeunesse, et que l'ampleur des transformations sociales actuelles aura un impact significatif sur la manière dont la jeunesse sera interprétée et vécue dans les décennies à venir.

En Côte d'Ivoire, le décret n° 72-746 du 24 novembre 1972 fixe l'âge de la jeunesse de 16 à 35 ans.

Depuis 1959, la Côte d'Ivoire s'est toujours dotée d'un département ministériel en charge de la jeunesse. Si les appellations se sont adaptées aux réalités de chaque époque, le contenu des attributions est resté constant autour de deux (2) préoccupations, à savoir :

- créer les conditions d'un encadrement performant de la jeunesse ivoirienne ;
- former la jeunesse à des prises de responsabilités pour accompagner le développement national.

Ces préoccupations ont eu comme substrat la mixité sociale et la satisfaction des besoins et aspirations essentiels de cette frange importante de la population (34,9%, RGPH 2014). La volonté politique très tôt exprimée a été soutenue par des actions et programmes. Cependant, la multiplicité des activités, l'éparpillement des moyens et l'instabilité de l'ancrage institutionnel ont considérablement fragilisé toutes les politiques envisagées et/ou mises en œuvre en faveur des jeunes.

Les premiers textes de Politique Générale en matière de jeunesse, élaborés en 2004 puis repris en 2006, n'ont pu être adoptés à ce jour. De même, plusieurs autres textes de réformes n'ont pu être finalisés et de nombreuses actions liées au fonctionnement des institutions sont restées en chantier.

Enfin, l'insuffisance de coordination des interventions tant au niveau Gouvernemental que de la société civile ont eu pour conséquences :

- l'absence d'une approche intégrée et transversale des questions liées à la Jeunesse;
- le manque de définition d'une politique explicite en direction des jeunes ;
- l'absence d'un cadre global et cohérent en matière de jeunesse ;
- l'insuffisance de ressources (internes et externes) affectées à la jeunesse ;
- l'insuffisance de suivi-évaluation des politiques de Jeunesse.

Au regard de ce qui précède, il apparaît urgent que le Gouvernement adopte une Politique Nationale de la Jeunesse qui cadre avec le contexte actuel et donne une orientation claire à toutes les politiques sectorielles qui concernent les jeunes et leur développement.

L'approche générale adoptée pour l'élaboration du présent document de politique a été la consultation de tous les acteurs Gouvernementaux, des Partenaires Techniques et Financiers, de la société civile, du secteur privé et des jeunes, en vue de susciter un consensus national autour des questions liées à la jeunesse.

Cette Politique prend en compte :

- **le plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation (2006-2015)**, qui souligne la nécessité d'augmenter la qualité de l'éducation en Afrique à tous les niveaux ;
- **la Charte Africaine de la Jeunesse**, adoptée en 2006 et ratifiée en 2009, qui recommande une pleine reconnaissance des défis importants et des grandes opportunités pour les jeunes ainsi que des efforts à faire par la plupart des pays africains pour impliquer la jeunesse dans la vie politique et dans les processus de prise de décisions ;
- **les Déclarations des années 2009-2018 dites Décennies de la Promotion de la Jeunesse**, en harmonie avec le consensus international sur l'Année internationale de la Jeunesse 2010, proclamée par la Résolution 64/134 adoptée lors de la 64ème Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies ;
- **les Objectifs du Développement Durable (ODD)** basés sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les OMD ont pour finalité de lutter au niveau mondial contre la pauvreté, d'améliorer le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et la santé des populations ;
- **la Déclaration de Praia à la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays de la Francophonie (CONFJES)** en 2006, qui a décidé de prendre acte du document intitulé : «La Valorisation des Ressources Humaines pour un Développement durable», comme cadre de référence et stratégie pour la formation des cadres au sein de la CONFJES. Elle accorde également la priorité à la qualité et à la diversification de la formation des formateurs à travers la mise en place des nouveaux programmes de Licence et de niveau Master ;
- **les Engagements de Bakou en 2014 sur les politiques de jeunesse**, qui recommandent aux Etats de promouvoir et soutenir les Politiques Nationales de Jeunesse.

Cette politique s'insère également dans les priorités de développement du Gouvernement, telles que définies par le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 et qui prend en compte le caractère transversal du secteur jeunesse.

Elle a également pour objectif de faire du Jeune Ivoirien un citoyen autonome, engagé, responsable et accompli au triple plan professionnel, civique et moral. Il s'agit de faire du jeune, un « Ivoirien Nouveau », pour épouser l'orientation du Gouvernement dans sa quête de l'émergence à l'horizon 2020.

La présente Politique Nationale de la Jeunesse fixe les principes, les fondements et objectifs de développement de la jeunesse, propose les axes stratégiques d'intervention et en définit le cadre de mise en œuvre.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Données générales

Située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire a une superficie de 322.462 km² avec une densité démographique estimée à 70,3 habitants au km² (RGPH, 2014).

Au plan administratif, le pays est divisé en 31 Régions, 108 Départements, 509 Sous-préfectures (dont 426 fonctionnelles), 197 communes et plus de 8600 villages (RGPH 2014).

Les principales villes du pays sont, selon le RGPH 2014, Abidjan, capitale économique, (4 707 404 habitants), Bouaké (680 694 habitants), Daloa (591 633 habitants), Korhogo (536 851 habitants), San-Pedro (631 156 habitants) et Yamoussoukro, capitale politique (355 573 habitants).

La population de la Côte d'Ivoire connaît une évolution soutenue avec un taux de croissance démographique de 2,6%. Cette population est passée de 15 366 672 habitants (RGPH 1998) à 22 671 331 habitants en 2014 (RGPH, 2014) dont 10 954 505 de filles et de femmes (48,3%) contre 11 716 826 hommes (51,7%). L'INS indique un rapport de masculinité de 107 hommes pour 100 femmes. Une situation nationale qui varie cependant d'une région à une autre.

En outre la population demeure jeune car 77,7% de celle-ci ont moins de 35 ans, soit un peu plus de 03 personnes sur 04, les 0-14 ans représentent 41,5% et les 16-35 ans 34,9% (RGPH 2014).

Avec un taux d'urbanisation passé de 32% en 1975 à 49,7% en 2014 (RGPH 2014), la population urbaine devient de plus en plus importante et tend même à devenir majoritaire dans le pays. Douze (12) villes comptent plus de 100 000 habitants.

En ce qui concerne les croyances religieuses, l'islam est majoritaire avec 43,1% de la population totale, puis viennent le christianisme avec 33,9%, les déistes-agnostiques-athées avec 18,9%, les animistes (3,6%) et enfin les autres religions (0,5%) (RGPH 2014).

La Côte d'Ivoire est un pays de brassage ethnique avec plus de 60 ethnies réparties en cinq (5) grands groupes : les Akan (38,1%), les Gur (21,3%), les Mandés du Nord (19,0%), les Krou (11,3%), les Mandés du Sud (09,1%), les naturalisés et les ivoiriens sans précision de groupe représentent chacun moins de 1% de la population totale (RGPH 2014).

Le taux de mortalité maternelle reste l'un des plus élevés en Afrique, car estimé à 614 décès pour 100 000 naissances en 2012. Pour la mortalité infantile, les taux estimés restent élevés. Ainsi, un (1) enfant sur 14 meurt avant son premier anniversaire, et un (1) enfant sur 10 meurt avant d'atteindre l'âge de 5 ans (EDS, 2012).

Le conflit armé et la crise post-électorale de 2010, dont l'une des conséquences est la nette dégradation de la situation sécuritaire, ont entraîné un déplacement massif des populations tant à l'intérieur que vers les pays limitrophes. En fin août 2016, il resterait encore environ 56 000 personnes réfugiées dans les pays de la sous-région.

Au plan économique, le secteur agricole reste dominant avec 28% du Produit Intérieur Brut (PIB). Le secteur secondaire est constitué, essentiellement, du raffinage de pétrole brut, du BTP et de l'agro-alimentaire, et représente 25% du PIB. Le secteur tertiaire quant à lui est dominé par la téléphonie mobile (03 opérateurs), les activités bancaires et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et constituent 47% du PIB. Cette économie, essentiellement tournée vers l'exportation de matières premières, demeure fragile.

Suite aux multiples crises, plusieurs entreprises ont été contraintes de fermer ou de délocaliser leurs activités. La dégradation de l'économie a exacerbé certains maux, notamment le chômage, le sous-emploi et la violence ; des maux qui frappent principalement la population jeune.

Pour résoudre ces multiples problèmes, plusieurs pistes sont explorées par les pouvoirs publics et le secteur privé, notamment la création d'emplois novateurs et diversifiés, la promotion de l'auto-emploi, l'exhortation à la libre entreprise, l'adaptation du système éducatif aux contraintes du marché de l'emploi et l'éducation à la citoyenneté.

En dépit de ces efforts qui favorisent une baisse du taux de chômage des jeunes de 07,3% pour les 14-35 ans, contre 05,3% pour l'ensemble de la population (ENSETE 2014), le sous-emploi (ou le travail indécent) demeure élevé. En effet, le taux de main d'œuvre potentielle, du chômage et du sous-emploi est de 26.5% au plan national et de 30.4% chez les 14-35 ans (Enquête emploi 2013).

Cette situation entraîne la pauvreté et accroît les inégalités sociales. En effet, en 2015, le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire a atteint 46,3% (ENV 2015). Le seuil de pauvreté se situant à une dépense de consommation inférieure à 733 FCFA / jour.

1.2. Actions gouvernementales en faveur des jeunes

Depuis son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a toujours marqué un point d'honneur pour ce qui est des questions liées au devenir de sa jeunesse, notamment au plan institutionnel. En effet, un Département Ministériel en charge de la Jeunesse a toujours existé au sein des équipes Gouvernementales successives, sous diverses formes et appellations.

Avec la création d'un Ministère en charge de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique, le Gouvernement fait de la thématique « Jeunesse » une priorité de sa politique de développement. Il entend ainsi éduquer cette frange de sa population dans l'optique d'en faire une Jeunesse responsable et accomplie aux plans moral, civique et professionnel.

Le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 succède au PND 2012-2015 dont l'objectif était de poser les bases permettant à la Côte d'Ivoire d'être un pays émergent à l'horizon 2020. Ce Plan est la traduction des engagements pris par le Gouvernement envers sa population. Le PND 2016-2020 a pour ambition de réaliser l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020 avec une base industrielle solide. Il prévoit plusieurs actions en faveur de la jeunesse sur la période 2016-2020 :

Au titre de la Promotion de la Jeunesse :

- organiser le mouvement associatif des jeunes ;
- améliorer l'environnement social des jeunes ;
- construire, réhabiliter et équiper les infrastructures d'encadrement de jeunesse.

Au titre de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique :

- renforcer les capacités de 1000 agents des structures de l'emploi ;
- renforcer les capacités de 100 cadres des structures publiques de l'emploi par des missions d'immersion dans les institutions internationales intervenant dans le domaine de l'emploi ;
- équiper les structures publiques d'emploi en matériels et logistiques ;
- développer des Programmes d'Aide à l'Embauche pour 53 383 jeunes diplômés (Rendre opérationnelles les dispositions du nouveau Code du Travail relatives aux stages de premier emploi) ;
- développer des programmes de types THIMO (Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre) en faveur de 192 238 jeunes ;
- développer les programmes de formation qualifiante de courte durée appelée Formation Complémentaire Qualifiante (FCQ) en faveur de 6 403 jeunes diplômés d'études supérieures ;
- développer les programmes d'apprentissage dans les secteurs non structurés et agricoles en faveur de 123 609 jeunes déscolarisés ;
- développer des programmes de financement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et de Micro entreprises en faveur de 225 511 jeunes ;
- assurer l'insertion sociale et professionnelle de 1000 jeunes de 18 à 30 ans diplômés ou sans titre professionnel et en voie de marginalisation.

Au titre du Service Civique, du Volontariat et du Bénévolat

- promouvoir le bénévolat, le volontariat et le civisme et la citoyenneté ;
- réformer le service civique en Côte d'Ivoire par la création de l'Office du Service Civique National (OSCN). L'OSCN qui dans sa phase opérationnelle verra le développement de dispositifs prenant en compte les thématiques, bénévolat, volontariat, civisme et citoyenneté ;
- créer un environnement juridique favorable au volontariat national ;
- mettre en place un dispositif national pérenne et opérationnel de gestion des jeunes mobilisés pour le bénévolat et le volontariat à travers la création d'un Corps National de Bénévoles (CNB-CI) et d'un Corps National de Volontaires (CNV-CI) ;

- mobiliser sur 03 ans, dans le cadre du PNV-CI, au moins 1000 volontaires en service auprès de structures d'accueil œuvrant entre autres dans les secteurs de l'éducation formation, de la santé communautaire et de proximité, de l'assistance juridique, de la cohésion sociale, de la préservation de l'environnement et du développement durable ;
- renforcer les capacités des réseaux d'organisations des jeunes en vue de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des activités de promotion du volontariat national ;
- réhabiliter et construire des Centres de Service Civique Nationaux pour le Développement (CSCND).

1.3. Actions des Collectivités décentralisées, de la société civile et du secteur privé

En plus de l'action gouvernementale, les Collectivités décentralisées (Conseils Régionaux, Conseils Municipaux et Conseils de Districts) inscrivent les questions de Jeunesse au chapitre de leurs programmes d'action. Les actions de ces entités décentralisées sont essentiellement au bénéfice des Unions de Jeunesse sous forme de subvention dont le montant tourne généralement autour de 1% du budget desdites collectivités (source DGAT, gestion circonscriptions 2011).

Ces subventions sont, dans bien des cas, utilisées pour la réalisation d'activités socio-culturelles et sportives. Mais Il faut noter cependant que certaines collectivités mettent un accent particulier sur l'insertion socio-économique des jeunes par le financement de micro-projets.

Par ailleurs, la société civile et le secteur privé sont de plus en plus actifs dans l'appui à la satisfaction des besoins des jeunes. En effet, les ONG et le secteur privé constituent aujourd'hui des acteurs incontournables dans la conduite des actions de développement ainsi que dans la mobilisation des ressources. Leurs interventions prennent en compte toutes les dimensions du «secteur jeunesse » (santé, éducation, formation professionnelle, santé de la reproduction, VIH/Sida, emploi, etc.).

2. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DES JEUNES EN CÔTE D'IVOIRE

En 1995, les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont pris l'engagement d'améliorer les conditions de vie des jeunes dans le monde en apportant plus de ressources pour la résolution de dix (10) problèmes majeurs qui entravent l'épanouissement de la jeunesse et qui constituent des défis pour le monde entier. Ces dix (10) problèmes portent sur : (1) l'éducation ; (2) l'emploi ; (3) la santé ; (4) la famine et la pauvreté ; (5) l'environnement ; (6) l'utilisation abusive des drogues ; (7) la délinquance juvénile ; (8) les loisirs ; (9) les filles et jeunes femmes ; (10) la participation entière et effective à la vie sociale et à la prise de décision. Ces engagements ont été consignés dans un document spécial baptisé : « Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse à l'horizon 2000 ».

Par ailleurs, en 2003, le rapport mondial des Nations-Unies sur la jeunesse a recommandé l'adoption de cinq (5) nouveaux champs prioritaires, tous d'égale importance, pour les stratégies politiques en faveur de la jeunesse : (i) mondialisation ; (ii) technologies de l'information et de la communication ; (iii) VIH/Sida et les jeunes ; (iv) jeunes et les conflits ; (v) relations intergénérationnelles.

Sur la base de ce qui précède, l'état des lieux en Côte d'Ivoire devra se décliner autour des treize (13) thématiques suivantes :

- le poids démographique de la jeunesse ;
- les conditions de vie de la jeunesse ;
- l'environnement social du jeune ;
- la participation à la vie sociale et à la prise de décision ;
- l'éducation et formation ;
- l'emploi et insertion économique ;
- la santé et VIH/Sida ;
- la culture, sports et loisirs ;
- la tolérance, culture de la paix et civisme ;
- la mondialisation et coopération internationale ;
- les filles et jeunes femmes ;
- les technologies de l'information et de la communication ;
- l'environnement institutionnel et réglementaire.

Ces thématiques sont liées à la situation sociale, culturelle, économique et politique du pays et se rapportent aux besoins et attentes de la jeunesse.

2.1. Poids démographique de la jeunesse en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire compte 22 671 331 habitants (RGPH, 2014). La répartition de cette population par groupe d'âge est marquée par une forte proportion des moins de 15 ans (41,5%) et par ceux âgés de 15 à 34 ans (36,2%). Au total, 77,7% de la population ivoirienne ont moins de 35 ans. Celle-ci comprend une jeunesse urbaine, de plus en plus nombreuse et une jeunesse rurale, essentiellement agricole. Ce capital humain qui devrait constituer un atout pour le développement durable du pays n'est pas suffisamment valorisé.

2.2. Conditions de vie de la jeunesse en Côte d'Ivoire

Les conditions de vie de la jeunesse en Côte d'Ivoire sont marquées par la précarité, notamment dans les domaines de l'éducation et la formation, l'emploi et la santé.

La formation est aujourd'hui en inadéquation avec les besoins du marché du travail. En effet, au niveau de la structuration de l'offre mise à la disposition du marché du travail par le système éducatif, la situation a très peu évolué entre 2011 et 2013 (Enquête Emploi 2013).

Sur environ 200 000 individus sortis en moyenne du système chaque année entre 2011 et 2013, 44% ont fait uniquement le cycle primaire, 23% ont un niveau collège, 15% ont un niveau du second cycle du secondaire général, 4% ont reçu une formation technique et professionnelle et 15% ont fait l'enseignement supérieur.

L'une des explications aux difficultés d'insertion des sortants du système éducatif est l'inadéquation quantitative de l'offre du système éducatif par rapport à la capacité réelle d'absorption du marché du travail. En effet, en 2013, le nombre de sortants du système éducatif était trois fois supérieur à la capacité d'accueil à court terme du marché du travail et les sortants du supérieur étaient 3,5 fois plus nombreux que le nombre d'emplois offerts dans le secteur moderne au cours de la même année.

Il est établi que la pauvreté est inversement liée au niveau d'instruction de la population et donc que le taux de pauvreté diminue au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. De 57,5% pour les populations sans instruction, ce taux retombe à 6,6% pour les populations d'un niveau d'éducation supérieur. L'impact positif de l'éducation sur le statut de pauvreté est confirmé par le fait que 38,35% de ceux qui ont fréquenté l'école sont pauvres alors que cette proportion est de 58,18% pour ceux qui ne sont jamais allés à l'école (DSRP-2009).

En ce qui concerne l'emploi, son niveau demeure faible en milieu jeune. Sur les 426 225 chômeurs recensés à l'issue de l'Enquête sur le Niveau de Vie (ENV 2014) indique 9,6% de jeunes ayant entre 14-24 ans et 5,9% pour les 25-35 ans. Ainsi, les 14-35 ans font près des trois quarts (3/4) des chômeurs parmi lesquels 52% ont au plus le niveau primaire et 13% le niveau supérieur. Par ailleurs, les jeunes hommes sont relativement plus occupés (53,5%) alors que les jeunes femmes sont relativement plus au chômage (58,6%) (ENSETTE 2013).

Selon l'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants (l'enquête emploi ENSETTE 2013), le revenu moyen est plus faible pour les jeunes, davantage pour les jeunes femmes. La proportion d'emplois vulnérables est plus élevée chez les 14-35 ans que chez les 14-24 ans (65,8% contre 61,6%) et plus élevée chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes (75,1% contre 57,6%).

Dans le domaine de la santé, selon les résultats de l'Enquête sur les Comportements, les Attitudes et les Pratiques (ECAP 2004) et de l'Enquête sur les Indicateurs Santé (EIS 2005), avant l'âge de 16 ans, 52,2% d'entre eux sont sexuellement actifs ; et les rapports sexuels sont souvent effectués sans moyen de prévention (44% des garçons et 75% des filles n'utilisent pas de préservatifs). L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est passé de 6,3 à 5,2 enfants par femme entre 1988 et 1998 ; les adolescentes y contribuent pour 13%. Et 19% des jeunes femmes à 15 ans ont déjà donné naissance à au moins un enfant (EDSCI-2012).

La situation de précarité de la jeunesse se traduit également par une très forte demande sociale en éducation et en santé.

Le rapport provisoire du Profil du Dividende Démographique de la Côte d'Ivoire en 2014 établit que les besoins pour couvrir les investissements stratégiques nécessaires à l'atteinte du dividende démographique, s'élèvent à environ 6 200 Milliards de F CFA soit 36,6% du PIB.

Le Dividende Démographique se définit comme la fenêtre d'opportunité ouverte à un pays pour accélérer sa croissance économique, grâce à la baisse continue du taux de dépendance résultant de la baisse de la fécondité. Ce changement qui permet au pays de réaliser sa transition démographique, se traduit par une augmentation du nombre de personnes en âge de travailler (15-64 ans) par rapport au nombre de personnes en charge (les enfants et les personnes âgées). Cette population active avec moins de personnes à charge représente une opportunité d'économiser sur les services de base (santé, éducation, etc.) et de consacrer une part plus accrue des revenus à l'épargne et à l'investissement productif. Ceci aura pour effet de stimuler la croissance économique.

2.3. Environnement social de la jeunesse en Côte d'Ivoire

L'environnement social du jeune ne semble pas non plus être sécurisant. Plusieurs fléaux sont identifiés, notamment la violence basée sur le genre, la toxicomanie et le tabagisme et la cybercriminalité.

2.3.1 La violence basée sur le genre ou « VBG »

La Violence basée sur le Genre (VBG) est un terme générique pour désigner tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'autrui, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes/filles et garçons¹. Des résurgences culturelles sont encore observées par endroits et certaines filles sont toujours soumises à des mariages forcés, précoces, à l'excision, etc.

L'EDS-CI renseigne que près de deux femmes de 15-49 ans sur cinq (38%) ont déclaré avoir été excisées avant l'âge de 5 ans (53%). Même si la prévalence de l'excision a enregistré une baisse au cours de la période 1998-2012, la majorité des femmes et des hommes (82 % dans chaque cas) se prononce en faveur de la disparition de cette pratique. L'excision est prédominante dans les Régions Nord-Ouest (80%) et du Nord (74%). De nombreuses mesures ont été prises pour renforcer les campagnes de mobilisation en faveur de l'abandon total de l'excision. Ainsi, l'excision est interdite par la loi n° 98-757 du 23 décembre 1998. En outre, en septembre 2014, un plan stratégique de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre a été adopté mais ce plan n'est pas spécifique aux adolescents et aux jeunes. Malgré ces interdictions, l'excision continue d'être pratiquée, mettant ainsi en péril la vie de nombreuses jeunes filles.

1 Directives IASC Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire, 2005

2.3.2 La toxicomanie et le tabagisme

La Côte d'Ivoire apparaît, selon des études (Plan National d'Action de Lutte Anti-Drogue de la R.C.I), comme un carrefour du trafic des stupéfiants. Le Comité Interministériel de Lutte contre la Drogue (CILAD) a réalisé une étude relative aux opérations de destruction de fumoirs (DPSD, 2014). Cette étude montre que les personnes déferées par la police sont des jeunes (15-30 ans), majoritairement sans emploi.

C'est un phénomène qui touche beaucoup plus les jeunes hommes (99% des cas) que les jeunes femmes. Les résultats de cette étude permettent également d'observer la prolifération du phénomène des fumoirs à Abidjan et aux environs.

Au niveau du tabagisme l'EDS-CI 2012, montre que chez les adolescents, la consommation du tabac reste faible (6 %). Cependant, ce taux augmente rapidement jusqu'à atteindre 36% chez les 25-34 ans.

2.3.3. La cybercriminalité

Selon la législation ivoirienne, la cybercriminalité comprend « l'ensemble des infractions pénales qui se commettent au moyen ou sur un réseau de télécommunication ou un système d'information ». Il s'agit des infractions qui se commettent à l'aide d'un ordinateur ou d'un téléphone.

Une étude récente a révélé la recrudescence des cyber-crimes pendant les vacances scolaires. Lesdits crimes sont commis à 70% par des élèves majoritairement de sexe masculin. La Direction de l'Information et des Traces Technologiques (DITT) de la Police Scientifique, créée et opérationnelle depuis 2009, a été mise en place pour traquer les cyber-délinquants.

En 2015, l'on a noté que 1409 cas de cyber-escroqueries sur 1093 victimes ivoiriennes avaient causés près de 4 milliards de francs CFA de pertes (Police Scientifique).

2.4. Participation à la vie sociale et à la prise de décision

La participation à la vie sociale et à la prise de décision s'entend comme l'inclusion dans l'animation de la vie quotidienne, l'interaction sociale et l'implication dans les activités sociales et associatives, économiques, culturelles, politiques ou l'engagement pour une cause d'intérêt général.

Pour cette participation, il est attendu des jeunes de disposer d'une bonne formation, d'avoir un emploi décent et d'être admis dans les instances de décision. Dans ce domaine la situation des jeunes en Côte d'Ivoire s'est globalement dégradée en raison, entre autres de :

- la baisse du niveau des élèves dans les établissements publics malgré les efforts consentis par l'Etat dans les secteurs de l'éducation/formation (entre 22% et 36,6% du budget de l'Etat de 1990 à 2000) ;
- la dégradation de l'état de santé et du bien-être social des jeunes ;

- la persistance du chômage et du sous-emploi des jeunes ;
- la paupérisation et l'augmentation du nombre de jeunes marginalisés et exclus ;
- l'ignorance et le manque d'information des jeunes.

En ce qui concerne la vie associative, domaine d'apprentissage de l'exercice de prise de responsabilité pour les jeunes, la Côte d'Ivoire compte actuellement huit (8) fédérations nationales de mouvements et associations de jeunesse reconnues et agréées par le Ministère en charge de la jeunesse. Ce sont :

- la Fédération Ivoirienne du Scoutisme (FIS) ;
- la Fédération Ivoirienne du Scoutisme Féminin (FISF) ;
- la Fédération Nationale des Unions de Jeunesse Communale de Côte d'Ivoire (FENUJECI) ;
- la Fédération Nationale des Associations et Mouvements d'Education Permanente de Côte d'Ivoire (FENAMEPCI) ;
- la Fédération des Mouvements et Associations de Jeunesse et de l'Enfance de Côte d'Ivoire (FEMAJECI) ;
- la Fédération Nationale des Organisations Professionnelles de la Jeunesse Rurale de Côte d'Ivoire (FENOPJERCI) ;
- la Fédération des Jeunes Entrepreneurs de Côte d'Ivoire (FEJECI) ;
- LEO-LAGRANGE SOLIDARITE CÔTE D'IVOIRE.

Mais lesdites fédérations exercent de façon isolée leurs activités et ce en l'absence d'un cadre national de concertation et de coordination et d'un cadre réglementaire actualisé.

2.5. Education et formation

En Côte d'Ivoire, 14 Départements Ministériels sont en charge de l'éducation et de la formation. Malgré l'importance des budgets alloués à ce secteur, plusieurs insuffisances sont signalées, notamment : l'insuffisance et la vétusté des institutions de formation, le manque d'équipements pour les activités pratiques et l'inadaptation des curricula au marché du travail (inadéquation formation/emploi).

Quant à l'éducation non formelle qui intervient en dehors des structures officielles, bien que contribuant au développement des compétences et à l'apprentissage de la citoyenneté, elle n'occupe pas une place importante dans le système d'éducation.

2.6. Emploi et insertion économique

Les jeunes sont au chômage, au sous-emploi et se trouvent dans une situation économique et sociale précaires. En effet, le secteur de l'emploi en Côte d'Ivoire est en crise, depuis le début des années 1980. Le marché du travail en reste caractérisé par une forte proportion d'emplois non qualifiés, précaires et informels. Le taux de chômage chez le jeune reste élevé. En 2012, le secteur informel représentait 90% des emplois tandis que le secteur privé formel et le secteur public représentaient respectivement 4,9% et 3,9% des emplois. La population d'âge actif affectée par le chômage étant de 9,4%.

Pour ce qui concerne les jeunes (14-35 ans), ils sont les premières victimes du chômage avec un taux de chômage de 12%. La situation est encore plus défavorable pour les 14-24 ans (environ 14%) et chez les filles (15%). La durée du chômage est supérieure à 03 ans pour 45% des chômeurs âgés de 14-35 ans.

Cette situation décourage les jeunes, les rend inactifs ou les amène à adopter des stratégies de survie en occupant des emplois précaires faiblement rémunérés. En effet, 39% des employés n'ont pas de contrat et 13% ont un contrat verbal. De plus, 53,6% des revenus salariaux sont en-dessous du SMIG.

Pour circonscrire le phénomène, plusieurs approches de solutions sont formulées :

- adoption le 7 juin 2012 d'une orientation stratégique dite Politique Nationale de l'Emploi (PNE) 2012-2015. Cette politique vise principalement la création d'emplois dans une dynamique de croissance forte, durable et inclusive, tirée par le développement du secteur privé ;
- en novembre 2013, au vu des résultats de l'étude sur l'emploi 2012 et en réaction à la lenteur dans la mise en œuvre de la PNE, le Gouvernement a adopté une Stratégie de Relance de l'Emploi (SRE) qui vise à améliorer l'action gouvernementale, à la rendre plus efficace et transparente, particulièrement en faveur de l'emploi pour les jeunes. Cette stratégie vise à renforcer les initiatives existantes, à travers une série de relances et mesures générales et spécifiques pour stimuler l'emploi.

Les mesures générales comprennent (i) l'amélioration du climat des affaires, en particulier à travers un contrôle graduel de la dette intérieure ainsi que la mise en œuvre d'instruments financiers adaptés pour les PME et (ii) le lancement de projets d'infrastructures majeurs avec un très fort potentiel de création d'emplois.

Quant aux mesures spécifiques pour stimuler l'emploi, elles comprennent (a) l'introduction d'une disposition stage/premier emploi dans le nouveau Code du Travail, (b) le renforcement des programmes de création d'emplois pour les jeunes et les femmes, (c) la mise en œuvre de stratégies de création d'emplois au niveau régional, et (d) l'amélioration de l'accès aux marchés publics pour les PME à travers la Loi sur la Promotion des PME.

Pour résorber le chômage surtout celui des jeunes, d'importants programmes et projets ont été mis en œuvre. Il s'agit du Programme d'Aide à l'Embauche (PAE), du Programme spécial de requalification et de mise en adéquation formation-emploi, du Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Employabilité et l'Insertion des Jeunes (PAAEIJ) diplômés de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, du Projet Emploi Jeune et de Développement des Compétences (PEJEDEC) et du C2D Emploi.

Ces efforts du Gouvernement et de ses partenaires ont permis d'infléchir la tendance du chômage dans le pays. En effet, en 2013, le taux de chômage est de 5,3%. Celui des jeunes (14-35 ans) a également baissé pour se situer à 7,3%.

Toutefois, 75,4% de la population au chômage est constituée de jeunes. Le taux de sous-emploi des jeunes âgés de 14-35 ans était de 20,5% contre 19,1% pour l'ensemble de la population active (ENSETTE 2013).

En définitive, la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire, notamment en ce qui concerne les jeunes reste assez préoccupante à tous points de vue.

Au plan de l'insertion économique, la volonté des Gouvernants à introduire la jeunesse ivoirienne dans les circuits économiques s'est manifestée très tôt :

- à partir des années 1970, est mise en œuvre une politique du retour à la terre pour freiner l'exode rural, résorber le chômage grandissant et lutter contre la marginalisation des déscolarisés ;
- en 1971, il est initié l'opération des chaînes de distribution et de vente des produits agricoles (PAC, AGRIPAC) ;
- en 1986, est mis en place le Programme des Centres de Production Jeunesse (PCPJ) qui regroupe les jeunes déscolarisés en coopératives agricoles financées par la CONFES et la Coopération Bilatérale.

Mais les jeunes peu préparés aux métiers agricoles restent indifférents. Lesdits politiques et programmes ne vont pas rencontrer les succès escomptés, faute de formation, de préparation à l'exercice du métier de l'agriculture ou du commerce et en raison des conditions de vie difficiles et de travail en milieu rural.

En outre, les premières politiques centrées de manière quasi-exclusive sur la création d'emplois directs par l'Etat, ont connu leurs limites avec la crise économique des années 1980. L'option actuellement en cours consiste à recentrer la création d'emplois sur le développement du secteur privé moderne et le développement des micros et petites entreprises. Mais cette option est entravée par trois (3) contraintes fondamentales :

- la non appropriation par l'Etat de nouveaux réflexes par une redéfinition claire de ses rapports avec le marché du travail de manière à stimuler le privé à créer des richesses et des emplois ;
- la mentalité des Ivoiriens pour qui le salariat représente encore le modèle dominant de réussite sociale ;
- la pression fiscale qui ne favorise pas la création et la survie des entreprises.

Pour apporter les mesures correctives idoines, le Gouvernement va créer successivement :

- l'AGEFOP par décret n° 92-316 du 15 mai 1992 ;
- l'AGEPE par décret n° 93-221 du 3 février 1993 ;
- le Fonds National de la Jeunesse (FNJ) en 2012 ;
- depuis 2004, le Fonds National de Solidarité et la Plate-forme de Services (PFS) ;
- le PEJEDEC, sur 3 ans (2012 – 2015) ;
- l'Agence Emploi Jeune, depuis avril 2015.

Ces structures sont censées apporter aux jeunes, la formation, le renforcement des capacités, un mécanisme de financement. Malgré ces initiatives, les résultats sont restés encore en-deçà de toute espérance en raison du désintérêt des Jeunes, de l'insuffisance des ressources affectées, et l'insuffisance du suivi évaluation.

Ainsi la pauvreté continue de se développer en milieu jeune et particulièrement en milieu rural et conduit à alimenter l'exode rural, l'abandon des études et le développement de la délinquance juvénile.

2.7. Santé sexuelle et de la reproduction

Pour la promotion de la Santé sexuelle et de la reproduction, plusieurs structures publiques (Ministères), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les organismes privés sont concernés.

En ce qui concerne le comportement sexuel des jeunes, l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-CI 2012) révèle que :

- les jeunes de 15-24 ans ont leur premier rapport sexuel de façon précoce. Les jeunes filles sont beaucoup plus précoces que les jeunes garçons. En effet, 69% des jeunes filles de 18-24 ans ont eu leurs premiers rapports sexuels avant d'atteindre 18 ans contre 48% pour les jeunes garçons de la même tranche d'âge ;
- les femmes entrent en première union plus précocement que les hommes : la moitié des femmes est entrée en première union avant 19,7 ans contre 26,0 ans pour les hommes ;
- la fécondité demeure élevée en Côte d'Ivoire. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) y est estimé à 5,0 enfants par femme avec une fécondité précoce élevée ;
- les femmes sont plus exposées que les hommes au risque de contracter le VIH ;
- la prévalence du VIH en milieu jeune augmente avec l'âge quel que soit le sexe ;
- la santé de la jeunesse est préoccupante en raison d'un taux de séroprévalence élevé (3,7% selon EDSCI 2012) et même si la tendance du taux de prévalence est en régression.

Conformément aux recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD, Caire, 1994), la priorité devrait être accordée à l'éducation, à l'information et aux soins de santé des adolescents et des jeunes.

En réponse, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre des programmes de Santé sexuelle et de la Reproduction avec la création des Centres d'Ecoute et de Conseils (CEC). Malheureusement ces institutions déjà en nombre insuffisant, 18 sur les 50 prévus, rencontrent des difficultés de fonctionnement.

2.8. Culture, sports et loisirs

« Tout jeune a le droit de prendre du repos, d'avoir des loisirs, de jouer et de participer à des activités socio-éducatives et sportives qui font partie d'une hygiène de vie, et de participer librement au sport, à l'éducation physique, au théâtre, à l'art, à la musique et à toutes autres formes de vie culturelle » (Article 22 de la Charte Africaine de la Jeunesse). L'interface entre la jeunesse et la culture se situe à plusieurs niveaux. Il s'agit de fonder l'identité sur la culture; c'est par elle que la jeunesse assume une relation harmonieuse entre le passé, le présent et l'avenir.

La situation socio-politique difficile qu'a traversée le pays, a démontré l'existence d'un problème identitaire en Côte d'Ivoire et donc de l'absence de cohérence entre les différents projets de société proposés par les Gouvernements.

Tout ceci avec pour conséquence : l'éclatement de la cellule familiale, la perte des repères identitaires et culturels, la disparition progressive du patrimoine culturel national, la montée de l'incivisme et de l'intolérance, etc.

Des tentatives de réponses sont apportées par tous les Ministères en charge de la Jeunesse, de la Culture, de la Francophonie et de la Communication, de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, de la Sécurité, etc. à travers des activités socio-éducatives, culturelles, sportives :

- les Centres de Vacances et de Loisirs Educatifs ;
- les Chantiers d'Action Volontaire ;
- les émissions culturelles télévisées et radiophoniques ;
- les productions littéraires, artistiques et cinématographiques ;
- les programmes éducatifs ;
- les compétitions sportives ;
- les manifestations récréatives.

On observe de façon générale que peu de lieux sont destinés à la promotion de la culture et à la formation de la jeunesse et que les centres culturels, qui datent des années 60, tombent en ruine pour la plupart et ce tout comme les espaces de loisirs, de jeux et de sports. Cette situation fait ainsi perdre les avantages intellectuels et financiers que procure la culture et les profits que procure le sport, forme d'expression privilégiée de la jeunesse, vecteur puissant de communication et porteur de valeurs d'effort, de persévérance, d'autodiscipline, de fair-play, d'esprit d'équipe, d'amitié et de solidarité.

2.9. Tolérance, culture de la paix et civisme

En raison de la grave crise politico-militaire que la Côte d'Ivoire a connue, apprendre à vivre avec l'autre constitue l'un des enjeux majeurs du pays. En effet, les incompréhensions, l'intolérance, le manque de civisme et l'instrumentalisation des jeunes ont engendré un conflit armé. Ces éléments d'expression des jeunes ont ainsi eu pour conséquences, entre autres, l'usage de la force comme la voie la plus indiquée pour la réalisation de toute ambition, l'accentuation de l'impunité, la perte de l'éthique, du sens de la responsabilité et des valeurs sociales et l'ignorance des symboles de l'Etat.

Face à ces déviations qui menacent l'équilibre social et les fondements de la Nation, l'Etat a créé des Ministères et des services dédiés en vue de rétablir la cohésion sociale et promouvoir le civisme.

2.10. Mondialisation et coopération internationale

La mondialisation se caractérise par l'extension des échanges de biens, de services et de capitaux entre les différentes parties du monde. La mondialisation se caractérise aussi par l'organisation de la production à l'échelle du monde, le rapprochement des peuples et des cultures, le transfert de technologie, la réduction de l'espace-temps.

Pour le jeune, la Mondialisation présente plusieurs opportunités dont, entre autres, l'accès à l'information, l'interconnexion des jeunes, l'éducation, le transfert de technologie et le développement des loisirs. Mais pour profiter desdites opportunités, plusieurs contraintes doivent être levées par nos Etats et nos Jeunes : l'accès aux TIC, l'accès aux marchés (emploi, services, capitaux), la faible compétitivité de nos économies et la faible opportunité d'échanges interculturels entre jeunes à l'échelle régionale et mondiale ;

2.11. Filles et jeunes femmes

La dégradation de la situation de la jeunesse en Côte d'Ivoire touche davantage les filles et les jeunes femmes en raison des risques de violences et autres maltraitances dont elles peuvent être victimes en période de conflit armé. Une politique d'aide et de soutien est menée en leur faveur par le Gouvernement.

En termes de protection, la situation des jeunes filles en milieu urbain est préoccupante. En effet, les filles, pour diverses raisons, notamment scolaires, de quête d'emploi et de survie, quittent leur milieu d'origine et s'installent seules en ville. Loin du contrôle parental et pour subvenir à leurs besoins, certaines de ces jeunes filles sont souvent tentées par la prostitution. Elles deviennent ainsi victimes des grossesses précoces non désirées et du VIH/Sida.

Par ailleurs, une étude sur la situation des déficits et la vulnérabilité de la jeunesse en matière de bien-être en Côte d'Ivoire, révèle que le taux brut de scolarisation au secondaire de la jeune fille est moins important que chez le jeune garçon (10% contre 36%).

La même étude sur l'éducation et les perspectives d'emploi des jeunes femmes a révélé que des filles âgées de 15 à 19 ans ont déjà commencé leur vie procréatrice et que 5076 cas de grossesses ont été enregistrés en milieu scolaire au cours de l'année scolaire 2012-2013. (OCDE/CIRES 2015).

En outre, les taux bruts de scolarisation des filles au primaire sont de 99,1% contre 103,5% pour les garçons. Au secondaire, premier cycle, ces taux sont respectivement de 51% et de 65,3%. (Statistiques du MEN. 2015-2016).

Au niveau de l'Enseignement Supérieur, pour l'année académique 2014-2015, sur un effectif total de 192 842 étudiants, on dénombre 75 982 filles contre 116 860 garçons.

Pour la formation et la réinsertion socio-professionnelle des jeunes filles déscolarisées et des femmes, l'Etat a créé des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEf). Mais la plupart des bâtiments affectés à ce type de formation sont dans un état de vétusté avancé. Courant la période 2012-2015, 37 IFEf ont été réhabilitées et 26 ont été créées.

Enfin, il faut souligner la discrimination entre filles et garçons au niveau de l'emploi et du recrutement. En effet, la gente féminine représente 53,4% de la frange de la population au chômage (ENSET 2013).

Dans l'optique de remédier à cette situation, le Gouvernement a suscité la mise en place du Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI) et le Répertoire des Compétences Jeunes.

2.12. Technologies de l'Information et de la Communication

En Côte d'Ivoire, l'on compte 20 quotidiens, 40 périodiques, 02 radios publiques qui émettent 24h/24. Le pays compte aussi, 80 radios non commerciales enregistrées dont 08 rurales et 07 confessionnelles.

Tous les médias d'Etat diffusent surtout pendant les vacances scolaires des informations éducatives et distractives destinées aux jeunes. Il faut noter cependant que la quasi-totalité des Ministères n'est pas impliquée dans la conception et la diffusion d'émissions destinées aux jeunes.

Pour le secteur des Tic, ce secteur s'est beaucoup développé avec l'avènement de la téléphonie mobile et de l'Internet. En effet, en 2000, l'on estimait à 20 000 le nombre d'utilisateurs d'Internet ; en fin 2015, ce nombre était de 8 712 626 abonnés à l'internet, dont près de 99% ayant accès à l'internet via le mobile qui enregistre 25 millions d'abonnés.

Dans le secteur des Tic, plusieurs projets et programmes sont mis en œuvre en faveur des jeunes, entre autres :

- le programme un citoyen, un ordinateur, une connexion ;
- le fonds de développement des start-up ;
- le cadre d'échange permanent pour les jeunes femmes dans les Tic.

Toutefois, en l'absence de textes réglementaires précis et en dépit de la loi sur la presse, les jeunes restent exposés aux informations à caractère pornographique et pédophile, ou sont acteurs eux-mêmes d'actes en lien avec la cybercriminalité et le proxénétisme.

Par ailleurs, les besoins exprimés par les utilisateurs pour l'accès aux Tic sont multiples et divers :

- la disponibilité, à moindre coût, des équipements informatiques (ordinateurs, périphériques, pièces de rechange) et de communication ;
- la disponibilité à moindre coût et la fiabilité du réseau des télécommunications ;
- l'accès à Internet, à moindre coût ;
- la dématérialisation des services publics aux citoyens.

Pour apporter un début de solution à ce problème, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un ensemble de textes réglementaires pour favoriser le développement de l'économie numérique et améliorer la qualité de vie des citoyens, parmi lesquels :

- loi d'orientation des TIC ;
- loi sur la cybercriminalité ;
- loi sur la protection des données à caractère personnel ;
- loi sur les transactions électroniques.

2.13. Environnement institutionnel et réglementaire

L'environnement institutionnel et réglementaire de la situation de la jeunesse présente des atouts et des faiblesses :

Atouts

A ce titre, l'on note :

- la présence d'un département ministériel dédié à la jeunesse dans les différents gouvernements ;
- l'adoption par la Côte d'Ivoire de la Déclaration de la Conférence des Chefs d'Etat Africains d'Addis-Abeba du 25 mai 1961, sur le développement de l'éducation en Afrique engageant politiquement les gouvernants à créer toutes les conditions pour une scolarisation à 100% de la population ;
- la ratification de la Charte Africaine de la Jeunesse par décret n° 2009-295 du 10 septembre 2009 ;
- l'existence d'un Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) créé par décret n° 61-141 du 15 avril 1961 permettant la mise à disposition d'un personnel qualifié, avec un profil de carrière bien défini ;
- l'existence d'un cadre juridique et réglementaire pour le développement du mouvement associatif :
 - loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations ;
 - décret n°72-746 du 24 novembre 1972 portant organisation des associations de jeunesse et d'éducation populaire et arrêtés subséquents qui établissent les diverses règles de conduite en matière d'animation de la vie associative dans le domaine de la jeunesse en Côte d'Ivoire ;
- l'existence de rapports de coopération sous-régionale et internationale en faveur des jeunes (Côte d'Ivoire - Mali ; Côte d'Ivoire- Burkina Faso; Côte d'Ivoire- Libéria ; Côte d'Ivoire- France ; Côte d'Ivoire- Canada, etc.) ;
- l'existence de programmes et de fonds pour l'insertion socio-économique des jeunes, leur formation civique et citoyenne ;

- l'existence des Institutions de Formation et d'Education féminine (IFEFF) ;
- la mise en place d'un guichet unique pour l'insertion et l'emploi des jeunes (Agence Emploi Jeunes) ;
- la mise en place d'un Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement pour les jeunes vulnérables de 16 à 30 ans (SCAED) ;
- la mise en place d'un Programme National de Volontariat de Côte d'Ivoire (PNV-CI) ;
- la réforme en cours du Service Civique National en Côte d'Ivoire avec la réactivation de l'Office du Service Civique National (OSCN).

Faiblesses

A ce titre, l'on note :

- la création d'un ministère en charge de la jeunesse mais dont la composante Jeunesse est souvent étouffée quand elle est associée à d'autres secteurs (sport, loisirs, etc.) ;
- l'inexistence d'un cadre réglementaire pour l'encadrement de la jeunesse ;
- la faible performance du système de formation et d'encadrement de la jeunesse ;
- l'absence de financement des activités des organisations de jeunesse ;
- l'absence d'une politique formelle d'autonomisation et de protection des jeunes ;
- le manque de coordination des actions des différents acteurs intervenant dans le domaine de la jeunesse.

Au total, la situation des jeunes reste précaire malgré leur volonté de prendre une part active dans le développement économique, social, culturel et politique du pays.

Pour apporter des réponses idoines à cette noble aspiration, la définition d'un cadre stratégique ainsi que la définition d'objectifs de développement en harmonie avec les aspirations et les besoins de la jeunesse sont une nécessité.

Au regard de tout ce qui précède, il apparaît opportun d'élaborer une Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ), qui traduit une vision à long terme, capable de prendre en compte les besoins actuels et futurs des jeunes, d'anticiper et de s'adapter aux évolutions socio-économiques aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

Afin de favoriser un consensus sur la question de la jeunesse, les agences du Système des Nations Unies, les Ministères, la Jeunesse, le secteur privé, et la société civile ont été impliqués dans tout le processus de mise en œuvre de la PNJ.

Cette démarche s'inscrit dans une approche participative et intégrée, en vue d'une conjugaison dynamique des stratégies sectorielles.

3. VISION ET ENJEUX DE LA PNJ 2016-2020

3.1. Vision

Le Gouvernement Ivoirien, dans le souci de donner au jeune la place qui est la sienne, propose une nouvelle vision qui fait du jeune un acteur essentiel et incontournable de sa politique de développement. Cette volonté est traduite par la création d'un ministère dédié : le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC). Par la création de ce Ministère, le Gouvernement entend en effet encadrer, former et insérer les jeunes dans l'optique de les rendre socialement efficaces.

A titre de rappel, la Côte d'Ivoire définit comme Jeune toute personne d'âge compris entre 16 et 35 ans. Ce critère relève de l'article 2 du décret n°72-746 du 24 novembre 1972 portant organisation des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Cependant, ladite population jeune peut être subdivisée en trois sous-groupes à savoir :

- **les adolescents** (16-19 ans), où les jeunes passent de la puberté à la maturité ;
- **les jeunes adultes** (20-24 ans) à même de prendre des engagements au plan socio-professionnel ;
- **les adultes** (25-35 ans) qui revendiquent entièrement leur indépendance même si des raisons d'ordre social et économique peuvent parfois les maintenir dans les liens de la dépendance vis-à-vis de leurs parents.

Au total, l'élaboration d'une Politique Nationale de la Jeunesse répond au besoin de faire de la Jeunesse ivoirienne, une Jeunesse responsable, engagée et accomplie au triple plan moral, civique et professionnel et cela, par des actions de promotion de la jeunesse, d'emploi des Jeunes, de volontariat et de service civique.

Cette politique, transversale et inclusive, prend également en compte l'ensemble des initiatives des autres départements ministériels telles que identifiées dans le PND 2016-2020.

- **En matière de Promotion de la Jeunesse**, la PNJ prévoit :
 - l'élaboration des projets, lois et règlements en matière de Promotion de la Jeunesse ;
 - l'élaboration de projets d'éducation, de formation permanente et de promotion des jeunes non scolarisés et déscolarisés ;
 - la préparation des jeunes à l'autonomie individuelle ;
 - l'organisation, la réglementation, la tutelle, le contrôle, le suivi et l'évaluation des organisations et mouvements de jeunesse ;

- l'organisation du Congrès électif et la mise en activité du Bureau exécutif du Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJ-CI) ;
- le renforcement des capacités du personnel enseignant en éducation permanente ;
- la mise en œuvre d'actions éducatives en vue du renforcement des valeurs d'autonomie, de responsabilité, d'esprit et de comportement civique ;
- la promotion du programme du Mérite National de la Jeunesse ;
- la définition et la mise en œuvre de plusieurs stratégies : la Stratégie Nationale de Promotion et de Coordination des Initiatives en faveur des Jeunes (SNPCIFJ), la Stratégie Nationale d'Autonomisation des Jeunes (SNAJ), la Stratégie Nationale de Protection des Jeunes (SNPJ), la stratégie Nationale du Service Civique (SNSC).

• **En ce qui concerne l'emploi des Jeunes, la PNJ prévoit :**

- la définition et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes (SNIEJ) issue de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE), dans sa composante emploi jeunes ;
- l'élaboration des projets de lois en matière d'Emploi des Jeunes ;
- l'élaboration en relation avec les Ministères concernés, de stratégies et programmes en faveur de l'Emploi des Jeunes, y compris en matière de formation professionnelle et d'apprentissage ;
- le contrôle, le suivi et l'évaluation de la politique nationale en matière d'Emploi des Jeunes ;
- l'identification de mesures visant la création d'emplois en faveur des jeunes, y incluant les mesures d'ordres réglementaires et fiscales ;
- le développement du plaidoyer pour la promotion de l'Emploi des Jeunes ;
- la programmation et la conception des plans, programmes, instruments et autres mesures visant à l'amélioration de l'employabilité et à la facilitation de l'insertion professionnelle des jeunes.

• **En ce qui concerne le volontariat et le Service Civique, la PNJ prévoit :**

- la réforme du service civique avec l'opérationnalisation de l'Office National du Service Civique avec le développement de dispositifs en rapport avec le bénévolat, le volontariat, le civisme et la citoyenneté ;
- l'organisation et la mise en place d'un Corps National de Volontaires de Côte d'Ivoire (CNV-CI) ;
- l'organisation et la mise en place d'un Corps National de Bénévoles de Côte d'Ivoire (CNB-CI) ;
- la définition et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Service Civique (SNSC) ;
- la définition et la mise en œuvre de dispositifs de promotion du Volontariat, du Bénévolat, des Institutions et des Symboles de la République, de l'esprit de responsabilité et de comportements civiques ;
- la promotion et le développement de l'esprit civique des jeunes ;

- le développement de l'éducation à la vie, à l'exercice de la démocratie, au dialogue des cultures et des civilisations.
- **En ce qui concerne les activités des Ministères techniques partenaires, développant des initiatives en faveur des jeunes, la PNJ prévoit :**
 - la revue des actions inscrites au PND 2016-2020 ;
 - l'identification d'actions touchant particulièrement la jeunesse.

L'ensemble de ces actions a été pris en compte dans l'élaboration de la matrice d'action de la PNJ 2016-2020, avec la spécificité de chaque secteur de développement de la Côte d'Ivoire.

3.2. Enjeux

Le Gouvernement Ivoirien, dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2016-2020, aspire à la réconciliation nationale et à l'émergence d'une Côte d'Ivoire unie et solidaire à l'horizon 2020. Il fonde beaucoup d'espoir sur la Jeunesse et lui propose une nouvelle place. En effet, et comme l'on peut le lire dans la préface dudit plan, le Premier Ministre dit ce qui suit : « Le cadre macro-économique, à travers le PND 2016-2020, continuera d'être solide. Le scénario retenu sur une croissance économique forte, solidaire, créatrice d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes.

A cet égard, un effort important sera effectué afin d'améliorer la qualité de notre système éducation-formation, de le rendre accessible à tous et en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. » Les enjeux sont ainsi de plusieurs ordres : socio-politique, socio-économique et socio-culturel.

3.2.1. Enjeu socio-politique

Le Gouvernement ambitionne de faire entrer la Côte d'Ivoire dans le concert des nations modernes et démocratiques, respectueuses des droits de l'homme, par la promotion des valeurs de liberté, de démocratie et de solidarité. Pour que cette légitime ambition se réalise, il faut que les jeunes accèdent à l'éducation citoyenne et s'impliquent davantage dans l'histoire de leur pays.

3.2.2. Enjeu socio-économique

Le Gouvernement veut une implication des jeunes dans le tissu économique. La vitalité et la créativité de cette jeunesse porteuse d'importants projets constituent des atouts majeurs dans la croissance économique du pays. Ces atouts méritent donc d'être exploités en développant chez les jeunes l'esprit d'initiative et de créativité et en faisant la promotion du sens de la responsabilité.

3.2.3. Enjeu socio-culturel

Le Gouvernement veut voir émerger un type nouveau de citoyen Ivoirien dans une perspective de création d'un destin personnel et collectif, par le changement et la lutte contre la dépendance, l'attentisme et la violence sous toutes ses formes. Cette volonté du Gouvernement a été matérialisée par la création du concept de « l'Ivoirien Nouveau ».

3.3. Fondements, But et Orientation stratégique de la Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020

3.3.1. Fondements

Au regard des nouveaux défis auxquels le pays doit faire face, en considération des différentes préoccupations soulevées plus haut dans le « secteur jeunesse », l'élaboration de la politique doit prendre appui sur les fondements suivants :

- la force dynamique dans la société que constituent les jeunes et leur contribution au développement du pays et au progrès national ;
- le Plan National de Développement de la Côte d'Ivoire 2016-2020 ;
- la Résolution des Nations Unies A/RES/50/51 sur le Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse à l'Horizon 2000 et au-delà ;
- la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse adoptée par la Conférence Mondiale des Ministres de la Jeunesse tenue à Lisbonne du 8 au 12 août 1997 ;
- la Charte Africaine de la Jeunesse adoptée en 2006 par l'Union Africaine ;
- la Déclaration de Praia sur la promotion des emplois des jeunes ;
- les Engagements de BAKOU sur les Politiques de jeunesse.

La PNJ 2016-2020 est fondée, principalement, sur la promotion de toute la jeunesse à travers un choix d'objectif partagé et soutenu par tous au bénéfice des jeunes. La PNJ 2016-2020 est fondée également sur la mise en œuvre de stratégies et de programmes prenant en compte la diversité des conditions économiques, sociales et environnementales de la Côte d'Ivoire.

Cette politique, inscrite dans les valeurs fondamentales du pays, doit avoir pour finalité la recherche permanente de l'excellence. Aussi, des principes directeurs doivent-ils guider les activités à mener. Ces principes sont :

- la participation, la coordination et la pertinence ;
- le partenariat et la complémentarité ;
- la décentralisation ;
- l'approche participative ;
- la valorisation du volontariat et du bénévolat ;
- l'équité et l'accessibilité ;
- la bonne gouvernance ;
- la mesurabilité ;
- la redevabilité.

Mais ces défis et principes reposent en grande partie sur la cohésion sociale, la promotion et l'émergence d'une société nouvelle suffisamment impliquée dans une culture de paix, de tolérance, de respect mutuel et d'éducation à la citoyenneté.

Aussi, est-il important que cette Politique Nationale de la Jeunesse soit une politique d'Etat et non une politique de Gouvernement, une politique interdisciplinaire et interministérielle, reflétant une approche intégrée et cohérente, le fruit d'un consensus national entre différentes parties, conçue comme un instrument stratégique à court et à moyen termes.

3.3.2. But et Orientation stratégique de la Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020

La PNJ 2016-2020 devra contribuer à faire des Jeunes Ivoiriens des Citoyens autonomes, engagés, responsables, et totalement accomplis aux plans professionnel, civique et moral. La traduction de cette ambition en actions devra prendre appui sur l'orientation stratégique donnée à la PNJ 2016-2020, dégagée à partir de l'analyse situationnelle de la jeunesse en Côte d'Ivoire.

Huit (8) axes opérationnels ont été identifiés pour la mise en œuvre des stratégies issues de la PNJ 2016-2020. Il s'agira d'intervenir dans les domaines suivants :

1. environnement institutionnel et réglementaire ;
2. société et culture ;
3. coopération régionale et internationale ;
4. éducation et formation ;
5. emploi et insertion économique ;
6. communication et TIC ;
7. Santé ;
8. suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNJ.

3.3.2.1 Environnement Institutionnel et Réglementaire

L'objectif visé par la PNJ dans le domaine « environnement institutionnel et réglementaire » est de renforcer l'environnement institutionnel et réglementaire du secteur « jeunesse ». Il s'agira de façon spécifique de :

réaffirmer une volonté politique forte en faveur de la promotion des jeunes à travers

■ la mise en œuvre des actions suivantes :

- renforcer qualitativement et quantitativement les capacités des ressources humaines du Ministère chargé de la jeunesse,
- redéfinir un cadre juridique et réglementaire prenant en compte les réalités actuelles de l'environnement du secteur jeunesse,
- créer une distinction pour tous les acteurs œuvrant pour la promotion de la jeunesse,

- mobiliser les ressources nécessaires à la pleine mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse, à travers les cinq (5) stratégies qui en découlent (SNPCIFJ, SNAJ, SNPJ, , SNIEJ, SNSC),
- renforcer le rôle des jeunes et des organisations de jeunesse dans le processus de prise de décisions dans tous les domaines de la vie nationale,
- renforcer le partenariat des jeunes avec le Gouvernement, la Société Civile et le secteur privé,
- reformer le service civique national avec l'opérationnalisation de l'Office de Service Civique National (OSCN) ;

- renforcer un partenariat avec les collectivités décentralisées en vue de :
 - développer des initiatives d'encadrement en faveur des jeunes sur l'ensemble du territoire national,
 - mettre en place des comités locaux de suivi de la promotion économique, sociale et culturelle des jeunes.

3.3.2.2 Société et Culture

L'objectif global recherché dans ce domaine est de promouvoir l'esprit de responsabilité chez le jeune. L'atteinte de cet objectif passe par les objectifs spécifiques suivants :

- prévenir et combattre la mobilisation, l'implication et la participation des jeunes et adolescents dans les conflits armés et autres hostilités par :
 - le renforcement des capacités des jeunes et adolescents à la démocratie, à la culture de la paix, à la solidarité et à la citoyenneté,
 - la promotion de l'éducation à la citoyenneté et à la culture de la paix en milieu scolaire ;
- mettre en place des mécanismes de renforcement de la participation des jeunes dans la lutte contre les antivaleurs et la pauvreté par :
 - le soutien à la production et la diffusion des créations artistiques qui valorisent l'esprit de solidarité,
 - la réforme et la relance du programme « carte jeunes »,
 - la construction, la réhabilitation et l'équipement des centres nationaux de service civique ;
- promouvoir les échanges des jeunes entre les collectivités décentralisées, à travers :
 - le jumelage entre organisations de jeunesse,
 - l'organisation de centres de vacances jeunes et de chantiers d'actions volontaires,
 - l'organisation de manifestations culturelles et sportives interrégionales.

3.3.2.3 Coopération Régionale et Internationale

En matière de coopération régionale et internationale, il s'agira de renforcer la coopération et développer un partenariat au profit des jeunes. Pour ce faire, il s'agira plus spécifiquement de :

- intensifier la coopération internationale pour la promotion de la jeunesse dans tous les domaines par la mise en œuvre des actions suivantes :
 - actualisation, ratification et application des conventions internationales en faveur des jeunes,
 - participation de la Côte d'Ivoire aux rendez-vous régionaux et internationaux portant sur les questions relatives à la jeunesse,
 - promouvoir le volontariat international ;
- renforcer la coopération bilatérale et multilatérale entre les organisations de jeunesse à travers la mise en œuvre des actions ci-dessous :
 - promotion des échanges, des voyages d'études et des rencontres interrégionales de jeunes,
 - mise en place d'un dispositif de coordination des échanges de jeunes au niveau international,
 - organisation des journées statutaires : «Journée Africaine de la Jeunesse», «Journée Internationale de la Jeunesse» et «Journée Internationale du Volontariat ».

3.3.2.4 Education et Formation

Pour ce qui est de l'éducation/formation, il s'agira de renforcer le système d'éducation et de formation des jeunes. De façon spécifique, il s'agira de :

- promouvoir toutes les formes d'éducation (formelle, non formelle et permanente) en faveur des jeunes par la mise en œuvre des actions suivantes :
 - renforcement de l'éducation civique et morale, la culture de la paix et des droits de l'homme dans les programmes de formation et de renforcement des capacités de la jeunesse,
 - promotion de la création de centres de formation pour les jeunes vivant avec un handicap,
 - promotion de la mise en place de programmes d'alphabétisation,
 - mise en place des mécanismes prenant en compte les groupes vulnérables et en voie de marginalisation dans le cadre de l'éducation pour tous,
 - facilitation de l'accès des jeunes en situation de handicap à l'éducation, à la formation professionnelle et à la pratique du sport,
 - promotion de l'intégration dans le système éducatif des personnes vivant avec un handicap,
 - création, réhabilitation et équipement des institutions socio-éducatives et sportives de jeunesse (ISE),
 - renforcement des infrastructures de tous les ordres et types d'enseignement,
 - réhabilitation et construction de Centres de Service Civique Nationaux (CSCN) ;

- assurer l'adéquation formation-emploi par les actions suivantes :
 - introduction de l'entrepreneuriat dans les curricula au niveau de tous les ordres d'enseignement,
 - implication du secteur privé dans l'élaboration des programmes de formation ;
- impliquer fortement les collectivités décentralisées dans la création, la gestion et l'animation des centres techniques et de formation professionnelle par la réactivation des unités mobiles de formation professionnelle ;
- mettre en place une politique d'orientation des jeunes pour une meilleure connaissance des métiers. L'atteinte de cet objectif spécifique pourra se faire par la réalisation des actions suivantes :
 - instauration de modules de l'enseignement technique et professionnel dès l'école primaire ;
 - soutien financier à la formation en alternance afin de valoriser les filières techniques et professionnelles ;
- améliorer le profil des personnels d'Education Permanente :
 - renforcement des capacités institutionnelles, des ressources humaines et matérielles de l'Ecole Normale Supérieure de l'Education Permanente (ENSEP),
 - promotion de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

3.3.2.5 Emploi et Insertion économique

Dans le domaine de l'emploi et de l'insertion économique, l'objectif visé est d'identifier et mettre en œuvre des stratégies et moyens en vue de la promotion et de l'insertion socio-économique des Jeunes.

Il s'agira spécifiquement de :

- renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi à travers la mise en œuvre des actions suivantes :
 - création d'opportunités productives de revenus aux jeunes,
 - offre d'opportunités d'expériences professionnelles aux jeunes,
 - prise de mesures visant à la création d'emplois pour les jeunes ;
- mettre en place des mécanismes favorisant l'auto-emploi des jeunes. Cet objectif spécifique sera atteint par la réalisation des actions suivantes :
 - développement des emplois décents,
 - actualisation et vulgarisation des statistiques nationales au niveau de l'emploi des jeunes,
 - renforcement de la plateforme de financement des projets jeunes,
 - appui à l'apprentissage des jeunes dans les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, des TIC et du secteur industriel,
 - réalisation d'études sur les opportunités d'emplois par région,

- mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets et programmes d'insertion professionnelle et d'emploi des jeunes,
 - instauration d'un système de sélection des Jeunes entrepreneurs par région,
 - sélection des opérateurs de formation, d'encadrement et de financement des jeunes entrepreneurs,
 - formation, installation, encadrement et suivi opérationnel des jeunes entrepreneurs ;
- financer le démarrage et la consolidation des micro-entreprises en mettant en œuvre des actions suivantes :
- allègement des conditions d'accès des jeunes aux crédits pour la création de micro-entreprises,
 - recherche de financements pour toutes les actions visant à promouvoir l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes ;
- mettre en place un dispositif pour la promotion de l'insertion économique des jeunes en tenant compte du genre par la mise en œuvre des actions suivantes :
- promotion de la formation qualifiante ou formation aux métiers de courte durée,
 - promotion de la formation qualifiante des jeunes vulnérables dans les filières de leur choix en vue de faciliter leur insertion économique,
 - formation des formateurs aux techniques de mise en œuvre de projets socio-économiques,
 - constitution d'une base de données des jeunes diplômés sans emploi,
 - constitution et vulgarisation de la base de données des compétences jeunes,
 - conception d'un répertoire des offres de stages auprès des entreprises,
 - mise en stage les jeunes diplômés,
 - modélisation du processus de collecte de données sur les offres, les demandes d'emploi et implication des cabinets de recrutement,
 - soutien à l'insertion socio-professionnelle des jeunes dans le cadre des Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO),
 - élaboration et mise en œuvre des programmes spéciaux destinés à la réinsertion professionnelle et à l'emploi des jeunes handicapés et des jeunes à risques,
 - soutien à l'accueil, l'information et à l'orientation des jeunes demandeurs d'emploi.

3.3.2.6 Communication et TIC

Concernant l'axe Communication et TIC, l'objectif visé est d'améliorer le système de communication et l'accès des jeunes à l'information. Il s'agira de :

- initier et promouvoir un programme « Info-Jeunesse » :
- création de centres multifonctionnels d'activités de jeunes,
 - création d'une radio-jeunesse,
 - promotion de l'utilisation efficiente des TIC par les jeunes,
 - incitation des jeunes à promouvoir eux-mêmes les émissions les concernant ;

- intensifier la protection des jeunes contre les effets pervers des TIC :
 - implication de tous les acteurs dans le cadre de la diffusion de messages des médias publics en direction des jeunes.

3.3.2.7 Santé

L'objectif visé par cette stratégie dans le domaine sanitaire est de renforcer la protection des jeunes dans le domaine de la santé. La réalisation de cet objectif se fera par l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- renforcer la prise en charge sanitaire des jeunes par :
 - la facilitation de l'accès des jeunes aux soins médicaux ;

favoriser l'appropriation des Institutions Socio-Educatives (ISE) par le Gouvernement et les acteurs locaux en vue de leur pérennisation à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

 - sensibilisation des décideurs sur les nouvelles orientations des ISE,
 - redéfinition du Paquet Minimum d'Activités (PMA),
 - construction, réhabilitation et équipement des CEC dans tous les Départements,
 - mise en place d'un système d'information géographique des ISE ;
 - mise en place d'un modèle de gestion des ISE ;
- renforcer la sensibilisation de la jeunesse sur la santé de la reproduction et la prévention contre les fléaux sociaux :
 - intensification de l'animation culturelle, sportive et artistique dans le cadre de la lutte contre les IST/VIH/Sida,
 - lutte contre la production, le trafic et la consommation des drogues, des stupéfiants et les conduites addictives,
 - promotion de la santé génésique ;
- renforcer le module de formation sur la santé sexuelle / santé de la reproduction dans les curricula de l'INJS :
 - élaboration de syllabi ;
 - renforcement des capacités des formateurs.

3.3.2.8 Le suivi-évaluation

Un cadre complet de suivi-évaluation de la PNJ 2016-2020 sera mis en œuvre. Il sera composé d'un mécanisme de suivi-évaluation interne au Ministère de la Jeunesse et d'un cadre interministériel regroupant les Ministères techniques intéressés par la question de Jeunesse: « le Comité Jeunesse».

4. CADRE D'ORIENTATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA PNJ 2016-2020

4.1. Cadre institutionnel

Le dispositif institutionnel d'orientation, de coordination et de suivi-évaluation de la PNJ se compose de plusieurs organes : le Conseil des Ministres, l'Organe de Coordination de la PNJ, l'Organe de Concertation Nationale.

Les organes constituant le cadre institutionnel sont définis ci-dessous.

4.1.1 Le Conseil des Ministres (CM)

Le Conseil des Ministres est l'organe d'orientation et de décision en matière de politique de jeunesse.

4.1.2 L'Organe de Coordination de la PNJ (OC-PNJ)

Le Ministère en charge de la Jeunesse est l'Organe de Coordination qui assure la coordination et l'application de la PNJ. Il rend compte au Conseil des Ministres de la mise en œuvre de la PNJ.

4.1.3 L'Organe de concertation nationale et de suivi

L'Organe de concertation nationale et de suivi est un Comité National de suivi et d'évaluation de la PNJ dénommé « Comité Jeunesse ».

Le « Comité Jeunesse » est composé des Ministères techniques intervenant dans les questions de jeunesse, des ONG, des PTF, des collectivités décentralisées, du secteur privé, de la société civile et des représentants d'organisations de jeunesse.

Il est présidé par le Ministre en charge de la Jeunesse ou son représentant, le secrétariat technique est assuré par la Direction en charge de la Planification et des Statistiques du Ministère en charge de la Jeunesse (DPS).

4.2. Dispositif de pilotage

La tutelle de la PNJ est assurée par le Gouvernement Ivoirien à travers le Ministère chargé de la Jeunesse.

Pour les cinq (5) années à venir et dans la mise en œuvre efficiente de la Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020, l'accent sera mis sur le renforcement :

- des attributions du Ministère chargé de la Jeunesse avec un accent particulier sur le secteur de la vie associative ;
- des projets de santé sexuelle et de reproduction ;
- de la lutte contre les mariages, les grossesses précoces, la Violence Basée sur le Genre (VBG), et les conduites addictives ;
- des projets d'emploi et d'entrepreneuriat jeune ;
- des projets d'éducation à la culture civique et au volontariat.

4.2.1 Ministères techniques partenaires

Tous les Ministères œuvrant dans le secteur jeunesse et ayant prévu des actions à dans le PND 2016-2020 seront impliqués pour s'assurer à la fois de la bonne exécution de la PNJ et de la conformité des politiques sectorielles à leurs égards respectifs.

4.2.2 Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire « CNJ-CI »

Les Fédérations d'associations et d'organisations de jeunesse exercent de manière relativement isolée leurs activités en raison de l'absence d'un cadre national de concertation et de coordination des programmes. Le Gouvernement, conscient de cette insuffisance, a créé, par décret n°2012-989 du 10 octobre 2012, le Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire (CNJCI). Ce décret s'inscrit dans la prise en compte des attentes des jeunes, le renforcement de l'autonomisation des jeunes et des priorités de développement national de l'Etat. Les missions du CNJCI se déclinent comme suit :

- promouvoir la Politique Nationale de la Jeunesse ;
- développer des plans d'action et des projets spécifiques ;
- créer des mécanismes appropriés pour la mise en œuvre et la coordination de la Politique Nationale de la Jeunesse ;
- créer des mécanismes d'intégration des jeunes aux organes de prise de décisions qui les concernent ;
- veiller au bon fonctionnement des démembrements locaux du CNJCI ;
- créer un site internet performant pour le CNJCI et ses démembrements locaux ;
- veiller à la participation effective de la Côte d'Ivoire aux activités statutaires internationales de la Jeunesse.

La création du Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI) marque la volonté de la Côte d'Ivoire de faire des jeunes des acteurs du développement durable.

4.2.3. Collectivités décentralisées

Une mise en œuvre efficace de la Politique Nationale de la Jeunesse nécessite la prise en compte de la notion de décentralisation. Cette notion indique que la prise en compte des besoins et aspirations des jeunes doit aussi se faire au niveau local avec les collectivités décentralisées (Conseils Municipaux, Conseils Régionaux, Conseils de Districts). Les collectivités décentralisées seront chargées, au niveau local :

- de favoriser la promotion et le développement de la jeunesse ;
- d'apporter un appui budgétaire aux jeunes dans le cadre du plan de développement local ;
- de favoriser l'implication des jeunes dans la gestion locale du développement ;
- de favoriser l'émergence et le développement d'une vie associative harmonieuse.

4.2.4. Le secteur privé

Le secteur privé, maillon essentiel du paysage économique en Côte d'Ivoire, apparaît dans le dispositif de traitement des questions se rapportant aux jeunes, comme un partenaire privilégié dans la recherche de solutions. Les actions pour accroître l'employabilité des jeunes (formations générales et qualifiantes, stages, etc.), les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO), l'auto-emploi (entrepreneuriat), la santé et l'éducation des jeunes connaîtront un succès avec l'implication du secteur privé.

En ce qui concerne spécifiquement l'auto-emploi, et conscient du potentiel que représente cette jeunesse dans le poids démographique du pays et dans l'optique de marquer l'intérêt porté à celle-ci, plusieurs initiatives sont lancées par le patronat ivoirien. Il s'agit, entre autres, de : (1) la CGECI ACADEMY : forum de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat ; (2) la Business Plan Compétition : compétition pour financer des plans d'affaires pour les jeunes ; (3) le projet d'incubateurs pour 200 jeunes entrepreneurs financé par la BAD.

En définitive, la mise en œuvre de la PNJ 2016-2020 devra donc se faire avec la prise en compte de la vision du secteur privé pour la jeunesse

4.2.5. Partenaires au développement

L'appui des Partenaires au Développement technique, matériel et financier dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la présente Politique Nationale de la Jeunesse sera fortement recherché. En effet, la Côte d'Ivoire, veut se doter d'une politique Jeunesse conforme au standard international et veut donc compter sur l'apport de tous, notamment les Partenaires au Développement.

4.2.6. Organisations Non Gouvernementales (ONG)

L'appui des ONG pour la mise en œuvre de la PNJ en particulier dans le cadre de la mobilisation des ressources, de la mobilisation communautaire, de l'actualisation des orientations stratégiques, du suivi et de l'évaluation de ladite politique est souhaité.

4.3. Mobilisation de ressources

La mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020 implique une mobilisation accrue de ressources de l'Etat, des collectivités décentralisées, des partenaires au développement, du secteur privé et des organisations de jeunesse.

A ce titre, l'Etat devra prendre plusieurs mesures à savoir :

- reconnaître le secteur de la jeunesse comme acteur important du domaine stratégique transversal de lutte contre la pauvreté ;
- doter le Ministère chargé de la jeunesse en ressources suffisantes en qualité et en quantité, pendant la période de 2016-2020, pour la mise en œuvre des politiques et des projets prévus dans le PND ;
- renforcer les lignes du budget des collectivités décentralisées pour le financement des activités aux niveaux régional et local ;
- instaurer une parafiscalité sur certains produits tels que, les boissons alcoolisées, le tabac, la téléphonie mobile et autres taxes liées aux comportements inciviques, pour un meilleur financement des activités du secteur jeunesse.

4.4. Cadre de mise en œuvre

La mise en œuvre et le suivi-évaluation de la Politique Nationale de la Jeunesse se feront suivant huit (8) axes stratégiques que sont :

- Jeunesse et environnement institutionnel/réglementaire ;
- Jeunesse et société/culture ;
- Jeunesse et coopération régionale/internationale ;
- Jeunesse et éducation/formation ;
- Jeunesse et emploi/insertion économique ;
- Jeunesse et communication/TIC ;
- Jeunesse et santé ;
- Suivi/évaluation de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse.

CONCLUSION

L'élaboration de la Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020, traduit la volonté du Gouvernement ivoirien d'accorder une place de choix à sa jeunesse dans le processus de développement social, économique, culturel et politique en vue de l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2020.

Cette volonté politique est à affirmer par une vision claire, par la mise en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des jeunes, par la conduite d'actions concrètes, par un accroissement de ressources dédiées aux questions de jeunesse.

La mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse nécessite l'implication de tous les acteurs dont la pleine participation est un facteur déterminant pour l'atteinte des objectifs assignés, pour la conception et la mise en œuvre d'une stratégie bien conçue et l'élaboration d'un texte de loi pour encadrer le dispositif.

Annexe I : Définitions de la Jeunesse

Notion de « jeunesse » La jeunesse se définit comme : « une période de croissance, de développement ; état, caractère des choses nouvellement créées ou établies et qui n'ont pas encore atteint leur plénitude, c'est-à-dire la période de la vie humaine comprise entre l'enfance et l'âge adulte ».

La jeunesse désigne généralement l'étape de croissance entre l'enfance et l'âge adulte. Mais dans les faits, le concept « jeune » s'analyse en fonction de plusieurs facteurs tels que la situation économique, le contexte politique, les considérations juridiques, les normes sociologiques, l'état psychologique et l'âge.

Au niveau économique, la tendance est de considérer comme jeune, celui qui n'exerce pas encore une profession et qui n'a pas les moyens de son autonomie économique.

Au plan juridique, le terme « jeunesse » est employé dans les sociétés pour désigner les personnes qui n'ont pas l'âge de jouir d'un égal traitement civil, souvent référé par la loi comme l'âge de majorité. Dans plusieurs pays, cet âge est situé entre 18 et 21 ans. A partir de cet âge, les jeunes sont considérés comme adultes. Avant cet âge, le jeune est généralement sous la responsabilité de ses parents.

Au plan sociologique, plusieurs événements permettent de passer de la minorité à la majorité. Par exemple, le mariage, l'initiation, l'exercice d'un emploi. Ainsi, est encore considéré comme jeune, l'individu célibataire qui n'est pas encore passé par les rites d'initiation et qui n'a pas de biens personnels.

Au plan psycho-sociologique, la jeunesse n'est pas nécessairement liée à l'état biologique des individus, mais à leur état d'esprit.

De ces différentes considérations, le concept de "jeune" renferme des réalités différentes entre personnes de même âge mais de milieux sociaux différents. En utilisant la tranche d'âge, on agrège des jeunes dont les modes de vie, le rapport au travail ou l'autonomie par rapport aux parents sont différents.

L'Assemblée Générale des Nations Unies définit « la jeunesse » comme l'ensemble des personnes dont l'âge varie entre 15 et 24 ans inclus. Cette définition a été donnée pour l'année internationale de la jeunesse qui fut organisée à travers le monde entier en 1985.

Pour le calcul des indicateurs démographiques, les Nations Unies distinguent les groupes d'âges spécifiques parmi lesquels on peut citer :

- les 0 à 14 ans ou population jeune. Cette période correspond à la phase de l'éducation ;
- les 15 à 64 ans ou population d'âges actifs. Cette période correspond à la phase de formation et d'activité ;
- les 65 ans et plus ou population âgée ou encore personnes du troisième âge. Les personnes appartenant à cette classe d'âges sont généralement à la retraite.

Au niveau de l'Union Africaine (UA), est jeune, toute personne âgée de 15 à 35 ans.

Au niveau de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'âge est le principal critère permettant de distinguer les jeunes au sein de la population. Le Secrétariat Général de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES) définit la jeunesse relativement à la tranche d'âge des 15-30 ans.

ANNEXE II : Les principes directeurs

La participation, la coordination et la pertinence

La nécessité de rechercher une collaboration formelle et durable, une bonne harmonisation de toutes les actions en faveur des jeunes en vue d'optimiser les résultats attendus, exige une plus grande participation de tous et une meilleure coordination des initiatives. La nouvelle politique en faveur des jeunes devra donc défendre et promouvoir des actions dynamiques en faveur des jeunes en privilégiant la complémentarité entre divers acteurs déjà établis et confirmés dans le secteur de la jeunesse. Cette approche a l'avantage d'éliminer les doubles emplois, les chevauchements et de définir le rôle de chacun dans la poursuite d'objectifs établis en commun.

Le partenariat et la complémentarité

Il s'agit ici de développer un partenariat utile avec les organisations non gouvernementales, les organisations nationales de jeunesse, les collectivités locales et les institutions internationales sur des grandes questions et des enjeux fédérateurs dans le domaine de la jeunesse ; il faut reconnaître que l'exercice des compétences dans ce domaine par tous ces partenaires est devenu une réalité en Côte d'Ivoire, surtout depuis l'éclatement du conflit armé qu'a connu le pays. Par ailleurs, ceux-ci conduisent, pour la plupart, des actions de proximité et sont actifs sur le terrain. Aussi, est-il important de promouvoir et/ou d'intensifier le principe du « faire faire » et/ou du « laisser faire ». Enfin, un accent particulier devra être mis sur les modalités de mobilisation des acteurs et partenaires nationaux et internationaux du développement, la politique nationale de la jeunesse s'inscrivant dans le cadre du plan national de développement (PND) 2016-2020. Dans ce contexte, une recherche d'ouverture et de collaboration avec le secteur privé devra être fortement encouragée.

La décentralisation

La Côte d'Ivoire fait de la décentralisation un axe de priorité de la politique de développement des Régions et des Départements. Le cadre institutionnel de gestion de la Politique Nationale de la Jeunesse à travers les différentes stratégies qui en découleront (SNIJ, SNAJ, SNPJ, la SNPRJ et la SNSCVB) devra nécessairement intégrer les objectifs et stratégies de la loi sur la décentralisation. Ainsi, l'ensemble des actions envisagées au bénéfice des jeunes devra-t-il renforcer le cadre de la gestion de proximité par les Communes et les Conseils Régionaux en prenant en compte leurs spécialités. Le Ministère en charge de la Jeunesse devra donc renforcer la capacité des structures décentralisées (Communes, Conseils Régionaux, Fédérations nationales de jeunesse) par une politique de délégation de pouvoirs.

Approche participative

Le principe de « l'approche participative » devra s'appliquer tout au long de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du plan d'action de cette politique nationale par l'implication effective des différents acteurs de mise en œuvre, dont une importante place devra être accordée à la jeunesse.

Chaque partenaire doit jouer pleinement son rôle pour la résolution des problèmes et l'accroissement des performances recherchées, et cela, dans un esprit de collaboration franche basée sur le respect mutuel et l'intérêt national.

La valorisation du volontariat et du bénévolat

En mettant les jeunes au cœur du volontariat, l'on entend non seulement leur permettre de se doter d'outils qui les aideront à développer leurs potentiels, mais également de contribuer à l'élaboration de politiques publiques qui prennent davantage en considération les besoins des groupes les plus marginalisés et des groupes les plus vulnérables.

La vie associative est gérée et animée par des leaders qualifiés, bénévoles et volontaires dans la majorité des cas. Ces leaders doivent être reconnus et valorisés. Cette reconnaissance permet de valoriser leurs expériences et les rendre davantage performants dans leurs engagements.

L'équité et l'accessibilité

La PNJ 2016-2020 devra s'adresser et concerner toutes les catégories de jeunes : jeunes urbains, jeunes ruraux, étudiants, élèves, déscolarisés, jeunes handicapés, etc. Elle doit offrir à chacun et à chacune la possibilité de participer et de bénéficier des programmes mis en œuvre sans tenir compte du genre, de l'origine ethnique, du degré d'invalidité, de la situation géographique ou de la situation socio-économique, mais en respectant la tranche d'âge légale des jeunes en Côte d'Ivoire qui est de 16 à 35 ans.

La bonne gouvernance

La mise en œuvre des programmes en faveur de la jeunesse exige beaucoup de patience pour obtenir des résultats pertinents parce qu'il s'agit d'investir dans des secteurs sociaux comme l'éducation, la formation, la santé etc. Les financements mis en place souvent sous la forme de subvention, d'aide, de don et de crédit sont généralement issus des fonds publics et/ou privés et gérés par des leaders bénévoles et des services de l'Etat. Aussi, le suivi/évaluation de ces programmes doit-il s'appuyer fortement sur le principe de bonne gouvernance qui consiste à s'assurer de l'efficacité, de l'efficience, de la concertation et de la transparence dans la gestion à tous les niveaux (renforcement des mécanismes d'évaluation et de contrôle interne et externe aussi bien en amont qu'en aval).

La mesurabilité

Les indicateurs de suivi de la PNJ présentent l'importance des informations sur la jeunesse comme une ressource et non un problème qui doit être résolu. Une approche axée sur les problèmes de politique de la jeunesse est par nature élaborée dans une perspective à court terme, dans l'optique d'essayer « d'éteindre les incendies » et résoudre des problèmes à chaque fois et partout où ils apparaissent.

Ainsi, percevoir les jeunes comme une ressource permet de se concentrer sur des solutions à long terme par l'identification de leurs besoins dans l'élaboration de politiques de jeunesse en vue de leur permettre d'exprimer leur plein potentiel en tant que citoyens, pour le bénéfice de la société.

- Indicateur 1 : L'éducation non formelle

Bien que l'on doit prêter plus d'attention aux conditions des jeunes passant par l'école formelle et les universités grâce à des politiques d'éducation, un des objectifs de la PNJ est l'accent mis sur le processus de transformation des jeunes en citoyens actifs participant au développement économique du pays et ce quel que soit le type d'éducation dont ils bénéficient. Cela implique la prise en compte également de « l'éducation non formelle ».

Comment la politique gouvernementale peut-elle favoriser la promotion d'un processus d'apprentissage actif des jeunes en dehors du système scolaire formel ?

Les initiatives en faveur de la jeunesse, les clubs de jeunes et les organisations de jeunesse sont des activités qui impliquent activement les jeunes. Là ils décident eux-mêmes des activités à mener et jouent un rôle central dans le développement de la jeunesse comme citoyens actifs dans la société.

Le Gouvernement devrait percevoir l'éducation non formelle comme une tâche importante pour la promotion du développement d'un secteur jeunesse, fort, actif, démocratique, ouvert et inclusif.

- Indicateur 2 : La politique de formation des jeunes

Le Gouvernement doit promouvoir le renforcement des capacités des formateurs dans le secteur de la jeunesse, afin que ceux-ci agissent comme des relais dans la sensibilisation. Ces formateurs pourront également épauler et/ou assurer le renforcement des capacités des organisations de jeunesse.

- Indicateur 3 : La législation sur la jeunesse

L'élaboration d'une loi en faveur des jeunes prenant en compte les questions de jeunesse doit être envisagée. Cette loi devra instituer la participation des jeunes et des associations de jeunesse dans la politique de prise de décision. Elle devra également rendre favorable le cadre législatif pour la prise en compte des questions de jeunesse dans les politiques gouvernementales.

- Indicateur 4 : Le budget de la jeunesse

Au regard de la reconnaissance de la vie associative et des organisations de jeunesse telles que décrites dans l'indicateur 1, l'on devra prévoir un budget pour la promotion et le développement de la jeunesse, des initiatives en faveur des jeunes et des organisations de jeunesse.

Afin de pérenniser les associations de jeunesse, le Gouvernement devrait allouer des subventions aux organisations de jeunesse, pour l'accomplissement de tâches liées à leurs différentes activités (réunions statutaires, échanges avec les membres, projets sociaux, etc.).

- Indicateur 5 : La politique d'information de la jeunesse

La mise en place d'une stratégie d'information de la jeunesse contribue à l'amélioration de la transparence de la politique du Gouvernement au profit de la population jeune. Ainsi un magazine, une plateforme web, des émissions radiotélévisées pour les jeunes pourraient voir le jour ainsi que d'autres supports d'information en vue d'une communication ouverte des jeunes avec tous les principaux acteurs de mise en œuvre de la politique de la jeunesse.

- Indicateur 6 : Le politique multi-niveau

Une politique nationale de la jeunesse doit décrire les mesures à prendre au niveau national et à tous les niveaux de l'administration gouvernementale. Par ailleurs, une politique nationale de la jeunesse est une réalité lorsqu'elle prend en compte des actions au niveau local, et avec la participation des autorités locales.

- Indicateur 7 : Les informations sur la jeunesse

Une politique de la jeunesse doit être basée sur « les informations sur la jeunesse ». Elle ne doit pas s'appuyer sur des hypothèses et des suppositions mais sur des faits et des informations réelles.

Les informations sur la jeunesse doivent aborder les questions sur le bien-être et à la situation des jeunes. Elles doivent également être axées sur le suivi des indicateurs des politiques en cours, le rôle des associations de jeunesse dans la promotion de la participation des jeunes, etc.

- Indicateur 8 : La Participation

La pierre angulaire d'une politique de la jeunesse doit être la participation du jeune en général et de la population jeune active en particulier, dans la vie et les activités en cours dans la société. Une politique de jeunesse doit pouvoir analyser les préoccupations ci-après :

- comment les responsables gouvernementaux et locaux impliquent-ils les jeunes dans les prises de décisions sur les sujets qui les concernent ?
- comment une politique de la jeunesse peut-elle faciliter un processus où les jeunes participent et contribuent activement à la société?

- Indicateur 9 : La coopération interministérielle

Une politique globale et dynamique des jeunes doit répondre à leurs besoins dans tous les secteurs de la société. Une approche intersectorielle est nécessaire dans le développement de la politique de la jeunesse ; ce qui signifie qu'elle doit être une responsabilité conjointe et dépendre de la coopération de plusieurs Ministères techniques intervenant dans le secteur de la jeunesse.

Une manière possible de favoriser la coopération interministérielle est de mettre en place un comité interministériel pour analyser conjointement les questions se rapportant à la mise en œuvre et au suivi de la politique de la jeunesse.

- Indicateur 10 : L'innovation

Une politique de la jeunesse doit promouvoir l'innovation à travers la pensée créative. Ceci, pour résoudre les défis et inciter les jeunes à être créatifs et innovants.

- Indicateur 11 : Les organes consultatifs de jeunesse

Afin de favoriser la communication et la collaboration entre le Gouvernement et les jeunes un Comité Consultatif devrait être mis en place.

La redevabilité

La mise en œuvre de la PNJ doit engager la responsabilité du Gouvernement vis-à-vis des parties prenantes. Elle doit offrir un cadre de reddition des comptes tout le long du processus.

ANNEXE III : Modes d'intervention

Les modes d'intervention devront s'articuler autour des principes de cohérence, de conformité, d'adhésion, d'efficacité, de flexibilité, de compétitivité et de transparence.

- **La cohérence**

La programmation qu'elle soit annuelle, quinquennale ou décennale devra se faire nécessairement selon les demandes et besoins réels des jeunes, et cela en cohérence avec la politique nationale de développement du pays.

- **La conformité**

La politique nationale élaborée devra être faite en harmonie avec les schémas culturels de la société ivoirienne, particulièrement en conformité avec les perspectives définies par le Gouvernement. Cette politique doit prendre en compte la diversité des conditions économiques, sociales et environnementales des jeunes et des populations.

- **L'adhésion**

Ce mode d'intervention porte sur la nécessité de mieux faire connaître la politique adoptée et les plans d'actions qui en découlent à travers des partenariats et des réseaux opérationnels à l'échelle locale, nationale et internationale. Et y faire adhérer l'ensemble des acteurs. Cette adhésion aura l'avantage de stimuler les synergies et favoriser l'échange et l'appropriation des programmes à mettre en œuvre.

- **L'efficacité**

Toutes les actions programmées devront être assorties d'indicateurs objectivement vérifiables (IOV) permettant de mesurer les résultats et d'évaluer l'impact des acquis à tous les niveaux.

- **La flexibilité**

Le suivi continu et une évaluation de qualité à chaque étape de la mise en œuvre des plans d'actions, permettront d'opérer les ajustements nécessaires pour mieux adapter la politique nationale et répondre au besoin réel des bénéficiaires.

- **La compétitivité**

L'élaboration d'une bonne politique nationale et sa mise en œuvre ouvrent de nouvelles perspectives pour les ressources humaines chargées de la conception, l'exécution et du suivi des projets et programmes. En effet, non seulement, cet exercice professionnalise les services mais également facilite et accompagne l'émergence de nouveaux comportements de gestion capables d'améliorer la qualité du service aux jeunes.

- **La transparence**

Les principes directeurs et les modes d'intervention doivent s'inscrire sous le signe de la transparence et de la bonne gouvernance en vue de créer et/ou de renforcer la confiance avec les partenaires et autres structures d'encadrement et de promotion de la jeunesse.



LIVRE II :

LES STRATÉGIES





CHAPITRE I :

LA STRATÉGIE NATIONALE DE PROMOTION ET DE COORDINATION DES INITIATIVES EN FAVEUR DES JEUNES

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	54
II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION	54
III. LA STRATEGIE NATIONALE DE PROMOTION ET DE COORDINATION	54
3.1. Les orientations stratégiques	54
3.2. L'objectif général	55
3.3. Le cadre institutionnel et opérationnel de mise en œuvre de la SNPCIFJ	55
3.3.1. Le Conseil des Ministres (CM)	55
3.3.2. Le « Comité Jeunesse »	55
3.3.3. Les Ministères	56
3.3.4. Les autres acteurs	56
3.3.5. Les Collectivités décentralisées	56
3.3.6. Le secteur privé	56
3.3.7. Les Partenaires Techniques au Développement	57
3.3.8. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)	57
3.3.9. Le Conseil National des Jeunes (CNJCI)	57
IV. GROUPES CIBLES	57
V. DUREE DE LA STRATEGIE	57
VI. RESULTATS ATTENDUS	57
VII. RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNPCIFJ	57
VIII. STRATEGIE DE COMMUNICATION	58
IX. LES FACTEURS DE RISQUES	58
X. MATRICE	58
XI. SUIVI ET EVALUATION DE LA PNJ 2016 - 2020	58
CONCLUSION	58

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La volonté politique de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 doit s'accompagner d'une nouvelle dynamique de gestion à tous les niveaux de la vie publique. Cette dynamique se traduit par la recherche de la performance de l'organisation, la gestion efficace et efficiente des unités administratives, l'ouverture des systèmes d'organisation par l'accès aux informations. Les administrations sont alors appelées, par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, à se doter d'instruments ou de dispositifs de référence, codifiant les normes et les actes à imprimer dans leurs interventions.

Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique, carrefour de plusieurs attentes, ne peut rester en marge de ce mouvement. Face au défi de la formation d'un citoyen nouveau, il se doit de disposer d'un outil de Gouvernance approprié, permettant de conduire de façon harmonieuse et uniforme l'ensemble des opérations dans ses différents domaines d'intervention. L'élaboration de la présente Stratégie Nationale de Promotion et de coordination des Initiatives en faveur des Jeunes (SNPCIFJ) répond à ce souci.

La SNPCIFJ du Ministère a pour objet de définir un cadre formel de mise en œuvre, et de suivi-évaluation de toutes les actions à entreprendre sur les questions de promotion de la jeunesse.

II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

Dans la mise en œuvre de la politique nationale de la Jeunesse, plusieurs Ministères et entités administratives interviennent conjointement et en conformité avec le PND. Malheureusement en l'absence de coordination des activités entre les différentes structures, l'on fait face à des chevauchements, des blocages ou au peu d'intérêt et de mobilisation des cibles concernées.

Il convient donc de mettre en place un cadre de coordination et de suivi évaluation pour permettre le bon achèvement de la politique nationale globale en faveur des jeunes.

III. LA STRATEGIE NATIONALE DE PROMOTION ET DE COORDINATION

3.1. Les orientations stratégiques

La SNPCIFJ prévoit les orientations stratégiques suivantes :

- la création d'un cadre de concertation entre les différentes parties intervenant dans la politique Nationale de la Jeunesse ;
- le développement du plaidoyer entre les parties en vue de planifier et hiérarchiser la mise en œuvre des différentes activités prévues par les différents ministères ;
- le suivi de la mise en place des organisations, des lois et règlements ;
- la responsabilisation des jeunes dans les instances décisionnelles nationales ;
- la formation des personnels dédiés à l'encadrement des jeunes ;
- la promotion du programme du Mérite National de la Jeunesse ;
- le suivi des activités ministérielles et interministérielles prévues en faveur des jeunes, dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2016-2020.

3.2. L'objectif général

L'objectif général de la SNPCIFJ est de contribuer à la coordination d'ensemble de toutes les initiatives en faveur des Jeunes en Côte d'Ivoire.

3.3. Le cadre institutionnel et opérationnel de mise en œuvre de la SNPCIFJ

Le cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la SNPCIFJ est constitué des organes suivants :

- le Conseil des Ministres (CM),
- le Comité National de coordination et de suivi de la PNJ en abrégé « Comité Jeunesse ».

L'ensemble de ces organes constitue le dispositif institutionnel d'orientation, de coordination et de suivi-évaluation de la PNJ. Toute action initiée par le gouvernement en faveur des jeunes dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie doit être inscrite dans le PND. Sa mise en œuvre est assurée par les structures opérationnelles sous la coordination du Ministère en charge de la Jeunesse

3.3.1. Le Conseil des Ministres (CM)

Le CM est l'organe d'orientation et de décision en matière de Politique Nationale de la Jeunesse.

3.3.2. Le « Comité Jeunesse »

Le Comité Jeunesse est l'organe de concertation nationale et de suivi de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ). A ce titre, il est chargé de suivre la mise en œuvre des actions définies par la SNPCIEF au niveau national. Il sert de cadre de concertation sur la mise en œuvre de la PNJ, veille à l'implication effective de tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre de la PNJ, donne les orientations pour la mise en œuvre de la PNJ et apprécie le degré d'atteinte des résultats de la politique.

Le Comité Jeunesse donne son avis sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre de la PNJ. Il est présidé par le Ministre en charge de la Jeunesse ou son représentant, et le secrétariat technique est assuré par la Direction en charge de la Planification et des Statistiques du Ministère chargé de la Jeunesse (DPS).

Il est composé des Ministères techniques intervenant dans les questions de jeunesse et ayant prévu des actions à l'endroit de cette cible au PND 2016-2020, des ONG, des PTF, des collectivités décentralisées, du secteur privé, de la société civile et du Conseil National de la Jeunesse(CNJCI).

Au-delà des membres statutaires, il sera évidemment possible de faire appel, pour une session donnée, à toute autorité, organisme, association ou personne ressource susceptible de contribuer utilement aux réflexions.

Le Comité Jeunesse tient quatre sessions ordinaires par an (soit une par trimestre).

Au niveau du Comité jeunesse, chaque intervenant sur les questions de jeunesse, applique la PNJ selon son domaine de compétence. Ainsi on aura des réunions thématiques (autonomisation de la jeunesse, protection de la jeunesse, emploi des jeunes et service civique national).

Au niveau déconcentré, le Comité Jeunesse s'appuiera sur les services déconcentrés (représentations régionales et départementales) des membres dudit comité pour la remontée d'information.

La mise en œuvre de la PNJ se fera à travers les initiatives des organes suivants :

3.3.3. Les Ministères

L'organe de mise en œuvre effective de la PNJ est l'Etat, à travers le Ministère en charge de la jeunesse et ses structures opérationnelles (DPJ, DVAAJ, L'AEJ, DSCV et l'OSCN). Divers autres Ministères interviennent aussi à travers leurs directions dédiées et les projets Jeunes initiés dans leurs secteurs respectifs.

3.3.4. Les Autres Acteurs

S'il est vrai que le garant de l'application effective de la Politique se trouve être l'Etat, il n'est pas moins vrai que l'Etat ne peut, à lui seul, jouer ce rôle. C'est pourquoi la collaboration avec la société civile, les collectivités décentralisées, le secteur privé et les partenaires au développement, s'avère nécessaire.

3.3.5. Collectivités Décentralisées

La mise en œuvre efficace de la Politique Nationale de la Jeunesse nécessite la prise en compte de la notion de décentralisation. et comme tel, doit se faire au niveau local avec les collectivités décentralisées (Mairies, Conseils Régionaux, Districts). Elles seront chargées de :

- favoriser la promotion et le développement de la jeunesse ;
- apporter un appui budgétaire aux jeunes dans le cadre du plan de développement local ;
- favoriser l'implication des jeunes dans la gestion locale du développement ;
- favoriser l'émergence et le développement chez les jeunes, d'une vie associative harmonieuse, d'un comportement civique et citoyen, et d'une prise de conscience de l'importance d'une bonne santé sexuelle et de reproduction.

3.3.6. Le Secteur Privé

Le secteur privé maillon essentiel du paysage économique en Côte d'Ivoire, apparaît dans le dispositif de traitement des questions se rapportant aux jeunes, comme un partenaire privilégié dans la recherche de solutions. Les actions pour accroître l'employabilité des jeunes (formations générales et qualifiantes, stages, etc.), les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO), l'auto-emploi (entrepreneuriat), la santé et l'éducation des jeunes connaîtront un succès avec l'implication du secteur privé. En effet, conscient du potentiel que représente cette jeunesse dans le poids démographique du pays, et dans l'optique de marquer l'intérêt porté à celle-ci, plusieurs initiatives sont lancées par le patronat ivoirien. Il s'agit entre autres de : (1) la CGECI ACADEMY : forum de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat ; (2) la Business Plan Compétition : compétition pour financer des plans d'affaires pour les jeunes ; (3) le projet d'incubateurs pour 200 jeunes entrepreneurs financé par la BAD.

La mise en œuvre de la PNJ 2016-2020 devra donc se faire avec la prise en compte de la vision du secteur privé pour la jeunesse.

d'affaires pour les jeunes ; (3) le projet d'incubateurs pour 200 jeunes entrepreneurs financé par la BAD.

La mise en œuvre de la PNJ 2016-2020 devra donc se faire avec la prise en compte de la vision du secteur privé pour la jeunesse.

3.3.7. Les Partenaires Techniques au Développement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNJ, l'intervention des partenaires au développement sera traduite par un appui technique, matériel et financier.

3.3.8. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)

L'appui des ONG pour la mise en œuvre de la PNJ en particulier dans le cadre de la mobilisation des ressources, de la mobilisation communautaire, de l'actualisation des orientations stratégiques, du suivi et de l'évaluation de ladite politique est souhaité.

3.3.9. Le Conseil National des Jeunes (CNJCI)

La mise en place du CNJ-CI a pour but de renforcer l'autonomisation des jeunes, qui s'inscrit comme une priorité de développement national de l'Etat. Par sa présence au sein du Comité Jeunesse, il se fera le porte-voix de la jeunesse ivoirienne.

IV. GROUPES CIBLES

Sont concernés par la mise en œuvre de la SNPCIFJ, toutes les populations jeunes dont l'âge varie entre 16 et 35 ans vivant sur le territoire national sans distinction d'âge, de sexe, de religion, d'appartenance politique.

V. DUREE DE LA STRATEGIE

La mise en œuvre de la SNPCIFJ couvre la période 2016-2020.

VI. RESULTATS ATTENDUS

- Toutes les actions en faveur de la jeunesse, déclinées sur la durée de mise en œuvre de la PNJ et inscrites au PND 2016-2020, sont exécutées ;
- toutes les cibles visées ont bénéficié des actions menées au terme de la mise en œuvre de la PNJ.

VII. RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNPCIFJ

La mise en œuvre de la SNPCIFJ 2016-2020 implique une mobilisation accrue de ressources de la part de l'Etat, des collectivités décentralisées, des partenaires au développement, du secteur privé et des organisations de jeunesse. A ce titre l'Etat prendra les mesures suivantes :

- la dotation significative du Ministère chargé de la jeunesse, de ressources provenant du Budget Consolidé d'Investissement, pendant la période de 2016-2020, pour la mise en œuvre de la SNPCIFJ ;
- la mobilisation des ressources des PTFs au cours du Groupe Consultatif de Paris pour le financement du PND 2016-2020

VIII. STRATEGIE DE COMMUNICATION

En vue de la vulgarisation de la SNPCIFJ 2016-2020, une communication permanente sera maintenue autour du dispositif. Ainsi, un plan de communication sera élaboré pour soutenir la stratégie.

IX. LES FACTEURS DE RISQUES

Des risques peuvent affecter la mise en œuvre de la SNPCIFJ. Parmi ces risques probables, il faut noter:

- le manque de volonté des acteurs politiques, des PTFs et des groupes cibles d'adhérer au processus ;
- l'insuffisance des ressources de l'Etat.

X. MATRICE (cf annexe)

Le suivi et l'évaluation de la PNJ à travers la SNPCIFJ a pour objet la collecte et l'analyse systématique des informations relatives à la mise en œuvre de la PNJ 2016-2020, et ce afin de déceler les difficultés qui surviennent et de les résoudre. Le suivi-évaluation interne de la SNPCIFJ est assuré par la Direction de la Planification et des Statistiques (DPSD) dont les rapports sont soumis à la vérification de l'Inspection Générale pour validation par le Comité Jeunesse.

CONCLUSION

L'élaboration de la Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020, traduit la volonté du Gouvernement ivoirien d'accorder une place de choix à sa jeunesse dans le processus de développement social, économique, culturel et politique en vue de l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2020. Cette volonté politique est affirmée, non pas seulement en termes de discours, mais surtout en termes d'actions concrètes, traduite par un accroissement des ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des jeunes.

Transversale et prenant en compte l'ensemble des initiatives gouvernementales en faveur des Jeunes, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion et de Coordination des Initiatives en faveur des Jeunes (SNPCIFJ) nécessite l'implication de divers acteurs dont la pleine participation est un facteur déterminant pour l'atteinte des objectifs assignés au PND dans sa composante jeunesse.

AXES STRATEGIQUES			PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS			INDICATEURS		RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
ACTIONS			ACTIVITES	2016	2017	2018	2019	2020							
AS1: Jeunesse et environnement institutionnel/réglementaire	Action 1.1: Amélioration qualitative et quantitative des capacités des Ressources humaines du Ministère chargé de la jeunesse	Activité 1.1.1: Mettre sous tutelle du Ministère en charge de la Jeunesse l'Ecole Normale Supérieure d'Education Permanente (EN-SEP) de l'INJS		x	x					L'ENSEP est placée sous la tutelle du Ministère en charge de la Jeunesse	Acte de notification	CABINET MPJE-JSC / IG / DAJC	PM	SNPCIFJ	
		Activité 1.1.2: Former 500 agents Educateurs Permanents (EP)	x	x	x	x	x		x	1000 500 agents EP sont formés	Nombre d'agents EP	MPJEJSC /IG	A renseigner par IG	SNPCIFJ	
		Activité 1.1.3: Recruter 500 enseignants d'Education Permanente (EP)	x	x	x	x	x		x	500 EP sont recrutés	Nombre d'EP recrutés	MPJEJSC MFPMA	PM	SNPCIFJ	
		Activité 1.1.4: Assurer le renforcement des capacités des agents du ministère	x	x	x	x	x		x	Les capacités des agents du ministère sont renforcées	Types de formations reçues par les agents du ministère	MPJEJSC MFPMA	250	SNPCIFJ	
		Activité 1.2.1 : Répertoire l'ensemble des textes nationaux et internationaux existant en matière de jeunesse	x	x						Tous les textes nationaux et internationaux existant en matière de jeunesse sont répertoriés	Répertoire des textes nationaux et internationaux disponibles	MPJEJSC /DAJC / autres ministères et structures partenaires	1	SNPCIFJ	
	Action 1.2: Amélioration du cadre juridique et réglementaire du secteur jeunesse	Activité 1.2.2 : Actualiser tous les textes nationaux et conventions internationales existant en matière de jeunesse	x	x						Tous les textes nationaux et conventions internationales existants en matière de jeunesse sont actualisés et répertoriés	Textes et conventions actualisés et répertoriés disponibles	MPJEJSC /DAJC /CNJ-CI /autres ministères et structures partenaires	25	SNPCIFJ	
		Activité 1.2.3 : Vulgariser les textes nationaux, conventions internationales et le répertoire actualisé		x	x	x	x		x	les textes nationaux, conventions internationales et le répertoire sont vulgarisés	Type de supports produits et distribués	MPJEJSC/ DAJC/ DIRCOM	50	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	CÔÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
			2016	2017	2018	2019	2020					
AS1: Jeunesse et environnement institutionnel/réglementaire	Action 1.3: Création de l'Ordre du Mérite de la Jeunesse	Activité 1.3.1 : Prendre les textes réglementaires instituant et organisant l'Ordre du Mérite de la Jeunesse	X	X				Les textes réglementaires sont pris	*Décret signé *Arrêtés d'application signés	MPJESC/CABINET/ Inspection Générale /DAJC/ Grande Chancellerie	PM	SNPCIFJ
		Activité 1.3.2 : Organiser tous les 2 ans une cérémonie de distinction des acteurs de jeunesse méritants			X		X	La cérémonie de distinction est organisée en 2018 et 2020	Cérémonie organisée en 2018 et 2020	CABINET MPJESC/ Grande Chancellerie	100	SNPCIFJ
	Action 1.4: Vulgarisation et Mise en œuvre de la PNJ 2016-2020	Activité 1.4.1: Elaborer et faire valider la PNJ 2016-2020	X	X				La PNJ 2016-2020 est validée	Attestation du Gouvernement disponible	Gouvernement	15	SNPCIFJ
		Activité 1.4.2 : vulgariser la PNJ 2016-2020		X	X	X	X	La PNJ est connue de tous les acteurs intervenants dans la jeunesse	PNJ vulgarisée	MPJESC/ DIR COM	50	SNPCIFJ
		Activité 1.4.3 : Elaborer le Tableau de Bord de Suivi des initiatives en faveur des jeunes (Tableau de Bord Jeunesse-TBJ)	X	X				Le TBJ est élaboré	TBJ élaboré	MPJESC	26	SNPCIFJ
		Activité 1.4.4: Elaborer et faire valider la Stratégie Nationale de Promotion de la Jeunesse (SNPCIFJ) 2016-2020	X	X				La SNPCIFJ 2016-2020 est élaborée et validée	SNAJ élaborée et validée	CABINET MPJESC / IG	PM	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION						RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
				PERIODE DE REALISATION										
				2016	2017	2018	2019	2020						
AS1: Jeunesse et environnement institutionnel/réglementaire	Action 1.5: Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse.	Activité 1.5.1 : Organiser un plaidoyer auprès des services du budget en vue de la mise à disposition de ressources conséquentes		X	X	X	X	Le plaidoyer auprès des services du budget est organisé	Niveau des ressources allouées au secteur jeunesse	CABINET MPJEJSC/ DAFP/ Mint Budget, Mint Eco et Finance/	PM	SNPCIFJ		
		Activité 1.5.2 : Organiser un plaidoyer auprès des partenaires au développement et du secteur privé en vue d'accroître leurs ressources dédiées à la Jeunesse		X	X	X	X	Le plaidoyer auprès des partenaires au développement et du secteur privé est organisé	Niveau des ressources allouées au secteur jeunesse	CABINET MPJEJSC/ DAFP / IG/DVAA/ DPJ/AEJ/BCPE/ DSCV/OSCN	20	SNPCIFJ		
	Action 1.6: Redynamisation et renforcement du rôle des organisations de jeunesse et des jeunes	Activité 1.6.1 : Faire le plaidoyer pour l'instauration de quotas de jeunes et des femmes dans les instances de représentation démocratiques et de prise de décisions (Parlement, Conseil Economique et Social, Conseils d'Administration etc.)	X	X	X	X	X	Le plaidoyer pour l'instauration de quotas de jeunes et des femmes dans les instances de représentation démocratiques et de prise de décisions est fait	Quotas de jeunes et des femmes dans les instances de représentation démocratiques et de prise de décisions instaurés	CABINET MPJEJSC / IG	PM	SNPCIFJ		
	Action 1.7 : Motivation des jeunes et des femmes à la pratique des métiers agricoles	Activité 1.7.1 : Faciliter l'immatriculation des terres		X	X	X	X	De nouvelles terres sont immatriculées	Nombre de certificats délivrés	MINADER	PM	SNPCIFJ		
		Activité 1.7.2 : Promouvoir l'opportunité d'accès à la terre pour les femmes et les jeunes ruraux par des dispositions spécifiques dans les programmes et projets		X	X	X	X	Les femmes et les jeunes ruraux ont plus facilement accès aux terres	Proportion de femmes et de jeunes bénéficiaires de terres	MINADER	1 800	SNPCIFJ		
TOTAL AXE 1 (millions de francs CFA)														2 347

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 2: Jeunesse et société/ culture	Action 2.1: Inclusion de la Jeunesse	Activité 2.1.1: Faire le plaidoyer pour la responsabilisation des jeunes dans les instances décisionnelles nationales	X	X	X	X	X	X	Les instances décisionnelles sont sensibilisées à la responsabilisation des jeunes	Actes de notification	MCABINET MPJE/SC/ IG	PM	SNPCIFJ
	Action 2.2: Intégration sociale des jeunes et adolescents par la culture de la paix, de la solidarité et la citoyenneté	Activité 2.2.1: Organiser des activités sportives, socio-culturelles dans 05 universités publiques et 01 grande école publique	X	X	X	X	X	X	- des activités socio-culturelles sont organisées	*Activités socio-éducatives organisées dans les universités ; UFHB, UNA, UAO, UJLG, UGPC *Activités socio-éducatives organisées à l'INP-HB	CABINET MESRS	420	SNPCIFJ
		Activité 2.2.2: Mettre en place les clubs scientifiques, littéraires et culturels dans 05 universités publiques et 01 grande école publique	X	X	X	X	X	X	-les clubs scientifiques, littéraires et culturels sont mis en place	* Clubs scientifiques, littéraires et culturels sont mis en place dans les universités ; UFHB, UNA, UAO, UJLG, UGPC * Clubs scientifiques, littéraires et culturels sont mis en place à l'INP-HB	CABINET MESRS	PM	SNPCIFJ
	Action 2.3: Relance du programme « carte jeunes ».	Activité 2.3.1: Reinstaurer la carte jeune	X	X					Le programme « carte jeune » est relancé	Le programme « carte jeune » relancé	MPJE/SC/ CABINET/ AEJ , Partenaires	50	SNPCIFJ
		Activité 2.3.2 : Organiser une campagne de promotion et de vulgarisation de la carte jeune pour l'adhésion de 10 000 jeunes.		X	X	X	X	X	* La campagne de promotion et de vulgarisation est organisée * 10 000 jeunes adhèrent à la carte jeune	- Campagne organisée - 10 000 jeunes disposent de leur activité	MPJE/SC/AEJ/ Partenaires	50	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES			ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
					2016	2017	2018	2019	2020					
AS 2: Jeunesse et société/culture	Action 2.4 : Promotion de la culture	Activité 2.4.1 : Organiser les journées de promotion du livre	X	X	X	X	X	Les journées de promotion du livre sont organisées	*Nombre de participants aux différentes journées organisées *Nombre de jeunes participants aux journées	MCF / BNCI / DLL	PM	SNPCIFJ		
		Activité 2.4.2 : Organiser l'opération Femmes et lectures et installer des mini-bibliothèques dans les salons de coiffure pour femmes dans les régions	X	X	X	X	X	L'opération Femmes et lectures e est organisée et des mini bibliothèques sont installées dans les régions	*Opération organisée *Nombre de mini bibliothèques installées * Nombre de régions bénéficiaires *Nombre de jeunes femmes bénéficiaires	MCF / BNCI	PM	SNPCIFJ		
		Activité 2.4.3 : Organiser le salon international du livre	x	X	X	X	X	le salon international du livre est organisé	*Salon du livre organisé * Nombre de participants	MCF / DLL	PM	SNPCIFJ		
		Activité 2.4.4 : Organiser une caravane nationale de sensibilisation à l'utilisation des livres originaux	X	X	X	X	X	Une caravane nationale de sensibilisation à l'utilisation des livres originaux est organisée	Caravane organisée	MCF / DLL / CACAB	PM	SNPCIFJ		
		Activité 2.4.5 : Organiser des rencontres de promotion des arts visuels, de l'artisanat de l'art, du design et des arts vivants : Rencontre Théâtrale d'Abidjan(RETHAB), Festival des Ballets Nationaux (FIBAN) etc	X	X	X	X	X	Des rencontres de promotion des arts visuels, de l'artisanat de l'art, du design et des arts vivants sont organisées	Rencontres organisées	MCF / CNAC	PM	SNPCIFJ		

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
			2016	2017	2018	2019	2020					
AS 2: Jeunesse et société/culture	Action 2.4 : Promotion de la culture	Activité 2.4.6 : Organiser les festivals patriotiques (Festival du Zanzan, Festival Vacances cultures, Clap Ivoire, Semaine Nationale des arts et de la culture, la fête de la musique, festival des arts sacrés de Korhogo, festival des arts et cultures lagunaires, Polyphonik, Nous régions ont du talent, Côte d'Ivoire culture)	X	X	X	X	X	Les festivals sont organisés	Festivals organisés	MCF / DPAC / CNAC / CACAB	PM	SNPCIFJ
		Activité 2.4.7 : Contribuer à l'organisation des festivals privés (Climbié beach, FICAD, Abissa, FACMA, Popo carnaval, FEMUA, festival des 18 montagnes)	X	X	X	X	X	La participation du MCF à l'organisation des festivals privés est assurée	Appui effectif de MCF à l'organisation des festivals privés	MCF / DPAC / CNAC	PM	SNPCIFJ
		Activité 2.4.8 : Organiser la journée internationale de la diversité culturelle	X	X	X	X	X	La journée internationale de la diversité culturelle est organisée	Journée organisée	MCF / DICC	PM	SNPCIFJ
		Activité 2.4.9 : Appuyer les initiatives privées (organisation 3 salons, 4 festivals et 3 défilés de modes)	X	X	X	X	X	Les initiatives privées bénéficient d'un appui du MCF	Nombre d'initiatives privées appuyées	MCF / CNF / DICC	PM	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 2: Jeunesse et société/culture	Action 2.4 : Promotion de la culture	Activité 2.4.10 : Financer une banque de scénarios (adaptation d'œuvres littéraires ivoiriennes)		X	X	X	X	Une banque de scénarios est financée	Nombre d'adaptation d'œuvres littéraires financées	MCF / ONAC-CI / FONSIK / DC	PM	SNP(CIF)	
		Activité 2.4.11 : Produire et coproduire 5 films et feuilletons	X	X	X	X	X	5 films et feuilletons sont produits et coproduits	Nombre de films et feuilletons produits et coproduits	MCF/ONAC-CI / FONSIK / DC	PM	SNP(CIF)	
		Activité 2.4.12 : Organiser un festival de films de fiction	X	X	X	X	X	Un festival de films de fiction est organisé	Nombre de participant aux festivals	MCF/ONAC-CI / FONSIK / DC	PM	SNP(CIF)	
	Action 2.5: Renforcement des infrastructures culturelles	Activité 2.5.1 : Réhabiliter et équiper les infrastructures culturelles	X	X	X	X	X	Les infrastructures culturelles sont réhabilitées et équipées	Nombre d'infrastructures culturelles réhabilitées et équipées	MCF	PM	SNP(CIF)	
		Activité 2.5.2 : Construire et équiper les infrastructures culturelles	X	X	X	X	X	Les infrastructures culturelles sont construites et équipées	Nombre d'infrastructures culturelles construites et équipées	MCF	PM	SNP(CIF)	
	Action 2.6: Lutte contre les grossesses / mariages précoces et les VBG	Activité 2.6.2: Renforcer la lutte contre les mariages et grossesses précoces et à risque	X	X	X	X	X	la lutte contre les mariages et grossesses précoces et à risque est renforcée	*Proportion de jeunes filles mariées avant l'âge de 18 ans *Proportion de grossesses précoces	MPFPE/ONP	PM	SNP(CIF)	

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
			2016	2017	2018	2019	2020					
AS 2: Jeunesse et société/culture	Action 2.7: Amélioration du climat social et de l'environnement dans les universités et grandes écoles	Activité 2.7.1 : Renforcer l'esprit civique et moral des étudiants	X	X	X	X	X	L'esprit civique et moral des étudiants est renforcé	Nombre d'activités réalisées	MESRS/ CROU	270	SNPCIFJ
		Activité 2.7.2 : Octroyer une aide de l'Etat aux étudiants	X	X	X	X	X	Des étudiants bénéficient d'une aide de l'Etat	Nombre d'étudiants bénéficiant de secours	MESRS	25	SNPCIFJ
		Activité 2.7.3 : Améliorer le climat de paix et sécurité	X	X	X	X	X	Le climat de paix et sécurité est amélioré	Nombre d'activités réalisées	MESRS	75	SNPCIFJ
AS 2: Jeunesse et société/culture	Action 2.8: Renforcement du dispositif sécuritaire social	Activité 2.8.1 : Développer un système de protection des travailleurs du secteur informel	X	X	X	X	X	Un système de protection des travailleurs du secteur informel est développé	Système disponible	MEAS	PM	SNPCIFJ
		Activité 2.8.2 : Renforcer les capacités des travailleurs du secteur privé	X	X	X	X	X	Les travailleurs du secteur privé sont formés	Nombre de travailleurs formés	MEAS	PM	SNPCIFJ
	Action 2.9: Accès des populations en général et des jeunes en particulier à des espaces dédiés à la pratique du sport pour tous et des loisirs sains	Activité 2.9.1 : Créer des conditions favorables à la promotion et à la pratique du sport pour tous et des loisirs sains	X	X	X			Conditions favorables à la promotion et à la pratique du sport pour tous et des loisirs sains sont créées	*Nombre de parcours créés dédiés à la pratique du sport pour tous *Nombre de sites créés dédiés aux loisirs sains	MSL / DSFSM / DL	PM	SNPCIFJ
TOTAL AXE 2 (millions de francs CFA)											855	

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
			2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.1 : renforcement de la Gouvernance scolaire	Activité 3.1.1 : Evaluer régulièrement le système éducatif	X	X	X	X	X	Le système éducatif est régulièrement évalué	Nombre d'évaluations réalisées	MEN	450	SNPCIFJ
		Activité 3.2.1 : Développer le plan d'éducation stratégique de la jeune fille	X	X	X	X	X	Le plan d'éducation stratégique de la jeune fille est développé	Plan stratégique développé	MEN/ DELC	210	SNPCIFJ
		Activité 3.2.2: Construire 06 lycées de jeunes filles avec internat			X	X	X	06 lycées sont construits	Nombre de lycée de jeunes filles avec internat construits	MEN/ BID/ DEP	18 927	SNPCIFJ
	Action 3.2 : scolarisation de la jeune fille et son maintien dans le système éducatif	Activité 3.2.3 : Construire et équiper 612 collèges à Base 2	X	X	X	X	X	612 collèges à Base 2 sont construits et équipés	Nombre de collèges construits et équipés	MEN/DEP/DAF	149 212	SNPCIFJ
		Activité 3.2.4 : Construire et équiper 102 collèges à Base 4		X	X	X	X	102 collèges à Base 4 sont construits et équipés	Nombre de collèges construits et équipés	MEN/DEP/DAF	85 747	SNPCIFJ
		Activité 3.2.5 : Construire et équiper 12 lycées	X	X	X	X	X	12 lycées sont construits et équipés	Nombre de lycées construits et équipés	MEN/DEP/DAF	2 835	SNPCIFJ
		Activité 3.2.6: Réhabiliter et équiper 483 établissements du secondaire	X	X	X	X	X	483 établissements secondaires sont réhabilités et équipés	Nombre d'établissement secondaire réhabilités et équipés	MEN/DEP/DAF	10 511	SNPCIFJ
		Activité 3.2.7 : Construire 04 lycées d'enseignement général	X	X	X	X		04 lycées d'enseignement général sont construits	Nombre de lycées d'enseignement général construits	SNPC MEN/ DEP/DAF IFJ	10 000	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)	
				2016	2017	2018	2019	2020						
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.3 : intégration des structures non formelles au système éducatif	Activité 3.3.1 : Réduire les classes passerelles			X	X	X	x	Les classes passerelles sont réduites	Nombre de classes passerelles	MEN/DAENF	82	SNPCIFJ	
		Activité3.3.2 : Intégrer les écoles de confession musulmanes et les écoles communautaires dans le système éducatif	x	x	x	x	x	x	Les écoles de confession musulmane et communautaires sont intégrées dans le système éducatif.	-Nombre d'écoles de confession musulmane intégrées -Nombre d'écoles communautaires intégrées	MEN/DAENF	1200	SNPCIFJ	
		Activité 3.4.1 : Créer des mécanismes de collaboration avec les médias		x	x	x	x	x	Des mécanismes de collaboration avec les médias sont créés	Nombre de mécanismes créés	MEN/DAENF	1055	SNPCIFJ	
	Action 3.4 : Renforcement de l'alphabétisation	Activité 3.4.2 : Renforcer le système de production statistique	x	x	X	X	X	X	Le système de production statistique est renforcé	Nombre d'annuaires statistiques produits	MEN/DAENF	490	SNPCIFJ	
		Activité3.4.3 : Créer des mécanismes de collaboration avec les services en charge des jeunes à risque				X	X	X	Des mécanismes de collaboration avec les services en charge des jeunes à risque sont créés	Mécanisme de collaboration opérationnel	MEN/DAENF	19	SNPCIFJ	
		Activité 3.5.1 : Réaliser le projet de professionnalisation du secteur informel			x	x	x	x	le projet de de professionnalisation du secteur informel est réalisé	Projet réalisé	METFP	90	SNPCIFJ	
	Action 3.5 : Renforcement des capacités humaines du secteur de la formation professionnelle	Activité 3.5.2 : Réaliser le projet pilote d'installation et d'insertion des garagistes			x	x	x	x	Le projet pilote d'installation et d'insertion des garagistes est réalisé	Projet réalisé	METFP	90	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	CÔÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.5 : Renforcement des capacités de ressources humaines du secteur de la formation professionnelle	Activité 3.5.3 : Réaliser le projet pilote d'installation et d'insertion des diplômés en électronique			x	x	x	Le projet pilote d'installation et d'insertion des diplômés en électronique est réalisé	Projet pilote réalisé	METFP	150	SNPCIFJ	
		Activité 3.5.4 : Réaliser les incubateurs et pépinières d'entreprise au sein des établissements			x	x	x	Les incubateurs et pépinières d'entreprise au sein des établissements sont réalisés	*Nombre d'incubateurs d'entreprise réalisés *Nombre de pépinières d'entreprises réalisées *Nombre d'établissement possédant des incubateurs d'entreprise *Nombre d'établissement possédant des pépinières d'entreprise	METFP	1 239	SNPCIFJ	
		Activité 3.5.5 : Former les acteurs à l'élaboration des curricula selon l'Approche Par Compétence (APC)		x	x			Les acteurs sont formés à l'élaboration des curricula selon l'APC	Acteurs formés	METFP	40	SNPCIFJ	
		Activité 3.5.6 : Former les différents acteurs de l'alternance (écoles, entreprises, administrations...)		x	x			Les différents acteurs de l'alternance (écoles, entreprises, administrations...) sont formés	Acteurs formés	METFP	20	SNPCIFJ	
		Activité 3.5.7 : Renforcer les capacités des directeurs des études de l'Enseignement privé(250 Directeurs des Etudes par an)		x	x			les capacités des directeurs des études de l'Enseignement privé sont renforcées	Nombre de Directeurs des études formés	METFP	37.5	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.5 : Renforcement des capacités de ressources humaines du secteur de la formation professionnelle	Activité 3.5.8 : Former les acteurs du secteur à la nouvelle approche pédagogique		x	x		x	Les acteurs du secteur sont formés à la nouvelle approche pédagogiques	Acteurs du secteur formés	METFP	20	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.1 Réhabiliter le LYCEE PROFES- SIONNEL DE MAN (BADEA)		x				Le LYCEE PROFES- SIONNEL DE MAN est réhabilité	LYCEE PROFES- SIONNEL réhabilité	METFP	6 201.49	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.2 : Réhabiliter le LYCEE PROFES- SIONNEL DE FERKE (BADEA)		x				Le LYCEE PROFES- SIONNEL DE FERKE est réhabilité	LYCEE PROFES- SIONNEL réhabilité	METFP	2 275.103	SNPCIFJ	
	Action 3.6 Développement des structures de l'enseignement technique et professionnel	Activité 3.6.3 : Réhabiliter le LYCEE PROFES- SIONNEL (LP) SAN PEDRO (UE/ projet PROFORME)	x					Le LYCEE PROFES- SIONNEL (LP) SAN PEDRO est réhabilité	LYCEE PROFES- SIONNEL réhabilité	METFP	912.884	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.4 : Réhabiliter le LYCEE PROFES- SIONNEL (LP) JACQUEVILLE (UE/ projet PROFORME)	x					Le LYCEE PROFES- SIONNEL (LP) JACQUEVILLE est réhabilité	LYCEE PROFES- SIONNEL réhabilité	METFP	912.884	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.5 : Réhabiliter le LYCEE PROFES- SIONNEL (LP)DE DAOUKRO (C2D)		x				Le LYCEE PROFES- SIONNEL (LP)DE DAOUKRO est réhabilité	LYCEE PROFES- SIONNEL réhabilité	METFP	5 000	SNPCIFJ	
	Activité 3.6.6 Réhabiliter le LYCEE PROFES- SIONNEL d'ODIENNE (BID)		x				Le LYCEE PROFES- SIONNEL d'ODIENNE est réhabilité	LYCEE PROFES- SIONNEL réhabilité	METFP	4 417	SNPCIFJ		

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.6 Développement des structures de l'enseignement technique et professionnel	Activité 3.6.7 Réhabiliter le LYCEE PROFESSIONNEL DE GRAND-LAHOU (Appui Budgétaire)	x	x					Le LYCEE PROFESSIONNEL DE GRANDest réhabilité- LAHOU	LYCEE PROFESSIONNEL réhabilité	METFP	268.619	SNPCIFJ
		Activité 3.6.8 Réhabiliter le CENTRE DE BUREAUTIQUE, DE COMMUNICATION ET DE GESTION (CBCG) DE BOUAKE (FSD)			x				Le CENTRE DE BUREAUTIQUE, DE COMMUNICATION ET DE GESTION (CBCG) DE BOUAKE est réhabilité	LYCEE PROFESSIONNEL réhabilité	METFP	1051.3	SNPCIFJ
		Activité 3.6.9 Réhabiliter le CENTRE D'ELECTRONIQUE ET D'INFORMATIQUE APPLIQUEE (CELIA) D'ABIDJAN (BADEA)		x					Le CENTRE D'ELECTRONIQUE ET D'INFORMATIQUE APPLIQUEE (CELIA) D'ABIDJAN est réhabité	Centre r éhabilité	METFP	2275.103	SNPCIFJ
		Activité 3.6.10 réhabiliter le CENTRE DE PERFECTIONNEMENT AUX METIERS DU BATIMENT (CPMBAT) DE KOU MASSI (C2D)		x					Le CENTRE DE PERFECTIONNEMENT AUX METIERS DU BATIMENT (CPMBAT) DE KOU MASSI est réhabilité	Centre réhabilité	METFP	1751.052	SNPCIFJ
		Activité 3.6.11 : Réhabiliter le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) DE TOUBA (UE/ projet PROFORME)	x						Le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) DE TOUBA est réhabilité	Centre réhabilité	METFP	912.884	SNPCIFJ
		Activité 3.6.12 : réhabiliter le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) DE GUIGLO (UE/ projet PROFORME)	x					Le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) DE GUIGLO est réhabilité	Centre réhabilité	METFP	912.884	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
			2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.6 Développement des structures de l'enseignement technique et professionnel	Activité 3.6.13 : réhabiliter le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) DE MAN (UE/ projet PROFORME)	x					Le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) DE MAN est réhabilité	Centre réhabilité	METFP	912.884	SNPCIFJ
		Activité 3.6.14 : réhabiliter le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) DE KORHOGO (UE/ projet PROFORME)	x					Le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) DE KORHOGO est réhabilité	Centre réhabilité	METFP	912.884	SNPCIFJ
		Activité 3.6.15 : réhabiliter le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) DE BONDOUNKOU(UE/ projet PROFORME)	x					Le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) DE BONDOUNKOU est réhabilité	Centre réhabilité	METFP	912.884	SNPCIFJ
		Activité 3.6.16 : réhabiliter le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) D'ODIENNE (UE/ projet PROFORME)	x					Le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) D'ODIENNE est réhabilité	Centre réhabilité	METFP	912.884	SNPCIFJ
		Activité 3.6.17 : réhabiliter le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) D'ABENGOUROU (C2D)	x					Le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) D'ABENGOUROU est réhabilité	Centre réhabilité	METFP	1751.052	SNPCIFJ
		Activité 3.6.18 : réhabiliter le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) DE DALOA 1 (C2D)	x					Le CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) DE DALOA est réhabilité	Centre réhabilité	METFP	1751.052	SNPCIFJ
		Activité 3.6.19: réhabiliter le LYCEE PROFESSIONNEL (LP) DE BONGOUANOU (C2D)	X					Le LYCEE PROFESSIONNEL (LP) DE BONGOUANOU est réhabilité	Centre réhabilité	METFP	1751.052	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.6 Développement des structures de l'enseignement technique et professionnel	Activité 3.6.20: réhabiliter le LYCEE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (LTP) DE GAGNOA (BADEA)	x						Le LYCEE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (LTP) DE GAGNOA est réhabilité	Centre réhabilité	METFP	2275.103	SNPCIFJ
		Activité 3.6.21 : Réhabiliter le INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (IP-NETP) (C2D)	x						L'INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (IPNETP) est réhabilité	Institut pédagogique réhabilité	METFP	3500	SNPCIFJ
		Activité 3.6.22 : Réhabiliter le INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (IPNETP) (UE/ projet PROFORME)	x						L'INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (IPNETP) est réhabilité	Institut pédagogique réhabilité	METFP	912.884	SNPCIFJ
		Activité 3.6.23 : Construire et équiper le Lycée Professionnel Hôtelier de Yamoussoukro (FSD)		x					Le Lycée Professionnel Hôtelier de Yamoussoukro est construite et équipé	Lycée construit et équipé	METFP	2561.96	SNPCIFJ
		Activité 3.6.24 Construire et équiper le Centre d'Enseignement Technique d'Issia (FSD)		x					Le Centre d'Enseignement Technique d'Issia est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	2288.35	SNPCIFJ
		Activité 3.6.25 Construire et équiper le Lycée Professionnel de Bouaflé (FSD)		x					Le Lycée Professionnel de Bouaflé est construit et équipé	Lycée construit et équipé	METFP	2380.82	SNPCIFJ
		Activité 3.6.26 Construire et équiper le Centre multisectoriel Mohamed VI de Yopougon (Fondation Mohamed VI du Maroc)		x					Le Centre multisectoriel Mohamed VI de Yopougon est construit et équipé	Lycée construit et équipé	METFP	3600	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.6 Développement des structures de l'enseignement technique et professionnel	Activité 3.6.27 Construire et équiper le Lycée professionnel de ZouanHounien (BID)		x					Le Lycée professionnel de ZouanHounien est construit et équipé	Lycée construit et équipé	METFP	9590.092	SNPCIFJ
		Activité 3.6.28 Construire et équiper le Lycée Professionnel de Bouna (BID)		x					Le Lycée Professionnel de Bouna est construit et équipé	Lycée construit et équipé	METFP	8985	SNPCIFJ
		Activité 3.6.29 Construire et équiper le Centre sectoriel agro-élevage de Botro (C2D)		x					Le Centre sectoriel agro-élevage de Botro est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	3807.717	SNPCIFJ
		Activité 3.6.30 Construire et équiper le Centre sectoriel mines extraction de Man (C2D)		x					Le Centre sectoriel mines extraction de Man est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	4 782.025	SNPCIFJ
		Activité 3.6.31 Construire et équiper le Centre sectoriel maintenance véhicule engins d'Abidjan (C2D)		x					Le Centre sectoriel maintenance véhicule engins est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	4 778.571	SNPCIFJ
		Activité 3.6.32 Construire et équiper le Centre sectoriel industrie agroalimentaire et maintenance industrielle de Yopougon(C2D)		x					Le Centre sectoriel industrie agroalimentaire et maintenance industrielle de Yopougon est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	6 710	SNPCIFJ
		Activité 3.6.33 Construire et équiper le Centre sectoriel transport logistique d'Abidjan (C2D)		x					Le Centre sectoriel transport logistique d'Abidjan est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	3 668.212	SNPCIFJ
		Activité 3.6.34 Projet de construction de la Technopole Industrielle et Commerciale de Yopougon (CITE ETFP) (ICBC)			x				Le Projet de construction de la Technopole Industrielle et Commerciale de Yopougon est réalisé	Projet réalisé	METFP	34 0389.37	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.6 Développement des structures de l'enseignement technique et professionnel	Activité 3.6.35 Projet de construction du centre multisectoriel de Yamoussoukro (ICBC)			x				Le Projet de construction du centre multisectoriel de Yamoussoukro est réalisé	Projet réalisé	METFP	16 604,24	SNPCIFJ
		Activité 3.6.36 Projet de construction du centre multisectoriel de Bouaké (ICBC)			x				Le Projet de construction du centre multisectoriel de Bouaké (ICBC) est réalisé	Projet réalisé	METFP	21 528,68	SNPCIFJ
		Activité 3.6.37 Projet de construction du centre multisectoriel de Korhogo (ICBC)			x				Le Projet de construction du centre multisectoriel de Korhogo (ICBC) est réalisé	Projet réalisé	METFP	14 491,83	SNPCIFJ
		Activité 3.6.38 Projet de construction du Lycée Professionnel de Kong (ICBC)			x				Le Projet de construction du Lycée Professionnel de Kong (ICBC) est réalisé	Projet réalisé	METFP	8 823,385	SNPCIFJ
		Activité 3.6.39 Projet de construction du Lycée Professionnel de Tiébissou (ICBC)			x				Le Projet de construction du Lycée Professionnel de Tiébissou (ICBC) est réalisé	Projet réalisé	METFP	7964,03	SNPCIFJ
		Activité 3.6.40 Projet de onstruction du centre de formation professionnelle de Gbélégban (ICBC)			x				Le Projet de construction du centre de formation professionnelle de Gbélégban (ICBC) est réalisé	Projet réalisé	METFP	8020,555	SNPCIFJ
		Activité 3.6.41 Construire et équiper le lycée technique professionnel de DIMBOKRO (BID)			x				Le lycée technique professionnel de DIMBOKRO (BID) est construit est équipé	Lycée construit et équipé	METFP	4500	SNPCIFJ
		Activité 3.6.42 Construire et équiper le lycée professionnel d'AGBOVILLE (BID)			x				Le lycée professionnel d'AGBOVILLE(BID) est construit et équipé	Lycée construit et équipé	METFP	4500	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.6 Développement des structures de l'enseignement technique et professionnel	Activité 3.6.43 Construire et équiper le le Centre Formation professionnelle de BONOUA(BID)						Le Centre Formation professionnelle de BONOUA(BID) est construit et équipé	Lycée construit et équipé	METFP	4500	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.44 Construire et équiper le Lycée technique professionnel de DABOU (BID)			x			Le Lycée technique professionnel de DABOU (BID) est construit et équipé	Lycée construit et équipé	METFP	4500	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.45 Construire et équiper le lycée technique professionnel de San pédro (BADEA)				x		Le lycée technique professionnel de San pédro (BADEA est construit et équipé	Lycée construit et équipé	METFP	8 000	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.46 Construire et équiper le lycée professionnel d'Aboisso (BADEA)				x		Le lycée professionnel d'Aboisso (BADEA) est construit et équipé	Lycée construit et équipé	METFP	5 000	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.47 Construire et équiper le lycée technique professionnel de Daloa(FKD)				x		Le lycée technique professionnel de Daloa(FKD) est construit et équipé	Lycée construit et équipé	METFP	9 000	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.48 Construire et équiper le Centre Formation professionnelle de Toumodi (FKD)				x		Le Centre Formation professionnelle de Toumodi (FKD) est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	4 000	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.49 Projet de construction du Lycée technique Professionnel de Séguéla (MITRELLI)				x		Le Projet de construction du Lycée technique Professionnel de Séguéla (MITRELLI) est réalisé	Projet réalisé	METFP	6 000	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.50 Projet de construction du Lycée Professionnel de Soubre (MITRELLI)				x		Le Projet de construction du Lycée Professionnel de Soubre (MITRELLI) est réalisé	Projet réalisé	METFP	6 000	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
			2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.6 Développement des structures de l'enseignement technique et professionnel	Activité 3.6.51 Projet de construction du Lycée technique Professionnel de Grand-Bassam (MITRELLI)				x		Le Projet de construction du Lycée technique Professionnel de Grand-Bassam (MITRELLI) est réalisé	Projet réalisé	METFP	8 000	SNPCIFJ
		Activité 3.6.52 Construire et équiper le Centre Formation professionnelle de Samango (MITRELLI)						Le Centre Formation professionnelle de Samango (MITRELLI) est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	2 800	SNPCIFJ
		Activité 3.6.53 Construire et équiper le Centre Formation professionnelle de Tabou (MCC)				x		Le Centre Formation professionnelle de Tabou (MCC) est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	3 500	SNPCIFJ
		Activité 3.6.54 Construire et équiper le Centre Formation professionnelle de Fresco (MCC)				x		Le Centre Formation professionnelle de Fresco (MCC) est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	3 500	SNPCIFJ
		Activité 3.6.55 Construire et équiper le Centre Formation professionnelle de Tanda (MCC)				x		Le Centre Formation professionnelle de Tanda (MCC) est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	3 500	SNPCIFJ
		Activité 3.6.56 Construire et équiper le Centre Formation professionnelle de Tiassalé (MCC)				x		Le Centre Formation professionnelle de Tiassalé (MCC) est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	4 000	SNPCIFJ
		Activité 3.6.57 Construire et équiper le Centre Formation professionnelle de Zuenoula (MCC)				x		Le Centre Formation professionnelle de Tiassalé (MCC) est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	3 500	SNPCIFJ
		Activité 3.6.58 Construire et équiper le Centre Formation professionnelle de Sinfra (MCC)				x		Le Centre Formation professionnelle de Sinfra (MCC) est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	4000	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT
				PERIODE DE REALISATION									
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.6 Développement des structures de l'enseignement technique et professionnel	Activité 3.6.59 Construire et équiper le Centre Formation professionnelle de Dabakala (MCC)				x		Le Centre Formation professionnelle de Dabakala (MCC) est construit et équipé	Centre construit et équipé	METFP	3 500	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.60 Projet de construction de la Technopole de l'Innovation Technologique (TIT) de l'Auto-route du Nord (Km 24) (SACCE/SERCOBE/DPS)		x	x			Le Projet de construction de la Technopole de l'Innovation Technologique (TIT) de l'Auto-route du Nord (Km 24) est nréalisé	Centre construit et équipé	METFP	32036,21	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.61 Projet de construction du centre de formation professionnelle de Grand-Lahou (BOAD)			x			Le Projet de construction du centre de formation professionnelle de Grand-Lahou (BOAD) est réalisé	Projet réalisé	METFP	4 500	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.62 Projet de construction du centre de formation professionnelle de Biankouman (BOAD)			x			Le Projet de construction du centre de formation professionnelle de Biankouman (BOAD) est réalisé	Projet réalisé	METFP	4 500	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.63 Projet de construction du centre de formation professionnelle de Arrah (BOAD)			x			Le Projet de construction du centre de formation professionnelle de Arrah (BOAD) est réalisé	Projet réalisé	METFP	4 500	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.64 Projet de construction du centre de formation professionnelle de Guéyo (BOAD)			x			Le Projet de construction du centre de formation professionnelle de Guéyo (BOAD) est réalisé	Projet réalisé	METFP	4 500	SNPCIFJ	
		Activité 3.6.65 Projet de construction du centre de formation professionnelle de Facobli (BOAD)			x			Le Projet de construction du centre de formation professionnelle de Facobli (BOAD) est réalisé	Projet réalisé	METFP	4 500	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
			PERIODE DE REALISATION									
			2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.6 Développement des structures de l'enseignement technique et professionnel	Activité 3.6.66 Projet de construction du centre de formation professionnelle de Alépé (BOAD)			x			Le Projet de construction du centre de formation professionnelle de Alépé (BOAD) est réalisé	Projet réalisé	METFP	4 500	SNPCIFJ
		Activité 3.6.67 Projet de construction du centre de formation professionnelle de Didievi (BAD)			x			Le Projet de construction du centre de formation professionnelle de Didievi (BAD) est réalisé	Projet réalisé	METFP	3 600	SNPCIFJ
		Activité 3.6.68 Projet de construction du centre de formation professionnelle de Sakassou (BAD)			x			Le Projet de construction du centre de formation professionnelle de Sakassou (BAD) est réalisé	Projet réalisé	METFP	4 100	SNPCIFJ
		Activité 3.6.69 Projet de construction du centre de formation professionnelle de M'Bahiakro (BAD)			x			Le Projet de construction du centre de formation professionnelle de M'Bahiakro (BAD) est réalisé	Projet réalisé	METFP	3600	SNPCIFJ
		Activité 3.6.70 Projet de construction du centre de formation professionnelle de Touleupleu (BAD)			x			Le Projet de construction du centre de formation professionnelle de Touleupleu (BAD) Est réalisé	Projet réalisé	METFP	3 600	SNPCIFJ
		Activité 3.6.71 Projet de construction du centre de formation professionnelle de Samatiguila (BAD)			x			Le Projet de construction du centre de formation professionnelle de Samatiguila (BAD) est réalisé	Projet réalisé	METFP	3 500	SNPCIFJ
		Activité 3.6.72 Projet de construction du lycée technique et professionnel de Bondoukou (BAD)						Le Projet de construction du lycée technique et professionnel de Bondoukou (BAD) est réalisé	Projet réalisé	METFP	8 532,995	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
			2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.6 Développement des structures de l'enseignement technique et professionnel	Activité 3.6.73 Mettre en œuvre le projet pilote classe passerelles dans dix (10) établissements	x					le projet pilote classe passerelles dans dix (10) Etablissements est mis en œuvre	Projet réalisé	METFP	1.5	SNPCIFJ
		Activité 3.6.74 Evaluer le projet pilote de classes passerelle				x		Le projet pilote de classes passerelle est évalué	Projet réalisé pilote	METFP	10	SNPCIFJ
		Activité 3.6.75 Vulgariser les classes passerelles dans tous les établissements	x		x	x		Les classes passerelles sont vulgarisées dans tous les établissements	*Nombre de classes passerelles vulgarisées *Nombre d'établissements possédant des classes passerelles	METFP	5100.014	SNPCIFJ
	Action 3.7 : Développement de l'Entrepreneurat dans la formation Professionnelle	Activité 3.7.1 : Intégrer l'entrepreneurat au cursus de formation de l'ETFP			x	x		Les programmes de formation en entrepreneurat sont intégrés	Types de formations en entrepreneurat intégrées	METFP	10	SNPCIFJ
		Activité 437.2: Elaborer les programmes de formation en entrepreneurat		x	x			Les programmes de formation en entrepreneurat sont intégrés	Programmes de formation intégrés	METFP	20	SNPCIFJ
		Activité 3.7.3 : Former des enseignants en entrepreneurat		x	x	x	x	Des Enseignants sont formés en entrepreneurat	Enseignants formés en entrepreneurat	METFP	80	SNPCIFJ
		Activité 3.7.4 : Diffuser la formation en entrepreneurat		x	x	x	x	La formation en entrepreneurat est diffusée	Formation diffusée	METFP	40	SNPCIFJ
		Activité 3.7.5 : Suivre et évaluer la formation en entrepreneurat		x	x	x	x	La formation en entrepreneurat est suivie et évaluée	Résultat de Suivi-évaluation	METFP	20	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.8 : Renforcement des capacités la formation sociale	Activité 3.8.1 : Renforcer les capacités techniques et matérielles de l'Institut National de Formation Sociale(INFS)	x	x	x	x	x	Les capacités techniques et matérielles de l'Institut National de Formation Sociale(INFS) sont renforcées	Equipement effectif de l'INFS	MEAS/ INFS	PM	SNPCIFJ	
		Activité 3.8.2 : Réviser et mettre en œuvre les curricula de formation des travailleurs sociaux	x	x	x	x	x	Les curricula de formation des travailleurs sociaux sont révisés et mis en œuvre	Curricula révisés et mis en œuvre	MEAS/ INFS	PM	SNPCIFJ	
	Action 3.9 : Renforcement de la promotion des investissements privés	Activité 3.9.1 : Intégrer un module de formation à l'entrepreneuriat aux curricula de formation dans le système scolaire et universitaire	x	x	x	x	x	Un module de formation à l'entrepreneuriat est intégré aux curricula	*Nombre de modules de formation disponibles *Nombre de personnes formées	CEPICI	500	SNPCIFJ	
		Activité 3.9.2 : Organiser des sessions de formation à l'entrepreneuriat pré et post création	x	x	x	x	x	Des sessions de formation à l'entrepreneuriat pré et post création sont organisées	Nombre d'entrepreneurs formés *Taux de pérennité d'entreprises créées	CEPICI	PM	SNPCIFJ	
	Action 3.10: Promotion du Volontariat et de l'Esprit Civique	Activité 3.10.1 : Faire un état des lieux du Programme du Mérite National de la jeunesse		x				L'état des lieux est fait	Résultats de l'Etat des lieux	MPJEJSC/ Inspection Générale/ Comité National du Mérite	2	SNPCIFJ	
		Activité 3.10.2 : assurer la coordination du Programme du Mérite National de la Jeunesse		x	x	x	x	La coordination est effective	*Existence d'un organe de coordination *Activités initiées par l'organe de coordination	MPJEJSC/ Inspection Générale/ DSCV / Comité National du Mérite	5	SNPCIFJ	
	Action 3.11: Renforcement des capacités des ressources humaines de l'Ecole Normale Supérieure de l'Education Permanente (ENSEP).	Activité 3.11.1 : Mettre en place une bourse institutionnelle (hors Côte d'Ivoire) de formation des formateurs de l'ENSEP		x	x	x	x	une bourse institutionnelle est mise en place	Bourse attribuée	MPJEJSC, INJS, Universités	300	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	ACTION 3.12 : Promotion de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	Activité 3.12.1 : Créer un laboratoire de recherche sur la jeunesse et l'Education Permanente à l'ENSEP dans le cadre du CAMES	x						Un laboratoire de recherche sur la jeunesse et l'EP est créé	Laboratoire créé	MPJESC / IG, INJS, MESRS, MPFPPE, MFPMA	250	SNPCIFJ
	ACTION 3.13 : E-éducation (Interconnexion des Universités et Grands écoles publiques et privés	Activité 3.13.1 : Etendre le Wifi dans les universités et grandes écoles publiques et privées	x	x	x	x	x	x	*Un réseau wifi est déployé dans les universités et grandes écoles (ENS, INPHB, Universités Korhogo, Daloa et Cocody) *l'interconnexion par fibre optique des Universités et grandes écoles est effective	-disponibilité du réseau dans 03 Universités et 02 grandes écoles -Interconnexion des Universités et Grands écoles	MENUP/ AN-SUT	A renseigner par le MENUP	SNPCIFJ
	ACTION 3.14 : projets et initiatives jeunes dans les TIC	Activité 3.14.1 : mettre en place le fonds d'investissement pour les jeunes talents TIC	x	x	x	x	x	x	Le fonds d'investissement pour les jeunes talents est mis en fonctionnel	Disponibilité du fonds	MENUP/ ANSUT/ ARTCI/ AIGF/ ESATIC/ VITIB	2 500	SNPCIFJ
	Action 3.15: Alphabétisation des femmes dans le milieu agricole	Activité 3.15.1 : Enrôler les femmes productrices apprenantes	x	x					Les femmes productrices apprenantes sont enrôlées	Nombre de femmes apprenantes enrôlées *Proportion de jeunes femmes apprenantes enrôlées	MINADER/ ANADER	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.15.2 : Mettre en place 10 centres d'alphabetisation	x	x					10 centres d'alphabetisation sont mis en place	Nombre de centres d'alphabetisation fonctionnels	MINADER / ANADER	PM	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT
			2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.16: vulgarisation des TIC dans l'enseignement	Activité 3.16.1 : veiller à l'introduction des TIC dans la formation de base (06 à 16 ans) et définition de passerelles	X	X	X	X	X	-les TIC sont introduits dans la formation de base (06- 16ans) -les passerelles sont définies	-TIC introduites dans les programmes de formation de base -Passerelles définies	CABINET MENUP	PM	SNPCIFJ
		Activité 3.16.2 : mettre en place des salles multimédia (accès internet) dans 100 établissements d'enseignement secondaire	X	X	X	X	X	100 établissements d'enseignement secondaire sont dotés de salles multimédia	-Nombre d'établissements secondaires dotés de salles multimédia -Nombre de salles multimédia installées	CABINET MENUP/ ANSUT	A renseigner par le MENUP	SNPCIFJ
		Activité 3.16.3 : réduire le cout des services TIC dans les Universités	X	X	X	X	X	Les TIC sont accessibles aux universités	Coût des TIC	CABINET MENUP/ ARTCI	PM	SNPCIFJ
		Activité 3.17.1 : assurer l'interconnexion de l'ESATIC avec les autres universités et grandes écoles	X	X	X	X	X	L'interconnexion est assurée entre l'ESATIC et les universités et grandes écoles	Existence d'une interconnexion	CABINET MENUP/	A renseigner par le MENUP	SNPCIFJ
	Action 3.17 : renforcement des capacités de l'ESATIC	Activité 3.17.2: couvrir le campus de l'ESATIC par la connexion internet	X	X	X	X	X	Le campus de l'ESATIC dispose d'une connexion internet	Connexion internet disponible sur le campus de l'ESATIC	CABINET MENUP	A renseigner par le MENUP	SNPCIFJ
		Activité 3.17.3 : prendre un décret déclarant le site de l'ESATIC d'utilité publique	X	X				Le site de l'ESATIC est déclaré d'utilité publique	Acte de notification	CABINET MENUP	A renseigner par le MENUP	SNPCIFJ
		Activité 3.17.4 : construire une résidence de 120 chambres	X	X	X	X	X	Une résidence de 120 chambres est construite	Existence d'une résidence de 120 chambres	CABINET MENUP	A renseigner par le MENUP	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.18 : promotion de l'entrepreneuriat en milieu universitaire	Activité 3.18.1 : mettre en place des unités de recherches industrielles dans 05 universités publiques	X	X	X	X	X	Des unités de recherches industrielles sont mises en place	Existence d'unités de recherche dans les universités ; UFHB, UNA, UAO, UJLG, UGPC	CABINET MESRS	2000	SNPCIFJ	
		Activité 3.18.2 : Mettre en place un projet de ferme agropastorale dans 05 universités publique et 01 grande école publique	X	X	X	X	X	Le projet de ferme agropastorale est mis en œuvre	*Existence de fermes agro-pastorales dans les universités ; UFHB, UNA, UAO, UJLG, UGPC *Existence de ferme agricole à l'INP-HB	CABINET MESRS	200	SNPCIFJ	
		Activité 3.18.3 : Mettre en place un projet de ferme agro-sylvio-pastorale dans 05 universités publiques, le Centre de Recherche Océanologique (CRO) et l'INP-HB	X	X	X	X	X	Le projet de ferme agro-sylvio-pastorale est mis en œuvre	*Existence de fermes agro-sylvio-pastorales dans les universités ; UFHB, UNA, UAO, UJLG, UGPC Existence de fermes agro-sylvio-pastorales au sein du CRO, et l'INP-HB	CABINET MESRS	3 000	SNPCIFJ	
	Action 3.19 : Renforcement des capacités d'accueil et des œuvres sociales de l'enseignement supérieur	Activité 3.19.1 : Construire et équiper les structures universitaires	X	X	X	X	X	Les structures universitaires sont construites et équipées	*Nombre de Structures universitaires construites * Nombre de structures universitaires équipées	MESRS	383 719	SNPCIFJ	
		Activité 3.19.2 : Réhabiliter et équiper les structures universitaires	X	X	X	X	X	Les structures universitaires sont réhabilitées et équipées	*Nombre de structures réhabilitées *Nombre de structures équipées	MESRS	60 150	SNPCIFJ	
		Activité 3.19.3 : Améliorer les conditions de vie sociale des étudiants	X	X	X	X	X	Les conditions de vie sociale des étudiants sont améliorées	Proportion d'étudiants satisfaits des conditions d'accueil et d'intégration	MESRS	480	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPON-SABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.19 : Renforcement des capacités d'accueil et des œuvres sociales de l'enseignement supérieur	Activité 3.19.4 : Promouvoir le mérite de l'excellence	x	x	x	x	x	Le mérite de l'excellence est promu	Nombre de bourses octroyées	MESRS/IUGB	3 399	SNPCIFJ	
		Activité 3.20.1 : Adapter la formation aux besoins de l'économie	x	x	x	x	x	Les curricula sont révisés	Nombre des curricula révisés	MESRS/DGESE	5 160	SNPCIFJ	
	Action 3.20: Amélioration de l'employabilité des diplômés	Activité 3.20.2 : Créer des établissements de formation professionnelle de cycle court	x	x	x			Des établissements de formation professionnelle de cycle court sont créés	Nombre d'établissement créés	MESRS	1 348	SNPCIFJ	
		Activité 3.20.3 : Développer le partenariat avec l'entreprise et promouvoir l'innovation et l'emploi des diplômés des Universités et grandes école	x	x	x	x	x	Le partenariat avec l'entreprise et développé et l'innovation de l'emploi des diplômés est promue	*Nombre de partenariats signés *Nombre d'unités de recherches et de productions créées	MESRS	205	SNPCIFJ	
	Action 3.21 : Professionnalisation du secteur de l'artisanat	Activité 3.21.1 : Renforcer et améliorer le niveau de qualification des artisans	x	x	x	x	x	Le niveau de qualification des artisans est renforcé et amélioré	*Types de formations dispensées * Proportion de jeunes artisans	MENAPME	PM	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
			2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.22 : Renforcement des services de santé adolescents et jeunes (SAJ)	Activité 3.22.1 : Renforcer les capacités techniques des ressources humaines dans la prise en charge des pathologies et aux directives relatives aux standards de la santé des adolescent(e)s et des jeunes	x	x	x	x	x	Les capacités techniques des ressources humaines dans la prise en charge des pathologies et aux directives relatives aux standards de la santé des adolescent(e)s et des jeunes sont renforcées	Types de formations dispensées	MSHP/ PNSSU	242	SNPCIFJ
		Activité 3.22.2: Mener un plaidoyer pour l'introduction de la santé des adolescent(e)s et des jeunes dans les curricula des écoles de formation de base		x				Un plaidoyer pour l'introduction de la santé des adolescent(e)s et des jeunes dans les curricula des écoles de formation de base est mené	Curricula validés	MSHP/ PNSSU		SNPCIFJ
		Activité 3.22.3 : Créer, au niveau de l'UFR des sciences médicales, une spécialité en Santé des adolescent(e)s et des jeunes			x			Une spécialité en Santé des adolescent(e)s et des jeunes est créée au niveau l'UFR des sciences médicales	Spécialité SAJ créée et dispensée	MSHP/PNSSU/ DFR/MESRS		SNPCIFJ
	Action 3.23: Autonomisation de la femme et de la jeune fille	Activité 3.23.1 : Améliorer et accroître l'offre de service des IFEF dans les 10 pôles de développement (construire et équiper les IFEF)	x	x	x	x	x	l'offre de service des IFEF dans les 10 pôles de développement est accrue	- nombre d'IFEF construit et équipé - nombre d'IFEF Réhabilité et équipé	MPFFE	12 000	SNPCIFJ
		Activité 3.23.2 : Renforcer l'encadrement et l'accompagnement des femmes en milieu urbain et milieu rural	x	x	x	x	x	l'encadrement et l'accompagnement des femmes en milieu urbain et milieu rural sont renforcé	-nombre de femmes menant des AGR -nombre et types d'AGR développées -nombre et type d'AGR renforcés -nombre de plateforme d'intérêts économiques créées	MPFFE	10 000	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.24: Amélioration de la performance de l'enseignement artistique et culturel	Activité 3.24.1 : Améliorer les supports didactiques	X	X	X	X	X	Les supports didactiques sont améliorés	Supports didactiques renforcés	MCF / DFAC	200	SNPCIFJ	
		Activité 3.24.2 : Adapter les curricula formation aux bassins d'emploi	X				X	Les curricula formation sont adaptés aux bassins d'emploi	Curricula formation actualisé	MCF / DFAC	50	SNPCIFJ	
	Action 3.25 : Renforcement des capacités des acteurs du secteur des infrastructures routières et des services de transport	Activité 3.25.1 : Créer l'Institut de Sécurité Maritime Inter Régional (ISMIR)	X	X				l'Institut de Sécurité Maritime Inter Régional (ISMIR) est créé	Existence de l'Institut de Sécurité Maritime Inter Régional (ISMIR)	MT / ARSTM	2 798	SNPCIFJ	
		Activité 3.25.2 : Renforcer les capacités opérationnelles l'ARSTM	X	X	X	X		Les capacités opérationnelles de l'ARSTM sont renforcées	Nombre d'équipements acquis par nature	MT / ARSTM	6 310	SNPCIFJ	
		Activité 3.25.3 : construire de nouvelles salles de classe et des dortoirs, une salle polyvalente de sport, de l'amphithéâtre et un campus dédié à la formation continue	X	X	X			de nouvelles salles de classe et des dortoirs, une salle polyvalente de sport, de l'amphithéâtre et un campus dédié à la formation continue sont construites	Nombre d'infrastructures académiques construites dédiées	MT / ARSTM	1 958	SNPCIFJ	
		Activité 3.25.4 : Construire et équiper 5 centres nationaux de formation aux métiers du secteur du transport routier à Abidjan et dans les chefs-lieux de région	X	X	X	X	X	5 centres nationaux de formation aux métiers du secteur du transport routier sont construits et équipés, à Abidjan et dans les chefs-lieux de région	Nombre de centres construits et équipés	MT / DGTTTC	PM	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)	
			2016	2017	2018	2019	2020						
AS 3 : Jeunesse et éducation/formation	Action 3.25 : Renforce ment des capacités des acteurs du secteur des infrastructures routières et des services de transport	Activité 3.25.5 : Renforcer les capacités de 200 transporteurs en activité et former 5 000 conducteurs routiers en activité	X	X	X	X	X	200 transporteurs en activité et former 5 000 conducteurs routiers en activité sont formés	*Pourcentage de jeunes formés *Proportion de jeunes bénéficiaires	MT / DGTTC	PM	SNPCIFJ	
		Activité 3.25.6 : Renforcer l'éducation à la sécurité routière en milieux scolaire et sécuriser les élèves sur le chemin de l'école	X	X	X	X	X	L'éducation à la sécurité routière est renforcée en milieux scolaire	*Type de formations de sécurité routières dispensées en milieu scolaire *Nombre et type d'établissements bénéficiaires du programme	MT / OSER	5 810	SNPCIFJ	
		Activité 3.25.7 : Créer un centre de formation aux métiers ferroviaires	X	X	X	X	X	Un centre de formation aux métiers ferroviaires est créé	Centre de formation aux métiers ferroviaires créé	MT / SIPF	410	SNPCIFJ	
		Activité 3.25.8 : Créer une académie de formation aux métiers de l'Aérien et de la Météorologie	X	X	X	X	X	Une académie de formation aux métiers de l'Aérien et de la Météorologie est créée	Existence d'une académie de formation aux métiers de l'Aérien et de la Météorologie	MT / SODEXAM	280	SNPCIFJ	
TOTAL AXE 3 (millions de francs CFA)													673 882,94

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.1: Amélioration de la gouvernance des secteurs de l'emploi et du travail	Activité 4.1.1 : Evaluer la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) 2012-2015 et la Stratégie de Relance de l'Emploi (SRE)	X						La Politique Nationale de l'Emploi (PNE) 2012-2015 et la Stratégie de Relance de l'Emploi (SRE) sont évaluée	Evaluations réalisées	MEAS	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.1.2 : Elaborer la PNE 2016-2020	X						La PNE 2016-2020 est élaborée	PNE disponible	MEAS	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.1.3 : Vulgariser le nouveau code du travail	X	X					Le nouveau code du travail est vulgarisé	Nouveau code vulgarisé	MEAS/ DGT / DRT	PM	SNPCIFJ
		Activité 4..1.4 : Réaliser une étude d'évaluation de l'application du décret portant revalorisation du SMIG	X	X	X				Une étude d'évaluation de l'application du décret portant revalorisation du SMIG est réalisée	Etude disponible	MEAS/ DGT / DIT	PM	SNPCIFJ
		Activité 4..1.5 : Améliorer le système d'information statistique sur le marché du travail	X	X	X	X			Les résultats des enquêtes annuelles sur l'Emploi dans le secteur moderne structuré et dans le secteur informel sont disponibles	Résultats des enquêtes disponibles	MEAS/ Observatoire de l'Emploi	PM	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS DE (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.2: Promotion de l'Auto Emploi	Activité 4.2.1 :	Elaborer et mettre en œuvre un programme de promotion de la culture entrepreneuriale	X	X	X	X	X	Un programme de promotion de la culture entrepreneuriale est élaboré et mis en œuvre	Existence d'un programme de promotion de la culture entrepreneuriale	MENAPME	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.2.2 :	Organiser une complétion nationale de business plan	X	X	X	X	X	Une complétion nationale de business plan est organisée	Compétition organisée	MENAPME	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.2.3 :	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'appui à l'innovation	X	X	X	X	X	Un programme d'appui à l'innovation est élaboré et mis en œuvre	Existence d'un programme d'appui à l'innovation	MENAPME	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.2.4 :	Elaborer et mettre en œuvre un programme de soutien à la création de couveuses, d'incubateurs et de pépinière d'entreprises	X	X	X	X	X	Un programme de soutien à la création de couveuses, d'incubateurs et de pépinière d'entreprises est élaboré et mis en œuvre	Existence d'un programme de soutien à la création de couveuses, d'incubateurs et de pépinière d'entreprises	MENAPME	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.2.5 :	Mettre en œuvre le programme d'amorçage des PME dans les 31 régions et les 2 Districts	X	X	X	X	X	Le programme d'amorçage des PME est mis en œuvre dans les 31 régions et les 2 Districts	Programme mis en œuvre	MENAPME /INIE	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.2.6 :	Mettre en œuvre le programme Mouso Business (Réseau de TPE)	X	X	X	X	X	Le programme Mouso Business (Réseau de TPE) est mis en œuvre	*Nombre de TPE bénéficiaires <i>*Proportion de jeunes bénéficiaires</i>	MENAPME /INIE	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.2.7 :	Mettre en œuvre des programmes Soutra Business (Réseau de TPE) et Fagiolo (Réseau de PME de production de haricot)	X	X	X	X	X	Des programmes Soutra Business (Réseau de TPE) et Fagiolo (Réseau de PME de production de haricot) sont mis en œuvre	*Nombre de PME bénéficiaires <i>*Proportion de PME bénéficiaires portées par les jeunes</i>	MENAPME /INIE	PM	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	CÔÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.2: Promotion de l'Auto Emploi	Activité 4.2.8 : Mettre en œuvre le programme Valora (Réseau de PME de valorisation des ordures ménagères dans les communes de l'intérieur du pays)	X	X	X	X	X	Le programme Valora (Réseau de PME de valorisation des ordures ménagères dans les communes de l'intérieur du pays) est mis en œuvre	*Nombre de PME bénéficiaires *Proportion de PME bénéficiaires portées par les jeunes	MENAPME /INIE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.2.9 : Mettre en œuvre le programme Broya (Réseau de PME de broyage de fèves de Cacao)	X	X	X	X	X	Le programme Broya (Réseau de PME de broyage de fèves de Cacao est mis en œuvre	*Nombre de PME bénéficiaires *Proportion de PME bénéficiaires portées par les jeunes	MENAPME /INIE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.2.10 : Mettre en place un mécanisme de recherche de financement et d'accompagnement des PME	X	X	X	X	X	Un mécanisme de recherche de financement et d'accompagnement des PME est mis en place	*Existence d'un mécanisme de recherche de financement au profit des PME *Nombre de porteurs de projets encadrés **Proportion de jeunes porteurs de projets encadrés	CEPCI	PM	SNPCIFJ	
	Action 4.3: Création d'opportunités productives de revenus aux jeunes.	Activité 4.3.1 : sélectionner et installer 500 jeunes dans le secteur café -cacao		X	X			500 jeunes sont installés dans le secteur café-cacao	Nombre de jeunes installés	MINADER/ Conseil Café -Cacao	711	SNPCIFJ	
		Activité 4.3.2: accompagner la mise en œuvre de 100 AGR à l'endroit des filles mères		X	X			100 AGR sont mis en œuvre à l'endroit des filles mères	*Nombre d'AGR mis en œuvre *Proportion d'AGR développées au profit des jeunes filles mères	MINADER/ ANADER	PM	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.4: Promotion de la formation qualifiante ou formation aux métiers de courte durée.	Activité 4.4.2 : Réaliser le projet pilote d'installation et d'insertion des jeunes de la région des lacs			X	X	X	Le projet pilote d'installation et d'insertion des jeunes de la région des lacs est réalisé	Projet réalisé en faveur des jeunes de la région du des lacs	METFP	150	SNPCIFJ	
		4.4.2 : Réaliser le projet pilote d'installation et d'insertion des jeunes de la région des lacs				X	X	18 305 enseignants sont recrutés pour le primaire	Projet réalisé en faveur des jeunes de la région du des lacs	MEN / DRH / DELC	100	SNPCIFJ	
	Action 4.5 : Recrutement d'enseignants	Activité 4.5.1 : Recruter 18 305 enseignants pour le primaire	X	X	X	X	X	18 305 enseignants sont recrutés pour le primaire	Nombre d'enseignants du primaire recrutés	MEN / DRH / DELC	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.5.2 : Recruter 8 980 enseignants du secondaire général	X	X	X	X	X	8 980 enseignants sont recrutés dans le secondaire général	Nombre d'enseignants recrutés	MEN/DRH	PM	SNPCIFJ	
	Action 4.6 : Financement et professionnalisation du secteur de l'artisanat	Activité 4.6.1 : Créer un fonds de garantie et de financement du secteur de l'artisanat	X	X	X	X	X	Un fonds de garantie et de financement est créé	Existence d'un fonds de garantie et de financement	MENAPME	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.6.2 : créer une mutuelle de financement des artisans	X	X	X	X		Une mutuelle de financement des artisans est créée	Existence d'une mutuelle de financement	MENAPME	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.6.3 : Créer une banque de l'artisanat	X	X	X	X		Une banque de l'artisanat est créée	Existence d'une banque de l'artisanat	MENAPME	PM	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
				PERIODE DE REALISATION									
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.7 : projets et initiatives jeunes dans les TIC	Activité 4.7.1 : Encourager l'auto-emploi et l'entrepreneuriat par l'incubation de 10 entreprises jeunes dans les TIC	X	X	X	X	X	10 entreprises jeunes sont incubées dans le domaine des TIC	Nombre de projets incubés	MENUP	A renseigner par le MENUP	SNPCIFJ	
	Action 4.8 : Amélioration des capacités techniques et opérationnelles des institutions de défenses et de sécurité	Activité 4.8.1 : Accroître l'effectif de la police nationale à raison 2249 policiers par an	X	X	X	X	X	L'effectif de la police nationale est accru de 2249 policiers par an	*Nombre de policiers recrutés par an *Proportion de jeunes recrutés	MEMIS/DGPN	PM	SNPCIFJ	
	Action 4.9: Appui aux jeunes dans le secteur du commerce	Activité 4.9.1 : Mettre en œuvre le projet d'insertion de 2 200 jeunes	X	X	X	X	X	2 200 jeunes bénéficient du fonds de développement du commerce	Nombre de jeunes bénéficiaire du fonds de développement du commerce	MC / DIPAC / DPSP	6 340	SNPCIFJ	
	Action 4.10 : Entretien et réhabilitation des infrastructures routières	Activité 4.10.1 : Assurer le profilage lourd et traitements de points critiques sur les routes en terre		X	X	X	X	Le profilage lourd et traitements de points critiques sur les routes en terre est réalisés	* Linéaires (Km) de routes en terre inter urbaines réparées par an * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.10.2 : Assurer le reprofilage léger sur les routes en terre traitées		X	X	X	X	Le reprofilage léger sur les routes en terre traitées	* Linéaires (Km) de routes revêtues urbaines réparées par an * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.10.3 : Assurer le débroussaillage des accotements et le curage des ouvrages de drainage		X	X	X	X	Le débroussaillage des accotements et le curage des ouvrages de drainage est assuré	* Linéaires (Km) d'accotement débroussaillés et des ouvrages de drainage curés par an * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.10 : Entretien et réhabilitation des infrastructures routières	Activité 4.10.4 : Entretien et maintenir les feux tricolores existants		X	X	X	X	X	Les feux tricolores existants sont entretenus et maintenus	* Nombre de feux entretenus par an * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPC(F)
		Activité 4.10.5 : Réaliser la signalisation horizontale sur le réseau routier urbain existant		X	X	X	X	X	La signalisation horizontale sur le réseau routier urbain existant est réalisée	*Linéaire (Km) de signalisation horizontale réalisée par an * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPC(F)
		Activité 4.10.6 : Réaliser la signalisation verticale sur le réseau routier urbain existant		X	X	X	X	X	La signalisation verticale sur le réseau routier urbain existant	* Nombre de panneaux de signalisation verticale posés par an * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPC(F)
		Activité 4.10.7 : Réhabiliter les bacs de traversés		X	X	X	X	X	Les bacs de traversés sont réhabilités	*Nombre de bacs réhabilités * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPC(F)
		Activité 4.10.8 : Réhabiliter les sites des bacs de traversés		X	X	X	X	X	Les sites des bacs de traversés sont réhabilités	Nombre de sites bacs réhabilités * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPC(F)
		Activité 4.10.9 : Réhabiliter et renforcer les routes revêtues	X	X	X	X	X	Les routes revêtues sont réhabilitées et renforcées	*Linéaire (Km) route renforcée * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPC(F)	
		Activité 4.10.10 : Réhabiliter le pont FHB		X	X			Le pont FHB est réhabilité	*Pont FHB réhabilité *Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPC(F)	
		Activité 4.10.11 : Réhabiliter 300 ouvrages		X	X	X	X	300 ouvrages sont réhabilités	*Nombre d'ouvrages réhabilités * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPC(F)	
		Activité 4.10.12 : Réhabiliter les grands talus de déblai		X	X	X	X	Les grands talus de déblai sont réhabilités	*Nombre de grands talus réhabilités * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPC(F)	

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.11 : Construction d'infrastructures routières	Activité 4.11.1 : Aménagement et bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké	X	X	X	X	X	L'Autoroute Grand-Bassam-Samo est construite	* Linéaire (Km) de routes construites * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.1.1.2 : Réalisation de l'autoroute Grand-Bassam-Samo	X	X	X	X	X	L'Autoroute Grand-Bassam-Samo est construite	* Linéaire (Km) de routes construites * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.1.1.3 : Aménager et bitumer l'autoroute Abidjan-San Pedro/section1 : Abidjan-Dabou			X	X	X	L'autoroute Abidjan-San Pedro/section1 : Abidjan-Dabou est construite	* Linéaire (Km) de routes construites * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 5.17.4 : Aménager et bitumer des routes (39 axes routiers)	X	X	X	X	X	Des routes (39 axes routiers) sont construites	* Linéaire (Km) de routes construites * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.1.1.4 : Aménager et bitumer les voies des chefs-lieux de régions et de départements		X	X	X		Les voies des chefs-lieux de régions et de départements sont construites	* Linéaire (Km) de routes construites * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.1.1.5 : Construire les voies d'accès de circulation annexe du Port d'Abidjan (projet pour le décongestion du port)		X	X	X	X	Les voies d'accès de circulation annexe du Port d'Abidjan (projet pour la décongestion du port) sont construites	* Linéaire (Km) de routes construites * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.1.1.6 : Construire le pont de Jacqueville	X					Le pont de Jacqueville est construit	* Pont de Jacqueville construit * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.1.1.7 : Construire le pont sur la Marahoué (Bouafié)	X					Le pont sur la Marahoué (Bouafié) est construit	* Pont sur la Marahoué construit * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.1.1.8 : Réaliser les travaux de VRD Sauvegarde de la ville historique de Gd-Bassam	X				Les travaux de VRD Sauvegarde de la ville historique de Gd-Bassam sont réalisés	* Travaux de VRD réalisés * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ		

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
				PERIODE DE REALISATION									
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.11 : Construction d'infrastructures routières	Activité 4.11.9 : Construire l'ouvrage d'art de Bettié sur le fleuve Comoé (itinéraire Yakassé Attobrou-Bettié)		X	X			L'ouvrage d'art de Bettié sur le fleuve Comoé (itinéraire Yakassé Attobrou-Bettié) est construit	*Ouvrage d'art construit * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.11.10 : Construire l'ouvrage d'art sur le Tiemba (Odienné)		X				L'ouvrage d'art d sur le Tiemba (Odienné) est construit	* Ouvrage d'art construit * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.11.11 : Construire le 4ème pont (Azito) à Abidjan	X	X	X			Le 4ème pont (Azito) à Abidjan est construit	*4ème pont (Azito) * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.11.12 : Construire le 5ème pont d'Abidjan (Yopougon Plateau)		X	X	X		Le 5ème pont d'Abidjan (Yopougon Plateau) est construit	*5ème pont d'Abidjan construit * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.11.13: Construire le pont de Prolo			X	X		Le pont de Prolo est construit	* pont de Prolo construit * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.11.14 : Construire le pont Vridi-Marcory (Projet pour la décongestion du port)		X	X	X	X	Le pont Vridi-Marcory (Projet pour la décongestion du port) est construit	* pont Vridi-Marcory construit * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.11.15 : Construire l'ouvrage d'art de Vonkoro sur la Volta Noire (itinéraire Bouna-Frontière Ghana)			X	X		L'ouvrage d'art de Vonkoro sur la Volta Noire (itinéraire Bouna-Frontière Ghana est construit	*Ouvrage d'art de Vonkoro construit * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.11.16 : Construire 3 ouvrages d'art dans les départements de Man-Guiglo-Tai		X				Les 3 ouvrages d'art dans les départements de Man-Guiglo-Tai sont construits	*Nombre d'ouvrages construits * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES			ACTIONS		ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
						PERIODE DE REALISATION									
						2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.11 : Construction d'infrastructures routières	Activité 4.11.17 : Construire l'échangeur de l'amitié Ivoir-Japonaise (SOLIBRA)	X	X	X	X		L'échangeur de l'amitié Ivoir-Japonaise (SOLIBRA) est construit	*Echangeur construit * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPCIFJ			
		Activité 4.11.18 : Construire l'échangeur du carrefour Akwaba à Port-Bouët			X	X		L'échangeur du carrefour Akwaba à Port-Bouët est construit	* Echangeur construit * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPCIFJ			
		Activité 4.11.19 : Construire fly over sur 5 carrefours à Abidjan (Ecole de police, Riviera 3, Riviera Palmeraie, Williamsville et Siporex)	X	X	X			Le fly over sur 5 carrefours à Abidjan (Ecole de police, Riviera 3, Riviera Palmeraie, Williamsville et Siporex) est construit	*Nombre de car-refours équipés * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPCIFJ			
		Activité 4.11.20 : Construire 14 ouvrages métalliques ruraux		X	X			14 ouvrages métalliques ruraux sont construits	*Nombre de car-refours équipés * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPCIFJ			
		Activité 4.11.21 : Construire l'échangeur du VITIB		X				L'échangeur du VITIB est construit	*Echangeur construit * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPCIFJ			
		Activité 4.11.22 : Réaliser le viaduc de la cathédrale et réaménager l'échangeur de l'Indénié		X	X	X	X	Le viaduc de la cathédrale et réaménager l'échangeur de l'Indénié est construit	*Viaduc réalisé et échangeur réaménagé * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPCIFJ			
		Activité 4.11.23 : Construire 5 ouvrages métalliques de franchissement de talweg à Abobo et Yopougon		X	X			5 ouvrages métalliques de franchissement de talweg à Abobo et Yopougon sont construits	*Nombre de bacs construits * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPCIFJ			
		Activité 4.11.24 : Repérer et borner le réseau routier		X	X	X	X	Le réseau routier est repéré et borné	*Linéaire (Km) de routes bornées * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPCIFJ			
		Activité 4.11.25 : Equiper des carrefours au système intelligent de gestion des feux tricolores à Abidjan		X	X			Des carrefours sont équipés au système intelligent de gestion des feux tricolores à Abidjan	*Nombre de feux tricolores installés * Proportion de jeunes recrutés	AGERROUTE	PM	SNPCIFJ			

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	CÔÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.11 : Construction d'infrastructures routières	Activité 4.11.26 : Construire des bacs de traversées		X	X	X	X	Des bacs de traversées sont construits	*Nombre de bacs de traversées construits * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.11.27 : Equiper de nouveaux carrefours à feux tricolores		X	X	X	X	De nouveaux carrefours à feux tricolores sont équipés	* Nombre de feux tricolores équipés * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.11.28 : Construire des sites de bacs de traversées		X	X	X	X	Des sites de bacs de traversées sont construits	*Nombre de sites construits * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
	Action 4.12: Extension et modernisation des infrastructures de base des services de transports	Activité 4.12.1 : Construire un taxiway parallèle à la piste d'atterrissage de l'aéroport FHB d'Abidjan	X	X				Un taxiway parallèle à la piste d'atterrissage de l'aéroport FHB d'Abidjan est construit	*Taxiway construit * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.12.2 : Développer les terminaux passagers de l'aéroport FHB Abidjan		X	X			Les terminaux passagers de l'aéroport FHB Abidjan sont construits	* Nombre de terminaux passagers développés * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.12.3 : Construire le nouvel aéroport international de San Pedro et son aéroport	X	X	X	X	X	Le nouvel aéroport international de San Pedro et son aéroport sont construits	* Aéroport international de San Pedro construit * Existence d'une aéroport à l'aéroport * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
	Action 4.12.4 : Réhabiliter les infrastructures aéronautiques et météorologiques	Activité 4.12.4 : Réhabiliter les infrastructures aéronautiques et météorologiques	X	X	X	X	X	Les infrastructures aéronautiques et météorologiques sont réhabilitées	*Nombre d'infrastructures réhabilitées * Proportion de jeunes recrutés	AGEROUTE	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.12.5 : Construire un nouveau terminal céréalier	X	X	X	X	X	Un nouveau terminal céréalier est construit	*Nouveau terminal céréalier construit * Proportion de jeunes recrutés	PAA	PM	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.12: Extension et modernisation des infrastructures de base des services de transports	Activité 4.12.6 : Construire un nouveau terminal minéralier	X	X	X	X		Un nouveau terminal minéralier est construit	*Nouveau terminal minéralier construit *Proportion de jeunes recrutés	PAA	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.12.7 : Construire le mole du port de pêche	X	X				Le mole du port de pêche est construit	* Mole du port de pêche construit *Proportion de jeunes recrutés	PAA	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.12.8 : Construire le Pont Vridi - Marcory et des voies d'accès	X	X	X	X	X	Le Pont Vridi - Marcory et des voies d'accès sont construits	* Pont Vridi - Marcory construit *Proportion de jeunes recrutés	PAA	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.12.9 : Construire le 2ème Pont de Vridi et des voies de circulation annexes	X	X	X	X		Le 2ème Pont de Vridi et des voies de circulation annexes sont construits	* 2ème pont de vridi et des voies d'accès construit *Proportion de jeunes recrutés	PAA	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.12.10 : Réaliser une plateforme logistique (Autoroute du Nord-PK27)	X	X	X	X		Une plateforme logistique (Auto-route du Nord-PK27) est construite	* Plateforme logistique réalisée *Proportion de jeunes recrutés	PAA	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.12.11 : Réaliser une station de débarrassage	X	X	X	X		Une station de débarrassage est construite	* Station de débarrassage réalisé *Proportion de jeunes recrutés	PAA	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.12.12 : Réhabiliter et Equiper le port de San Pedro	X	X				Le port de San Pedro est réhabilité et équipé	* Port de San-Pedro réhabilité et équipé *Proportion de jeunes recrutés	PASP	PM	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES		PERIODE DE REALISATION						RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	ACTIONS	ACTIVITES	2016	2017	2018	2019	2020					
	Action 4.12: Extension et modernisation des infrastructures de base des services de transports	Activité 4.12.13 : Construire et exploiter un terminal à conteneurs au port San Pedro	X	X	X	X		Un terminal à conteneurs au port San Pedro est aménagé et exploité	* Terminal à conteneurs au port de SanPedro construit *Proportion de jeunes recrutés	PASP	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.12.14 : Aménager et exploiter un terminal polyvalent commercial	X	X				Un terminal polyvalent Commercial est aménagé et exploité	* Terminal polyvalent industriel aménager et exploité *Proportion de jeunes recrutés	PASP	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.12.15 : Construire et exploiter un terminal polyvalent industriel	X	X	X			Un terminal polyvalent Industriel est construit et exploité	* Terminal polyvalent industriel construit et exploité *Proportion de jeunes recrutés	PASP	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.12.16 : Remblayer, viabiliser et exploiter une zone logistique et industrielle de 150 ha	X	X	X	X		Une zone logistique et industrielle de 150 ha est remblayée, viabilisée et exploitée	* Zone logistique et industrielle remblayée et viabilisée *Proportion de jeunes recrutés	PASP	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.12.17 : Construire et exploiter une plateforme logistique pétrolière	X	X				Une plateforme logistique pétrolière est construite et exploitée	* Plateforme logistique pétrolière construit et exploité *Proportion de jeunes recrutés	PASP	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.12.18 : Construire et exploiter un terminal minéralier	X	X	X	X	X	Un terminal minéralier est construit et exploité	* Terminal minéralier construit et exploité *Proportion de jeunes recrutés	PASP	PM	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.12: Extension et modernisation des infrastructures de base des services de transports	Activité 4.12.19 : Construire une plateforme logistique intégrée à Odienné	X	X				Une plateforme logistique est construite et intégrée à Odienné	* Plateforme logistique intégré d'Odienné construit *Proportion de jeunes recrutés	PASP	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.12.20: Construire et exploiter un dépôt d'hydrocarbure	X	X	X	X	X	Un dépôt d'hydrocarbure est construit et exploité	* Dépôt d'hydrocarbure construit et exploité *Proportion de jeunes recrutés	PASP	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.12.21 : Construire un port de pêche industriel	X	X	X			Un port de pêche industriel est construit	* Port de pêche industriel construit *Proportion de jeunes recrutés	PASP	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.12.22 : Construire un port de plaisance	X	X	X			Un port de plaisance est construit	* Port de plaisance construit *Proportion de jeunes recrutés	PASP	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.12.23 : Construire huit (08) des quinze (15) gares lagunaires de transport interurbain de passagers et de marchandises (le long des 300 km de lagunes)	X	X	X	X		Huit (08) des quinze (15) gares lagunaires de transport interurbain sont construites	* Nombre de gares lagunaires construites *Proportion de jeunes recrutés	DGAMP	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.12.24 : Réhabiliter le chemin de fer Abidjan –Ouagadougou Kaya	X	X	X	X	X	Le chemin de fer Abidjan –Ouagadougou Kaya est réhabilité	* Chemin de fer Abidjan-Ouagadougou Kaya réhabilité *Proportion de jeunes recrutés	SIPF	PM	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION						RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
				PERIODE DE REALISATION										
				2016	2017	2018	2019	2020						
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.12: Extension et modernisation des infrastructures de base des services de transports	Activité 4.12.25 : Construire le Train Urbain d'Abidjan	X	X	X	X	X	Le Train Urbain d'Abidjan est construit	*Train urbain d'Abidjan construit *Proportion de jeunes recrutés	SIPF	PM	SNPCIFJ		
		Activité 4.12.26 : Construire le chemin de fer Man-San Pedro	X	X	X	X	X	Le chemin de fer Man-San Pedro est construit	*Chemin de fer Man-San-Pedro construit *Proportion de jeunes recrutés	SIPF	PM	SNPCIFJ		
		Activité 4.12.27 : Construire le chemin de fer Ouangolodougou Niellé Sikasso (Etudes)	X	X	X	X	X	Le chemin de fer Ouangolodougou Niellé Sikasso est construit	*Chemin de fer Ouangolodougou-NielléSikasso construit *Proportion de jeunes recrutés	SIPF	PM	SNPCIFJ		
		Activité 4.12.28 : Construire la gare routière interurbaine d'Abidjan						La gare routière interurbaine d'Abidjan est construite	*Gare routière interurbaine d'Abidjan construite *Proportion de jeunes recrutés	DGTTTC	PM	SNPCIFJ		
		Activité 4.12.29 : Construire la gare internationale de fret d'Abidjan	X	X	X	X	X	La gare internationale de fret d'Abidjan est construite	*Gare internationale de fret d'Abidjan construite *Proportion de jeunes recrutés	DGTTTC	PM	SNPCIFJ		
		Activité 4.12.30 : Construire des gares routières dans les pôles économiques régionaux (Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo, San Pedro, Daloa)	X	X	X	X	X	Des gares routières dans les pôles économiques régionaux sont construites	*Gares routières dans les pôles économiques régionaux construites *Proportion de jeunes recrutés	DGTTTC	PM	SNPCIFJ		

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
			2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.12: Extension et modernisation des infrastructures de base des services de transports	Activité 4.12.31 : Construire des infrastructures d'embarquement et de débarquement au niveau du transport urbain	X	X	X	X	X	Des infrastructures d'embarquement et de débarquement sont construits	* Infrastructures d'embarquement et de débarquement construites *Proportion de jeunes recrutés	DGTTC	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.12.32 : Construire un Bus Rapid Transit (BRT) sur 86 km à Abidjan	X	X	X	X		Un Bus Rapid Transit (BRT) est construit à Abidjan sur 86 km	* Linéaire pour BRT construit *Proportion de jeunes recrutés	DGTTC	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.12.33 : Réhabiliter la gare de fret de Vridi	X	X	X	X		La gare de fret de Vridi est réhabilitée	* Gare de fret de vridi réhabilitée *Proportion de jeunes recrutés	OIC	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.12.34 : Construire des aires de repos, de transit et de parking	X	X	X	X		Des aires de repos, de transit et de Parking sont construites	* Nombre d'aires de repos, de transit et de parking construit *Proportion de jeunes recrutés	OIC	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.12.35 : Construire trois entrepôts réels sous douane	X	X	X			Trois entrepôts réels sous douane sont construits	* Nombre d'entrepôts réel sous douane construits *Proportion de jeunes recrutés	OIC	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.12.36 : Construire les postes de contrôles juxtaposés de Noé, Laleraba, Nigouni, Gbapleu et Minignan	X	X	X	X		Les postes de contrôles juxtaposés sont construits	* Nombre de postes juxtaposés construits *Proportion de jeunes recrutés	OFT	PM	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
			2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.12: Extension et modernisation des infrastructures de base des services de transports	Activité 4.12.37 : Construire et équiper deux (2) centres de dépôts des véhicules à détruire à Anyama et Bingerville	X	X	X	X		Deux (2) centres de dépôts des véhicules à détruire sont construits à Anyama et Bingerville	* Nombre de centres construits et équipés *Proportion de jeunes recrutés	OFT	PM	SNPC(F)
		Activité 4.12.38 : Construire des aires de stationnement des camions de marchandises et des poids lourds de Lareraba, San Pédro, Nigouni, Minignan, Gapleu	X	X	X			Des aires de stationnement des camions de marchandises et des poids lourds sont construits	* Nombre d'aires de stationnement des camions de marchandises construits *Proportion de jeunes recrutés	OFT	PM	SNPC(F)
		Activité 4.12.39 : Acquérir et poser des panneaux de signalisation pour la matérialisation des postes de contrôle routier autorisés dans 33 localités	X	X	X			Des panneaux de signalisation pour la matérialisation des postes de contrôle routier sont posés dans 33 localités	* Nombre de localités équipées en panneaux de signalisation matérialisant les postes de contrôle *Proportion de jeunes recrutés	OFT	PM	SNPC(F)
		Activité 4.12.40 : Construire des centres bus à Bingerville, AboboBaoulé, Gonzagueville et Yopougon (route Dabou)		X	X	X		Des centres bus sont construits à Bingerville, AboboBaoulé, Gonzagueville et Yopougon	* Nombre de centres bus construits *Proportion de jeunes recrutés	SOTRA	PM	SNPC(F)
		Activité 4.12.41 : Construire trois gares terrestres (Niangon, AngréDjibi et Abatta) et deux cales (Treichville et SOTRA industrie)	X	X	X			Trois gares terrestres sont construites	* Nombre de gares terrestres construits *Proportion de jeunes recrutés	SOTRA	PM	SNPC(F)
		Activité 4.12.42 : Construire 5 pontons (Niangon Lokoua, M'Pouto, Koumassi nord-est, Mossikro et Bingerville)	X	X	X	X	X	5 pontons sont construits	* Nombre de pontons construits *Proportion de jeunes recrutés	SOTRA	PM	SNPC(F)

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.12: Extension et modernisation des infrastructures de base des services de transports	Activité 4.12.43 : Acquérir 2000 autobus et 25 bateaux bus pour la SOTRA	X	X	X	X	X	2000 autobus et 25 bateaux bus sont acquis pour la SOTRA	*Nombre d'autobus acquis *Nombre de bateaux bus acquis *Nombre de jeunes recruté	SOTRA	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.13.1 : Réhabiliter les digues et seuils des retenues d'eau destinées à l'alimentation en eau potable	X	X	X	X	X	Les digues et seuils des retenues d'eau destinées à l'alimentation en eau potable sont réhabilitées	*Nombre de digues et de seuils réhabilités *Proportion de jeunes recrutés	ONEP	PM	SNPCIFJ	
	Action 4.13 : Entretien et réhabilitation des infrastructures hydrauliqueset humaines	Activité 4.13.2 : Réaliser l'alimentation en eau potable de la ville de Béoumi et des localités environnantes à partir de la station de la Loka à Bouaké		X	X	X		L'alimentation en eau potable de la ville de Béoumi et des localités environnantes à partir de la station de la Loka à Bouaké est réalisée	*Nombre d'infrastructures d'alimentation en eau potable *Proportion de jeunes recrutés	ONEP	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.13.3 : Réparer et entretenir les pompes villageoises existantes	X	X	X			Les pompes villageoises existantes sont réparées et entretenues	*Nombre de pompes réparées et Entretienues *Proportion de jeunes recrutés	ONEP	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.13.4 : Réhabiliter les installations de production d'eau potable de Yakassé Attobrou	X					Les installations de production d'eau potable de Yakassé Attobrou sont fonctionnelles	*Nombre d'installations de production Fonctionnelles *Proportion de jeunes recrutés	ONEP	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.13.5 : Réhabiliter et renforcer les installations de production d'eau potable de Minignan		X				Les installations de production d'eau potable de Minignan sont fonctionnelles	*Nombre d'installations de production Fonctionnelles *Proportion de jeunes recrutés	ONEP	PM	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.13 : Entretien et réhabilitation des infrastructures hydrauliques et humaines	Activité 4.13.6 : Réhabiliter les installations de production d'eau potable de Touba		X	X			Les installations de production d'eau potable de Touba sont fonctionnelles	*Nombre d'installations de production Fonctionnelles <i>*Proportion de jeunes recrutés</i>	SOTRA	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.13.7 : Réhabiliter les installations de production d'eau potable de Duékoué	X		X			Les installations de production d'eau potable de Duékoué sont fonctionnelles	*Nombre d'installations de production Fonctionnelles <i>*Proportion de jeunes recrutés</i>	ONEP	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.13.8 : Réhabiliter 25 systèmes HVA défaillants sur l'ensemble du territoire national		X	X			Les 25 systèmes HVA défaillants sur l'ensemble du territoire national sont fonctionnels	*Nombre d'installations de production Fonctionnelles <i>*Proportion de jeunes recrutés</i>	ONEP	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.13.9 : Renover les installations de production d'eau potable de Katiola	X	X	X			Les installations de production d'eau potable de Katiola sont rénovées	*Nombre d'installations renovées <i>*Proportion de jeunes recrutés</i>	ONEP	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.13.10 : Renforcer et réhabiliter les installations de production d'eau potable d'Abengourou	X	X	X			Les installations de production d'eau potable d'Abengourou sont renforcées et réhabilitées	*Nombre d'installations de production renforcées et réhabilitées <i>*Proportion de jeunes recrutés</i>	ONEP	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.13.11 : Réhabiliter les tours de contact des usines d'Abidjan	X		X			Les tours de contact des usines d'Abidjan sont réhabilitées	*Nombre de tours réhabilités <i>*Proportion de jeunes recrutés</i>	ONEP	PM	SNPCIFJ	
		Activité 4.13.12 : Réhabiliter les tours de contact des stations d'Abidjan		X	X			Les tours de contact des stations d'Abidjan sont réhabilitées	*Nombre de tours réhabilités <i>*Proportion de jeunes recrutés</i>	ONEP	PM	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATÉGIE DE RATTACHEMENT)
			2016	2017	2018	2019	2020					
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.13 : Entretien et réhabilitation des infrastructures hydrauliques et humaines	Activité 4.13.13 : Mettre à niveau les installations de production et de transport d'eau potable de Lakota	X		X			Les installations de production et de transport d'eau potable de Lakota sont réhabilitées	*Nombre d'installations de production et de transport réhabilitées *Proportion de jeunes recrutés	ONEP	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.13.14 : Renforcer le système d'alimentation en eau potable de la ville de San-Pédro à partir du barrage de Faye et desserte des villes de Grand-Bérébi et Gabiadji	X		X				*Système d'alimentation renforcé *Proportion de jeunes recrutés	ONEP	PM	SNPCIFJ
		Activité 4.13.15 : Réhabiliter les installations de production d'eau potable de la ville d'Agboville et Tiassalé	X	X				Les installations de production d'eau potable de la ville d'Agboville et Tiassalé sont réhabilitées	*Nombre d'installations réhabilitées *Proportion de jeunes recrutés	ONEP	PM	SNPCIFJ
	Action 4.14 : Préservation de la biodiversité des filières vertes	Activité 4.14.1: Renforcer les Activités Génératrices de Revenus (AGR) au bénéfice des populations riveraines des parcs et réserve	X	X	X	X	X	Les AGR au bénéfice des populations riveraines des parcs et réserve sont renforcés	*Proportion des populations riveraines Bénéficiaires des AGR *Proportion de jeunes riveraines bénéficiaires des AGR	OIPR	PM	SNPCIFJ
Activité 4.14.2: Insérer les jeunes dans les métiers verts		X	X	X	X	X	Les jeunes sont insérés dans les métiers verts	Nombre de jeunes insérés	MEDD/ DEVRS	A renseigner par le MEDD	SNPCIFJ	

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)	
			2016	2017	2018	2019	2020						
AS 4: Jeunesse et emploi/insertion économique	Action 4.15 : promotion socioprofessionnelle des acteurs du secteur informel	Activité 4.15.1: Favoriser l'aide au crédit pour les acteurs du secteur informel	X		X	X		L'aide au crédit pour les acteurs du secteur informel est favorisé	*Proportion d'acteurs bénéficiaire de l'aide <i>*Proportion de jeunes acteurs bénéficiaires de l'aide</i>	METFP	20	SNPCIFJ	
		Activité 4.15.2: Appuyer les formés pour l'amélioration de leur cadre de travail	X		X	X	X	Les formés sont appuyés pour l'amélioration de leur cadre de travail	*Nombre de formés <i>*Proportion de jeunes formés</i>	METFP	80	SNPCIFJ	
		Activité 4.15.3: Suivre les acteurs du secteur informel dans leurs activités	X		X	X		Les acteurs du secteur informel sont suivi dans leurs activités	*Proportion d'acteurs suivis <i>*Proportion de jeunes acteurs suivis</i>	METFP	40	SNPCIFJ	
TOTAL AXE 4 (millions de francs CFA)													7 441

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 5: Jeunesse et communication/TIC	Action 5.1: Mise en place d'outils d'information des jeunes	Activité 5.1.1 : Mettre en onde une radio dédiée à la jeunesse		X	X				La radio est mise en onde	Radio émettant effectivement	MPJEJC, Min. Communication	PM	SNPCIFJ
		Activité 5.1.2 : Editer un magazine dédié à la jeunesse	X	X	X	X	X		Le magazine est édité et diffusé	Existence d'un magazine dédié à la jeunesse	MPJEJC/ DIR COM	60	SNPCIFJ
	Action 5.2 : Initiatives jeunes dans les TIC	Activité 5.2.1 : Mettre en place le fond d'investissement pour les jeunes talents TIC de CI	X	X	X	X	X		Le fonds est mis en place et approuvé / Inscription de cette action à la contribution en nature 2016 des opérateurs en matière de recherche formation et normalisation	Mise en place et approvisionnement du fonds	MENUP	2 500	SNPCIFJ
		Action 5.3: Promotion des femmes dans les TIC	Activité 5.3.1 : Organiser un forum à l'occasion de la journée internationale des jeunes filles dans les TIC	X	X	X	X	X		Le forum a lieu chaque année	Conclusions du forum	CABINET MENUP/ ANSUT/ ARTCI	300
		Activité 5.3.2 : Mettre en place et développer un cadre d'échange permanent avec les organisations et associations de femmes dans les TIC	X	X	X	X	X		*Le cadre d'échange permanent est mis en œuvre *3 rencontres avec les organisations et associations de femmes dans les TIC par semestre	*Existence d'un cadre d'échange *Nombre de rencontres *Nombre d'association de jeunes femmes rencontrées	CABINET MENUPI	PM	SNPCIFJ

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 5: Jeunesse et communication/TIC	Action 5.4: Mise en place d'une stratégie de communication pour un comportement favorable à la santé des adolescent(e)s et des jeunes	Activité 5.4.1 : Concevoir des outils de communication en rapport avec les différentes thématiques rencontrées chez adolescent(e)s et les jeunes	X	X	X	X	X	Des outils de communication en rapport avec les différentes thématiques des pathologies rencontrées chez adolescent(e)s et les jeunes sont conçus	Outils de communication disponibles	MSH/ PNSSU	110	SNPCIFJ	
		Activité 5.4.2 : Mettre les outils de communication à la disposition des services SAJ et des communautés	X	X	X	X	X	Les outils de communication sont mis à la disposition des services SAJ et des communautés	Outils de communication disponibles au niveau des SAJ	MSH/ PNSSU			SNPCIFJ
		Action 5.5: Amélioration des interventions d'IEC/CCC au niveau des CSUS/SSU et/ou dans la communauté à travers les mass médias	Activité 5.5.1 : Créer les espaces d'intervention IEC/CCC au niveau des CSUS/SSU et/ou dans la communauté	X	X	X	X	X	Les espaces d'intervention IEC/CCC au niveau des CSUS/SSU et/ou dans la communauté sont créés	Existence d'Espaces IEC/CCC au niveau des CSUS/SSU et/ou dans la communauté	MSH/ PNSSU	904	SNPCIFJ
	Activité 5.5.2 : Animer les espaces d'information des points de prestation de services institués avec l'implication des adolescent(e)s et des Jeunes		X	X	X	X	X	Les espaces d'information des points de prestation de services institués avec l'implication des adolescent(e)s et des Jeunes sont animés	Campagnes de sensibilisation organisées	MSH/ PNSSU	SNPCIFJ		
	Action 5.6 : Amélioration des moyens d'existence des populations pauvres		Activité 5.5.3 : Réaliser des émissions télé et radio traitant des sujets de santé des adolescent(e)s et des jeunes	X	X	X	X	X	Des émissions télé et radio traitant des sujets de santé des adolescent(e)s et des jeunes sont réalisées	Emissions réalisées et diffusées	MSH/ PNSSU		SNPCIFJ
		Activité 5.6.1 : Mettre en œuvre des filets de projets sociaux productifs	X	X	X	X	X	Des filets de projets sociaux productifs sont mis en œuvre	*Filets de projets sociaux productifs sont mis en œuvre *Proportion de jeunes ayant bénéficiés projets sociaux productifs	MEAS / UGP filets sociaux	PM	SNPCIFJ	
TOTAL AXE 5 (millions de francs CFA)												3 874	

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)	
			2016	2017	2018	2019	2020						
AS 6 : Jeunesse et santé	Action 6.1 : Amélioration du cadre gestionnaire des services de santé des adolescent(e)s et des jeunes	Activité 6.1.1 : Renforcer les mécanismes de coordination intra et intersectoriels des interventions des services de santé des adolescent(e)s et des jeunes	X	X	X	X	X	La coordination est améliorée	Meilleure coordination des mécanismes	MSPH/ Partenaires	62	SNPCIFJ	
		Activité 6.1.2 : Assurer le fonctionnement régulier du cadre national de concertation des différentes parties prenantes à la santé des adolescent(e)s et des jeunes	X	X	X	X	X	Le fonctionnement régulier du cadre national de concertation des différentes parties prenantes à la santé des adolescent(e)s et des jeunes est assuré	Cadre national de concertation fonctionnel	MSPH/ Partenaires			
	Action 6.2 : Amélioration de la couverture en infrastructures et en équipements sanitaires	Activité 6.2.1 : Intégrer les services SAJ dans les HG, CHR et CHU		X	X			Les services SAJ sont intégrés dans les HG, CHR et CHU	Existence de services SAJ dans les HG, CHR et CHU	MSPH/DGS/ PNSSU	730	SNPCIFJ	
		Activité 6.2.2 : Assurer les services de santé des adolescent(e)s et des Jeunes dans les HG, CHR et CHU	X	X	X	X	X	Les services de santé des adolescent(e)s et des Jeunes dans les HG, CHR et CHU sont assurés	services de santé des adolescent(e)s et des Jeunes dans les HG, CHR et CHU fonctionnels	MSPH/DGS			SNPCIFJ
		Action 6.3 : Amélioration de la qualité des prestations des services de santé aux adolescent(e)s et aux jeunes	Activité 6.3.1 : Standardiser les visites médicales systématiques et les visites d'aptitude chez les enfants, les adolescent(e)s et les jeunes scolarisés	X	X	X	X	X	Les visites médicales systématiques et les visites d'aptitude chez les enfants, les adolescent(e)s et les jeunes scolarisés sont standardisées	Existence de standards de visites médicales systématiques et les visites d'aptitude chez les enfants,	MSPH/PNSSU	184	SNPCIFJ
			Activité 7.5.2 : Assurer la prise en charge effective de toutes les pathologies courantes et handicapantes	X	X	X	X	X	La prise en charge effective de toutes les pathologies courantes et handicapantes est assurée	Dispositif de prise en charge fonctionnel	MSPH/DGS/ PNSSU		

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
			2016	2017	2018	2019	2020					
AS 6 : Jeunesse et santé	Action 6.3 : Amélioration de la qualité des prestations des services de santé aux adolescent(e)s et aux jeunes	Activité 6.3.2 : Réviser tous les trois ans les normes et protocoles de prise en charge des adolescent(e)s et jeunes	X				X	Les normes et protocoles de prise en charge des adolescent(e)s et jeunes sont révisés tous les trois ans	Normes et protocoles de prise en charge révisée connues	MSPH/DGS		SNPCIFJ
		Activité 6.3.3 : Assurer la disponibilité des produits pharmaceutiques (VMS, VIH/sida/IST, SR/PF, déparasitants, micronutriments, bandelettes, gobelet ...)	X	X	X	X	X	La disponibilité des produits pharmaceutiques (VMS, VIH/sida/IST, SR/PF, déparasitants, micronutriments, bandelettes, gobelet ...) est assurée	Produits et intrants pharmaceutiques disponibles	MSPH/NPSP/PNSSU		
	Action 6.4 : Amélioration du niveau de financement du secteur de la santé des adolescent(e)s et des jeunes	Activité 6.4.1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières en faveur de la santé des adolescent(e)s et des jeunes	X	X	X	X	X	Un plan de plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières en faveur de la santé des adolescent(e)s et des jeunes est élaboré et mis en place	Plan de plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières en faveur de la santé des adolescent(e)s et des jeunes mis en œuvre	MSPH/PNSSU		SNPCIFJ
		Activité 6.4.2 : Accroître le financement de la santé des adolescent(e)s et des jeunes par la mobilisation des ressources auprès des collectivités territoriales, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers	X	X	X	X	X	Le financement de la santé des adolescent(e)s et des jeunes par la mobilisation des ressources auprès des collectivités territoriales, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers est accru	Niveau de ressources mobilisées amélioré	MSPH/ Partenaires	5	
		Activité 6.4.3 : Mettre en place un mécanisme de gestion efficiente des ressources mobilisées	X	X				Un mécanisme de gestion efficiente des ressources mobilisées est mise en place	Mécanisme de gestion des ressources mobilisées mis en place et fonctionnel	MSPH/DAF		

AXES STRATEGIQUES		ACTIONS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT DE L'ACTIVITE EN MILLIONS DE F CFA	OBSERVATIONS (STRATEGIE DE RATTACHEMENT)
				2016	2017	2018	2019	2020					
AS 6: Jeunesse et santé	Action 6.5 : Amélioration de la gestion de l'information sanitaire des CSUS/SSU	Activité 6.5.1 : Mettre à la disposition des CSUS/SSU, les outils de collecte de données concernant la santé des adolescent(e)s et des jeunes	X	X	X	X	X	Les outils de collecte de données concernant la santé des adolescent(e)s et des jeunes sont mis à la disposition des CSUS/SSU,	Outils de collecte de données concernant la santé des adolescent(e)s et des jeunes mis à disposition des CSUS/SSU	MSHP/DPPEIS	1177	SNPCIFJ	
		Activité 6.5.2 : Instituer le dossier médical informatisé des adolescent(e)s et des jeunes dans tous les services de santé des adolescent(e)s et jeunes		X				Le dossier médical informatisé des adolescent(e)s et des jeunes dans tous les services de santé des adolescent(e)s et jeunes est institué	Dossier médical informatisé des adolescent(e)s et des jeunes institué	MSHP/PNSSU		SNPCIFJ	
		Activité 6.5.3 : Communiquer périodiquement les rapports analytiques des informations sanitaires issues des services de santé des adolescent(e)s et des jeunes aux différentes parties prenantes à la santé des adolescent(e)s et des jeunes	X	X	X	X	X	Les rapports analytiques des informations sanitaires issues des services de santé des adolescent(e)s et des jeunes aux différentes parties prenantes à la santé des adolescent(e)s et des jeunes sont périodiquement diffusés	Rapports analytiques diffusés	MSHP/PNSSU		SNPCIFJ	
		Activité 6.5.4 : Effectuer des recherches opérationnelles pour ajuster les interventions relatives à la santé des jeunes et des adolescent(e)s	X	X	X	X	X	Des recherches opérationnelles pour ajuster les interventions relatives à la santé des jeunes et des adolescent(e)s sont effectuées	Recherches opérationnelles effectuées	MSHP/PNSSU		SNPCIFJ	
TOTAL AXE 6 (millions de francs CFA)												2 158	

TOTAL AXE 7 (millions de francs CFA)	69 095,39
TOTAL GENERAL (millions de francs CFA)	759 689,33



CHAPITRE II:

LA STRATEGIE NATIONALE D'AUTONOMISATION DES JEUNES DE CÔTE D'IVOIRE

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	117
II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION	117
III. STRATEGIE NATIONALE D'AUTONOMISATION DES JEUNES	117
3.1. Orientations stratégiques	117
3.2. Objectif général	118
3.3. Cadre institutionnel et opérationnel de mise en œuvre	118
3.3.1. Le comité Jeunesse	118
3.3.2. La Direction de la vie Associative et de l'Autonomisation des Jeunes	118
3.3.3. Le Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire	118
IV. GROUPES CIBLES	119
V. DUREE DE LA STRATEGIE	119
VI. RESULTATS ATTENDUS	119
VII. RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE	119
VIII. STRATEGIE DE COMMUNICATION	119
IX. FACTEURS DE RISQUE	120
X. MATRICE D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE	120
XI. SUIVI ET EVALUATION	120
CONCLUSION	120
ANNEXES	121

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les jeunes (hommes et femmes) sont les plus précieux atouts pour le présent et l'avenir d'un pays. Ils forment cependant un groupe de population très vulnérable et singulièrement ces dernières années du fait de la montée générale du chômage enregistrée. Ils se trouvent aujourd'hui dans une situation économique et sociale précaire.

La valorisation du potentiel des jeunes est donc une préoccupation majeure du Gouvernement Ivoirien, à travers le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique et sa Direction de la Vie Associative et de l'Autonomisation des Jeunes dont la mission est de mettre en place un mécanisme pérenne d'implication des jeunes dans la gestion de la Nation.

II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

La population de la Côte d'Ivoire connaît une évolution soutenue avec un taux de croissance démographique annuel de 2,6%. Elle est passée de 15 366 672 habitants en 1998 (RGPH 1998) à 22 671 331 habitants en 2014 (RGPH 2014) et demeure très jeune avec 77,7% ayant moins de 35 ans, soit un peu plus de 03 personnes sur 04 (RGPH 2014).

Cette population a été confrontée aux crises successives et notamment le conflit armé suite à la crise post-électorale de 2010, et qui ont ébranlé sa cohésion, exacerbé la dégradation des conditions de vie des populations et fragilisé les organisations de Jeunesse.

En ce qui concerne la vie associative, domaine de prédilection pour l'exercice de responsabilités des jeunes, l'on dénombre huit (8) fédérations nationales de mouvements et associations de jeunesse reconnues et agréées par le Ministère chargé de la Jeunesse (la Fédération Ivoirienne du Scoutisme (FIS) ; la Fédération Ivoirienne du Scoutisme Féminin (FISF) ; la Fédération Nationale des Unions de Jeunesse Communale de Côte d'Ivoire (FENUJECI) ; la Fédération Nationale des Associations et Mouvements d'Education Permanente de Côte d'Ivoire (FENAMEPCI) ; la Fédération des Mouvements et Associations de Jeunesse et d'Enfance de Côte d'Ivoire (FEMAJECI) ; la Fédération Nationale des Organisations Professionnelles de la Jeunesse Rurale de Côte d'Ivoire (FENOPJECI) ; la Fédération des Jeunes Entrepreneurs de Côte d'Ivoire (FEJECI) ; LEO-LAGRANGE SOLIDARITE CÔTE D'IVOIRE.

Ces fédérations exercent de façon isolée leurs activités en raison de l'absence d'un cadre national de concertation et de coordination des programmes et des différentes politiques. De ce fait, l'environnement associatif de la jeunesse ivoirienne n'est pas encore suffisamment sécurisé. Il convient donc de définir un cadre de réalisation de l'autonomisation des jeunes.

Ainsi, l'élaboration de la présente Stratégie Nationale d'Autonomisation des Jeunes répond au besoin de contribuer à faire de la Jeunesse ivoirienne, une Jeunesse responsable, engagée et accomplie au triple plan moral, civique et professionnel.

III. STRATEGIE NATIONALE D'AUTONOMISATION DES JEUNES

3.1. Orientations stratégiques

Le Gouvernement Ivoirien, dans le souci de donner au jeune la place qui est la sienne, propose une nouvelle vision qui fait du jeune un acteur essentiel et incontournable de sa politique de développement.

Cette volonté est traduite par la création d'un ministère dédié : le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC). Par la création de ce Ministère, le Gouvernement entend en effet encadrer, former et insérer les jeunes dans l'optique de les rendre socialement efficaces.

3.2. Objectif général

La Stratégie Nationale d'Autonomisation des Jeunes vise à améliorer l'encadrement des jeunes par leur implication dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire. De manière spécifique, il s'agit de :

- mettre en place un mécanisme de régulation des associations ;
- identifier les axes d'intervention du mouvement associatif ;
- mettre en œuvre des activités de valorisation du potentiel des jeunes ;
- mettre à la disposition des jeunes un cadre d'expression et d'échanges ;
- faire connaître la place et le rôle des jeunes dans la vie de la Nation.

3.3. Cadre Institutionnel et opérationnel de mise en œuvre

Le dispositif institutionnel d'orientation, de coordination et de mise en œuvre de la SNAJ se compose des organes suivants :

- le Comité Jeunesse ;
- la Direction de la Vie Associative et de l'Autonomisation des Jeunes (DVAAJ) ;
- le Conseil National des Jeunes (CNJCI).

3.3.1. Le Comité Jeunesse (cf SNPCIFJ, point 3.3.2)

3.3.2. La Direction de la Vie Associative et de l'Autonomisation des Jeunes (DVAAJ)

La Direction de la Vie Associative et de l'Autonomisation des Jeunes est la principale structure de mise en œuvre de la SNAJ. En raison de la transversalité de certaines actions, des structures, notamment la Direction du Service Civique et du Volontariat et la Direction de la Protection des Jeunes, l'Agence Emploi Jeunes et l'Office de Service Civique seront sollicitées. Il en sera de même pour la Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation en matière de suivi/évaluation de la SNAJ.

3.3.3. Le Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire

Les organisations de jeunesse à travers le Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire prendront une part active dans la mise en œuvre de la SNAJ. Les jeunes, au sens du décret n°72-746 du 24 novembre 1972 portant organisation et fonctionnement des associations, 16-35 ans, sont concernés par la SNAJ. Le CNJCI agira conformément à ses missions ci-après :

- participer à la promotion de la jeunesse de Côte d'Ivoire à travers des activités socio-éducatives, culturelles et sportives et des activités de mobilisation et d'information, des activités promotionnelles et de formation découlant des politiques, orientations et programmes de promotion de la jeunesse définis par le Gouvernement ;
- contribuer au renforcement de l'unité de la jeunesse ivoirienne ;
- œuvrer à la mobilisation des jeunes sur les chantiers du développement ;
- fournir à la Direction chargée de la Vie Associative des rapports d'activités trimestriels et se soumettre au contrôle des services publics ;
- renforcer la conscience civique et citoyenne des jeunes.

IV. GROUPES CIBLES

Sont concernés par la stratégie, les jeunes, les Fédérations d'Associations et d'Organisations de Jeunesse, les ministères techniques et les différents Partenaires Techniques et Financiers

V. DUREE DE LA STRATEGIE

La mise en œuvre de la SNAJ 2016-2020 court sur cinq (5). Elle repose sur les axes stratégiques suivants :

- Cadre institutionnel ;
- Jeunesse et Société/culture ;
- Jeunesse Coopération Régionale/Internationale ;
- Jeunesse et Education/formation.

S'agissant du cadre institutionnel, il va consister principalement en la mise en place du cadre de régulation du mouvement Associatif.

En ce qui concerne Jeunesse Société/Culture, il a trait à la reconnaissance des rôles et place des jeunes dans la société.

Quant à la Coopération Régionale/Internationale, l'on réactivera les échanges de jeunes et organisera des séminaires aux plans régional et international.

Enfin, Jeunesse et Education/formation va se focaliser sur le renforcement des capacités des jeunes.

VI. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus à travers la mise en œuvre de la SNAJ sont les suivants :

- un mécanisme de régulation des associations est mis en place ;
- les axes d'intervention du mouvement associatif sont identifiés ;
- des activités valorisant le potentiel des jeunes sont exécutées ;
- un cadre d'expression et d'échanges est mis à la disposition des jeunes ;
- la place et le rôle des jeunes dans la vie de la Nation sont connus.

VII. RESSOURCES DE MISE EN OEUVRE

Les ressources pour la mise en œuvre de la SNAJ 2016-2020 seront issues principalement du Budget Général de l'Etat. Toutefois, la SNAJ pourra être financée par des ressources additionnelles collectées auprès de partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que par des subventions, des dons et des legs d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux.

VIII. STRATEGIE DE COMMUNICATION

Une campagne de vulgarisation auprès des acteurs est nécessaire au soutien d'une mise en œuvre efficiente de la SNAJ.

IX. FACTEURS DE RISQUE

La mise en œuvre de la SNAJ nécessite le renforcement de la paix et de la cohésion sociale. En effet, la recherche de financements auprès de partenaires pourrait être contrariée par des risques, notamment la détérioration de la situation socio-politique, l'insuffisance des ressources de l'Etat pour financer la SNAJ.

X. MATRICE D'ACTION DE MISE EN OEUVRE

La matrice d'action repose sur quatre (4) axes principaux : cadre institutionnel, Jeunesse et Société/culture, Jeunesse et Coopération Régionale et Internationale, Jeunesse et santé, et Jeunesse et Education/formation. Le tableau, en annexe, les décline en vingt et une (21) activités budgétisées. Ainsi, la SNAJ coûtera huit cent soixante millions (860 000 000 FCFA) sur la période de mise en œuvre.

XI. SUIVI ET EVALUATION

Pour répondre efficacement à la mise en œuvre de la stratégie, des indicateurs seront clairement définis. Un système de veille stratégique sera mis en place. Cette composante a pour objet de faire la collecte et l'analyse systématique des informations relatives à l'exécution de la mise en œuvre afin de déceler les difficultés qui surviennent et de les résoudre.

Le suivi-évaluation de la SNAJ est assuré par la Direction de la Planification et des Statistiques du Ministère en charge de la Promotion de la Jeunesse. Il produit dans ce cadre, un rapport annuel, soumis à la validation du Comité jeunesse. Ce rapport ressortira les leçons apprises, le GAP et les bonnes pratiques et sera partagé à l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ladite stratégie.

CONCLUSION

L'adoption par le Gouvernement et la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale d'Autonomisation des Jeunes combleront les attentes des pouvoirs publics de faire des jeunes des acteurs à part entière de l'émergence de la Côte d'Ivoire. Cette boussole nécessite une synergie d'action de toutes les expertises pour en faire une réalité.

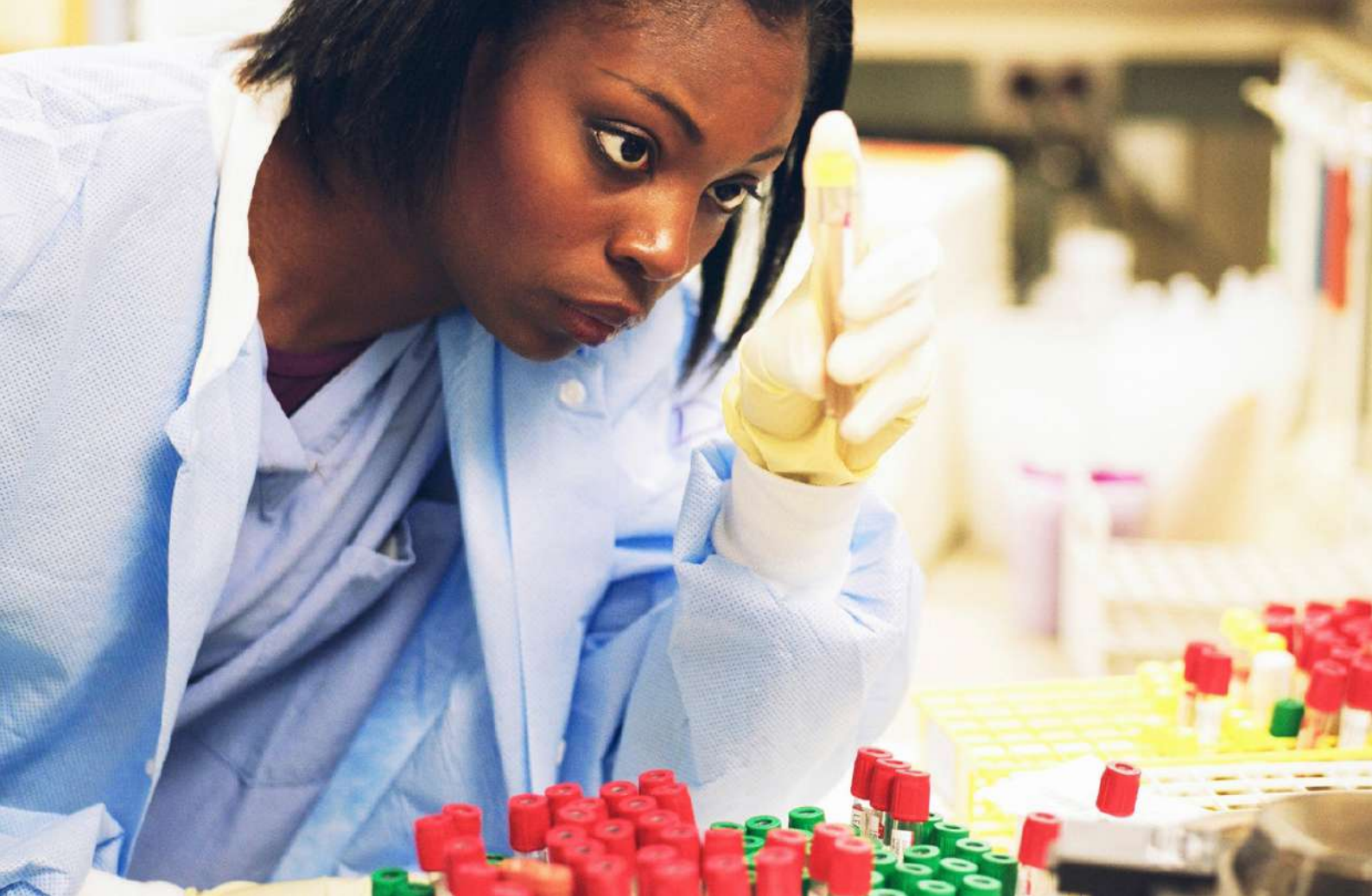
ANNEXE
MATRICE D' ACTIONS DE LA SNAJ 2016-2020

N°	AXES STRATEGIQUES	ACTIVITES	PERIODE					COUT	OBSERVATIONS
			2016	2017	2018	2019	2020		
1	Cadre institutionnel	Elaborer le cadre de régulation du mouvement associatif		X				PM	SNAJ
		Réviser les textes régissant la vie associative		X				PM	SNAJ
		Elaborer et faire valider la Stratégie Nationale de l'Autonomisation de la Jeunesse (SNAJ) 2016-2020	X	X	X	X	X	10 000 000	SNAJ
		Organiser le congrès constitutif du CNJ-CI		X				90 000 000	SNAJ
		installer le bureau exécutif et les comités de base du CNJ-CI		X					SNAJ
		Elaborer le répertoire des associations de jeunesse		X				5 000 000	SNAJ
		Procéder au renouvellement des instances des organisations de jeunesse		X				50 000 000	SNAJ
		Sous-Total 1						155 000 000	

N°	AXES STRATEGIQUES	ACTIVITES	PERIODE					COUT	OBSERVATIONS
			2016	2017	2018	2019	2020		
2	Jeunesse et Société/ Culture	Organiser des séances semestrielles d'échanges avec les jeunes dénommées « les Rendez-vous avec les Jeunes»	X	X	X	X	X	25 000 000	SNAJ
		Organiser la célébration de la « Journée internationale de la jeunesse»	X	X	X	X	X	25 000 000	SNAJ
		Organiser la célébration de la « Journée Africaine de la Jeunesse »	X	X	X	X	X	25 000 000	SNAJ
		Organiser les Centres de vacances d'Etat		X	X	X	X	150 000 000	SNAJ
Sous-Total 2								225 000 000	
3	Jeunesse et Coopération Régionale/Internatio- nale	Favoriser la participation du CNJCI aux rencontres régionales et internationales		X	X	X	X	40 000 000	SNAJ
		Réactiver les échanges en matière de jeunesse et organiser des voyages de jumelage		X	X	X	X	150 000 000	SNAJ
		Organiser des séminaires et conférences régionaux/ internationaux d'échanges sur des thématiques en rapport avec la vie associative et l'autonomisation des jeunes		X	X	X	X	200 000 000	SNAJ
Sous-Total 3								390 000 000	

ANNEXE
MATRICE D' ACTIONS DE LA SNAJ 2016-2020

N°	AXES STRATEGIQUES	ACTIVITES	PERIODE					COUT	OBSERVATIONS
			2016	2017	2018	2019	2020		
4	Jeunesse et Education/ Formation	Organiser des sessions de renforcement des capacités sur des thématiques et rapport avec la vie associative	X	X	X	X		40 000 000	SNAJ
		Organiser des stages de formations théoriques des animateurs de centres de vacances	X	X	X	X		50 000 000	SNAJ
Sous-Total 4									90 000 000
Total Général									860 000 000



CHAPITRE III :

LA STRATEGIE NATIONALE DE PROTECTION DES JEUNES

Table des matières

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	126
II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION	126
2.1. Santé Sexuelle de la Reproduction	126
2.2. Santé Sexuelle et VIH/SIDA	126
2.3. La toxicomanie et le tabagisme	127
2.4. Violences basées sur le genre	127
2.5. L'environnement social des Jeunes	128
III. LA STRATEGIE NATIONALE DE PROTECTION DES JEUNES	129
3.1. Les orientations stratégiques	129
3.2. L'objectif général	129
IV. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNPJ	130
4.1. Le Comité National de Suivi et d'Évaluation	130
4.2. La Direction en charge de la Protection de la Jeunesse	130
V. COMPOSANTES OPERATIONNELLES DE LA SNPJ 2016-2020	130
5.1. La Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ)	130
5.2. Les Ministères techniques partenaires	131
5.3. Les collectivités décentralisées	131
5.4. Les Fédérations d'Associations et d'Organisations de Jeunesse	131
VI. LES GROUPES CIBLES	132
VII. DUREE DE LA STRATEGIE	132
VIII. RESULTATS ATTENDUS	132
IX. RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNPJ	133
9.1. Ressources financières	133
9.2. Ressources humaines	133
9.3. Ressources matérielles	134
X. STRATEGIE DE COMMUNICATION	134
XI. LES FACTEURS DE RISQUE	134
XII. MATRICE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA PROTECTION DES JEUNES 2016-2020 (voir annexe)	134
XIII. LE SUIVI ET EVALUATION	135
CONCLUSION	135
ANNEXES	136

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les jeunes en Côte d'Ivoire se définissent comme des personnes d'âge compris entre 0-35 ans. Ils représentent plus de 77% de la population ivoirienne et font face à de nombreux défis en matière d'éducation, de santé et d'emploi. Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique est le Ministère qui leur est dédié et qui a pour mission d'assurer au Jeune, un environnement plus protecteur et de promouvoir des actions d'amélioration du cadre de vie des jeunes aux plans moral, sanitaire, psychologique et physique.

Ces missions interviennent dans un contexte dominé par la recrudescence des fléaux sociaux dont le VIH (La pandémie du VIH/Sida a atteint un taux alarmant à cause de la prévalence du Vih (estimé à 11% chez les jeunes de 15-20 ans contre 3,2% du taux national), la consommation des stupéfiants, les mariages et grossesses précoces et enfin les violences basées sur le genre (VBG). S'y ajoutent aussi les fléaux sociaux existants et ceux dits émergents en lien avec les conduites addictives en matière de consommation d'alcool, des drogues et produits dérivés y compris le tabac.

Face à ces nombreux défis auxquels les jeunes font face, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, soutenu par les partenaires institutionnels et les agences du système des Nations Unies, promeut la Santé Sexuelle de la Reproduction (SSR), la prévention des IST/VIH/Sida, la préservation de l'environnement social et l'insertion socio-économique pour assurer un mieux et un bien-être à tous les jeunes en général et singulièrement aux jeunes en dehors des écoles, les non scolarisés et déscolarisés.

II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

2.1. Santé Sexuelle de la Reproduction

En ce qui concerne la santé sexuelle de la reproduction, plusieurs constats sont faits :

- les jeunes entament l'acte sexuel, de façon précoce et bien souvent avant même l'âge de 15 ans (20% des jeunes) et 69% avant 18% ;
- les jeunes filles sont plus précoces que les jeunes hommes ;
- une forte proportion de la population féminine (85%) (des 15-19 ans), ont une connaissance relativement faible des méthodes de contraception.

En conséquence, la fécondité demeure élevée en Côte d'Ivoire, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) étant estimé à 5,0 enfants par femme avec une fécondité précoce élevée, et les jeunes demeurent ainsi exposés aux maladies et aux grossesses précoces non désirées. ***Cette situation induit ainsi des inquiétudes quant à l'atteinte du dividende démographique, les risques liés à la précocité des premiers rapports sexuels, aux grossesses précoces et les tentatives d'avortement.***

2.2. Santé Sexuelle et VIH/Sida

Les jeunes sont exposés au risque de contracter le VIH qui se transmet généralement par les rapports sexuels non protégés. Les filles sont plus exposées à ce fléau que les jeunes hommes. Cette vulnérabilité physiologique et biologique des jeunes filles face au virus du sida est d'autant plus grave que pour la majorité des femmes, l'accès à l'information, à l'instruction et aux services de santé de la reproduction est limité.

La santé sexuelle et de la reproduction de la jeunesse est préoccupante en raison du taux de séroprévalence élevé (3,7% selon EDS 2012) que connaît la Côte d'Ivoire. **Conformément aux recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD, Caire, 1994), la priorité devrait être accordée à l'éducation, à l'information et aux soins de santé des adolescents et jeunes. En réponse, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre un projet de promotion de la Santé sexuelle et de la Reproduction y compris la prévention du Vih avec la création des Centres d'Ecoute et de Conseils (CEC) et des espaces café jeunesse en tant que guichets d'information de conseil et d'orientation. Mais ces institutions sont en nombre insuffisants et rencontrent par ailleurs des difficultés structurelles par insuffisance de ressources.**

2.3. Toxicomanie et tabagisme

La consommation de tabac est d'abord un phénomène masculin en Côte d'Ivoire, et reste majoritairement en lien avec les Jeunes. Quelques cas de consommation de tabac à chiquer reste importante pour certaines femmes du centre du pays.

Le phénomène de la drogue est mal connu en Côte d'Ivoire, mais mérite une attention particulière chez les professionnels du sexe. 16 % des femmes qui se prostituent consomment de la cocaïne, 2,6% de l'héroïne et 17% du chanvre indien. La prolifération du phénomène des fumoirs à Abidjan contribue à alimenter le secteur de la drogue; 50 % des interpellations faites par la police pour fait de toxicomanie ont eu lieu dans les fumoirs, avec des jeunes gens et des filles.

Face à cette problématique, il est recommandé de protéger les jeunes en maintenant la veille préventive face aux conséquences du tabac et de la drogue sur la santé et en renforçant la lutte contre les trafiquants de produits illicites.

2.4. Violence basée sur le genre

La jeunesse, singulièrement les jeunes femmes, n'échappe pas au phénomène des VBG :

- violences physiques, violences verbales, violences psychologiques
- violences sexuelles
- violences économiques.

De façon précise, les faits confirment la forte prévalence de certaines pratiques néfastes chez les adolescentes, notamment l'excision, les mariages précoces forcés, En Côte d'Ivoire, de nombreuses mesures ont été prises pour renforcer les campagnes de mobilisation en faveur de l'abandon total de l'excision. Ainsi, l'excision est interdite par la loi n° 98-757 du 23 décembre 1998. En 2014, un plan stratégique de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre a été adopté. Malgré ces interdictions, elle continue d'être pratiquée, mettant ainsi en péril la vie de nombreuses jeunes filles. Le mariage précoce, qui semble avant tout avoir un fondement économique, est traité à travers la sensibilisation des parents, l'autonomisation de la femme et de la jeune fille et leur insertion socioéconomique

2.5. Environnement social des Jeunes

L'environnement social du jeune n'est pas sécurisant du fait de :

a- la situation politique et économique

Le pays est dans une phase de reprise économique. Mais les effets ne sont pas perceptibles au niveau des jeunes en terme d'emploi et d'accès au marché du travail. L'essentiel des efforts est orienté vers la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures de base. Avec le retour de Côte d'Ivoire et son rôle stratégique dans la sous-région en matière de commerce international un flux important de véhicules de transport de marchandises et de voyageurs s'observe dans tout le pays; occasionnant malheureusement la prostitution dans les grandes villes, aux différents corridors routiers et dans les localités environnantes;

b- la situation socio-démographique des adolescents et des jeunes

Les adolescents et les jeunes représentent plus de 34% de la population totale, ce qui implique d'importants besoins sociaux. En outre les migrations internes, orientées généralement des zones de savanes vers les zones forestières se sont intensifiées, ces phénomènes de mouvements des populations concernent en majorité des jeunes, des enfants et de femmes. Par ailleurs le pays connaît une urbanisation croissante alimentée particulièrement par l'exode des adolescents et des jeunes non scolarisés et déscolarisés, particulièrement des filles ;

c- de la pauvreté et des inégalités

En Côte d'Ivoire, le nombre de pauvres a été multiplié par 10 en l'espace d'une génération; la pauvreté est inégalement répartie entre les régions : Les régions du Nord (77,3%), de l'Ouest (63,2%), du Nord-Ouest (57,9%), du Centre (56%), du Zanzan (54,7%) enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés et la plupart des pauvres sont en général les jeunes et les femmes ;

d- de la situation de l'éducation/formation

L'analyse de l'accès et de l'achèvement du cycle primaire montre des dysfonctionnements résultant de plusieurs facteurs dont la faible capacité d'accueil des infrastructures, la situation sociale des parents et les pesanteurs socioculturelles ; le taux net de scolarisation au primaire est de 56.1% en 2008 et le taux d'achèvement du cycle primaire de 51.1% ; L'environnement éducatif subit des préjudices avec un nombre important de déscolarisés, composé en général de jeunes filles ;

e- de la situation de l'emploi des jeunes

L'emploi et le chômage, particulièrement celui des jeunes, fait partie des questions majeures du développement de la Côte d'Ivoire. La baisse du chômage observée en 2012 (9,4%) par rapport à 2008 (15, 7%) n'a pas changé le caractère précaire des emplois. De plus, le secteur informel occupe 90% de la population active sans protection sociale, ni rémunération suffisante. Le chômage touche plus les jeunes parce que les 2/3 des chômeurs ont moins de 30 ans ;

f- du Genre

Malgré La volonté politique pour réduire les inégalités au plan institutionnel et les progrès enregistrés depuis la mise en œuvre des plans/programmes, des inégalités basées sur le genre persistent à plusieurs niveaux : accès aux services sociaux de base (éducation, santé), accès à l'emploi, accès aux ressources et facteurs de productions notamment la terre et le crédit, prise de décision et participation à la vie publique et politique ;

g- de la situation de la protection sociale

La Côte d'Ivoire demeure parmi les pays à développement humain faible (170ème rang sur 187 pays en 2011) selon le PNUD. En effet le dispositif de protection sociale reste limité pour les couches les plus vulnérables et ce bien que le pays ait ratifié plusieurs engagements internationaux fondés sur les principes de base des droits humains et relatifs à la protection sociale. Les couches les plus vulnérables et les plus exposées au risque social sont les handicapés, les personnes âgées, les femmes, les enfants, les jeunes et les démunis. Le phénomène d'enfants de la rue ou dans la rue, conséquence du dysfonctionnement du tissu familial est localisée dans les zones urbaines.

III. LA STRATEGIE NATIONALE DE PROTECTION DES JEUNES

3.1. Les orientations stratégiques

Des faiblesses constatées, des opportunités qui se présentent et des menaces qui se profilent, plusieurs orientations stratégiques sont faites, Il s'agira :

- de renforcer la demande et l'offre de services intégrés de SR/PF/IST/VIH/sida adaptés aux adolescents et aux jeunes ;
- de soutenir la dynamisation des structures d'encadrement et de prise en charges des jeunes et adolescents pour l'accès aux services SR/PF/VIH y compris l'éducation sexuelle (CEC, Espaces Café Jeunesse, Structures Formation-Emploi Jeunes, ISE/SCAED, CNJ, ...) ;
- d'améliorer la coordination de la programmation complète des préservatifs (DPJ, DMOSS, PNLS, PNSME, PNSSU, NPSP, ...) ;
- de renforcer la coordination des interventions de lutte contre les mariages et grossesses d'adolescentes ;
- de conduire le plaidoyer pour capitaliser le rôle des collectivités décentralisées en faveur des jeunes et adolescents (éducation, santé, emploi) ;
- de renforcer le suivi-évaluation, la supervision et les recherches opérationnelles pour les interventions relatives aux jeunes et adolescents

3.2. L'objectif général

Arrimé au PND 2016-2020 et élaboré à partir de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2016-2020, le Document de Stratégie Nationale de Protection des Jeunes a pour objectif de contribuer à la réduction des comportements à risque chez les jeunes en vue de leur assurer un environnement sain et protecteur. De manière spécifique, il s'agit de :

- promouvoir la prévention des comportements à risque par des activités d'éveil et de prise de conscience ;
- sensibiliser par l'éducation des pairs, les adolescents et les jeunes sur les dangers liés au comportement à risque face aux substances nocives tels que l'alcool, le tabac, les drogues, etc... ;
- transmettre aux adolescents et aux jeunes des connaissances et informations utiles sur la santé sexuelle et la santé de la reproduction, pour se prémunir de tout risque lié aux IST/VIH/Sida et aux grossesses précoces ;
- mettre à la disposition des jeunes, des produits contraceptifs et conseils en planning familial ;
- faire acquérir aux jeunes des compétences de vie nécessaires pour faire face aux difficultés de la vie courante « life-skill et livehihood » (compétences de vie courante et compétences de vie pour débrouillardise) ;
- offrir aux jeunes des espaces plus adaptés à leur prise en charge à travers des services conviviaux (institutions socioéducatives) en termes de guichet d'encadrement, d'information et d'orientation.

IV. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNPJ

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SNPJ se compose des organes suivants :

- le Comité Jeunesse
- la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ) ;

4.1. Le Comité Jeunesse (cf SNPCIFJ, point 3.3.2)

4.2. La Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ)

La DPJ est l'organe de coordination de la SNPJ. Elle est chargée de définir, organiser, orienter et réglementer la stratégie nationale en matière de protection des jeunes. Le responsable de la DPJ est désigné par décret, sur proposition du Ministre en charge de la Promotion de la Jeunesse.

V. COMPOSANTES OPERATIONNELLES DE LA SNPJ 2016-2020

Au regard des défis qui sont à relever et dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des jeunes et à la promotion de leurs droits en matière d'éducation, d'emploi et de santé en vue d'un mieux-être dans la société, plusieurs composantes opérationnelles seront mises en place. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection des Jeunes (SNPJ), se fera ainsi dans le cadre des missions et attributions spécifiques aux structures opérationnelles suivantes :

5.1. La Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ)

La DPJ définit et met en œuvre la Stratégie Nationale de Protection des Jeunes (SNPJ). A ce titre, elle s'occupe en tant que Direction technique ou de missions en charge de la Protection des Jeunes de :

- veiller à l'amélioration du cadre de vie des jeunes aux plans social, intellectuel et psychologique ;

- assurer la coordination, en liaison avec les services du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida, des activités de sensibilisation en matière de santé sexuelle et reproductive, de vih/sida, organisées en milieu ouvert ou dans les Institutions Socio-Educatives de Jeunesse (ISE) dont les Centres d'Ecoute et de Conseil (CEC), les Espaces Café-Jeunesse (ECJ), etc.;
- assurer la coordination des activités de sensibilisation en matière de fléaux sociaux en milieu jeune, notamment les stupéfiants, les drogues et les produits divers, les grossesses et mariages précoces, les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- procéder à l'orientation stratégique, à la coordination et au suivi de l'ensemble des activités du Ministère en matière de lutte contre le Vih/sida ;
- procéder à la gestion et à l'animation des institutions socio-éducatives dont les foyers de jeunes, auberges de jeunesse etc. ;
- veiller à la promotion de l'Education Permanente des Jeunes, notamment les non scolarisés et les déscolarisés ;
- à l'élaboration de la réglementation et de la mise en œuvre du volet sectoriel protection des jeunes de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2016-2020, à la conduite des actions de sensibilisation et de formation en rapport avec l'amélioration du cadre de vie des jeunes et la promotion de leurs droits humains.

En outre, La DPJ appuiera les autres unités administratives, dans le cadre du dispositif intégré d'actions du Ministère, dans la formation et la sensibilisation des cibles sur les domaines relevant de ses missions et attributions.

5.2. Les Ministères techniques partenaires

La mise en œuvre de la SNPJ bénéficie de la collaboration de ministères techniques au plan institutionnel à travers des directions centrales et des structures sous-tutelle.

5.3. Les collectivités décentralisées

La mise en œuvre efficace de la SNPJ nécessite la prise en compte de la notion de décentralisation. Cela participe de la prise en compte des besoins et aspirations des jeunes en terme de promotion des droits humains au niveau local avec les collectivités décentralisées (Mairies, Conseils Régionaux, Districts). Les dites collectivités décentralisées à travers leurs organisations (ARDCI et UVICOCI), auront pour missions de :

- favoriser la promotion et le développement de la jeunesse ;
- apporter un appui budgétaire aux jeunes dans le cadre du plan de développement local ;
- favoriser l'implication des jeunes dans la gestion locale du développement ;
- favoriser l'émergence et le développement d'une vie associative harmonieuse ;
- promouvoir les droits humains et la participation de la jeunesse à la vie communautaire.

5.4. Les Fédérations d'Associations et d'Organisations de Jeunesse

Les Fédérations d'associations et d'organisations ou de mouvements de jeunesse sont des entités importantes dans la mise en œuvre de la SNJ 2016-2020.

Pour les aider à exercer ensemble leurs activités et de se développer convenablement, un cadre national de concertation et de coordination des programmes a été créé par décret n°2012-989 du 10 octobre 2012 et dénommé « Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire » (CNJCI).

Cette structure s'inscrit dans la prise en compte des attentes des jeunes, notamment en ce qui concerne le renforcement de leur autonomisation et leur participation dans la définition des priorités de développement national de l'Etat. Le CNJCI aura ainsi pour missions essentielles de :

- promouvoir la Politique Nationale de la Jeunesse ;
- développer des plans d'action et des projets spécifiques ;
- créer des mécanismes appropriés pour la mise en œuvre et la coordination de la Politique Nationale de la Jeunesse ;
- créer des mécanismes d'intégration des jeunes aux organes de prise de décisions qui les concernent ;
- veiller au bon fonctionnement des démembrements locaux du CNJCI ;
- créer un site internet performant pour le Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire et ses démembrements locaux ;
- veiller à la participation effective de la Côte d'Ivoire aux activités statutaires internationales de la Jeunesse ;
- favoriser les interactions entre les jeunes et la communauté des adultes

VI. LES GROUPES CIBLES

L'ensemble des populations jeunes vivant sur le territoire national sans distinction de sexe, de religion, d'appartenance politique sont concernés par la mise en œuvre de la SNPJ. On considère comme étant Jeune, toute personne âgée de plus de 15 ans et de moins de 35 ans.

Dans cette tranche d'âge, on distinguera : les jeunes hommes et femmes, scolaires étudiants, non scolaires et déscolarisés, les jeunes handicapés, les jeunes urbains et ruraux, ceux vivant dans la rue, avec emploi, sans emploi ou sous-employé, malades ou sains et les jeunes dans les conflits armés, acteurs ou victimes de violences, d'abus, d'exploitations de toutes sortes.

VII. DUREE DE LA STRATEGIE

La présente SNPJ couvre la période de 2016-2020 et est reconductible. Ladite période sera mise à profit pour développer des projets pour :

- l'élaboration et la consolidation des documents de stratégie et de politique de Jeunesse (2016) ;
- l'amélioration de l'environnement social des jeunes ;
- la construction, la réhabilitation des infrastructures socio-éducatives couvrira la même période (2017-2020).

VIII. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats ci-dessous sont attendus de la mise en œuvre de la SNPJ:

- la promotion par des activités d'éveil et/ou de prise de conscience de la prévention des comportements à risque est assurée dans la grande majorité des jeunes ;
- les adolescents et les jeunes sont sensibilisés à travers l'éducation des pairs, sur les dangers liés aux conduites addictives en lien avec les substances nocives que sont l'alcool, le tabac, les drogues, etc. ;
- les adolescents et les jeunes ont une bonne connaissance et des informations utiles sur l'importance de la santé sexuelle et la santé de la reproduction et savent se prémunir de tout risque lié aux IST/VIH/Sida et aux grossesses précoces ;
- les jeunes ont accès aux produits contraceptifs et conseils en planning familial ;

- les jeunes ont des compétences de vie nécessaires pour faire face aux difficultés de la vie courante « life-skill et livelihood » (compétences de vie courante et compétences de vie pour la débrouillardise) ;
- un état des lieux des ISE est réalisé et un plan de réhabilitation/construction et d'équipement des ISE est disponible ;
- les jeunes bénéficient d'espaces plus adaptés à leur prise en charge à travers des services conviviaux (institutions socio-éducatives) en termes de guichet d'encadrement, d'information et d'orientation.

IX. RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNPJ

La ventilation du coût de la stratégie est classifiée par rubriques et domaines. On notera les ressources humaines, les infrastructures et les équipements, la formation et la prise en charge du personnel, l'achat des intrants, la maintenance, les autres charges ainsi que celles du suivi évaluation, des études et recherches prospectives et de la communication.

Ces ressources reposent sur l'appui budgétaire de l'Etat, des partenaires, des collectivités décentralisées et des appuis du secteur privé.

9.1. Ressources financières

Les ressources pour le fonctionnement, le plan de communication, le suivi-évaluation ainsi que pour l'investissement dans le cadre de la mise en œuvre de la SNPJ 2016-2020 sont adoptées par le Comité Interministériel, et inscrites au Budget Général de l'Etat.

Les partenaires techniques et Financiers, dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale seront sollicités en fonction de leur mandat ou de leur centre d'intérêt, à accompagner la mise en œuvre de la SNPJ 2016-2020. L'appui technique, matériel et financier des Partenaires au Développement dans le cadre de la mise en œuvre de la SNPJ sera un appui fort apprécié. De façon spécifique, certains Partenaires, notamment les partenaires du Système des Nations Unies entre autres : l'UNFPA, l'UNICEF, l'ONUSIDA, l'ONUDD et ONUFEMMES appuient déjà la DPJ dans la mise en œuvre de ses activités. Cet accompagnement sera encore sollicité et fortement encouragé.

Des ONG seront identifiées pour la mise en œuvre de la SPNJ en particulier dans le cadre de la mobilisation communautaire, des ressources, de l'actualisation des orientations stratégiques, du suivi et de l'évaluation de ladite politique. On notera que certaines ONG sont déjà très actives dans la mise en œuvre de la SNPJ, ce sont :

- Agence Ivoirienne de Marketing Social (AIMAS) ;
- Agence Ivoirienne pour le Bien-Etre Familial (AIBEF).

9.2. Ressources humaines

La jeunesse constitue un maillon déterminant dans le paradigme du progrès de la Côte d'Ivoire. Améliorer ses compétences pour atténuer les différents risques et dangers, requiert la disponibilité d'une ressource humaine aguerrie au plan professionnel, au plan de l'éthique. La mise en œuvre de cette stratégie sera ainsi assurée par des professionnels, conseillers animateurs dans les emplois de fonctionnaires, d'Agents de l'Etat, de contractuels enseignants d'Education Permanente, bénévoles, volontaires et Experts de la Société Civile ou membres du Système des Nations Unies.

9.3. Ressources matérielles

L'acquisition des compétences et l'amélioration de l'environnement protecteur des jeunes, nécessite l'utilisation de cadres aménagés et polyvalents d'accueil, d'information, de formation et d'orientation des jeunes.

Ainsi, la mise en œuvre du plan stratégique nécessite la disponibilité de :

- Institutions Socio-Educatives (maisons, foyers de jeunes, auberges...) ;
- Centres conviviaux jeunes et adolescents (CEC, Espaces Café Jeunesse) ;
- matériels roulants (véhicules et engins) ;
- matériel et équipement didactique de sensibilisation, d'exploitation et de production, pédagogiques et didactiques etc ;
- matériel technique et de bureau ;
- matériel de lisibilité et de communication.

X. STRATEGIE DE COMMUNICATION

En vue de mobiliser la communauté, les acteurs et les parties prenantes, la Stratégie Nationale de Protection des Jeunes 2016-2020 doit être partagée et vulgarisée en permanence. Aussi, un plan de communication sera-t-il élaboré et mis en œuvre avec l'appui du Gouvernement et des partenaires, à travers :

- une communication institutionnelle qui prend en compte : le Gouvernement, les Institutions Nationales et Internationales ;
- une campagne d'information et de sensibilisation de proximité à l'intention des populations-cibles ;
- une campagne de communication mix-média à l'endroit de toute la population ;
- la production de visuels etc.

XI. LES FACTEURS DE RISQUE

La SNPJ est une stratégie transversale à toute la société et à tous les Ministères dont particulièrement quatorze d'entre eux, intervenant directement sur la cible concernée. L'implication active de chacun est donc un facteur essentiel dans son succès. Ainsi, le cadre stratégique doit être adopté par les différents Ministères pour créer les conditions d'un épanouissement des jeunes. Comme facteurs de risques, on notera donc de manière spécifique :

- (i) l'insuffisance de l'engagement, du manque de volonté politique et des acteurs et des groupes cibles;
- (ii) l'insuffisance ou le manque des ressources de l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie ;
- (iii) le non-respect des engagements ou promesses d'accompagnement.

XII. MATRICE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA PROTECTION DES JEUNES 2016-2020 (voir annexe)

XIII. LE SUIVI ET EVALUATION

Pour répondre efficacement à la mise en œuvre de la stratégie, des indicateurs seront clairement définis. Un système de veille stratégique sera mis en place. Cette composante a pour objet de faire la collecte et l'analyse systématique des informations relatives à l'exécution de la mise en œuvre afin de déceler les difficultés qui surviennent et de les résoudre.

Le suivi-évaluation de la SNPJ est assuré par la Direction de la Planification et des Statistiques du Ministère en charge de la Promotion de la Jeunesse. Il produit dans ce cadre, un rapport annuel, soumis à la validation du Comité jeunesse. Ce rapport ressortira les leçons apprises, le GAP et les bonnes pratiques et sera partagé à l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ladite stratégie.

CONCLUSION

La Stratégie Nationale de la Protection de la Jeunesse 2016-2020 en tant que paquet de services de prévention, organise et structure les activités préalablement définies sur la période. La jeunesse ivoirienne est engagée à être le reflet de l'ivoirien nouveau. Cette Jeunesse qui par sa compétence et sa détermination, doit contribuer au développement de la Côte d'Ivoire.

La Stratégie de Protection des Jeunes vise donc le mécanisme de mise en œuvre de la politique Nationale de la Jeunesse et son financement. Cette stratégie traduit l'engagement du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du service civique, à contribuer, à promouvoir une insertion socio-économique durable et de qualité pour un meilleur épanouissement à la jeunesse.

Cette stratégie constitue par ailleurs pour le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'emploi des Jeunes et du Service civique un excellent outil pour mobiliser et mutualiser la synergie des partenaires techniques et financiers et des ONG qui ont manifesté de l'intérêt pour promouvoir les droits des adolescents et des jeunes, et pour leur offrir des services de préventions et de soins SSRAJ/VIH/ fléaux sociaux en dehors des écoles dans l'équité et le respect du genre.

ANNEXE : MATRICE D' ACTIONS OPERATIONNELLES DE LA SNPJ 2016-2020

Projets/Actions/Axes/Activités		Responsables	Partenaires de mise en œuvre	Coût (millions de FCFA)				
				2016	2017	2018	2019	2020
Projet 1: Projet de renforcement des compétences de vie des Jeunes face aux fléaux sociaux				660	480	480	480	480
Action 1.1: Amélioration de l'environnement social des jeunes								
Amélioration du cadre institutionnel	Activité 1.1.1 : Elaborer le document de Stratégie Nationale de Protection des Jeunes (SNPJ)	DPJ	UNICEF, UNFPA, ONUFEMMES, Service juridique	80	-	-	-	-
Information	Activité 1.1.2 : Assurer la mise en œuvre et la vulgarisation de la plateforme d'information des adolescents et jeunes dénommée «U Report» basée sur les nouvelles technologies	DPJ	UNICEF, MINISTERE ECONOMIE NUMERIQUE, CNJ, MINISTERE DU BUDGET, DIRCOM, DSPD	150	50	50	50	50
Sensibilisation et prévention	Activité 1.1.3 : Organiser sur l'ensemble du territoire national trois (03) grandes campagnes sur la communication pour le changement de comportement (CCC) en rapport avec les thématiques : (i) VIH, SR/PF dénommée «All in»; (ii) grossesses, mariages précoces et VBG dénommée «Ma vie, ma raison d'être» ; (iii) toxicomanie et alcoolisme dénommée « Jeu-nesse saine, protège-toi! »	DPJ	Ministère de la santé, Ministère de l'intérieur, UNICEF, UNFPA, Réseaux de jeunes, CNJ, DIRCOM, DPSD, SCAED, AEJ	150	150	150	150	150
Renforcement des capacités	Activité 1.1.4 : Organiser des ateliers éclatés de formation d'éducateurs de pairs issus du CNJ-CI et des associations de jeunesse, en compétences de vie courante (CVC)	DPJ	UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, CILAD, ONUDC, DPSD, DVAAJ	200	200	200	200	200
	Activité 1.1.5: Organiser des ateliers de formation en communication pour le changement de comportement (CCC) à l'endroit des DR et DD du MPJEJSC	DPJ	UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, CILAD, ONUDC, DPSD, DVAAJ	80	80	80	80	80

Projets/Actions/Axes/Activités	Responsables	Partenaires de mise en œuvre	Coût (millions de FCFA)				
			2016	2017	2018	2019	2020
Projet 2: Projet de construction, de réhabilitation et équipement des infrastructures d'encadrement des jeunes			176	1560	1560	1560	1440
Action 2.1: Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures d'encadrement de jeunesse							
Infrastructures	Activité 2.1.1 : Initier une étude sur l'état des lieux des ISE sur l'ensemble du territoire national	DPJ	176	-	-	-	-
	Activité 2.1.2 : Réhabiliter/Construire 01 ISE dans chacune des 31 Directions Régionales du MPJEJSC (8 de 2017 à 2019, et 7 en 2020)	DPJ	-	400	400	400	350
	Activité 2.1.3 : Réhabiliter/Construire 01 ISE dans chacune des 71 Directions Départementales du MPJEJSC (18 de 2017 à 2019, et 17 en 2020)	DPJ	-	900	900	900	850
	Activité 2.1.4: Equiper 102 ISE à raison d'une (01) ISE par DR et DD	DPJ	-	260	260	260	240
	TOTAL (millions de FCFA) par année		836	2 040	2 040	2 040	1920
COUT TOTAL DE LA SNPJ 2016-2020 (millions de FCFA)			8 876				



CHAPITRE IV :

LA STRATEGIE NATIONALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	141
DEFINITION DES CONCEPTS	142
INTRODUCTION	143
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET JUSTIFICATION	146
I. Contexte socio-économique	146
II. Situation de l'emploi des jeunes en côte d'ivoire	148
2.1. Analyse de la situation : Etats des lieux	148
2.2. Politiques mises en œuvre	153
2.3. Principaux problèmes structurels	156
DEUXIEME PARTIE : LA STRATEGIE D'INSERTION DES JEUNES	157
I. Les Défis de la stratégie	157
II. Vision, principes et Objectifs de la stratégie	159
2.1. Vision du gouvernement	159
2.2. Les Principes directeurs de la stratégie	159
2.3. Objectifs de la Stratégie	161
III. Les orientations stratégiques	162
Axe stratégique 1 : Accroissement du contenu en emploi des investissements et prise en compte de la dimension emploi-jeune dans les politiques sectorielles	162
Composante 1 : Accroissement du contenu en emploi des investissements	162
Composante 2 : Prise en compte de la dimension emploi-jeune dans les politiques sectorielles	163
Axe stratégique 2 : Facilitation de l'entrepreneuriat jeune	163
Composante 1 : Allègement des obstacles à la création et au démarrage des activités des primo-entrepreneurs	163
Composante 2 : Recherche de marchés et appui à la gestion	163
Composante 3 : Financement de Projets d'AGR et de micro-entreprises	164
Axe stratégique 3 : Information et employabilité	164
Composante 1 : Production d'informations sur les emplois et les besoins de compétences des entreprises	164
Composante 2 : Amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés	164
Composante 3 : Renforcement des capacités productives des jeunes à faible qualification	165
Composante 4 : Appui à l'embauche des jeunes dans les entreprises	165
Composante 5 : Civisme et actions citoyennes	166
Axe stratégique 4 : Promotion de l'emploi des catégories sociales défavorisées	166
Composante 1 : Promotion de l'emploi des jeunes filles	166
Composante 2 : Promotion de l'emploi des jeunes en situation de handicap	166
Axe stratégique 5 : Gouvernance et Territorialisation des actions en faveur de l'emploi des jeunes	166
Composante 1 : Renforcement de la Gouvernance	167
Composante 2 : Développement d'actions à l'échelle locale	167

Axe stratégique 6 : Mesures d'accompagnement à l'emploi -----	167
Les mesures générales d'accompagnement à l'insertion des jeunes-----	167
IV. Cadre de mise en œuvre -----	168
4.1. Pilotage et suivi de la mise en œuvre de la SNIEJ -----	168
Le Comité Jeunesse -----	168
Le Coordonnateur de la SNIEJ -----	169
4.2. Gestion opérationnelle -----	169
4.3. Gestion des fonds -----	169
4.4. La Garantie Jeunes-----	170
V. Budget et Sources de Financement de la SNIEJ-----	170
VI. Suivi-évaluation de la SNIEJ -----	171
ANNEXES-----	171
ANNEXE 1 : PLAN D'ACTIONS DE LA SNIEJ-----	172
ANNEXE 2 : BUDGET DE LA SNIEJ -----	179
BUDGET DE LA SNIEJ Suite -----	180
ANNEXE 3 : PROJECTIONS DES TAUX DE CHOMAGE ET DE SOUS-EMPLOI -----	181
ANNEXE 4 : COMPTABILITE DES EMPLOIS -----	183
ANNEXE 5 : Indications sur les investissements dans les projets structurants -----	185
Projets structurants orientés sur la jeunesse -----	186
Projets structurants dans l'Agro Business et/ou assimilés -----	186
Projets structurants dans le développement des Ressources Animales et Halieutiques -----	187
Projets structurants dans le développement du Tourisme, Artisanat et Entrepreneuriat -----	187
Investissements consolidés des projets structurants transversaux de BTP, Industrie et TIC -----	188
ANNEXE 6 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS SECTORIELS DU 13 AU 16 SEPTEMBRE 2016 -----	189
ANNEXE 7 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	190

Sigles et Abréviations

AEJ	: Agence Emploi Jeunes
AGEFOP	: Agence Nationale de la Formation Professionnelle
AGEPE	: Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi
AGR	: Activité Génératrice de Revenu
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCPE	: Bureau de Coordination des Programmes Emploi
BIT	: Bureau International du Travail
BM	: Banque Mondiale
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CCI-CI	: Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CGA	: Centre de Gestion Agréé
CGECI	: Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CIP	: Comité Interministériel de Pilotage
CIST	: Conférence Internationale des Statisticiens du Travail
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNSIEJ	: Comité National de Suivi de l'Insertion et de l'Emploi des Jeunes
CRSIEJ	: Comité Régional de Suivi de l'Insertion et de l'Emploi des Jeunes
CS	: Comité de Suivi
FCQ	: Formations Complémentaires Qualifiantes
FIPME	: Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises
HIMO	: Haute Intensité de Main d'Œuvre
INIE	: Institut National Ivoirien de l'Entreprise
MPME	: Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises
MPJEJSC	: Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique
OCB	: Organisation Communautaire à la Base
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONDR	: Office National de Développement Rural
PAJD	: Programme d'Absorption des Jeunes Déscolarisés
PEJEDEC	: Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences
PFS	: Plateforme de Services
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME-PMI	: Petite et Moyenne Entreprise – Petite et Moyenne Industrie
PND	: Plan National de Développement
PNE	: Politique Nationale de l'Emploi
PNUAD	: Plan cadre des nations unies pour l'aide au développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD	: Programme Pays de Promotion du Travail Décent
PRISE	: Projet d'Insertion Socioéconomique des Populations vulnérables de l'Ouest
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAED	: Service Civique d'Actions pour l'Emploi et le Développement
SMIG	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNIEJ	: Stratégie Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes
SPE	: Stage Pré-Emplois
THIMO	: Travaux à Haute Intensité de Main d'Oeuvre
UEMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
UGTCI	: Union Générale des Travailleurs de Cote d'Ivoire

DEFINITION DES CONCEPTS

Notion de jeune en Côte d'Ivoire

La charte africaine de la jeunesse définit le jeune comme toute personne âgée de 15 à 35 ans. Mais en tenant compte de l'âge minimum légal à l'emploi en Côte d'Ivoire qui est de 14 ans et des effets de la crise de la décennie 2000-2010, la stratégie nationale d'insertion et d'emploi considère comme jeune en matière d'emploi, toute personne âgée de 14 à 40 ans. L'élargissement de la sphère de couverture du concept jeune s'explique par le nombre de jeunes qui ont connu du retard dans leur scolarisation et dans leur insertion professionnelle suite aux différentes crises.

Jeune en difficulté vis-à-vis de l'Emploi

Le jeune en difficulté vis-à-vis de l'emploi est soit le jeune chômeur, soit le jeune en emploi dont le revenu est inférieur au SMIG, soit le jeune en situation de sous-emploi lié au temps de travail, soit le jeune identifié comme faisant partie de la main-d'œuvre potentielle.

Jeune chômeur

Le jeune au chômage est tout jeune âgé de 14 à 40 ans qui (i) n'est pas en emploi, (ii) a recherché de l'emploi durant les quatre (4) dernières semaines ou les trente (30) derniers jours, et (iii) est immédiatement disponible pour occuper un emploi si la possibilité lui était offerte (délai de se rendre disponible quinze (15) jours).

Jeune en emploi

Le jeune en emploi est tout jeune de 14 à 40 ans qui exerce une activité productive moyennant une rémunération ou un profit.

Jeune en situation de sous emploi lié au temps de travail

Au vu de la résolution de la 19^{ème} CIST, le jeune en sous-emploi lié à la durée du travail, est tout jeune âgé de 14 à 40 ans occupant un emploi et qui de manière involontaire a exercé moins de 40 heures par semaine (volume horaire de travail compris entre 40 et 48 heures en Côte d'Ivoire) et était disponible pour faire davantage d'heures si la possibilité lui avait été offerte.

Jeune en situation de sous emploi lié à la rémunération

Le jeune en situation de sous emploi lié à la rémunération est le jeune qui est en emploi et qui touche un revenu inférieur au SMIG.

Jeune au travail mais pas en emploi

Le jeune au travail mais pas en emploi est un jeune de 14 à 40 ans qui réalise des activités productives non rémunérées, c'est-à-dire pour sa propre consommation.

Jeune identifié comme étant dans la main d'œuvre potentielle

Il s'agit de tout jeune de 14 à 40 ans sans emploi, qui cherche un emploi mais qui n'est pas disponible à travailler immédiatement, ou le jeune sans emploi, qui est disponible pour travailler immédiatement mais qui ne cherche pas d'emploi.

L'Auto entrepreneur

Selon l'article 30 de l'OHADA, l'auto-entrepreneur est un entrepreneur individuel, personne physique qui, sur simple déclaration prévue dans le présent Acte uniforme, exerce une activité professionnelle civile, commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de prestation de services.

Main d'œuvre jeune

La main-d'œuvre jeune comprend les personnes de 14 à 40 ans en emploi et les chômeurs de la tranche d'âge.

Population jeune hors main-d'œuvre

La population jeune hors main-d'œuvre comprend toutes les personnes de 14 à 40 ans qui ne sont ni en emploi, ni au chômage.

INTRODUCTION

Citée en exemple pour sa prospérité économique et sa stabilité politique retrouvées, la Côte d'Ivoire est aujourd'hui en quête d'une croissance partagée. A cet égard, le Gouvernement est profondément conscient et préoccupé par la problématique d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes ivoiriens.

En dépit d'un environnement économique qui est globalement redevenu favorable en termes de croissance économique, les effets escomptés sur le marché du travail se font encore attendre malgré la volonté politique affirmée de placer la problématique de l'emploi en général et de l'emploi des jeunes en particulier au cœur de la problématique de développement du pays.

A ce sujet, malgré, les différentes réformes du système éducatif et du marché du travail d'une part et d'autre part la mise en œuvre de politiques actives d'emploi et de la formation professionnelle, le passage de l'éducation à la vie active (transition de l'école au travail) pose des problèmes à de nombreux jeunes ivoiriens.

La ferme volonté politique des plus hautes autorités politiques ivoiriennes de faire de l'emploi une priorité nationale, particulièrement en direction des jeunes a été manifeste depuis 2012. A cet effet, diverses initiatives et différents politiques et programmes d'emploi et de formation professionnelle ont été mis en œuvre par le Gouvernement. Certes les résultats obtenus sont appréciables, mais force est de constater que les attentes restent encore grandes en matière d'emploi.

Pour faire face à l'épineux problème d'insertion professionnelle des jeunes, les autorités ivoiriennes entendent donner un coup d'accélérateur à la création massive d'emplois productifs et durables en particulier pour les jeunes et les femmes. En effet, le chômage et le sous-emploi élevés des jeunes pourraient constituer une menace grave pour la paix et la stabilité du pays.

L'analyse du marché du travail ivoirien révèle des situations relativement préoccupantes en matière de création d'emplois pour les jeunes et de conditions de travail indécentes sur le marché du travail. En 2016, le taux de chômage officiel au sens du BIT s'élevait à 2,8% et le sous-emploi lié au temps de travail frappait 14,2%¹ des personnes en emploi. Les projections montrent qu'au rythme de la croissance démographique de 2,6% par an, la main d'œuvre ivoirienne atteindrait 22 millions de personnes en 2040². La grande majorité de ces jeunes arrive sur le marché du travail, le plus souvent sans qualification et sans formation, ce qui pose de graves problèmes d'insertion professionnelle à l'horizon.

C'est dans cette perspective et dans le cadre de sa politique d'emploi, que le Gouvernement a formulé la Stratégie Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes (SNIEJ) pour disposer de pistes de solution idoines et trouver une issue heureuse à la problématique de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire. Il s'agira d'adresser de front le problème de création d'emplois en nombre et en qualité pour les jeunes par des mesures appropriées. La SNIEJ marque la volonté et l'engagement du Gouvernement de créer des opportunités et de donner des chances à l'ensemble des jeunes ivoiriens sur le marché du travail.

1 Source ENSESI 2016

2 Source : Estimation des auteurs

A cet égard, le Gouvernement entend disposer d'une stratégie nationale pertinente et cohérente d'insertion professionnelle des jeunes et ainsi maximiser l'impact de ses actions visant à accroître le volume des emplois créés dans le pays. Cette stratégie sera également le cadre de référence des interventions de tous les partenaires au développement ainsi que des coopérations bi et multilatérales dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle, de la promotion de la jeunesse et de la citoyenneté.

Certains facteurs contribuent à la pérennisation de la SNIEJ et constituent le gage de sa réussite. Il s'agit, entre autres, de :

- la détermination du Président de la République de Côte d'Ivoire et de son Gouvernement à s'investir pour remédier aux fléaux qui frappent la jeunesse ivoirienne à savoir le chômage, le sous-emploi, l'incivisme, la faible couverture sociale des jeunes ;
- l'engagement des partenaires du Gouvernement en l'occurrence le BIT, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, la France à travers l'Agence Française de Développement à accompagner la Côte d'Ivoire dans ce processus ;
- l'expertise du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) et de l'Agence Emploi Jeunes en matière de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, de Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) et de renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- la prise de conscience des jeunes bénéficiaires et des acteurs de développement locaux de l'importance de créer des emplois décents pour les jeunes.

La formulation de la SNIEJ a été faite en cinq (5) étapes :

- la revue documentaire des questions d'emploi, de formation, de chômage, de sous-emploi et des conditions de travail indécents sur le marché du travail ;
- les rencontres avec les acteurs du marché du travail dont les partenaires sociaux et les bénéficiaires de la SNIEJ à travers des ateliers sectoriels qui se sont tenus à Abidjan du 13 au 16 septembre 2016 ;
- la rédaction du document de stratégie provisoire ;
- la tenue de l'atelier de validation du document de stratégie provisoire ;
- la rédaction du document de stratégie final.

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET JUSTIFICATION

I. Contexte socio-économique

En 2014, la Côte d'Ivoire comptait 22 671 331 habitants³ dont près des deux tiers âgés de moins de 25 ans⁴. Les tendances démographiques laissent entrevoir que la Côte d'Ivoire devrait atteindre 26,5 millions d'habitants en 2020⁵ dont 16,5 millions de personnes en âge de travailler. En conséquence, le marché du travail va accueillir dans les années à venir de plus en plus de demandeurs d'emploi. Il est estimé aujourd'hui qu'environ 300 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail. Des mesures actives d'insertion dans l'emploi sont donc nécessaires afin de bénéficier à court et moyen terme des dividendes démographiques de première génération et, à long terme, celles de seconde génération.

Le retour des populations déplacées hors du pays représente aussi un défi socio-économique important. Environ 16 000 déplacés ivoiriens sont retournés en 2016⁶. Ces personnes déplacées arrivent généralement dans un état de grande pauvreté et de vulnérabilité. Il faut absolument que des activités génératrices de revenus soient mises en place dans de courts délais, de sorte que la vie reprenne un cours normal pour favoriser leur réinsertion dans la vie économique et sociale sur les sites de retour. Ces défis de réconciliation, de justice, de sécurité et d'accès des populations de retour à des services sociaux de base, de reprise de l'économie, sont interdépendants.

A ce propos, il faut rappeler que l'immense majorité des personnes qui étaient réinsérées, dans le cadre du programme Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR), n'avaient aucune formation. Le Programme DDR ayant pris fin en 2015, cette réalité conserve toute son actualité et la présente stratégie qui en prend le relais, a pour ambition de s'attaquer à ce défi avec une vigueur renouvelée.

Les perspectives d'évolution de l'économie ivoirienne restent positives, avec une croissance qui devrait se maintenir autour de 8,5% au cours des deux (2) prochaines années. Cette croissance devrait continuer à être stimulée par les investissements publics, notamment à travers des partenariats publics-privés, l'amélioration du climat des affaires pour gagner davantage la confiance des investissements privés. Un grand potentiel existe, car actuellement, moins de 10% de la production agricole est transformée localement. La maîtrise de la politique budgétaire devrait se poursuivre notamment avec une amélioration du niveau de recouvrement des impôts. La politique monétaire prudente de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) permettrait de maintenir l'inflation en dessous de 3%, objectif cible de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). A moyen terme, l'agenda des réformes structurelles devrait être renforcé pour consolider les fondements de la stabilité macroéconomique, mais aussi pour corriger les éléments de vulnérabilité de la production. Dans ce cadre, le développement des infrastructures de soutien à la production, que ce soit en matière d'aménagement agricole, de désenclavement des zones de production, d'énergie, d'eau, d'infrastructures routières, etc., représente un chantier majeur. De la même manière, le développement du capital humain devrait être au centre de l'agenda des réformes, en vue de la génération d'emplois productifs en nombre.

3 RGPH 2014, INS

4 PND 2016-2020 Tome 1, page 30.

5 Toutes les prévisions sont des auteurs

6 Source : HCR

La croissance économique, avec ses effets positifs, a également concerné le monde rural comme l'atteste la réduction de la pauvreté dont le taux est passé de 62,5% en 2008 à 56,8% en 2015, soit une baisse de près de 6%. En effet, depuis 2014, la performance de l'agriculture s'est fortement améliorée, avec des croissances spectaculaires dans la production du riz, du manioc et de l'anacarde. La filière cacao, si importante pour le pays, a vu une augmentation de la valeur de ses ventes, poussée entre autres par les cours internationaux. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est devenue le premier producteur mondial de noix de cajou. Cette bonne performance d'ensemble de l'agriculture se traduit par la hausse des exportations en 2015 – pour la première fois au-dessus de 10% depuis la sortie de crise, un signe qui ne trompe pas sur le regain de compétitivité de l'économie ivoirienne.

Le principal défi de la Côte d'Ivoire, et non le moindre, est celui de la croissance partagée. Il ne suffit pas de croître vite, mais encore faut-il croître juste pour impulser une croissance inclusive réductrice de la pauvreté et du chômage, ainsi que levier d'un développement harmonieux, juste et durable du pays. En effet, près de la moitié de la population ivoirienne (48,9%) vivait en 2008 en dessous du seuil de pauvreté. Sur la période 2008 à 2015, on a constaté un repli de la pauvreté au niveau national dont l'incidence a été ramenée de 48,9% à 46,3%. Toutefois, l'évolution de la pauvreté est contrastée d'un milieu à l'autre. En effet, si la pauvreté recule nettement en milieu rural (de 62,5% en 2008, elle a baissé de près de 6 points et se situe à 56,8% en 2015), elle continue par contre de progresser en milieu urbain : 29,5% en 2008 et 35,9% en 2015. L'une des causes de ce niveau de pauvreté élevé est le nombre important de personnes qui occupent des emplois précaires et faiblement rémunérés. Parmi ces personnes figurent majoritairement des jeunes qui éprouvent d'énormes difficultés à obtenir des emplois décents.

La croissance économique est un préalable nécessaire pour créer de l'emploi, mais elle ne suffit pas comme le montre l'expérience ivoirienne. De 2012 à 2015, la Côte d'Ivoire a connu un taux de croissance moyen de près de 10%, soit une croissance économique relativement forte et soutenue depuis maintenant 5 ans. En 2015, le pays a continué sur cette lancée et la croissance s'est maintenue autour de 9%. Pourtant les attentes en matière de création d'emplois, surtout pour les jeunes, demeurent grandes. La croissance économique, bien que forte, n'a ainsi pas suffi à créer les emplois nécessaires et, c'est pourquoi, il convient d'améliorer le contenu en emploi de la dynamique économique actuelle.

En Côte d'Ivoire, la création d'emplois de qualité est de toute évidence le maillon manquant de la chaîne formée par la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Passer de la simple survie à une productivité porteuse de développement personnel et social exige, à tous les niveaux, des politiques bien fondées et une bonne gouvernance.

Pour créer de l'emploi et résorber durablement le chômage et le sous-emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, il faut aller au-delà des mesures palliatives et mettre en œuvre des politiques volontaristes tendant à augmenter la croissance de l'économie inclusive et à établir une adéquation entre les formations et les besoins de l'économie nationale. A ce sujet, le Gouvernement ivoirien explore constamment de nouveaux créneaux porteurs pour créer davantage d'emplois décents et durables et dans l'économie nationale et réduire substantiellement le chômage. Il faut parallèlement mettre en œuvre une politique volontariste et active de l'emploi pour espérer tirer profit de l'embellie économique enclenchée.

Le secteur informel est important dans l'économie ivoirienne, tant au plan de sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) qu'en terme de fournisseur d'emplois. En excluant le secteur agricole, en 2013 le secteur informel occupait plus 37% des emplois indépendants. Le secteur informel est le secteur d'emploi de « prédilection » des femmes.

On y note la prédominance des activités de commerce sur les activités de production. Près de 99% des jeunes filles et garçons qui sont dans le secteur informel exercent principalement des emplois indépendants. C'est dire que la grande majorité des actifs du secteur informel exerce leurs emplois dans des conditions indécentes de travail : revenu faible, durée de travail trop longue, faiblesse de qualification, faiblesse de productivité et de rendement, manque de protection sociale, etc.

Malgré tout, le secteur informel est aujourd'hui reconnu comme une composante durable dans la politique de développement de la Côte d'Ivoire, car il apporte une contribution précieuse à la production nationale, à l'amélioration des conditions de vie des catégories les moins favorisées, et participe également à la formation des jeunes et à leur insertion professionnelle. La faculté d'adaptation dudit secteur aux réalités du marché du travail et la facilité d'accès et de sortie l'ont rendu attractif pour les jeunes, notamment les jeunes filles, les pauvres et les groupes vulnérables.

Des efforts considérables ont été consentis pour réduire drastiquement le niveau de la dette intérieure avec l'apurement d'une bonne partie des arriérés intérieurs accumulés quelques années auparavant.

On assiste à une progression de financement de l'économie domestique par le système bancaire avec l'accroissement des crédits au secteur privé. Ce changement traduit l'intérêt croissant des banques pour les entreprises et devrait s'élargir aux entrepreneurs jeunes et dynamiques.

En somme, qu'ils soient des estimations ou des données, les chiffres concordent sur le fait que le chômage, le sous-emploi, la pauvreté et la prépondérance du secteur informel constituent les phénomènes les plus inquiétants auxquels doit faire face la nation ivoirienne. Les jeunes représentent la frange la plus importante de la population ivoirienne, ce qui nécessite une attention particulière à leur égard.

C'est pourquoi, afin de promouvoir efficacement la création d'emploi et lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes, il est indispensable de formuler une stratégie cohérente et coordonnée. La complexité des problèmes d'emploi nécessite en effet une approche globale et intégrée des interventions de l'Etat.

II. Situation de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire

2.1. Analyse de la situation : Etats des lieux

Le marché du travail ivoirien est caractérisé par une participation relativement forte (l'offre de travail). La main d'œuvre nationale représente 58,2% ⁷de la population en âge de travailler. Quant aux personnes en emploi, elles représentent 97,2% de la main d'œuvre et 56,6% des personnes en âge de travailler. La main d'œuvre ivoirienne est dominée par les hommes (60%). Elle est peu qualifiée (74% ont au plus le niveau primaire) et vit majoritairement en milieu rural (51%).

Malgré les performances économiques remarquables enregistrées par la Côte d'Ivoire, le niveau de création d'emplois de qualité reste insuffisant. De 2012 à 2013, avec des taux de croissance de l'économie respectifs de 10,71% et 9,22%, les créations d'emplois du secteur moderne structuré n'ont été respectivement que de 86 191 et 69 711⁸. L'insuffisance d'emplois décents est un facteur aggravant du chômage de longue durée et du sous-emploi des jeunes.

⁷ Source : ENSESI 2016

⁸ Tableau de bord de l'emploi août 2014, Ministère d'Etat Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle.

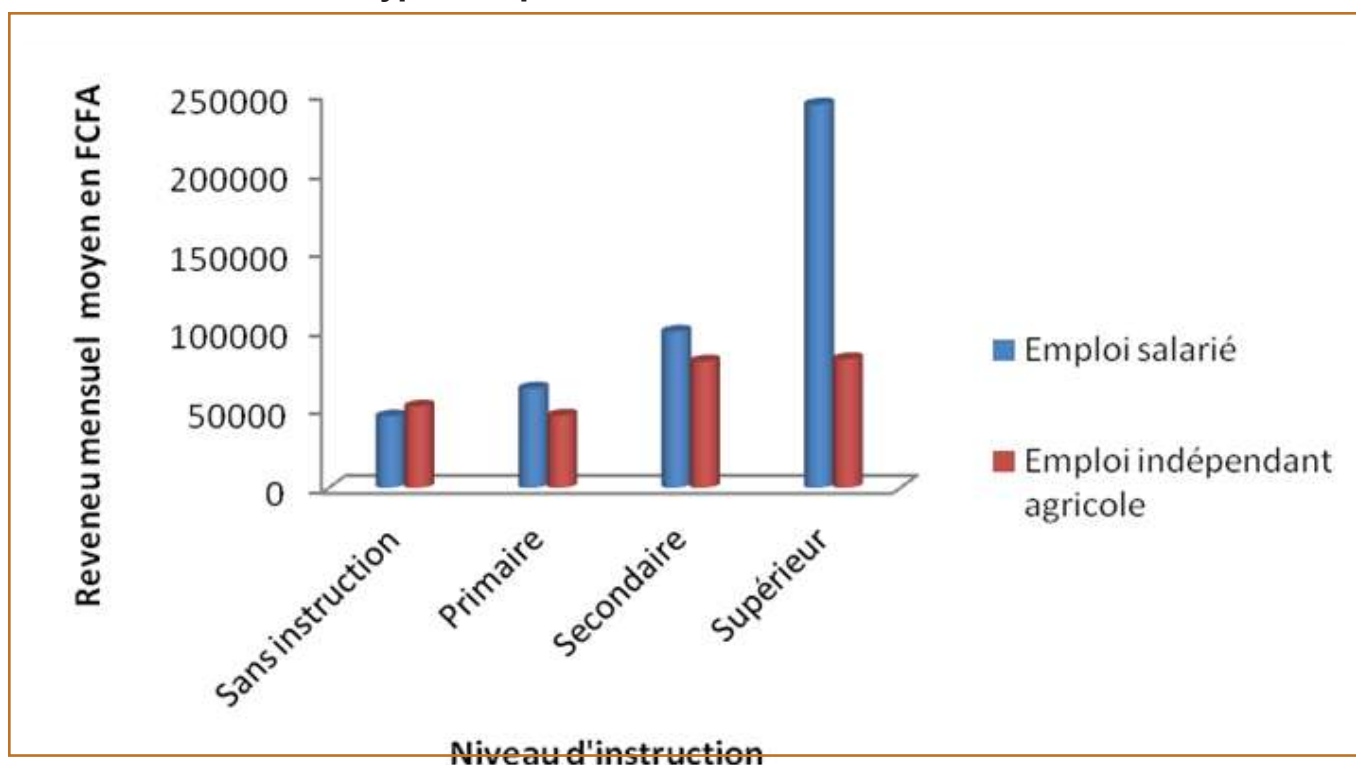
Le secteur informel avec 93,9% ⁹ des emplois est le plus grand pourvoyeur d'emplois de l'économie ivoirienne. Seulement 6,1% des emplois sont fournis par le secteur formel et 3,2% des emplois occupés par les femmes sont de type formel contre 8,1% pour les hommes. Peu de travailleurs salariés travaillent sous contrat de travail formel et écrit : seulement 32,1% des femmes contre 34,8% des hommes et respectivement 7% et 30,5% des jeunes de 14 à 24 ans et de 25 à 35 ans ont un contrat de travail écrit. Selon le secteur d'activité, l'agriculture est le secteur le plus pourvoyeur d'emplois (49,3%). Ce secteur est suivi par les services (21,6%) ¹⁰.

Dans le contexte ivoirien, la situation défavorable des femmes dans le secteur formel est imputable non seulement à leur niveau d'instruction, aux caractéristiques propres au marché de l'emploi, mais aussi aux conflits des rôles productif et reproductif.

Pourtant, c'est dans le secteur formel atrophie que l'on retrouve la majeure partie des emplois décents. En effet, les rémunérations plus élevées dans le secteur formel reflètent en partie le niveau relativement élevé d'éducation des personnes qui y travaillent, ainsi que l'application de la législation du travail et l'existence d'un salaire minimum réglementaire.

A l'opposé, les personnes qui occupent un emploi indépendant ont majoritairement un faible niveau d'instruction, ce qui est une contrainte à l'amélioration de leur niveau de vie, lorsqu'on observe que le revenu mensuel moyen de l'activité augmente avec le niveau d'instruction.

Graphique 1 : Evolution de la rémunération moyenne selon le niveau d'instruction et le type d'emploi



Source: ENSETE, 2013

⁹ Source : ENSESI 2016

¹⁰ Source : ENSESI 2016

L'analyse croisée du type d'emploi exercé et du niveau d'instruction nous permet de percevoir aisément que l'exercice d'activité d'indépendant est une solution idoine pour le chômeur de s'insérer professionnellement sur le marché du travail. Il constitue également un axe majeur des politiques publiques en matière d'insertion professionnelle.

En somme, l'auto-emploi apparaît comme une solution viable et crédible pour lutter contre le chômage des jeunes et créer massivement de l'emploi dans l'économie nationale. Quant à la formation, elle apparaît comme un outil nécessaire voire indispensable pour améliorer la productivité et la rémunération des individus.

Paradoxalement, la majorité des jeunes au chômage désirent occuper un emploi salarié (51,1%). Cette aspiration augmente avec le niveau d'instruction : 29,0% pour les personnes sans instruction, 45,0% pour celles de niveau primaire, 57,0% pour celles de niveau secondaire et 74,3% pour les jeunes de niveau supérieur. Par ailleurs, les jeunes vivants en milieu urbain aspirent plus à un emploi salarié que ceux vivant en milieu rural : 54,2% contre 41,6%.

Près des deux (2) tiers de la population en emploi exercent des emplois non salariés. Seuls 24,8%¹¹ des emplois sont salariés. Les hommes exercent davantage des emplois indépendants agricoles. En 2013, 61% des jeunes de moins de 35 ans en emploi percevaient moins du SMIG¹². La rémunération mensuelle moyenne des hommes est 1,5 fois supérieure à celle des femmes. L'écart de rémunération est encore plus grand pour les travailleurs indépendants non agricoles : 2,7 fois plus pour les hommes.

L'analyse des inégalités et celle du fonctionnement même de la société ivoirienne ne peuvent être menées sans la prise en compte des mécanismes de la discrimination entre les femmes et les hommes, et de la façon dont ils déterminent les formes de la précarité pour les femmes et les différenciations entre les femmes elles-mêmes. Il s'agit de composantes essentielles de la régulation sociale, d'un double point de vue : les évolutions économiques influent sur les inégalités de genre et, en retour, celles-ci déterminent de nouvelles formes d'inégalités, pour les hommes comme pour les femmes.

Bien que les dispositions du code du travail ivoirien sont claires sur les principes des conventions 100 et 111 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relatives à l'égalité de rémunération entre homme et femme et à la discrimination professionnelle sur le marché du travail, force est de reconnaître que beaucoup de femmes peinent à accéder aux emplois pour lesquels elles ont été formées, aux mêmes conditions de statut, de travail et de salaire que leurs collègues masculins. Pourtant, d'immenses progrès ont été enregistrés ces dernières années par les femmes en matière d'accès à l'éducation et à l'emploi. Néanmoins, les femmes ont besoin et ont le droit d'accéder à une diversité de services financiers qui leur permettrait d'entreprendre et de réaliser à travers des investissements conséquents, des entreprises compétitives, rentables et productrice de valeur ajoutée. Les inégalités restent tenaces en matière de niveau de salaire, de perspectives de carrière, d'exposition au chômage et à la précarité.

La pression sur le marché du travail est plus forte avec un chômage des jeunes préoccupant et un sous-emploi chronique surtout en milieu rural.

¹¹ Source : ENSESI 2016

¹² Le SMIG est de 62500 FCFA depuis 2015

Le sous-emploi lié au temps de travail en Côte d'Ivoire touche en 2016, 14,2% de la population en emploi. Les jeunes, les femmes, les personnes sans instruction et celles vivant en milieu rural souffrent plus du sous-emploi lié au temps du travail. Les femmes représentent 54,3% des travailleurs sous-employés, les jeunes âgés de 25 à 34 ans, 42,4%, ceux qui n'ont pas de niveau d'instruction 51,9% et les personnes vivant en milieu rural 58,4%. Il s'agit de personnes en emploi qui sont en situation de temps de travail partiel subi.

Le sous-emploi des jeunes contribue à exacerber la pression sur le marché du travail, car les personnes sous-employées pour la plupart vont chercher d'autres emplois en concurrence avec les chômeurs, toutes choses qui réduisent les chances d'accès à l'emploi de ces derniers.

Le monde rural connaît particulièrement un phénomène de sous-emploi récurrent durant les périodes de soudure. Ainsi, le marché du travail enregistre un excédent de main d'œuvre saisonnier correspondant à un taux de sous-emploi de la main-d'œuvre agricole compris entre 1 et 1,5 mois.

L'analyse de la sous-utilisation de la main d'œuvre indique qu'en 2016 :

- 169 020 jeunes sont au chômage ;
- 759 682 jeunes sont en situation de sous-emploi lié au temps de travail ;
- 1 107 356 jeunes appartiennent à la main d'œuvre potentielle.

Le dernier groupe est composé de jeunes sans emploi qui soit ne sont pas disponibles pour occuper un emploi dans les quinze prochains jours, soit n'ont pas recherché un emploi au cours des quatre dernières semaines précédant leur interview pour l'enquête emploi.

L'analyse du marché du travail fait ressortir que le chômage en Côte d'Ivoire a cinq (5) visages : un visage juvénile, un visage féminin, un visage urbain, un visage lié au diplôme et un visage « longue durée ».

Le chômage à visage juvénile.

Le taux de chômage au niveau national est de 2,8% en 2016 ¹³. En terme absolu, la population au chômage en Côte d'Ivoire est estimée à 240 652 personnes dont 70,3% de jeunes, soit 169 020 individus.

Le chômage essentiellement urbain

Plus de quatre chômeurs sur cinq se trouvent dans les villes du pays. Près d'un chômeur sur deux (48,2%) vit à Abidjan et 35,8% des chômeurs sont dans les autres villes du pays. Les chômeurs urbains sont en majorité à la recherche d'un premier emploi.

Le chômage à visage féminin

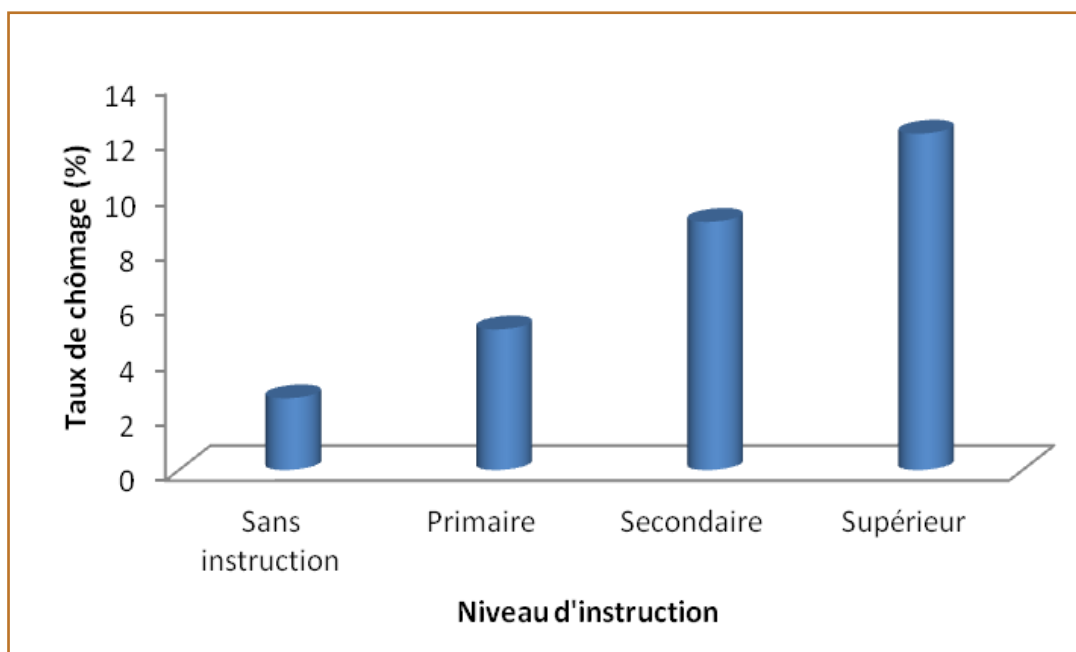
Le chômage frappe plus durement les femmes qui représentent 50,6% des chômeurs, que les hommes, 49,4% des chômeurs.

¹³ Source : ENSESI 2016

Le chômage à visage lié aux jeunes diplômés

Paradoxalement, plus le niveau d'instruction est élevé, plus la probabilité d'être au chômage est grande en Côte d'Ivoire. En effet, le taux de chômage des personnes de niveau supérieur est de 11,7% ; celui des personnes de niveau secondaire de 5,2% ; celui des personnes de niveau primaire de 2,2% et celui des personnes sans instruction (1,5%).

Graphique 2 : Taux de chômage et niveau d'instruction



Source : ENSETE, 2013.

Le chômage à visage « longue durée »

Avec 44 mois, soit 3 ans et 8 mois, la durée moyenne du chômage est relativement longue. Dit autrement, après trois (3) ans sur le marché du travail, plus de 4 jeunes sur 10 restent toujours au chômage. Cette durée du chômage constitue un autre handicap sur le marché du travail, car le jeune désapprend et perd les connaissances reçues à l'école. Les jeunes chômeurs de niveau d'étude primaire (c'est-à-dire qui ont un niveau d'études faible) constituent la catégorie de jeunes qui dure le plus dans le chômage : 3 ans après leur arrivée sur le marché du travail, 49,3% de ces jeunes continuent à être au chômage contre 29,5% pour les jeunes de niveau d'études supérieur.

A ce propos, il ressort que les canaux formels de recherche d'emplois sont peu fréquentés par les jeunes en difficulté par rapport à l'emploi. En 2013, seulement 4,8% des demandeurs d'emploi recherchaient du travail par le biais du service public de l'emploi.

L'incivisme des jeunes est aussi une contrainte majeure à leur insertion. Les actes de vandalisme auxquels ils s'adonnent en détruisant les outils de productions découragent les investissements. Les casses et pillages de la crise post-électorale en 2011 ont occasionné des dommages directs et indirects qui se chiffrent à plus de 938 milliards FCFA et des milliers d'emplois détruits¹⁴.

14 Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)

2.2. Politiques mises en œuvre

Depuis 2012, le Gouvernement a engagé des actions multiformes sur tous les fronts pour adresser la problématique de l'emploi des jeunes ivoiriens à travers diverses actions et imitatives. Malgré les contraintes, la promotion de l'emploi des jeunes a été sur la période 2012-2015 élevée au rang de priorité nationale. Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en œuvre de nombreux programmes visant à faciliter la création de plus d'emplois décents et productifs pour les jeunes.

Face aux défis d'emplois cités plus haut, le Gouvernement a adopté et mis en œuvre depuis 2012, une politique nationale de l'emploi (PNE) qui vise entre autres à promouvoir l'emploi avec un accent particulier sur les groupes vulnérables ou défavorisés tels que les jeunes, les femmes, les handicapés ou les vétérans.

Des réformes réglementaires, institutionnelles et financières ont également été faites pour soutenir la promotion de l'emploi. Ainsi pour améliorer davantage l'efficacité de l'action gouvernementale en matière de promotion d'emploi particulièrement celui des jeunes et, surtout à réduire le risque social lié à la persistance du chômage et du sous-emploi, une Stratégie de Relance de l'Emploi a été adoptée en 2013. La stratégie de relance s'est substituée à la PNE en l'absence de cadre de mise en œuvre. Une nouvelle PNE 2016-2020 assortie d'un PAO est en cours de formulation.

Parallèlement, le cadre institutionnel du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle a évolué. Aujourd'hui, il est caractérisé par la présence de deux ministères : le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale et le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique.

Dans le cadre de la réforme du secteur de l'emploi visant essentiellement à intensifier les actions gouvernementales en faveur de l'emploi des jeunes et à obtenir des résultats tangibles, **un nouveau code du travail a été adopté en 2015**. Ce code apporte des innovations importantes pour l'amélioration de l'employabilité des jeunes et l'emploi des personnes en situation de handicap. Il prévoit l'application de quotas d'emploi pour les personnes en situation de handicap (Art. 12.2) et rend obligatoire le stage-école (Art. 13.14) par lequel l'élève ou l'étudiant peut recevoir une formation pratique en vue de la validation de son diplôme. Il institue aussi les stages de qualifications et les chantiers-écoles. L'article 13.14 fait obligation aux entreprises de recevoir en stage de qualification ou d'expérience professionnelle, des demandeurs d'emploi en vue d'acquérir une qualification ou une première expérience professionnelle. Le chantier-école permet « la professionnalisation et la qualification dans un métier à partir d'une situation de mise au travail sur une production grandeur nature » (Art. 13.21).

De nouvelles propositions de mesures fiscales ont été formulées en liaison avec le Ministère en charge du Budget dans le cadre de l'annexe fiscale 2016. Ces mesures prévoient des avantages fiscaux pour l'embauche des jeunes de moins de 35 ans, pour les personnes formées et embauchées, un allègement de la fiscalité sur les primes de stages et des exonérations spécifiques pour les nouvelles entreprises portées par des jeunes.

En 2015, l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes dénommée "**Agence Emploi Jeunes**" a été créée pour renforcer la coordination et le suivi des actions en faveur des jeunes. Elle est le creuset de toutes les interventions de l'Etat en faveur des jeunes.

Guichet unique pour l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, l'Agence Emploi Jeunes développe des approches ciblées dédiées aux différents types de publics à partir d'une offre diversifiée de services, garantit une plus grande synergie ainsi qu'une forte interactivité entre les différents programmes et initiatives en direction des jeunes. Les interventions de l'Agence Emploi Jeunes s'articulent principalement autour de : (i) l'appui à l'accès à l'emploi salarié, (ii) l'appui technique et financier à l'auto-emploi et (iii) le développement des compétences en vue d'un emploi salarié ou d'un auto-emploi. Les programmes en faveur de l'emploi salarié concernent le stage pré-emploi, l'offre directe d'emploi et la lutte contre la migration des jeunes. Les programmes d'appui technique et financier à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat concernent le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) et de microentreprises, les Travaux à Haute intensité de Main-d'œuvre (THIMO) et la plateforme de financement. Les programmes en faveur du développement des compétences concernent la formation complémentaire qualifiante, la formation en accompagnement, la formation contractualisée pour l'emploi, l'apprentissage et le stage école. L'Agence Emploi Jeunes est la résultante de la fusion de neuf (9) structures dissoutes : l'AGEPE, le FIDEN, le FNJ, le FAPA, le FDHEV, le FP-PMEA, le FSE-THIMO, le FGCP-BAD et le FIJDRDSP.

La création de l'Agence Emploi jeunes vient, à côté de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle, de l'Institut National Ivoirien de l'Entreprise, de la Plateforme de Services, renforcer le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes. La **Plateforme de Services (PFS)** est un dispositif d'insertion des jeunes par l'activité économique. Elle s'inscrit dans une logique d'ancrage territorial. Sa mission fondamentale est l'insertion viable et durable des jeunes par l'activité économique des territoires. Elle offre des services d'accompagnement de proximité aux jeunes et s'inscrit dans la dynamique de décentralisation en cours dans le pays. L'**Institut National Ivoirien de l'Entreprise (INIE)** a pour objectifs, la promotion de l'esprit d'entreprise, l'assistance et l'appui technique aux créateurs et dirigeants des PME-PMI, ainsi que le renforcement des capacités des entreprises par une formation adaptée et une formation permanente ciblée à l'intention du personnel et des dirigeants des PME-PMI.

D'autres ministères techniques pilotent des projets avec un impact sur l'emploi : le Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, pour ne citer que ceux-ci. Ces projets ont généré sur la période 2011-2015, environ 700 000 emplois dont 90% dans le secteur agricole.¹⁵

Pour durablement circonscrire l'incivisme grandissant de la jeunesse ivoirienne, le **Service Civique d'Actions pour l'Emploi et le Développement (SCAED)** a été institué. Il a pour objet l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 30 ans sans diplôme ou sans titres professionnels en voie de marginalisation. Complémentaire des autres dispositifs d'insertion du Gouvernement ivoirien, l'objectif général est de permettre une meilleure socialisation des jeunes s'inspirant du modèle militaire.

Pour améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes et projets d'emplois financés par les partenaires au développement de la Côte d'Ivoire, il a été créé en 2011 le **Bureau de Coordination des Programmes d'Emploi (BCPE)**. Il coordonne administrativement et financièrement trois projets: le Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC) financé par la Banque Mondiale, le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) de l'AFD et le Projet d'Insertion Socioéconomique des Populations vulnérables de l'Ouest (PRISE) de la Coopération Japonaise.

¹⁵ Estimations à partir des informations tirées de la cartographie des initiatives d'emplois.

Le Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC) a pour objectif d'améliorer l'accès aux opportunités d'emploi et de développement des compétences (emplois temporaires, apprentissage, stages en entreprises, formation professionnelle, aide à l'auto-emploi) des jeunes ivoiriens âgés de 18 à 30 ans. Il est financé par la Banque Mondiale et cible 27 500 jeunes. A fin décembre 2014, le nombre total de bénéficiaires était estimé à 22 440 personnes.

Le C2D Emploi et le C2D Emploi /SCAED sont soutenus par l'Agence Française de Développement (AFD). Ces projets visent l'insertion de 18 248 jeunes âgés de 15 à 35 ans et 250 jeunes en difficulté sociale. Les interventions s'articulent autour du (i) renforcement de l'employabilité des jeunes à travers les travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre, des chantiers-écoles, des stages en entreprise et l'apprentissage dans le secteur artisanal et agricole, (ii) le service civique, (ii) le financement d'activités génératrices de revenus et l'appui à la création de micro et petites entreprises. **Le Projet d'insertion Economique (PRISE)** a pour objectif la réduction de la pauvreté chez les jeunes, les femmes victimes de conflit à travers le renforcement de leurs capacités et la création d'activités génératrices de revenus. Il vise 8 000 bénéficiaires.

Le secteur privé, les ONG et la société civile sont également très actifs sur le marché du travail. S'agissant des ONG, on peut entre autres citer l'IECD, le MESAD, le MEDAFEM. Ces organisations offrent leurs services dans le cadre de la formation et de l'accompagnement des jeunes.

Le secteur privé est structuré en organisations professionnelles dont la plus importante est la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI).

Il existe également d'autres organisations professionnelles telles que le Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises (MPE), la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME), les chambres consulaires comme la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), la Chambre d'agriculture, la Chambre des métiers et la Chambre des mines et de pétrole. Le secteur privé apporte son appui à la politique de l'emploi à travers sa participation aux instances de dialogue social (Conseil National du travail) et des cadres de concertation Etat-Secteur privé. La CGECI organise également des journées de promotion de l'entrepreneuriat dénommée « CGECI Academy ».

Plusieurs autres initiatives, programmes et projets en faveur de l'insertion socio-économique des jeunes sont mis en œuvre depuis 2012. Ce sont :

- **les Programmes de type THIMO (Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre)** du Bureau International du Travail (BIT) : ce dispositif vise à permettre aux jeunes fragilisés et éloignés (analphabètes, peu ou pas du tout qualifiés) de l'emploi, de s'inscrire dans une première expérience professionnelle rémunérée leur permettant de se familiariser aux exigences du travail, d'acquérir les compétences utiles sur le marché du travail et de développer une capacité à s'engager dans une démarche d'orientation professionnelle vers la création d'activités. En 2016, un effectif de 2 500 jeunes ont été occupés dans le cadre de ce dispositif ;
- **les Formations Complémentaires Qualifiantes (FCQ)** : elles ont été initiées en vue d'améliorer l'employabilité des jeunes chômeurs de longue durée. En 2015, un effectif de 800 jeunes ont été pris en charge dans le cadre de ce programme, à travers 35 types de formation exécutés selon 3 modes de formation : le recyclage, la reconversion et la formation additionnelle ;

- **le Stage Pré-Emplois (SPE) :** le SPE est une composante du Programme d'Aide à l'Embauche (PAE). Il vise à offrir une première expérience de stage aux primo demandeurs d'emploi. Durant ces trois dernières années de mise en œuvre, 4 550 jeunes ont été mis en stage pré-emplois, dont 3 686 stagiaires embauchés, soit un taux de satisfaction de 81% ;
- **les Programmes d'Apprentissage :** il vise les jeunes à faible qualification âgés de 14 à 24 ans. Ce programme a permis de former 1 212 jeunes et d'en insérer 92% directement en entreprise ;
- **le Programme National de Stage:** ce dispositif est mise en œuvre pour offrir aux jeunes des lycées et collèges et aux sortants des universités, des stages écoles et d'immersion en entreprise. Une première phase a été lancée en 2016 au profit de 5000 sortants de l'enseignement supérieur et 10 000 jeunes des lycées et collèges ;
- **l'Opération « Une formation, mon passeport pour l'emploi » :** la première phase de cette opération en 2015 a permis la prise en charge de 16 000 jeunes sur 11.000 jeunes prévus initialement ;
- **l'Opération « Agir pour les Jeunes » :** lancée en juillet 2015, cette opération a permis à 12 337 promoteurs d'activités génératrices de revenus de bénéficier de prêts ;
- **Les AGR Rural/Périurbain/Urbain :** divers programmes sont en cours au bénéfice de 4 600 jeunes pour la formation et le financement d'activités dans les filières agro-pastorales (cultures vivrières et maraîchères, élevages de volailles, de petits ruminants). Par ailleurs, 8000 jeunes du secteur informel (mécanique, couture, coiffure, distribution/transformation de produits alimentaires, etc.) seront soutenus pour le renforcement de leur exploitation ;
- **La plate forme de financement des projets Jeunes :** la phase pilote en 2016 vise le financement de 4 500 promoteurs de projets. Pour ce faire, le Gouvernement a mobilisé pour l'année 2016, un montant de 9 milliards de francs CFA.

2.3. Principaux problèmes structurels

L'analyse des dispositifs d'emploi montre l'existence de plusieurs problèmes liés au cadre institutionnel de sa mise en œuvre. L'un des problèmes concerne le nombre relativement important d'intervenants et les problèmes de coordination que cela implique (multiplicité des acteurs, redondances des missions et des activités, etc.).

Ainsi, les activités de nombre d'intervenants sur le marché du travail se chevauchent-elles. Par exemple, la Plateforme de Services (PFS) pilotée par les collectivités locales, met en œuvre des programmes de développement des compétences (formation, stages) et d'appui à l'emploi indépendant. Les mêmes programmes sont aussi exécutés par l'Agence Emploi Jeunes (formation qualifiante, stage, emploi indépendant) et l'AGEFOP (formation qualifiante, stage, mise en activité). Une clarification des missions des structures avec en perspective la recherche de plus de complémentarité et de synergie dans les interventions est nécessaire.

Les mécanismes et dispositifs d'évaluation des programmes et des services publics d'emploi doivent être renforcés. En effet, si les évaluations sont faites, les conclusions et recommandations ne sont pas suffisamment prises en compte. L'importance de la politique de l'emploi recommande une obligation de redevabilité devant les acteurs du marché du travail.

La faiblesse des capacités humaines et financières des structures en charge des questions d'emploi constitue également une contrainte majeure à lever (insuffisance des ressources propres, faible capacité de mobilisation des ressources financières des agences et/ou fonds pour l'emploi des jeunes...).

Enfin, les inégalités de genre et d'accès égal à la formation et aux opportunités d'emplois pour les femmes sont des freins à l'insertion professionnelle des jeunes. En effet, la dimension féminine est le plus souvent marginalisée - voire absente - de la plupart des réflexions sur la précarité.

DEUXIEME PARTIE : LA STRATEGIE D'INSERTION DES JEUNES

La SNIEJ est la nouvelle démarche que le Gouvernement ivoirien entend adopter afin de maximiser l'impact de ses actions visant à créer des emplois en qualité et nombre suffisants en vue de combattre le chômage, le sous-emploi, la précarité et l'exclusion sociale des jeunes ivoiriens. Il s'agit d'une stratégie globale, intégrée, pertinente et cohérente d'insertion professionnelle des jeunes au travers l'entrepreneuriat, l'emploi salarié, et le développement des compétences. La SNIEJ porte sur un ensemble de mesures et de services, tant au niveau de la demande que de l'offre d'emplois.

I. Les Défis de la stratégie

La problématique de l'emploi des jeunes est une véritable bombe à retardement qu'il est urgent de désamorcer. En effet, la création d'emploi est et demeure l'une des solutions les plus efficaces et durables pour combattre l'oisiveté et la délinquance juvéniles, en responsabilisant les jeunes par l'insertion dans le travail.

Créer massivement de l'emploi afin de résorber durablement le chômage et le sous-emploi des jeunes en Côte d'Ivoire nécessite la mise en œuvre de politiques volontaristes ambitieuses capables de relever les défis que sont : l'augmentation du taux de croissance des emplois décents, l'amélioration de l'employabilité des jeunes, l'allègement des freins au développement de l'entrepreneuriat des jeunes, le renforcement de la complémentarité des interventions des structures opérationnelles, la prise en compte des catégories défavorisées dans les programmes d'emplois.

L'augmentation du taux de création d'emplois décents

L'augmentation des emplois décents passe par un accroissement du contenu en emploi décents de la croissance. C'est l'option la plus importante vu que la forte croissance économique s'est accompagnée d'un développement d'emplois informels et d'un chômage de longue durée des diplômés.

L'amélioration des compétences des jeunes

Le chômage des jeunes diplômés découle principalement de l'inadéquation entre leurs compétences et les exigences du marché du travail. Ces compétences concernent aussi bien la formation que l'esprit civique. La formation est inadaptée aux besoins de l'économie. A titre d'exemple, alors que l'agriculture est un secteur moteur de la croissance, la Côte d'Ivoire ne dispose que d'un seul lycée professionnel agricole et d'une seule école supérieure d'agronomie.

Les statistiques du Ministère en charge de la Formation professionnelle montrent qu'au cours de l'année 2013-2014, sur un effectif total de 46 782 étudiants, seulement 67 étaient inscrits dans une filière agricole. Les jeunes manquent par ailleurs de savoir-faire, d'informations adéquates sur le marché du travail, de compétences en matière de recherche d'emploi et d'esprit civique.

Ces contraintes doivent être levées en **renforçant les mesures actives orientées vers l'amélioration de l'employabilité des jeunes, la valorisation des métiers agricoles et en mettant de plus en plus l'accent sur le développement de l'esprit civique.**

L'abaissement des barrières au développement de l'entrepreneuriat des jeunes

La promotion de l'entrepreneuriat est la voie la plus indiquée pour accroître la capacité d'embauche de l'économie. Elle permet d'alimenter la productivité et l'innovation. L'entrepreneuriat est de ce fait un vecteur important de la durabilité du progrès économique. Si les jeunes, en particulier les diplômés, s'intéressent peu à l'emploi indépendant, c'est parce qu'ils n'ont certainement pas de culture entrepreneuriale.

Lorsqu'ils s'y investissent, ils sont confrontés à de nombreux obstacles. Notamment, les difficultés pour accéder au financement bancaire, le poids des charges fiscales et sociales, la mauvaise gestion. Lorsqu'ils créent leur entreprises et souhaitent soumissionner à des marchés, mais il leur est exigé le paiement anticipé des charges sociales alors même que leur activité n'a pas démarré. Ces obstacles découragent les jeunes à s'engager dans l'entrepreneuriat.

La définition d'un statut du jeune entrepreneur qui permettra de lever les principaux obstacles à l'entrepreneuriat des jeunes s'impose. C'est peut-être ici que se trouve la clé d'une véritable promotion de l'emploi indépendant des jeunes.

Le renforcement de la synergie dans les actions des structures d'emploi et de formation

Les dispositifs mis en place par l'Etat pour promouvoir l'emploi des jeunes connaissent certaines limites. En effet, la plupart de ces dispositifs s'adressent aux mêmes cibles, certains fournissent des services similaires (organisation de formation, appui à l'élaboration de plan d'affaires, etc.) sans pour autant que les différents intervenants se concertent entre eux; et cela malgré les bénéfices que l'échange d'expérience et la mise en commun pourraient apporter. **La synergie d'actions doit être une priorité absolue dans la définition des missions et la mise en œuvre des actions des structures opérationnelles.**

La prise en compte des catégories sociales défavorisées

Les jeunes femmes et les jeunes en situation de handicap font partie des catégories sociales les plus défavorisées sur le marché du travail. Les jeunes en situation de handicap sont victimes de préjugés et éprouvent des difficultés à accéder aux mêmes emplois que les autres jeunes. Quant aux jeunes filles, elles sont pour la plupart sans emploi occupées dans des secteurs où les conditions de travail sont précaires. La Stratégie Nationale d'Insertion des Jeunes devrait donc réaffirmer l'attachement du Gouvernement à la lutte contre les discriminations en menant des actions orientées spécifiquement vers l'emploi jeunes filles et des jeunes en situation de handicap.

II. Vision, Principes et Objectifs de la stratégie

2.1. Vision du Gouvernement

La vision du Gouvernement en matière d'emploi telle que définie dans la Politique Nationale de l'Emploi (PNE 2012-2015 et 2016-2020 en cours de formulation) est celle d'une Côte d'Ivoire solidement installée dans une économie en croissance forte, une croissance solidaire et socialement équilibrée et ayant réussi à enrayer l'accroissement du chômage et du sous-emploi des jeunes à l'horizon 2020.

Dans cette dynamique, le Gouvernement s'est engagé, à travers la Politique Nationale de la Jeunesse 2016-2020 (PNJ), à faire de la jeunesse ivoirienne, une jeunesse responsable, engagée et accomplie aux plans moral, civique. Et la meilleure manière pour y parvenir, c'est de donner à cette jeunesse un accès à l'emploi productif, décent et durable.

Dans cette optique, la création et le développement des entreprises se révèle être une nécessité en Côte d'Ivoire pour répondre aux besoins de création d'emplois et de richesses au profit des jeunes représentant la couche la plus nombreuse de la population et l'avenir de la Nation.

Pour ce faire, en cohérence avec le PND 2016-2020, le Gouvernement entend améliorer son action en matière d'emploi des jeunes, la rendre plus efficace et transparente et surtout réduire le risque social lié à la persistance du chômage et du sous-emploi des jeunes.

La SNIEJ couvrira l'ensemble du territoire ivoirien. Sa durée de mise en œuvre est de cinq (5) ans (2016-2020) étalée en deux phases : phase 1 (2016-2018) et la phase 2 (2018-2020).

2.2. Les principes directeurs de la stratégie

Approche de partenariat

La SNIEJ est le cadre d'intervention et de référence des Partenaires Techniques et Financiers et des pays amis qui appuient la Côte d'Ivoire dans sa politique de promotion de l'emploi des jeunes. Ces objectifs spécifiques intègrent harmonieusement les objectifs de tous les programmes et projets des partenaires au développement en cours : le C2D de la France à travers l'AFD, le PEJEDEC de la Banque Mondiale, PRISE de la Coopération japonaise, le Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes de la BAD, PROFORM de l'Union Européenne, le THIMO et le Programme d'Autonomisation de la Jeune Femme du BIT. La réalisation des objectifs de ces programmes et projets des partenaires concourent à l'atteinte des objectifs de développement et des objectifs spécifiques de la SNIEJ. Tous les futurs programmes des partenaires doivent impérativement s'inscrire dans les objectifs de la SNIEJ pour amplifier leurs impacts sur le terrain.

Cohérence avec les différents cadres stratégiques internationaux et nationaux

Elle est en cohérence avec les stratégies nationales de développement durable et de promotion de la formation professionnelle et de l'emploi en Côte d'Ivoire. Elle s'inscrit dans les priorités définies par le Gouvernement ivoirien dans la nouvelle politique nationale de l'emploi (2016-2020), dans le PND 2016-2020 et opérationnalise les Axes liés à la croissance économique inclusive et durable, au développement des infrastructures, au développement social, à l'accès aux services sociaux de base et au développement des compétences.

L'axe stratégique N°2 du PND intitulé « Accélération du développement du capital humain et du bien-être social », prévoit comme impact N°2 l'accès des femmes et hommes en âge de travailler (y compris les jeunes...) à un emploi productif, décent et durable.

Il est en cohérence avec la nouvelle PNE 2016-2020 et concourt à la mise en œuvre des actions relatives à l'entrepreneuriat des jeunes, au renforcement des entreprises et à la prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales dont l'une des déclinaisons porte sur « l'emploi et l'investissement » et à « assurer la prise en compte de l'emploi dans les politiques sectorielles.

La SNIEJ est également alignée sur les priorités du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement révisé 2013-2015 (PNUAD). Il rentre dans le cadre du domaine d'action stratégique du PNUAD relatif à la création d'emplois et l'augmentation des revenus et le développement durable.

La SNIEJ est également en cohérence avec le Programme Pays du Travail Décent 2008-2013 (PPTD) de la Côte d'Ivoire qui avait comme priorité principale « la promotion d'emplois décents pour les jeunes filles et garçons dans une perspective de croissance et de développement durable ».

La présente SNIEJ est fondamentalement basée sur les conclusions des ateliers sectoriels qui se sont tenus à Abidjan du 13 au 16 septembre 2016 pour échanger avec tous les acteurs du marché du travail et explorer les pistes pertinentes, réalistes et réalisables pour soutenir la SNIEJ.

La SNIEJ mettra à profit les structures et institutions nationales et locales existantes pour atteindre ses objectifs

Synergie avec les acteurs pour l'optimisation des potentiels sectoriels et la promotion de l'emploi décent

La SNIEJ s'efforcera d'attirer d'autres appuis de donateurs pour étendre ses activités. Des valeurs fondamentales du BIT telles que la protection sociale, les normes de travail et le dialogue social seront solidement ancrées dans les objectifs de la Stratégie. A ce sujet, la SNIEJ s'inspirera de la batterie d'outils de coopération technique élaborés par le BIT.

Respect de l'égalité de genre, l'amélioration des conditions de travail dans le secteur informel et lutte contre les discriminations

L'égalité de genre et l'accès égal à la formation et aux opportunités d'emplois feront l'objet d'attention particulière dans la Stratégie. La SNIEJ œuvrera de façon spécifique à éliminer la discrimination sous toutes ses formes. Toute discrimination basée sur le sexe, l'ethnie, la classe sociale, la religion, l'âge, le handicap physique, l'opinion politique sera bannie. La SNIEJ mettra également un accent particulier sur l'amélioration de la productivité, du rendement et des conditions de travail dans le secteur informel.

Des mécanismes seront mis en place pour assurer que les jeunes garçons et les jeunes filles bénéficient à proportion égale des interventions de la Stratégie.

Gestion participative

La qualité des emplois offerts est un défi à relever pour minimiser les risques d'échec de la Stratégie et sa pérennisation. Pour ce faire, la gestion participative de la SNIEJ basée sur l'inclusion et la responsabilisation des acteurs territoriaux ainsi que la participation des jeunes qui en sont les bénéficiaires est fortement recommandée.

Redevabilité

La SNIEJ mettra un accent tout particulier sur la redevabilité. Dans cette optique, un compte rendu des réalisations sera fait à tous les partenaires et aux groupes bénéficiaires.

Engagement et responsabilité

L'adhésion et l'engagement des jeunes bénéficiaires sont des conditions sine qua none de réussite de la SNIEJ et de durabilité de ses impacts sur le terrain sur lesquelles l'Agence Emploi Jeunes ne doit pas transiger. Pour ce faire, le jeune ivoirien doit impérativement prôner les vertus de responsabilité, de civisme, de citoyenneté et de respect du bien public et de celui d'autrui.

2.3. Les objectifs de la Stratégie

Objectif de développement

L'objectif de développement de la SNIEJ 2016-2020 est de contribuer à créer massivement de l'emploi afin de réduire substantiellement le chômage, le sous-emploi et la précarité des jeunes ivoiriens. Il s'agit, à travers la Stratégie, de consolider les acquis des expériences antérieures et saisir les nouvelles opportunités offertes par le dynamisme de l'économie et aussi par l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Objectifs spécifiques

Pour atteindre l'objectif de développement, des objectifs spécifiques ont été identifiés. Ces objectifs sont accompagnés de cibles qui ont été obtenues à partir d'estimations basées sur le scénario de croissance de la Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020.

L'atteinte de ces objectifs devrait permettre de créer au moins 1 800 000 emplois sur la période 2017-2020, en vue de faire passer le taux de chômage des jeunes de 3,56% en 2016 à 2,05% en 2020 et le taux de sous-emploi lié au temps de travail de 16,60% à 12,70%.

Ces objectifs spécifiques sont les suivants:

- Objectif Spécifique 1 : Accroître la richesse en emploi de la croissance ;
- Objectif Spécifique 2 : Mettre en œuvre une politique innovante en matière d'entrepreneuriat jeune ;
- Objectif Spécifique 3 : Développer les compétences et renforcer le système d'information sur le marché du travail en vue de faciliter l'insertion des jeunes diplômés ;

- Objectif spécifique 4 : Promouvoir l'emploi des catégories de jeunes discriminés sur le marché du travail (jeunes filles et jeunes vivant avec un handicap) ;
- Objectif Spécifique 5 : promouvoir l'emploi et renforcer les capacités des actifs du secteur informel.

III. Les orientations stratégiques

L'analyse diagnostique a mis en relief les principales contraintes à l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Les réponses de la SNIEJ aux problèmes posés par ces contraintes sont structurées autour de six (6) axes stratégiques :

Axe stratégique 1 : Accroissement du contenu en emploi des investissements et prise en compte de la dimension emploi-jeune dans les politiques sectorielles

A travers cet axe, l'Etat entend promouvoir toutes les stratégies orientées vers une augmentation du taux de croissance de l'emploi et une création maximale d'emplois pour les jeunes. Il comprend deux composantes : i) accroissement du contenu en emploi jeune des investissements, ii) prise en compte de la dimension emploi jeune dans les politiques sectorielles. La composante 1 vient en complément des initiatives déjà en cours mises en œuvre dans le cadre du PEJEDEC, du Projet THIMO et des programmes appuyés par le C2D. Il s'agit de poursuivre ces actions et de les renforcer par la collecte d'informations indispensables à l'orientation et à la formation des jeunes pour les rendre plus aptes à occuper les emplois ouverts par les investissements structurants et leur permettre de s'insérer durablement. Mais aussi sensibiliser les décideurs de la politique économique à prendre des mesures spécifiques susceptibles de maximiser le contenu en emploi de la croissance.

Composante 1 : Accroissement du contenu en emploi des investissements

Au cours de la période 2016-2020, les objectifs de développement économiques seront soutenus par un programme d'investissement massif et les grands chantiers se poursuivront dans le cadre de projets structurants. Ces investissements concerneront par exemple : l'aménagement et la mise en valeur d'infrastructures agricoles, la construction de marchés, de centres de formation et d'écoles, d'abattoirs, d'infrastructures routières, de centrales thermiques et la réhabilitation d'hôtels .¹⁶

Il est nécessaire de veiller à ce que les investissements dans les infrastructures économiques et sociales ainsi que dans les autres secteurs d'activités contribuent à résorber significativement le chômage et le sous-emploi des jeunes dans les localités d'accueil. Les activités à réaliser dans cette composante sont les suivantes : (i) promouvoir les investissements dans les secteurs à fort potentiel de création d'emploi, (ii) créer une base de données des grands projets structurants du PND retenus dans la SNIEJ, (iii) sensibiliser les chefs d'entreprises aux techniques HIMO, (iv) analyser les investissements pour la détermination des types d'activités et des métiers demandés, (v) former et renforcer les capacités techniques et de gestion des opérateurs en matière d'HIMO, (vi) instituer des quotas minima de participation de jeunes dans la réalisation des travaux, (vii) planifier le processus de recrutement ou de création d'entreprises ou d'AGR liées aux chantiers, (viii) collaborer avec les différents services techniques maîtres d'ouvrage, (ix) sensibilisation du secteur privé pour une implication plus importante dans les programmes d'insertion par le mise en jeu de leur responsabilité sociétale.

¹⁶ Voir annexe 5.

Composante 2 : Prise en compte de la dimension emploi-jeune dans les politiques sectorielles

La question de l'emploi des jeunes est transversale et concerne aussi bien les acteurs économiques du secteur privé que ceux du secteur public. Au cours de la période 2012-2015, certains ministères ont mis en œuvre des projets en direction des jeunes. De plus, pour la période 2016-2020, des objectifs spécifiques d'insertion des jeunes ont été indiqués dans les politiques stratégiques de certains ministères (Voir annexe). Cette démarche positive doit s'étendre à tous les ministères. Mais en plus, toutes ces actions en faveur des jeunes doivent être évaluées annuellement pour en donner une meilleure visibilité.

L'objectif visé par cette composante est de faire en sorte que tous les ministères sectoriels et les partenaires privés intègrent de manière explicite dans leurs politiques des stratégies relatives à la promotion de l'emploi des jeunes. Elle comprend quatre (4) activités : (i) faire un plaidoyer pour la prise en compte de la dimension emploi jeune dans les politiques sectorielles, (ii) identifier des activités favorables à l'emploi jeune, (iii) définir des indicateurs emploi jeunes et faire une évaluation annuelle des politiques sectorielles, (iv) créer des cellules emploi jeunes dans les différents ministères techniques.

Axe stratégique 2 : Facilitation de l'entrepreneuriat jeune.

L'insuffisance de l'offre d'emplois salariés fait de la promotion de l'emploi indépendant l'un des leviers les plus importants en matière de création d'emploi pour les jeunes en Côte d'Ivoire. Il s'agit de lever les nombreuses contraintes à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes entrepreneurs : problème d'information, difficultés liées aux critères de soumission aux marchés, problème de financement, etc.

Cet axe stratégique envisage de lever les contraintes à la création et au développement de l'entreprise du jeune. Il comprend trois (3) composantes (i) allègement des obstacles à la création et au démarrage des activités des primo-entrepreneurs, (ii) appui à la recherche de marchés et à la gestion, (iii) financement des projets.

Composante 1 : Allègement des obstacles à la création et au démarrage des activités des primo-entrepreneurs

Pour la mise en œuvre de cette composante il faudra : (i) créer des incubateurs d'entreprises dans les localités, (ii) informer des primo-entrepreneurs sur les avantages fiscaux (exonérations fiscales, etc.), (iii) simplifier les procédures de déclaration fiscales et sociales (iv) prendre en charge ou exonération de cotisations sociales sur une certaine période, (v) élaborer et faire adopter un statut du jeune entrepreneur.

Composante 2 : Recherche de marchés et appui à la gestion

Information des primo-entrepreneurs sur les opportunités d'affaires, facilitation de l'accès aux marchés publics, appui à la recherche de marchés extérieurs, sensibilisation des grandes entreprises privées à accroître la participation des entreprises jeunes dans leurs chaînes d'approvisionnement, Formation des jeunes aux procédures et normes de qualité des grandes entreprises, appui-conseils à la gestion des entreprises, création d'un réseau de jeunes entrepreneurs y compris la fonction de coaching du jeune sur une certaine période après sa sortie de l'école ; Appui à la recherche de marchés

Composante 3 : Financement de Projets d'AGR et de micro-entreprises

A travers cette composante, l'axe stratégique 2 envisage d'accroître les sources de financement des projets des jeunes. Elle aura pour activités : le renforcement des fonds existants, la recherche de mécanismes de financement innovants et adaptés aux primo-entrepreneurs, la formation à l'élaboration des documents de recherche de financement, appui-conseils pour la recherche de financement, le financement des projets des jeunes. Les projets prioritaires à financer concerneront les secteurs à fort potentiel de croissance et d'emploi, et la valorisation des produits locaux par le développement des chaînes de valeurs.

A cet effet, l'Agence Emploi-Jeune a déjà identifié un ensemble de projets innovants qui pourraient être appuyés. Ces projets se rapportent à divers secteurs (Agro-business, commerce, services, TIC, Artisanat, etc.). Parallèlement, des projets d'insertion seront mis en œuvre par différents ministères. Ces actions directes promotion de l'emploi indépendant généreront au moins 805 154 emplois.¹⁷

Axe stratégique 3 : Information et employabilité

Par cet axe stratégique, la SNIEJ contribue à assurer plus de transparence dans la mise en œuvre des activités. Il s'agira de renforcer les dispositifs existants mis en œuvre par l'Agence Emploi Jeunes en vue de produire toutes les informations nécessaires à la formation, au conseil, à l'orientation professionnelle et au suivi du jeune et de soutenir son intégration dans l'entreprise.

Il s'agira en outre, d'apporter des appuis spécifiques aux jeunes à faible qualification éloignés du marché du travail ainsi qu'à ceux qui opèrent dans le secteur informel. Quatre (4) composantes ont été retenues à cet effet : (i) production d'informations sur les emplois et les besoins de compétences, (ii) amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés, (iii) renforcement des capacités productives des jeunes à faible qualification, (iv) appui à l'embauche des jeunes dans les entreprises.

Composante 1 : Production d'informations sur les emplois et les besoins de compétences des entreprises

Les activités de cette composante s'articulent autour de : la constitution d'une base de données sur les bénéficiaires, la réalisation de cartographies des emplois dans les bassins économiques, la collecte et la diffusion d'informations sur les opportunités d'emploi, la valorisation des métiers agricoles, la réalisation de répertoires de compétences et de métiers, l'organisation de salons et de foires de l'emploi, la réalisation d'enquêtes emploi et besoins de compétences, l'optimisation des outils de communication.

Composante 2 : Amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés

La croissance de l'économie qui se poursuivra jusqu'en 2020 devrait permettre de générer de nombreux emplois dans le secteur moderne structuré public et privé. Les prévisions du PND indiquent que les embauches de l'État dans la police et le secteur de l'éducation et de la Formation Professionnelle permettront par exemple d'insérer 38 684 personnes.¹⁸ Dans le secteur privé ce sont des centaines de milliers d'emplois qui seront également créés.

¹⁷ Voir annexe 4.

¹⁸ Voir annexe 4.

L'objectif de cette composante est d'outiller les jeunes en vue de leur donner les moyens d'occuper ces postes. Les activités de cette composante permettront de contribuer au rapprochement du profil des jeunes diplômés aux exigences des employeurs.

Ces activités viennent en complément des actions déjà prévues par les ministères en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Les actions de ces ministères devraient assurer une meilleure transition école-marché du travail. Des cadres de collaboration avec le secteur privé ont été créés à cet effet. Par exemple, avec l'appui du secteur privé, treize (13) branches professionnelles ont été identifiées et des comités nationaux de branches créés. Ces comités joueront un rôle important dans la définition et la certification des contenus de formation. Cette initiative doit servir d'action expérimentale en vue de son extension à l'échelle nationale.

Les activités de cette composante visent à : (a) la sensibilisation des acteurs du système d'éducation-formation à la promotion de formations dans le domaine agricole, (b) l'organisation des formations pour les jeunes diplômés (Formations de reconversion ou complémentaires qualifiantes, formation sur les techniques de recherche d'emploi), (c) des mises en stage de qualification professionnelle, d'immersion, (d) la constitution de bases de données sur les écoles et centre de formations, (e) la constitution de bases de données sur les entreprises, (f) la mise en relation des entreprises et des écoles et centres de formation pour la définition de cadres de collaboration, (g) la création d'agences campus dédiés aux futurs diplômés et sortants de l'enseignement supérieur.

Composante 3 : Renforcement des capacités productives des jeunes à faible qualification.

Cette composante a pour but d'améliorer les compétences des jeunes déscolarisés éloignés du marché du travail et de renforcer les capacités productives des jeunes opérant dans le secteur informel (urbain et rural). Elle mobilisera la formation par apprentissage et se fera en synergie avec les actions entreprises par les structures en charge de la promotion de l'artisanat. Pour les cinq (5) prochaines années, il est prévu en effet, une professionnalisation du secteur de l'artisanat à travers par exemple le renforcement et l'amélioration de la qualification des artisans, la valorisation de la profession d'artisan. Les activités à développer dans cette composante sont: la constitution d'une base de données des jeunes sans qualification notamment ceux qui opèrent dans le secteur informel, l'identification des centres d'apprentissages, la sélection et la formation des jeunes, des appuis technique et financier pour l'acquisition de matériels et le développement de leurs activités (gestion comptable et managériale, accès aux innovations techniques, etc.), la sensibilisation à la protection sociale, le suivi des activités des jeunes.

Composante 4 : Appui à l'embauche des jeunes dans les entreprises

Cette composante vient appuyer les précédentes. Il s'agit, après avoir adapté leurs profils aux exigences des employeurs, d'assurer l'insertion du plus grand nombre de jeunes dans les entreprises du secteur public et privé. A cet effet, les activités suivantes seront mises en œuvre : (a) formation aux techniques de recherche d'emplois (b) sensibilisation des entreprises, (c) collecte des offres d'emplois, (d) prise en charge des indemnités de stage et des charges sociales, (e) allègements fiscaux et de cotisations sociales sur les salaires des jeunes durant les six (6) premiers mois d'embauche, (f) formation à l'intégration dans les entreprises, (g) suivi de l'intégration en entreprise, (h) conseil et orientation pour l'élaboration d'un projet professionnel.

Composante 5 : Civisme et actions citoyennes

Cette composante vise à développer l'esprit civique et citoyen des jeunes. Elle est indispensable à la participation du jeune dans les dispositifs d'insertion. Elle permettra d'amener les jeunes à être des participants actifs de leur intégration sur le marché du travail, leur inculquer les valeurs de solidarité, de savoir-vivre et de respect du bien commun. Elle pourra bénéficier de l'expérience de la SCAED en la matière.

Il s'agit de permettre aux jeunes de s'engager volontairement au service de l'intérêt général et de bénéficier de formation au civisme et à la citoyenneté afin de leur inculquer des attitudes positives nécessaires à leur épanouissement dans la société. Les activités identifiées dans cette composante sont : la sélection des volontaires, l'agrément des organismes d'accueil des jeunes (associations, syndicats, établissements publics, collectivités territoriales, coopératives et établissements privés d'intérêt collectif), organisation de formation civiques et citoyennes, financement des formations, suivi des activités des volontaires dans les organismes d'accueil, délivrance d'attestations aux jeunes volontaires,

Axe stratégique 4 : Promotion de l'emploi des catégories sociales défavorisées

Cet axe stratégique est proposé pour identifier des actions spécifiques à adresser aux jeunes filles et aux jeunes en situation de handicap. Ces catégories de jeunes ont des problèmes si spécifiques que leurs résolutions appellent des stratégies qui leur sont uniquement dédiées. Cet axe comporte deux composantes : promotion de l'emploi des jeunes femmes, promotion de l'emploi des jeunes en situation de handicap.

Composante 1 : Promotion de l'emploi des jeunes filles

Les activités retenues dans cette composante sont : formation complémentaires et qualifiantes des jeunes filles, appui à l'insertion des jeunes filles dans l'emploi salarié, financement et développement d'activités génératrices de revenus et de micro-entreprises, fixation de quotas minima de participation des jeunes filles dans les projets emploi jeune, création de points de services emploi jeunes à l'échelle communale et recherche de structures relais.

Composante 2 : Promotion de l'emploi des jeunes en situation de handicap

Cette composante sera réalisée à travers les activités ci-après : réalisation d'un système d'information sur l'emploi des personnes en situation de handicap, plaidoyer pour l'application des dispositions réglementaires favorables à l'emploi des personnes en situation de handicap, la création d'un Fonds d'insertion des personnes handicapées, le financement et l'appui à l'installation de projets adaptés aux handicaps spécifiques des jeunes.

Axe stratégique 5 : Gouvernance et Territorialisation des actions en faveur de l'emploi des jeunes

Le développement d'initiatives à l'échelle locale devient aujourd'hui une nécessité absolue à prendre en compte dans la SNIEJ. Cette démarche cadre d'ailleurs avec le processus de décentralisation qui est en cours en Côte d'Ivoire. Il est envisagé pour les prochaines années, la création de pôles économiques dans les régions ainsi que des technopoles par région au niveau de la formation professionnelle.

L'axe stratégique 5 répond à cette préoccupation. Il s'agit de faire en sorte que par leur efficacité et par leur proximité avec les demandeurs d'emploi, le Service Public de l'Emploi (SPE) ainsi que les autres structures intervenant dans la mise en œuvre de la SNIEJ et leurs relais deviennent pour les jeunes la voie privilégiée de recherche et d'accès à l'emploi. Il sera mis en œuvre à travers deux (2) composantes : Renforcement de la Gouvernance et développement d'actions à l'échelle locale.

Composante 1 : Renforcement de la Gouvernance

Les activités sont les suivantes : installation de bureaux de conseil et d'orientation dans l'emploi dans les universités et grandes écoles (Agences-Campus), création de services dédiés aux entreprises, formation des agents à la conception, au pilotage et au suivi-évaluation des projets, mise en place d'un système d'évaluation des actions en faveur de l'emploi des jeunes.

Composante 2 : Développement d'actions à l'échelle locale

Poursuite du déploiement de l'Agence Emploi Jeunes dans tous les chefs-lieux de région du pays, identification des opportunités d'emploi dans les localités, collecte et diffusion d'informations sur les offres d'emplois dans les localités, promotion de la garantie emploi jeunes et suivi des activités dans les localités, mise en place de pôles entrepreneuriat, recherche de complémentarité d'actions avec les structures locales.

Axe stratégique 6 : Mesures d'accompagnement à l'emploi

Le bénéfice des actions prévues dans les axes stratégiques cités plus haut se fera à travers des mesures générales d'accompagnement

Les mesures générales d'accompagnement à l'insertion des jeunes

Cette composante se rapporte à des appuis dont bénéficiera tout jeune. Les mesures générales d'accompagnement visent à faciliter leur intégration sur le marché du travail, mais ne donnent pas droit à des Allocations Spécifiques d'Insertion (ASI). Il s'agit :

du bénéfice d'exonérations ou de réductions de charges sociales pour faciliter l'embauche du jeune dans l'emploi salarié et le lancement des activités du jeune auto-entrepreneur ;

- du bénéfice d'exonération ou d'allègement de charges fiscales pour le jeune auto-entrepreneur ;
- du bénéfice des informations sur les offres d'emploi et les bassins d'emploi ;
- des appuis à la recherche de marchés ;
- du conseil et de l'orientation pour l'élaboration d'un projet professionnel ;
- de la formation aux techniques de recherche d'emplois ;
- des stages de qualification professionnelle et des stages-écoles prévus par les dispositions du code du travail.

IV. Cadre de mise en œuvre

La mise en œuvre de la SNIEJ implique d'asseoir un dispositif organisé qui soit en mesure d'assurer un pilotage efficace d'une Stratégie Nationale qui ambitionne à la fois un large front d'actions et l'implication de multiples acteurs dans des efforts soutenus en faveur de l'emploi des jeunes.

Ainsi :

- le Comité jeunesse assurera le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de la SNIEJ, et
- l'Agence Emploi Jeune, guichet unique de l'emploi des jeunes, conformément à ses missions, assurera la coordination de la mise en œuvre de la SNIEJ qui implique l'ensemble des projets initiés par les acteurs du secteur (ministères, secteur privé, partenaires techniques et financiers, société civile, ONG, CNJCI, etc.) et qui contribuent aux débats sur les questions d'emploi jeunes, ainsi qu'aux analyses, appréciations et solutions avancées.

4.1. Pilotage et suivi de la mise en œuvre de la SNIEJ

En s'engageant dans la formulation de la SNIEJ, les autorités ivoiriennes n'entendent pas simplement donner plus d'ampleur à leurs interventions actuelles en matière d'emploi. Elles s'engagent à organiser systématiquement l'action du Gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes et à lui conférer une efficacité accrue sur tous les plans. L'objectif ainsi recherché est à la fois, de donner plus de force et de réalité aux efforts déjà déployés, tout en explorant toutes les voies possibles d'un élargissement de l'emploi, pour être à la hauteur des besoins et des attentes du pays.

L'option en faveur d'une stratégie nationale, cadre de référence des interventions de l'Etat et de ses partenaires, appelle implicitement à des efforts solidaires des autorités publiques et du secteur privé. Elle implique en réalité un véritable partenariat entre l'Etat et les organisations qui représentent les acteurs de l'emploi. C'est donc de tous ces intervenants, publics et privés, que dépend la réussite ou l'échec d'une politique de l'emploi et ce sont tous ces acteurs qu'il faut amener vers l'action, de façon consciente, convergente et complémentaire.

A cet égard, le pilotage de la SNIEJ se fera à travers le Comité Jeunesse, organe de Coordination et de suivi de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ).

Le Comité Jeunesse

Le Comité Jeunesse est chargé d'orienter et de suivre la mise en œuvre des actions définies par la SNIEJ au niveau national. A ce titre, il sert de cadre de concertation sur la mise en œuvre de la SNIEJ, veille à l'implication effective de tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre de la SNIEJ, donne les orientations pour la mise en œuvre de la SNIEJ et apprécie le degré d'atteinte des résultats de la SNIEJ.

Le Coordonnateur de la SNIEJ

La coordination de la SNIEJ est assurée par l'Administrateur de l'Agence Emploi Jeunes. Il est assisté dans sa tâche par le Directeur en charge des Etudes, des Statistiques et du Suivi-Evaluation (DESSE) de l'AEJ.

Le Coordonnateur de la SNIEJ est chargé d'assurer la coordination de l'exécution des différentes composantes de la SNIEJ. Plus spécifiquement, il suit les activités des structures opérationnelles, prépare tous les documents techniques et les rapports pour les différents organes de la SNIEJ et remonte auprès du Comité Jeunesse les informations sur la mise en œuvre de la SNIEJ.

4.2. Gestion opérationnelle

Il y a des responsabilités opérationnelles qui sont au contact du terrain et qui concernent tous les organismes publics et privés chargés de concourir directement par leurs interventions et leurs programmes à la création de l'emploi. Pour la gestion opérationnelle de la SNIEJ.

En amont, un cadre de concertation avec le système de financement notamment les banques, les Instituts de Microfinances (IMF), les assurances, les sociétés de crédits bail. A l'entame de la SNIEJ, le Coordonnateur pourra réunir l'ensemble des acteurs pour partager les objectifs de la SNIEJ, susciter leur adhésion et signer avec eux un contrat de participation et d'engagement citoyen.

Un cadre de partenariat doit être établi avec la coordination des Centres de Gestion Agréés (CGA). En effet, toutes les entreprises bénéficiaires de la SNIEJ seront appuyées par les CGA en termes de tenue de leur comptabilité, en termes fiscal, en termes du respect de leur engagement vis-à-vis de l'institution de remboursement, en termes de formation et d'information.

Un cadre de collaboration doit être défini avec les territoires pour la création des centres d'affaires dans les différentes collectivités. En effet, dans un territoire donné les entreprises des bénéficiaires de la SNIEJ seront logées dans les centres d'affaires. Cela offre plusieurs avantages. D'abord, elles vont mutualiser certains postes de dépenses en l'occurrence le poste de secrétaire, le téléphone, la connexion internet, la boîte postale, les charges liées à l'électricité et à l'eau, le site web, les espaces bureau. Cela non seulement réduira considérablement les charges d'exploitation des jeunes entreprises, mais aussi facilitera pour beaucoup la production de certains documents administratifs et fiscaux demandés pour postuler aux marchés publics. Aussi, il facilitera énormément la collaboration et l'appui des CGA aux entreprises et l'intervention de tout autre acteur intéressé.

Une convention doit être signée avec le patronat et la CCI-CI pour le mentorat et le coaching par les seniors.

4.3. Gestion des fonds

La gestion des fonds sera décentralisée. Cette option a été perçue comme étant la plus adéquate au fonctionnement d'une stratégie nationale qui implique plusieurs structures nationales et des PTF avec des modalités et des pratiques de gestion différentes.

La gestion décentralisée des ressources constitue en effet le meilleur moyen d'assurer une exécution efficace et efficiente de la Stratégie, de réduire les coûts de transaction pour les partenaires nationaux et les éventuels donateurs.

4.4. Garantie Jeunes

La «**Garantie Emploi-Jeune**» est une composante de la «**Garantie Jeunesse**» pour le sous-secteur Emploi des Jeunes. En effet la «**Garantie Jeunesse**» est l'engagement que prend l'Etat vis-à-vis des jeunes dans divers domaines dont l'Autonomisation des Jeunes, la Protection des Jeunes, l'Emploi Jeunes et le Service Civique National.

En ce qui concerne le sous-secteur Emploi des Jeunes, pour bénéficier des actions de la SNIEJ, le jeune doit signer avec l'Etat de Côte d'Ivoire un acte d'engagement dénommé «Garantie Emploi-Jeune».

La «**Garantie Emploi-Jeune**» est un engagement mutuel entre l'Etat de Côte d'Ivoire et les jeunes sur certains objectifs essentiels en matière de promotion de l'emploi. Dans le cadre de la «**Garantie Emploi-Jeune**», l'Etat de Côte d'Ivoire s'engage à accorder aux jeunes, les appuis contenus dans la SNIEJ pour faciliter leur insertion dans l'emploi (salarié ou non salarié). En contrepartie, les jeunes prendront l'engagement de faire preuve d'esprit civique et de participer à des actions citoyennes. Ils s'engageront également à scrupuleusement respecter toutes les clauses des dispositifs mis en œuvre pour leur accompagnement.

V. Budget et sources de Financement de la SNIEJ

Le budget estimatif pour la mise en œuvre de la SNIEJ se chiffre à 260 milliards 731 millions 670 mille francs CFA (260,732 milliards FCFA). Les sources de financement du budget de la SNIEJ doivent être clairement identifiées et dédiées à cet effet. Cela est le gage du succès de la Stratégie.

S'agissant du financement endogène de la SNIEJ, quelques sources de financement sont expressément prévues dans le PND 2016-2020 au nombre desquelles nous pouvons citer :

- au titre de l'Axe 2 du PND relatif à « l'accélération du développement du capital humain et le bien-être social » ;
- au titre de l'Axe 3 du PND sur « l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrie » au niveau de l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ;
- au titre des investissements prévus dans les projets structurants dans le secteur de l'emploi et la protection sociale.

Cet exercice pourrait continuer avec les ministères en charge des grands projets structurants retenus dans la SNIEJ pour approximativement évaluer les montants qui seront dédiés au financement de la SNIEJ. Cet exercice avec les structures nationales doit aboutir à l'élaboration d'un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de la stratégie.

Au titre des financements extérieurs de la SNIEJ, des exercices de coordination doivent être également faits avec les partenaires techniques et financiers qui appuient des projets d'emploi, de formation professionnelle et de protection sociale en Côte d'Ivoire, pour élaborer un Cadre des Ressources à Moyen Terme (CRMT). Il s'agit d'un cadre budgétaire qui va recenser tous les financements de ces partenaires dans les projets évoqués dans la Stratégie (C2D, PJEDEC, PRISE, Programme Emploi du BIT, etc.).

La SNIEJ est un cadre fédérateur des interventions aussi bien du Gouvernement que de ses partenaires dans l'insertion professionnelle et l'emploi. En conséquence, la contribution des partenaires techniques et financiers mériterait d'être évaluée et consolidée avec la participation financière de l'Etat de Côte d'Ivoire.

En plus des actions précitées, le Gouvernement devra organiser une table ronde avec les bailleurs de fonds sur la SNIEJ pour mobiliser des financements plus conséquents à la réalisation de la SNIEJ.

VI. Suivi-évaluation de la SNIEJ

Les mécanismes retenus pour le suivi-évaluation de la SNEI incluent :

- le Comité Jeunesse ;
- les revues du Coordonnateur de la SNIEJ ;
- les visites de terrain.

Au besoin, des études ad hoc afin de rectifier le tir, seront réalisées si nécessaire.

Une évaluation finale pour évaluer les résultats atteints en fin de cycle, mesurer les performances de la SNIEJ et tirer les leçons pour les prochaines actions sera réalisée. Cette évaluation finale sera réalisée en 2021 pour mesurer le degré d'atteinte des résultats prévus, tirer les enseignements, mesurer l'impact de la SNIEJ et la durabilité de ses résultats. Cette évaluation devra également fournir des recommandations pour la pérennisation des acquis qui constitueront des orientations pertinentes pour les interventions futures.

Ainsi, les rapports trimestriels d'avancement permettront d'apprécier le niveau d'exécution technique et financière du plan de travail annuel issu de la SNIEJ.

Les rapports semestriels et annuels de performance, quant à eux, permettront d'examiner les performances et les contre-performances enregistrées dans la mise en œuvre de la SNIEJ en rapport avec le plan d'actions, pour mettre en exergue les contraintes et difficultés rencontrées ainsi que les leçons apprises.

Les différents rapports seront mis à la disposition de tous les acteurs afin de permettre à l'Etat, à la société civile, aux partenaires et aux jeunes par les organes appropriés afin de leur permettre de suivre le progrès et l'impact de la SNIEJ.

La responsabilité de l'atteinte des résultats de la SNIEJ incombera au :

- Comité Jeunesse ;
- Coordonnateur de la SNIEJ ;
- différents cadres de collaboration ou de concertation qui traite la question participation, de transparence, de veille pour l'atteinte des résultats, de suivi/évaluation et de contrôle citoyen.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN D' ACTIONS DE LA SNIEJ

Résultats escomptés	Intitulés	Priorités	Indicateurs	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Impact	Les taux de chômage et de sous-emploi des jeunes sont substantiellement réduits					
Effet 1	Le contenu en emploi des investissements est accru et la dimension emploi-jeunes est prise en compte dans les politiques sectorielles					
Extrant 1.1	Le contenu en emploi des investissements est accru					
Activité 1.1.1	Identifier les secteurs à fort potentiel d'emploi	B	Nombre de secteurs identifiés	Rapports d'étude	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 1.1.2	Faire un plaidoyer pour l'orientation des investissements vers les secteurs à fort potentiel de création d'emplois.	B	-Nombre de réunions, de rencontres -Nombre de cadres réglementaires sectoriels intégrant les secteurs identifiés	-Compte rendu de rencontres -cadres réglementaires sectoriels	Agence Emploi Jeunes / Ministères sectoriels	Ressources disponibles et participation des partenaires
Activité 1.1.3	Créer une base de données des grands projets structurants	A	Base de données créée	Base de données et répertoire des projets disponible	Agence Emploi Jeunes/Ministères techniques	Ressources disponibles
Activité 1.1.4	Sensibiliser les chefs d'entreprises aux techniques HIMO	A	Nombre de chefs d'entreprises sensibilisés	Compte rendu de réunions	Agence Emploi Jeunes/collectivités territoriales	Ressources disponibles et participation des entreprises
Activité 1.1.5	Analyser les activités et métiers liés aux investissements	A	Nombre de métiers identifiés	Rapport de mission	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles et participation des entreprises et du Ministère en charge des infrastructures
Activité 1.1.6	Elaborer et adopter un texte instituant des quotas minima de recrutement pour les jeunes	A	-Texte instituant des quotas minima de jeunes pour les projets	-Texte disponible	Agence Emploi Jeunes/ Ministère des Infrastructures Économiques	Adhésion des entreprises et du Ministère en charge des infrastructures
Activité 1.1.6	Suivre l'application des quotas minima de recrutement	A	% de jeunes dans l'effectif des travailleurs des entreprises	-Bilan des entreprises -Rapport de mission	AEI/Ministère des Infrastructures Économiques	Ressources disponibles et participation du Ministère en charge des infrastructures
Activité 1.1.7	Planifier les processus de recrutement ou de création des groupements de jeunes pour des travaux HIMO	B	-Nombre de jeunes recrutés pour les chantiers - nombre de groupements de jeunes exécutant des travaux relatifs aux chantiers	Rapport de recrutement	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles et participation des entreprises
Activité 1.1.8	Collaborer avec les services des maîtres d'ouvrages	B	-Nombre de réunions avec les services des maîtres d'ouvrages	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles et participation des maîtres d'ouvrages

Résultats escomptés	Intitulés	Priorités	Indicateurs	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Extrant 1.2	La dimension emploi-jeunes est prise en compte dans les politiques sectorielles					
Activité 1.2.1	Faire un plaidoyer pour la prise en compte de la dimension emploi-jeune	B	- Nombre de réunions avec les ministères - Nombre de ministères rencontrés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 1.2.2	Identifier les activités favorables aux jeunes	B	Nombre de Plans d'actions indiquant des activités favorables aux jeunes	Plan d'actions des ministères	Agence Emploi Jeunes / Ministères techniques	Ressources disponibles et participation des ministères techniques
Activité 1.2.3	Organiser des ateliers pour définir les critères emploi-jeunes	B	- Nombre d'ateliers organisés - Nombre de critères d'évaluation identifiés	Rapports d'ateliers	Agence Emploi Jeunes / ministères techniques	Ressources disponibles et participation des ministères techniques
Activité 1.2.4	Evaluer annuellement les politiques sectorielles	B	- Séminaire d'évaluation réalisé - Nombre d'emplois jeunes générés par les activités des ministères	Rapport de séminaires	Agence Emploi Jeunes / ministères techniques	Ressources disponibles et participation des ministères techniques
Activité 1.2.5	Créer des cellules emploi-jeunes dans les ministères techniques	A	Nombre de cellules emploi-jeunes créées	Cérémonies d'installation des cellules	Agence Emploi Jeunes / ministères techniques	Ressources disponibles et participation des ministères techniques
Effet 2	Les mesures spécifiques de facilitation de l'emploi indépendant des jeunes sont prises					
Extrant 2.1	Les obstacles à la création et au démarrage des activités des jeunes sont levés					
Activité 2.1.1	Créer des incubateurs dans les localités	A	Nombre d'incubateurs créés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / collectivités territoriales/ INIE	Ressources disponibles et participation des collectivités territoriales
Activité 2.1.2	Informier les primo-entrepreneurs sur les avantages fiscaux accordés aux jeunes	A	Nombre de jeunes entrepreneurs informés sur les mesures fiscales	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / CGA	Ressources disponibles
Activité 2.1.3	Simplifier les procédures de déclaration fiscales	A	- Nombre de formalités réduites - Délai de déclaration réduit	Acte réglementaire	Agence Emploi Jeunes / DGI	Adhésion et collaboration de la DGI
Activité 2.1.4	Alléger ou exonérer les jeunes primo-demandeurs des cotisations sociales	A	Texte sur l'allègement ou l'exonération des cotisations sociales disponible	Acte réglementaire	Agence Emploi Jeunes / DGI/CNPS	Adhésion et collaboration de la CNPS
Activité 2.1.5	Elaborer et faire adopter le statut du jeune entrepreneur	A	Statut disponible	Statut	Agence Emploi Jeunes / Cabinet du ministre en charge de l'emploi des jeunes / Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Artisanat et de la Promotion des PME	Approbation du Gouvernement

Résultats escomptés	Intitulés	Priorités	Indicateurs	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Extrant 2.2	Les jeunes reçoivent des appuis pour la recherche de marchés					
Activité 2.2.1	Informier les jeunes sur les opportunités d'affaires	B	Nombre de jeunes informés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 2.2.2	Prendre des mesures pour faciliter l'accès des jeunes aux marchés publics	A	Nombre et types de mesures de facilitation de l'accès au marché public	Actes réglementaires	Agence Emploi Jeunes / Direction des marchés publics	Approbation du Gouvernement, Adhésion et participation de la Direction des Marchés publics
Activité 2.2.3	Apporter des appuis à la recherche de marchés extérieurs	B	Nombre de jeunes appuyés pour la recherche de marchés extérieurs	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / CGA / APEXCI	Ressources disponibles
Activité 2.2.4	Sensibiliser les grandes entreprises au développement de liens commerciaux avec les entreprises de jeunes	A	- Nombre de rencontres avec les entreprises - Nombre de grandes entreprises développant des liens commerciaux avec les jeunes entrepreneurs	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / CGECI	Ressources disponibles, participation et adhésion des entreprises
Activité 2.2.5	Former les jeunes aux procédures et normes des grandes entreprises	B	Nombre de jeunes entrepreneurs formés aux normes de qualités des grandes entreprises	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / CGECI	Ressources disponibles
Activité 2.2.6	Apporter un appui-conseil à la gestion des entreprises de jeunes	B	Nombre de jeunes appuyés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / CGA	Ressources disponibles
Activité 2.2.7	Créer un réseau de jeunes entrepreneurs	C	- Réseau créé - Site web créé	- Texte de création du réseau - Site web fonctionnel - cérémonie de présentation du réseau	Agence Emploi Jeunes / Associations de jeunes entrepreneurs	Ressources disponibles et adhésion des jeunes entrepreneurs
Extrant 2.3	Les projets d'AGR et de micro-entreprises de jeunes sont financés					
Activité 2.3.1	Accroître les dotations des fonds existants	A	- Nombre de fonds renforcés - Dotations des fonds	Lignes budgétaires du fonds	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 2.3.2	Rechercher des mécanismes de financement innovants	A	- Nombre de mécanismes de financement identifiés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles participations du secteur financier
Activité 2.3.3	Apporter des appuis-conseils à la recherche de financement	B	- Nombre de jeunes appuyés pour la recherche de financement	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / CGA	Ressources disponibles
Activité 2.3.4	Financer des projets d'AGR et de micro-entreprises de jeunes	B	Nombre de projets d'AGR et micro-entreprises financés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles

Résultats escomptés	Intitulés	Priorités	Indicateurs	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Effet 3	L'employabilité des jeunes est améliorée					
Extrant 3.1	Les jeunes bénéficient d'informations sur les emplois et les besoins de compétences des entreprises					
Activité 3.1.2	Réaliser une cartographie des emplois des régions de Côte d'Ivoire	A	Cartographie réalisée et disponible	Document de présentation de la Cartographie éditée et diffusée	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.1.3	Collecter et diffuser les informations sur les opportunités d'emploi	B	Nombre de jeunes informés sur les opportunités d'emploi	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.1.4	Faire un plaidoyer pour la valorisation des métiers agricoles	B	- Nombre de métiers agricoles valorisés	Rapport de plaidoyer	Agence Emploi Jeunes / ministère en charge de l'agriculture/ ANADER	Ressources disponibles
Activité 3.1.5	Réaliser des répertoires de compétences et de métiers	A	- Le répertoire des compétences et de métier est réalisé	Documents et supports disponibles	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.1.6	Organiser des salons et des foires de l'emploi	B	Nombre de salons/foires organisés	- Rapport d'activités - médias	Agences Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.1.7	Réaliser des enquêtes-emploi et de compétences	A	-Enquête emploi annuelle -Enquête sur les compétences	Rapports d'enquêtes	Agence Emploi Jeunes	
Extrant 3.2	L'employabilité des jeunes est améliorée					
Activité 3.2.1	Sensibiliser les acteurs du système de formation à la promotion des formations dans le domaine agricole et autres secteurs prioritaires	A	-Nombre de partenaires du système de formation - éducation rencontrés - Nombre d'écoles/centres de formation offrant des formations sur les métiers agricoles et autres secteurs prioritaires	-Rapports d'activités	Agence Emploi Jeunes / ministères en charge de la formation	Ressources disponibles et adhésion du secteur éducation-formation
Activité 3.2.2	Organiser des formations qualifiantes et de recherche d'emploi	B	Nombre de jeunes formés	Rapport de formation/d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.2.3	Mettre en stage de qualification les jeunes	B	Nombre de jeunes mis en stage	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles et participation des entreprises
Activité 3.2.4	Constituer une base de données sur les écoles et les centres de formation	A	Base de données sur les écoles et centres de formation	Base de données fonctionnelles	Agence Emploi Jeunes / ministères en charge de la formation	Ressources disponibles
Activité 3.2.5	Constituer une base de données sur les entreprises	A	Base de données sur les entreprises	Base de données fonctionnelles	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.2.6	Développer des services dédiés aux entreprises	A	Services dédiés aux entreprises créés et fonctionnels	Rapport de cérémonie d'inauguration	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.2.7	Encourager les relations écoles-entreprises	B	Nombre de partenariats école-entreprises noués	Conventions de partenariat	Agence Emploi Jeunes / ministères en charge de la formation	Participation des écoles et des entreprises

Résultats escomptés	Intitulés	Priorités	Indicateurs	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Extrant 3.3.	Les capacités productives des jeunes à faible qualification sont renforcées					
Activité 3.3.1	Constituer une base de données des jeunes sans qualification	A	Base de données des jeunes sans qualification créée	Base de données disponible et fonctionnelle	Agence Emploi Jeunes / AGEFOP / Chambre des métiers	Ressources disponibles
Activité 3.3.2	Identifier les centres d'apprentissage	A	-Nombre de centres d'apprentissage identifiés -Nombre de conventions avec les Maître-artisans signées	-Rapport de mission -Conventions	Agence Emploi Jeunes / AGEFOP / Chambre des métiers	Participation des maître-artisans
Activité 3.3.3	Sélectionner les jeunes sans qualification	B	Nombre de jeunes sans qualification sélectionnés	Rapports de sélection	Agence Emploi Jeunes / AGEFOP / Chambre des métiers	Ressources disponibles
Activité 3.3.4	Former les jeunes par apprentissage	B	Nombre de jeunes sans qualification formés	Rapports de formation	Agence Emploi Jeunes / AGEFOP / Chambre des métiers	ressources disponibles
Activité 3.3.5	Apporter des appuis techniques et financiers aux jeunes	B	Nombre de jeunes sans qualification appuyés financièrement et techniquement	Rapports d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Extrant 3.4	L'intégration des jeunes en entreprise est facilitée					
Activité 3.4.1	Prospecter les bassins d'emploi pour sensibiliser les entreprises à l'embauche des jeunes	B	-Nombre d'entreprises visitées -Nombre d'offres d'emploi collectées	Rapport d'activités Rapports de prospection	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.4.2	Instituer des mesures d'exonérations fiscales sur les salaires des jeunes	A	Textes réglementaires instituant les exonérations de charges sur les salaires des jeunes embauchés	Copie des textes disponibles	Agence Emploi Jeunes / DGI	Accord du gouvernement et Adhésion de la DGI
Activité 3.4.3	Organiser les tests de recrutement	B	-Nombre de jeunes participants aux tests de recrutement -Nombre de jeunes retenus après les tests	Rapports de recrutement Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.4.4	Former les jeunes à l'intégration dans les entreprises	B	Nombre de jeunes formés à l'intégration dans l'entreprise	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 3.4.5	Placer les jeunes en entreprise	B	Nombre de jeunes placés en entreprise	Rapport d'activités Rapport de placement	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles et collaboration des entreprises
Activité 3.4.6	Suivre l'intégration des jeunes dans l'entreprise	B	Nombre de jeunes suivis trois mois après leur intégration dans l'entreprise	Rapports de mission Rapports d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles et collaboration des entreprises

Résultats escomptés	Intitulés	Priorités	Indicateurs	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Extrant 3.5	L'esprit civique et citoyen des jeunes est amélioré					
Activité 3.5.1	Sélectionner les volontaires	B	Nombre de volontaires sélectionnés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / SCAED	Ressources disponibles
Activité 3.5.2	Agréer les organismes d'accueil des jeunes volontaires	A	Nombre d'organismes agréés	Listes des organismes agréés	Agence Emploi Jeunes / SCAED	Ressources disponibles
Activité 3.5.3	Organiser des formations civiques et citoyennes	B	Nombre de jeunes formés	Rapport d'activités Rapport de formation	Agence Emploi Jeunes / SCAED	Ressources disponibles
Activité 3.5.4	Suivre les activités des volontaires	B	Nombre de jeunes réalisant des travaux	- Rapport d'activités - Rapport de mission de suivi des activités des volontaires	Agence Emploi Jeunes / SCAED	Ressources disponibles
Activité 3.5.5	Suivre l'engagement civique et citoyen des jeunes dans le cadre de la Garantie Jeunes	B	Nombre d'attestations de Service Civique (ASC) délivrées	- Rapport de suivi des activités de la Garantie Jeunes - copies des ASC	Agence Emploi Jeunes / collectivités territoriales / SCAED	Ressources disponibles
Effet 4	L'emploi des catégories défavorisées est promu					
Extrant 4.1	L'emploi des jeunes filles est promu					
Activité 4.1.1	Organiser des formations qualifiantes au profit des jeunes filles	B	Nombre de jeunes filles formées	Rapport d'activités Rapport de formation	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 4.1.2	Financer les AGR micro-entreprises des femmes	B	-Nombre de projets de jeunes filles financés et accompagnés -Nombre d'emplois générés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 4.1.3	Fixer et Suivre l'application des quotas réservés aux jeunes filles dans tous les projets emploi-jeunes	A	-Nombre de projets emploi-jeunes respectant les quotas sur le genre	Rapport d'activités Rapport de mission	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Extrant 4.2	L'emploi des jeunes en situation de handicap est promu					
Activité 4.2.1	Réaliser une enquête sur l'emploi des jeunes « en situation de handicap »	A	Enquête sur l'emploi des jeunes en situation de handicap réalisée	Rapport d'études	Agence Emploi Jeunes / Ministère de l'Emploi et de la protection Sociale	Ressources disponibles
Activité 4.2.2	Faire un plaidoyer pour l'emploi des jeunes en situation de handicap	B	-Nombre de rencontres avec les entreprises -Nombre de rencontres avec les structures étatiques	Compte rendu des rencontres Rapport de plaidoyer	Agence Emploi Jeunes /Ministère de l'Emploi et de la protection Sociale	Ressources disponibles et participation des entreprises
Activité 4.2.3	Suivre l'application de l'article 12.2 du code du travail.	A	Nombre d'entreprises respectant les dispositions de l'article 12.2 du code du travail	Rapport d'activités Bilan des entreprises	AEI/inspection du travail	Ressources disponibles, participation des entreprises et de l'inspection du travail

Résultats escomptés	Intitulés	Priorités	Indicateurs	Source de vérification	Responsables	Hypothèses/Risques
Activité 4.2.4	Créer un fonds d'insertion des jeunes en situation de handicap	A	- Fonds d'insertion des personnes en situation de handicap créé - Dotation du Fonds	Textes instituant le fonds Documents comptables et financiers du Fonds	AEJ/Ministère de l'Emploi et de la protection Sociale	Ressources disponibles
Activité 4.2.5	Financer et appuyer l'installation de projets adaptés aux personnes en situation de handicap	B	Nombre de projets de jeunes en situation de handicap financés	Rapports d'activités	AEJ / Ministère en charge des personnes en situation de handicap	Ressources disponibles
Extrant 4.3	La Garantie Jeune est promue					
Activité 4.3.1	Initier la « Garantie Jeunes »	A	Projet Garantie Jeune élaboré et adopté	Communication en conseil de gouvernement	Agence Emploi Jeunes / Cabinet du ministre en charge de l'emploi des jeunes	Portage présidentiel acquis et assuré
Activité 4.3.2	Suivre la mise en œuvre de la « Garantie Jeunes »	A	-Adhésion des jeunes au concept est acquise - Cibles concernées bénéficient des offres de services d'emploi	-« Accord de Garantie Jeunes » signé avec la faïtière des organisations de jeunesse -Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes / Cabinet du ministre en charge de l'emploi des jeunes	Ressources disponibles, participation des organisations de jeunesse, des collectivités locales
Effet 5	La Gouvernance et la Territorialisation des actions en faveur de l'emploi des jeunes est assurée					
Extrant 5.1.	La Gouvernance est renforcée					
Activité 5.1.1	Installer des agences Campus dans les Universités de Côte d'Ivoire	A	Nombre d'agences installées	Pv d'ouverture	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles, environnement universitaire sécurisé
Activité 5.1.2	Créer des services dédiés aux entreprises	A	Nombre de services ouverts	Pv d'ouverture	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 5.1.3	Former les agents de l'AEJ aux méthodes de conception et de pilotage des programmes d'emploi	B	Nombre d'agents formés	Rapport de formation Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Extrant 5.2	Les activités sont réalisées à l'échelle locale					
Activité 5.2.1	Poursuivre le déploiement de l'AEJ sur le territoire	A	Nombre d'agences ouvertes	Pv d'ouverture	Agence Emploi Jeunes	Ressources disponibles
Activité 5.2.2	Promouvoir la Garantie Jeune dans les régions	A	Nombre de campagnes	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes	
Activité 5.2.3	Mettre en place les pôles entrepreneuriat	B	Nombre de pôles installés	Rapport d'activités	Agence Emploi Jeunes /Collectivités territoriales	Ressources disponibles

ANNEXE 2 : BUDGET DE LA SNIEJ

Axe	Intitulé de l'axe	2017	2018	2019	2020	TOTAL (2017-2020)	% DU TOTAL
Axe stratégique 1	Accroissement du contenu en emploi des investissements et prise en compte de la dimension emploi-jeunes dans les politiques sectorielles	2 716 450 000	2 561 450 000	3 624 450 000	57 601 450 000	66 503 800 000	25,51
Composante 1	Accroissement du contenu en emploi des investissements	2 671 450 000	2 496 450 000	3 539 450 000	57 496 450 000	66 203 800 000	25,39
Composante 2	Prise en compte de la dimension emploi-jeunes dans les politiques sectorielles	45 000 000	65 000 000	85 000 000	105 000 000	300 000 000	0,12
Axe stratégique 2	Facilitation de l'entrepreneuriat jeunes	5 041 288 259	8 721 288 259	52 001 245 222	8 891 288 259	74 655 110 000	28,63
Composante 1	Allègement des obstacles à la création et au démarrage des activités des primo-entrepreneurs	92 500 000	172 500 000	252 500 000	332 500 000	850 000 000	0,33
Composante 2	Composante 2 : Recherche de marchés et appui à la gestion	57 500 000	57 500 000	57 500 000	57 500 000	230 000 000	0,09
Composante 3	Composante 3 : Financement de Projets d'AGR et de micro-entreprises	4 891 288 259	8 491 288 259	51 691 245 222	8 501 288 259	73 575 110 000	28,22
Axe stratégique 3	Information et employabilité	8 788 227 477	8 673 227 477	21 330 958 417	67 665 946 573	106 458 359 944	40,83
Composante 1	Production d'informations sur les emplois et les besoins de compétences des entreprises	1 665 000 000	1 490 000 000	1 590 000 000	1 490 000 000	6 235 000 000	2,39
Composante 2	Amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés	3 566 000 000	3 451 000 000	4 451 000 000	13 451 000 000	24 919 000 000	9,56
Composante 3	Renforcement des capacités productives des jeunes à faible qualification.	1 733 000 000	1 658 000 000	2 658 000 000	36 658 000 000	42 707 000 000	16,38
Composante 4	Appui à l'embauche des jeunes dans les entreprises	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	600 000 000	0,23
Composante 5	Civisme et actions citoyennes	1 674 227 477	1 924 227 477	12 481 958 417	15 916 946 573	31 997 359 944	12,27
Axe stratégique 4	Promotion de l'emploi des catégories sociales défavorisées	2 555 000 000	2 455 000 000	2 905 000 000	2 805 000 000	10 720 000 000	4,11
Composante 1	Promotion de l'emploi des jeunes filles	1 750 000 000	1 750 000 000	1 750 000 000	1 750 000 000	7 000 000 000	2,68
Composante 2	Promotion de l'emploi des jeunes en situation de handicap	805 000 000	705 000 000	1 155 000 000	1 055 000 000	3 720 000 000	1,43
Axe stratégique 5	Gouvernance et Territorialisation des actions en faveur de l'emploi des jeunes	462 000 000	462 000 000	462 000 000	462 000 000	1 848 000 000	0,71
Composante 1	Renforcement de la Gouvernance	89 000 000	89 000 000	89 000 000	89 000 000	356 000 000	0,14
Composante 2	Développement d'actions à l'échelle locale	373 000 000	373 000 000	373 000 000	373 000 000	1 492 000 000	0,57
COORDINATION ET EVALUATION		186 600 000	136 600 000	86 600 000	136 600 000	546 400 000	0,21
TOTAL		19 749 565 736	23 009 565 736	80 410 253 639	137 562 284 833	260 731 669 944	100

BUDGET DE LA SNIEJ suite

Axe	Intitulé de l'axe	TOTAL (2017-2020)	PREVU PAR LE PND	A RECHERCHER
Axe stratégique 1	Accroissement du contenu en emploi des investissements et prise en compte de la dimension emploi-jeunes dans les politiques sectorielles	66 503 800 000	65 871 000 000	632 800 000
Composante 1	<i>Accroissement du contenu en emploi des investissements</i>	66 203 800 000	65 871 000 000	332 800 000
Composante 2	<i>Prise en compte de la dimension emploi-jeunes dans les politiques sectorielles</i>	300 000 000	-	300 000 000
Axe stratégique 2	Facilitation de l'entrepreneuriat jeunes	74 655 110 000	45 820 000 000	28 835 110 000
Composante 1	<i>Allègement des obstacles à la création et au démarrage des activités des primo-entrepreneurs</i>	850 000 000	-	850 000 000
Composante 2	<i>Composante 2 : Recherche de marchés et appui à la gestion</i>	230 000 000	-	230 000 000
Composante 3	<i>Composante 3 : Financement de Projets d'AGR et de micro-entreprises</i>	73 575 110 000	45 820 000 000	27 755 110 000
Axe stratégique 3	Information et employabilité	106 458 359 944	72 036 000 000	34 422 359 944
Composante 1	<i>Production d'informations sur les emplois et les besoins de compétences des entreprises</i>	6 235 000 000	4 640 000 000	1 595 000 000
Composante 2	<i>Amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés</i>	24 919 000 000	24 784 000 000	135 000 000
Composante 3	<i>Renforcement des capacités productives des jeunes à faible qualification.</i>	42 707 000 000	42 612 000 000	95 000 000
Composante 4	<i>Appui à l'embauche des jeunes dans les entreprises</i>	600 000 000	-	600 000 000
Composante 5	<i>Civisme et actions citoyennes</i>	31 997 359 944	-	31 997 359 944
Axe stratégique 4	Promotion de l'emploi des catégories sociales défavorisées	10 720 000 000	-	10 720 000 000
Composante 1	<i>Promotion de l'emploi des jeunes filles</i>	7 000 000 000	-	7 000 000 000
Composante 2	<i>Promotion de l'emploi des jeunes en situation de handicap</i>	3 720 000 000	-	3 720 000 000
Axe stratégique 5	Gouvernance et Territorialisation des actions en faveur de l'emploi des jeunes	1 848 000 000	36 000 000	1 812 000 000
Composante 1	<i>Renforcement de la Gouvernance</i>	356 000 000	36 000 000	320 000 000
Composante 2	<i>Développement d'actions à l'échelle locale</i>	1 492 000 000	-	1 492 000 000
COORDINATION ET EVALUATION		546 400 000		
TOTAL		260 731 669 944	183 763 000 000	76 968 669 944

ANNEXE 3 : PROJECTIONS DES TAUX DE CHOMAGE ET DE SOUS-EMPLOI

1. Evolution de la Main d'œuvre

La main d'œuvre croît à un taux constant.

$$M_t = M_0 (1 + t_M)^t$$

t_M = taux de croissance annuel de la main d'œuvre

M_0 = Main d'œuvre à l'année de base

M_t = Main d'œuvre à l'année courante

t = nombre d'années

2. Evolution de l'emploi

Les emplois évoluent en fonction du taux de croissance du PIB réel. Ils sont calculés en tenant compte de l'élasticité en emploi de la croissance. Plus la croissance est forte, plus les emplois augmentent.

$$E_t = E_0 \left(1 + \eta_{E/PIB} * \frac{t_g}{100} \right)$$

E_t = Emploi à l'année courante.

E_0 = Emploi à l'année de base.

t_g = taux de croissance de l'économie en %.

$\eta_{E/PIB}$ = Elasticité de l'emploi au PIB.

t = nombre d'années.

3. Hypothèses :

Nous considérons les différents scénarii proposés par le PND à savoir:

- Le scénario de l'éléphant au repos;
- Le scénario du triomphe de l'éléphant,
- Le scénario de l'éléphant émergent.

4. Résultats

Scénario de l'éléphant au repos

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de croissance de l'économie	6,60%	5,30%	5%	5,10%	4,80%
Taux de sous- emploi	16,6%	15,55%	13,57%	12,90%	12,28%
Taux de chômage	3,56%	5,42%	7,45%	9,38%	11,45%

Scénario du Triomphe de l'éléphant

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de croissance de l'économie	8,20%	7,10%	6,90%	6,90%	6,50%
Taux de sous-emploi	16,6%	15,56%	13,65%	13,05%	12,51%
Taux de chômage	3,56%	4,16%	4,90%	5,63%	6,63%

Scénario de l'éléphant émergent

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de croissance de l'économie	9,80%	8,90%	8,80%	8,30%	8%
Taux de sous-emploi	16,6%	15,57%	13,72%	13,18%	12,70%
Taux de chômage	3,56%	2,90%	2,31%	2,07%	2,05%

ANNEXE 4 : COMPTABILITE DES EMPLOIS

EVALUATION DES EMPLOIS GENERES PAR CERTAINS PROJETS A VENIR

Secteur	Nombre d'emplois prévus	
Agriculture		
Production de Riz	602 791	605 939
Production Autres Vivriers et maraîchers	773	
Production et distribution de manioc	1 000	
Création d'entreprises agricoles	375	
Aviculture	100	
Ressources Animales et Halieutiques		
Pêche et commercialisation des fruits de mer	3 605	9 951
Agropastoral	2 694	
Installation des franchises de surgelés	150	
Autres	3 502	
Industrie		
Installation de 200 micro-entreprises	600	128 098
Financement de 50 projets novateurs agro-industriels	250	
Transformation anacarde	120 000	
Transformation Riz	6 300	
Transformation Noix de cajou	300	
Unité de broyage des fèves de cacao	500	
Unité de transformation Hévée		
Autres	148	
Construction et BTP		
Installation des franchises	1 000	7 000
Formation et insertion des jeunes au métier du bâtiment	6 000	
Commerce et Services		2 908
Installation de salons de coiffures et d'esthétique	460	
Installation de kiosques multiservices et vente en détail	2 448	
TIC		
Services de maintenance Telecom	250	350
Unités d'assemblage d'ordinateurs	100	
Construction et BTP		
Installation des franchises	1 000	7 000
Formation et insertion des jeunes aux métiers du bâtiment	6 000	
Tourisme	3 734	3 734
Artisanat	1 174	1 174
Emplois verts	40 000	40 000
TOTAL	805 254	

RECRUTEMENTS PREVUS DANS L'ADMINISTRATION

Typologie	Actions directes orientées sur la croissance de l'emploi	Bénéficiaires	Responsables	Budget (2016-2020) en millions de fcfa
Emploi salarié 38 684	AXE STRATEGIQUE 1	11 245		34 764
	Accroître l'effectif de la Police nationale à raison de 2249 policiers/an	11 245	MEMIS/ DGPN	34 764
	AXE STRATEGIQUE 2	27 439		124
	Recruter 18 306 enseignants pour le primaire	18 306	DRH/DELC	0
	Recruter 8 980 enseignants au secondaire général	8 980	DRH	0
	Recruter 153 enseignants pour les lycées techniques	153	DRH	124

ANNEXE 5 : Indications sur les investissements dans les projets structurants

Secteurs	Coût FCFA X (1 000 000)
Présidence	10 560
Primature et Services Rattachés	266 646
Agriculture et développement rural	402 840
Commerce	153 548
Communication	60 000
Construction et Urbanisme	212 635
Culture et Francophonie	406 275
Défense	82 800
Eau potable	250 000
Economie Numérique et Poste	603 026
Education nationale	571 534
Emploi et Protection Sociale	55 000
Energie	2 188 198
Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	1 281 520
Enseignement technique et formation professionnelle	360 830
Entrepreneuriat - Artisanat – PME	9 164
Environnement et développement durable	162 100
Hydrocarbures	565 858
Industrie et mines	1 735 200
Infrastructures routières	3 526 546
Intégration africaine et ivoiriens de l'extérieur	8 181 551
Intérieur et Sécurité	112 900
Logements Sociaux Et Habitat	2 875 000
Plan et Développement	388 897
Promotion de la Famille, la Femme et Protection de L'enfant	322 355
Ressources animales et halieutiques	111 612
Santé et Hygiène Publique	968 471
Sports et Loisirs	138 000
Tourisme	867 200
Transports	1 729 309
Salubrité urbaine et assainissement	403 427
Total général	29 003 002

Source : PND 2016-2020

Projet structurants orientés sur la jeunesse

Axe stratégique PND	Secteur	PND - Projets	Coût (X 1000 000)
Axe N°2 : L'accélération du développement du capital humain et du bien-être social	Enseignement Technique Et Formation Professionnelle	Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures d'encadrement des jeunes	5 250
		Projet national d'insertion et d'emploi des jeunes	187 046
Axe N° 3 : L'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation	Agriculture	Appui à l'Entreprenariat des jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness	25 000

Source : PND 2016-2020

Projets structurants dans l'Agro Business et/ou assimilés

Secteur	PND - Projets structurants - Agro Business et Assimilés	Coût (X 1000 000)
Agriculture et développement rural	Aménagement et mise en valeur des infrastructures agricoles et bas-fonds	96 000
	Appui à l'Entreprenariat des jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness	25 000
	Bourse des matières premières agricoles	7 040
	Construction de 5 Centres de Formation Professionnelle Agricole Intégrés	25 000
	Construction des ouvrages hydo-agricoles à Séguéla, Bocanda et M'bengué	109 000
	Pôle Agro-industriel intégré du Poro	29 000
	Exploitation d'un domaine de 2 000 hectares appartenant à l'Etat pour la production et la transformation de soja	16 000
Commerce	Construction et exploitation des marchés de gros et de détail d'Abidjan, Daloa, Abengourou et de 07 autres chefs-lieux de régions	100 548
Economie numérique et poste	Programme e-agriculture	50 000
Energie	Construction et exploitation d'une centrale à biomasse coton à Boundiali (25 MW)	29 000
Enseignement technique et formation professionnelle	Construction et équipement de 29 Centres de formation Production dans les Départements non chef lieux de région	43 283

Source : PND 2016-2020

Projets structurants dans le développement des Ressources Animales et Halieutiques

Secteur	PND - Projets sectoriels - Ressources Animales et Halieutiques	Coût (X 1000 000)
Ressources animales et halieutiques	Construction et exploitation des abattoirs des grandes villes de l'intérieur (Yamoussoukro, Daloa, Bouaké et Korhogo)	16 690
	Appui à la relance de l'élevage et de la pêche en Côte d'Ivoire	55 722
	Projet de construction et d'exploitation du complexe abattoir- marché à bétail d'Abidjan - Anyama (CAMA)	21 200
	Projet de Gestion intégrée des Ranches et Stations (PROGIRS) / Complexe agro-industriel laitier de Toumodi	6 000
	Projet de Gestion intégrée des Ranches et Stations (PROGIRS) / Production bouchère à la station de Nioroningue (PBSN)	4 000
	Projet de Gestion intégrée des Ranches et Stations (PROGIRS) / Réhabilitation et exploitation de la ferme semencière de Badikaha (FSB)	4 000
	Projet de Gestion intégrée des Ranches et Stations d'élevage (PROGIRS) / Production bouchère à la station de Panya (PSBP)	4 000

Source : PND 2016-2020

Projets structurants dans le développement du Tourisme, Artisanat et Entrepreneuriat

Secteur	Projets sectoriels - Tourisme, Artisanat, Entrepreneuriat	Coût (X 1000 000)
Culture et francophonie	Réhabilitation de la ville historique de Grand-Bassam	350 000
Entrepreneuriat - Artisanat – PME	Création de la casse moderne de N'Dotré	9 164
Environnement et développement durable	Aménagement et valorisation touristique de la Réserve Naturelle de Dahlia Fleur	109 000
	Aménagement et valorisation touristique du Parc National du Banco	7 500
Tourisme	Aménagement et exploitation de la réserve de faune d'Abokouamékro	150 000
	Aménagement et exploitation de 9 relais paillotes	11 700
	Création d'infrastructures de formation et de renforcement des capacités des acteurs du tourisme	8 500
	Réhabilitation et exploitation de 5 Hôtels SIETHO	11 000
	Réhabilitation et exploitation de l'Hôtel Président de Yamoussoukro	30 000
	Réhabilitation et extension de l'Ivoire Golf-Club d'Abidjan	656 000

Source : PND 2016-2020

**Investissements consolidés des projets structurants transversaux de BTP,
Industrie et TIC**

Typologie de projets		Coût (X 1000 000)
BTP	Construction	7 032 491
	Infrastructures routières	5 191 085
Industrie, Mines, Energie		12 185 007
Technologie / TIC		654 736
Total général		25 063 319

Source : PND 2016-2020

ANNEXE 6 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS SECTORIELS DU 13 AU 16 SEPTEMBRE 2016

Liste des structures rencontrées

Douze (12) Ministères : Primature, Ministère chargé de la Promotion des PME ; Ministère chargé de l'Emploi et de la Protection Sociale ; Ministère chargé de l'Economie Numérique ; Ministère chargé de l'Industrie ; Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances ; Ministère auprès du Premier Ministre chargé de Budget ; Ministère chargé de l'Education Nationale ; Ministère chargé de la Formation Professionnelle ; Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique ; Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; Ministère chargé du Commerce.

- Deux (2) partenaires sociaux : CGECI : Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire et UGTCI : Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire
- Neuf (9) Etablissements Publics : Comité Concertation Etat Secteur Privé ; INIE ; CNPS, BSTP-CI ; ANSUT ; AGEFOP ; SNRC ; CAPEC ; CGA.
- Sept (7) Organisations professionnelles : FIPME ; GOTIC-CI ; Ordre des Avocats ; CGPME-CI ; Ordre des Experts Comptables ; MPME ; APBEF-CI.
- Quatre (4) Chambres consulaires : Chambre de Commerce et de l'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) ; Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNM-CI) ; Chambre de Commerce Européenne, EUROCHAM.
- Une (1) Entreprise Privée : NSIA-Technologies
- Deux (2) Etablissements Financiers : HUDSON-Cie ; BRVM,
- RSE de Microsoft
- 25 organisations de jeunes dont la FENUJECI.

ANNEXE 7 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGEPE (2008) Offres de stages et stratégies de recherche d'emploi: le cas du Bassin d'emploi d'Abidjan, 34 pages

AGEPE (2014) Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Travail des Enfants

(ENSETE) 2013 Rapport descriptif sur la situation de l'emploi, 112 pages

Banque Mondiale (2016), **World Development indicators 2016**, <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>

Loi no 2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail, Journal officiel de la Côte d'Ivoire, cinquante-septième année, no 74.

Ministère d'Etat Ministère de l'Emploi des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (n.d), Tableau de Bord Emploi Août 2014, 2 pages.

Ministère du Plan et du développement (n.d) Plan National de Développement PND 2016-2020, Tome 1 : Diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence, 119 pages

Ministère du Plan et du développement (n.d) Plan National de Développement PND 2016-2020, Tome 2 : Orientations stratégiques, 122 pages

Ministère du Plan et du développement (n.d) Plan National de Développement PND 2016-2020, Tome 3 : Matrices d'actions prioritaires, 99 pages.

Organisation Internationale du Travail (2016) **Key Indicators of the Labour Market 2015**, <http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/research-and-databases/kilm/lang--en/index.htm>



CHAPITRE V :

STRATÉGIE NATIONALE DE SERVICE CIVIQUE

Table des matières

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	193
II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION	193
III. LA STRATEGIE DE SERVICE CIVIQUE NATIONAL DU VOLONTARIAT ET DU BENEVOLAT	194
3.1. Les orientations stratégiques	194
3.2 L' Objectif général	195
3.3. le Cadre institutionnel de mise en oeuvre	195
3.3.1. Le Comité Jeunesse	195
3.3.2. La Direction du Service Civique et du Volontariat (DSCV)	195
VI. COMPOSANTE COMPOSANTES OPERATIONNELLES: L'OFFICE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL (OSCN)	196
4.1. Le Bénévolat	196
4.2. Le Volontariat	196
4.3. Le Civisme et la Citoyenneté	197
4.3.1. Le Service National des Jeunes (SNJ)	197
4.3.2. Le Service Civique d'Action pour le Développement (SCAD)	197
V. GROUPES CIBLES	197
VI. DUREE DE LA STRATEGIE	197
VII. RESULTATS ATTENDUS	198
VIII. RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE	198
IX. STRATEGIE DE COMMUNICATION	198
X. FACTEURS DE RISQUES	198
XI. MATRICE DE MISE EN ŒUVRE	199
XII. SUIVI ET EVALUATION	199
CONCLUSION	199
ANNEXES	200

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Malgré les performances du service civique de 1961 à 1968 en Côte d'Ivoire, le Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, en 1976, faisant l'amer constat de la situation d'incivisme des jeunes, a déclaré que : « **les jeunes souffrent de l'absence d'un système national de valeur et leur agressivité parfois est à l'image de l'écart qu'ils peuvent constater entre les déclarations de principes et les comportements réels de certains adultes.** » Ce constat, malgré sa lointaine antériorité, montre que les crises à répétitions se sont développées parce qu'elles ont pu trouver chez les jeunes un terreau fertile. Pour espérer endiguer leurs effets dévastateurs, plusieurs formules ont été expérimentées, notamment dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et les endémies qui sévissent en milieu jeune; l'objectif étant d'occuper les jeunes, de les sortir de la pauvreté, de les protéger contre les fléaux sociaux et de les détourner ainsi de leur état d'incivisme. Cette approche a fait long feu, car les politiques en faveur des jeunes, souvent conçues dans l'urgence, ont montré leurs limites, à cause de la forte croissance des besoins, du non suivi des programmes et de l'insuffisance des ressources dédiées.

Par ailleurs, ces politiques conçues ne prenaient appui sur aucun socle socioculturel solide, fondé sur nos valeurs propres, nos us et coutumes ; laissant ainsi les jeunes livrés à l'éducation des médias qui diffusent sans cesse des images de défiance et de violence.

Dans un tel contexte, les jeunes ne peuvent que développer des attitudes et des expressions renvoyant toutes au paradigme de la mort en contradiction totale avec nos habitudes traditionnelles.

Par ces attitudes et expressions, les jeunes traduisent leur perte du goût à la vie. Aussi, s'écartent-ils de toutes les règles morales et de convenances de vie communautaire, foulant ainsi au pied toutes les Institutions de la République, les symboles qui les caractérisent et les personnes qui les incarnent.

II. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

En Côte d'Ivoire, dès 1961, le Service Civique fut officiellement instauré, alliant sur les chantiers, dans les camps et les ateliers de formation, la discipline militaire et le goût des métiers de l'agriculture et de l'élevage. A ce jour, de nombreux ministères dédiés à la jeunesse ont consacré leurs activités au domaine du Service Civique, de l'Education Civique, de la Culture Civique dont la politique nationale a été adoptée en 1997. Les diverses formules expérimentées ont mis l'accent sur la formation des jeunes dans l'éthique citoyenne et, selon les premiers bilans de l'application du Service Civique en Côte d'Ivoire, le constat est élogieux en terme de nombre de jeunes traités et de maillage territorial du dispositif du service civique. Cependant plusieurs dysfonctionnements signalés ont conduit à l'arrêt du Service Civique initialement de type essentiellement militaire.

De nos jours, la Côte d'Ivoire reste encore confrontée à de regrettables problèmes d'incivisme et de mépris pour les causes d'intérêt général. Les actes posés au quotidien, traduisent en effet, un état de dégradation civique et morale, consécutif entre autres à la dislocation de la cellule familiale, à la démission des parents et des institutions de la République.

La grave crise politico-militaire que la Côte d'Ivoire a connue de la fin des années 80 à nos jours a continué de fragiliser la société Ivoirienne et conduit à des attitudes et habitudes inacceptables pour un pays qui veut se développer. Les incompréhensions, l'intolérance, le manque de civisme et l'instrumentalisation des jeunes ont amplifié les conflits de toute nature, pour aboutir in fine à un conflit armé violent.

En conséquence, la gabegie, la mauvaise foi, le non-respect des biens publics et la recherche du gain facile ont pris le pas sur la compétition sociale et l'ordre concurrentiel. Le mal est si profond et préjudiciable à la bonne gouvernance et au développement de notre pays, qu'il est temps que l'on s'en préoccupe effectivement et y apporte une solution durable. Les éléments d'expression de la population et des jeunes, se traduisent ainsi à travers :

- l'usage de la force comme la voie la plus indiquée pour la résolution de toute difficulté ;
- l'incivisme ;
- l'accentuation de l'impunité ;
- la perte de l'éthique, du sens de la responsabilité et des valeurs sociales et
- l'ignorance des symboles de la République.

Face à ces déviances qui menacent l'équilibre social et les fondements de la Nation, l'Etat a créé des Ministères et des services dédiés en vue de rétablir la cohésion sociale et promouvoir le civisme.

Le rôle du Gouvernement est ainsi d'accompagner les jeunes dans leur développement physique, intellectuel, moral et civique. Une nouvelle définition et orientation du Service Civique National à travers l'identification de la cible, des acteurs et des sources de financement pérennes sont autant de préoccupations auxquelles nous devons répondre si nous voulons reconstruire un nouvel environnement, propice à la naissance d'un « Ivoirien nouveau », en vue de l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2020. Le Gouvernement Ivoirien ambitionne ainsi de :

- faire entrer la Côte d'Ivoire dans le concert des nations modernes et démocratiques, respectueuses des Droits de l'Homme par la promotion des valeurs de liberté, de démocratie et de solidarité ;
- voir émerger un Ivoirien Nouveau, solidaire, travailleur, intègre, discipliné, hospitalier et non violent.

III. STRATEGIE NATIONALE DE SERVICE CIVIQUE

Au regard de l'état des lieux le Gouvernement entend éduquer les jeunes dans l'optique de les rendre socialement et économiquement responsables. De façon spécifique, le Gouvernement entend faire du Service Civique un instrument civil de développement et de formation à la citoyenneté.

La finalité de cette politique est de faire des Jeunes Ivoiriens, des jeunes responsables, engagés et accomplis aux plans moral, civique et professionnel et de contribuer à la mobilisation des énergies pour répondre aux impératifs du développement économique et social du pays.

3.1. Orientations stratégiques

Face aux faiblesses et insuffisances constatées, les orientations stratégiques suivantes sont faites :

- l'élaboration, la réglementation et la mise en œuvre de politiques, stratégies et actions de formation en matière de service civique ;
- la définition et la mise en œuvre des stratégies de promotion du Volontariat, du Bénévolat, des Institutions et des Symboles de la République, de l'esprit de responsabilité et de comportements civiques ;
- l'organisation et la mise en place d'un Corps National de Volontaires ;

- la promotion le programme du Mérite National de la Jeunesse ;
- la promotion et le développement de l'esprit civique chez les jeunes ;
- le développement et l'éducation à la vie, à l'exercice de la démocratie, au dialogue des cultures et des civilisations.

3.2. Objectif Général

la Stratégie Nationale de Service Civique (SNSC), vise à impliquer le citoyen dans un processus de développement durable par un engagement civique, citoyen et professionnel indispensables à l'émergence d'un « IVOIRIEN NOUVEAU ». De façon spécifique, il s'agit de :

- définir et orienter la stratégie nationale en matière de Service Civique ;
- définir et mettre en œuvre des stratégies de promotion du Volontariat, du Bénévolat, des Institutions et Symboles de la République, de l'esprit de responsabilité et des comportements civiques ;
- réglementer le Service Civique, le Volontariat et le Bénévolat ;
- organiser le Service Civique ;
- organiser la mise en place d'un Corps National de Volontaires (CNV-CI) et du Bénévolat Communautaire (CNBC-CI) ;
- promouvoir le développement à travers des actions et des formations à l'esprit civique des jeunes ;
- assurer la promotion de l'éducation à la vie et à l'exercice de la démocratie ;
- identifier les mécanismes de surveillance, de coercition et de répression de l'incivisme.

3.3. Cadre institutionnel de mise en œuvre

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Service Civique se compose des organes suivants :

1. le Comité Jeunesse ;
2. la Direction du Service Civique et du Volontariat (DSCV) ;
3. l'Office du Service Civique National (OSCN) ;

3.3.1. Comité Jeunesse (cf SNPCIFJ, point 3.3.2)

3.3.2. La Direction du Service Civique et du Volontariat (DSCV)

La Direction du Service Civique et du Volontariat (DSCV) est l'organe de coordination du SCN. A ce titre, elle est chargée de définir, organiser, orienter et réglementer la stratégie nationale en matière de service civique, d'assurer la promotion du volontariat et du bénévolat, de vulgariser et assurer le respect des Institutions et Symboles de la République. Ses missions s'adressent aux populations vivant sur l'ensemble du territoire national sans distinction d'âge.

IV. COMPOSANTES OPERATIONNELLES

La nouvelle stratégie de mise en œuvre du service civique prévoit la mise en place d'un guichet unique dénommé : Office du Service Civique National (OSCN). L'OSCN est l'organe exécutif de mise en œuvre du Service Civique National. A ce titre, il est chargé de la programmation et de l'exécution des activités du SCN, à travers le déploiement de trois (03) thématiques majeures: le Bénévolat, le Volontariat et le Civisme et la Citoyenneté.

4.1. Le Bénévolat

Le mot bénévolat est tiré du latin *benevolus*, qui signifie bonne volonté (« bene » qui signifie bien et « velle » qui veut dire vouloir).

Le bénévolat désigne une activité de services envers autrui, de son plein gré et sans rémunération.

Le bénévolat, malgré quelques points de similitude avec le volontariat, se réalise quant à lui, dans une approche éthique et humanitaire, sans exigence de qualification de la personne qui se porte bénévole. Il favorise l'intégration et la participation sociale.

Ainsi dans le cadre des VIII^{es} Jeux de la Francophonie qui se tiendront à Abidjan en 2017, la phase pilote du Programme National de Bénévolat de Côte d'Ivoire (PNBCI) sera lancée et des jeunes sans distinction de sexe, d'origine géographique, et de tous les secteurs d'activités, seront recrutés pour constituer le corps des Jeunes Bénévoles desdits jeux.

Des résultats de cette première expérience seront consolidés les stratégies de mise en œuvre du programme dans sa phase opérationnelle.

4.2. Le Volontariat

Le volontariat est le fait de s'engager dans une action visant l'épanouissement des personnes et l'amélioration des conditions de vie de la communauté. Cet engagement se fait de plein gré, pour une durée déterminée, et consacré à un projet d'intérêt général au profit de l'Etat ou d'une collectivité, sans en exiger aucune rétribution.

Sont concernés par le volontariat toute personne âgée d'au moins 18 ans. Le volontaire est engagé en raison de ses qualifications académiques ou professionnelles et de sa disponibilité à exercer à temps plein une mission contribuant au développement social, économique et culturel en Côte d'Ivoire. Le volontaire est engagé par contrat de volontariat avec une structure d'accueil agréée par les autorités.

Dans le cadre d'une collaboration avec le PNUD et le Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU) la phase pilote du Programme National de Volontariat en Côte d'Ivoire (PNVCI) sera lancé dans les Régions du Tonkpi, du Gbêkê et dans le District d'Abidjan.

Les résultats de cette première expérience permettront de consolider les stratégies de mise en œuvre du programme dans son volet opérationnel.

Le PNVCI dans son évolution favorisera l'échange de volontaires internationaux et la mise en place d'un Corps National de Volontaires (CNVCI).

4.3. Le Civisme et la Citoyenneté (C & C)

A travers cette thématique seront développées deux approches :

4.3.1- Le Service National des Jeunes (SNJ)

Le Service National des Jeunes (SNJ) est un moyen de redynamisation moral de la jeunesse à travers notamment la formation au civisme et au don de soi, pour le service de la nation. C'est un moyen de prévention contre la vulnérabilité et la radicalisation du jeune. Il œuvre à promouvoir le respect, l'attachement et le dévouement des jeunes à leur pays et à la collectivité dans laquelle ils vivent. Le SNJ constitue le creuset dans lequel se forge le sentiment d'appartenance à une communauté nationale en termes de droits mais aussi de devoirs. Le service national des jeunes développe chez les jeunes, l'esprit de camaraderie, d'unité et de cohésion sociale. Toute chose indispensable pour la culture de la paix, de la sécurité pour le développement. Avec la pratique du sport et la formation à la discipline, le SNJ favorise le développement des aptitudes physiques et mentales des jeunes, la maîtrise de soi et la lutte contre la dépravation des mœurs et la marginalisation. Tout ce dispositif concourt à réduire l'oisiveté, diminuer la criminalité et l'insécurité dans le pays et à permettre la mobilisation du jeune dans un cadre structuré où il peut se rendre utile et se mettre à la disposition de la population.

4.3.2. Le Service Civique d'Action pour le Développement (SCAD)

Le Service Civique d'Action pour le Développement (SCAD), nouvelle formule du Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement (SCAED) renforcé, est institué pour la mise en œuvre des projets de resocialisation (Formation Civique et Citoyenne) des jeunes de 16 à 30 ans, vulnérables et en voie de marginalisation. La prise en compte de ces jeunes se fera dans des centres de formation résidentiels (Centres de formation civique et professionnels) dont l'encadrement et les règles de vie s'inspirent du modèle militaire afin de donner aux stagiaires un cadre d'éducation et d'instruction favorable à leur insertion socio-économique dans le monde du travail. La gestion du volet insertion professionnelle des jeunes, se fera en collaboration avec l'Agence Emploi-Jeunes, guichet unique pour l'emploi des jeunes.

V. GROUPES CIBLES

Sont concernés par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Service Civique, l'ensemble des populations vivant sur le territoire national sans distinction d'âge, de sexe, de religion, d'appartenance politique, avec un point d'honneur sur la population jeune.

VI. DUREE DE LA STRATEGIE

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Service Civique (SNSC) couvre la période de 2016-2020. Pour 2016, il s'agira de concevoir et d'initier les programmes et projets de l'Office du Service Civique National. Hormis le Programme National du Volontariat qui a été lancé le 11 juin 2016 ; 2017 à 2020 vont être consacrées à la mise en œuvre et au déploiement de ces projets et programmes.

VII. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont les suivants :

- les cadres légaux et réglementaires du Service Civique, du Volontariat et du Bénévolat Communautaire sont définis;
- les populations sont sensibilisées à la culture civique et citoyenne, au volontariat et au bénévolat ;
- les jeunes sont formés à la culture civique et citoyenne, à l'exercice d'un métier et insérés dans le tissu socio-économique.

VIII. RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE

Les dépenses de fonctionnement, d'investissement, de communication et de suivi-évaluation dans le cadre de la mise en œuvre de la SNSC, sont adoptées par le Comité Interministériel et inscrites au Budget Général de l'Etat. La contribution de l'Etat pourra être mobilisée entre autres, à travers une taxe parafiscale, l'affectation d'une partie des recettes perçues des contraventions pour actes d'incivisme et des produits issus des activités développées sur les sites dédiés au service civique. En outre le SNSC reçoit des subventions, des contributions, des prêts, des dons et legs d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux. Le cout global de la SSCNVB a été estimé à Dix milliards cinq cent douze millions cinq cent mille francs CFA (10 512 510 F CFA).

Le personnel de mise en œuvre de la SNSC est composé de fonctionnaires et de contractuels nationaux et internationaux (agents de l'Etat, volontaires et bénévoles).

IX. STRATEGIE DE COMMUNICATION

En vue de la vulgarisation de la SSCNVB 2016-2020, une communication permanente sera maintenue autour du dispositif. Un plan de communication renforcé sera élaboré pour soutenir la stratégie. Elle prendra en compte une communication institutionnelle, une campagne de communication mix-média, une campagne d'information et de sensibilisation de proximité à l'intention des populations-cibles.

X. FACTEURS DE RISQUES

Des risques peuvent affecter la mise en œuvre de la SNSC. Parmi ces risques probables, il faut noter entre autres :

- le manque de volonté des acteurs politiques et des groupes cibles d'adhérer au processus ;
 - l'insuffisance des ressources de l'Etat pour mener à bien la mise en œuvre de la SNSC.
- Au total, la dynamique insufflée par le gouvernement pour la consolidation de la paix et de la cohésion sociale et qui fait l'objet de l'attention de toutes les parties devra être maintenue.

XI. MATRICE DE MISE EN ŒUVRE

Aux fins de faciliter l'élaboration d'un plan d'action sectorielle ainsi que sa mise en œuvre, il importe de définir des axes d'intervention prioritaires, des actions et des activités.

Cinq (5) axes stratégiques en harmonie avec la nouvelle vision du service civique telle qu'exprimée par le Gouvernement ont été identifiés:

- le renforcement des valeurs citoyennes ;
- la formation au volontariat ;
- la formation professionnelle qualifiante ;
- la réhabilitation et la construction de Centres de Service Civique Nationaux (CSCN);
- le suivi/évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Service Civique National.

Ces cinq (5) axes sont désagregés en objectifs général et spécifiques et en actions (Cf. annexe).

XII. SUIVI ET EVALUATION

Pour répondre efficacement à la mise en œuvre de la stratégie, des indicateurs seront clairement définis. Un système de veille stratégique sera mis en place. Cette composante a pour objet de faire la collecte et l'analyse systématique des informations relatives à l'exécution de la mise en œuvre afin de déceler les difficultés qui surviennent et de les résoudre.

Le suivi-évaluation de la SNSC est assuré par la Direction de la Planification et des Statistiques du Ministère en charge de la Promotion de la Jeunesse. Il produit dans ce cadre, un rapport annuel, soumis à la validation du Comité jeunesse. Ce rapport ressortira les leçons apprises, le GAP et les bonnes pratiques et sera partagé à l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ladite stratégie.

CONCLUSION

Au moment où la Côte d'Ivoire tourne la page d'un passé récent tourmenté, la Stratégie Nationale de Service Civique constitue un cadre ouvert sur la construction de l'avenir. Sa mise en œuvre réussie permettra, à n'en point douter, à créer les conditions de l'émergence d'acteurs dynamiques du développement national, mieux, à restaurer la cohésion sociale et la paix. De même, elle favorisera la formation et la participation effective des populations au processus du développement durable du pays.

MATRICE D' ACTIONS DE LA STRATEGIE DE SERVICE CIVIQUE NATIONAL, DU BENEVOLAT ET DU VOLONTARIAT (SSCNBV) PERIODE 2016-2020

N°	AXES STRATEGIQUES	ACTIVITES	PERIODE					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COÛT EN MILLIONS DE F CFA
			2016	2017	2018	2019	2020				
1	Institutionnel	Activité 1.1 : Elaborer et faire valider la Stratégie de Service Civique Nationale, du Volontariat et du bénévolat (SSCNVB) 2016-2020	X	X				La SSCNVB 2016-2020 est élaborée et validée	SSCNBV élaborée et validée	CABINET MPJEJSC /DSCV	10
		Activité 1.2 : Elaborer et faire adopter le décret déterminant les attributions, l'organisation, et le fonctionnement de l'Office du Service Civique National en abrégé « OSCN »	X	X				Le décret relatif à l'OSCN est élaboré et adopté	Décret OSCN élaboré et adopté	CABINET/ DSCV	PM
		Activité 1.3 : Assurer l'opérationnalisation de l'Office du Service Civique National (OSCN)		X				L'OSCN est opérationnel	OSCN opérationnel	MPJEJSC DSCV/ Partenaires (ministères, Collectivités décentralisées, ONG et PTF)	PM
		Activité 1.4: Organiser un atelier de présentation du dispositif du Service Civique National à l'endroit des éventuels partenaires de mise en œuvre issus des secteurs public et privé et de la société civile		X				L'atelier est organisé et les partenaires s'engagent à accompagner le dispositif du Service Civique National	-conclusions de l'atelier -typologie des participants	MPJEJSC DSCV	15
S/TOTAL 1 (en millions de F CFA) : 25											

N°	AXES STRATEGIQUES	ACTIVITES	PERIODE					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	CÔÛT EN MILLIONS DE F CFA
			2016	2017	2018	2019	2020				
2	Promotion et vulgarisation de la culture Civique	Activité 2.1 : Elaborer et faire prendre des textes réglementaires d'application de la loi sur le Service Civique National	X	X	X	X	X	Des textes réglementaires d'application de la loi sur le service civique national sont élaborés et pris	Textes réglementaires d'application de la loi sur le service civique national disponibles et promulgués	DSCV	PM
		Activité 2.2 : Mettre en place un observatoire des comportements inciviques	X	X	X	X	X	L'observatoire est mis en place et opérationnel	Existence d'un observatoire des comportements inciviques	DSCV	PM
		Activité 2.3 : Recenser les besoins en formation de courte durée des jeunes vulnérables et en voie de radicalisation	X	X	X	X	X	Les besoins de formation des jeunes vulnérables et en voie de radicalisation sont recensés et connus	Répertoire des besoins disponible	MPJESC/ DSCV / OSCN	5
		Activité 2.4 : Organiser un séminaire pédagogique de validation des curricula de Formations Civique et Citoyenne (FCC) et Professionnelle et Technique (FTP)		X				Le séminaire est organisé et les curricula sont disponibles	Curricula de formation en FCC et FTP disponibles	MPJESC/ DSCV/ OSCN/ MEN / METFP / MPRD (Défense)	15
		Activité 2.5 : Assurer l'insertion sociale et professionnelle de 1000 jeunes de 18 à 30 ans sans diplômes ou sans titre professionnel et en voie de marginalisation dans le cadre de la mise en œuvre du Service Civique d'Action pour le Développement (SCAD)	X	X	X	X	X	1000 jeunes de 18 à 30 ans sans diplômes ou sans titre professionnel et en voie de marginalisation ayant bénéficié d'une insertion sociale et professionnelle	Nombre de jeunes sans titre professionnel et en voie de marginalisation ayant bénéficié d'une insertion sociale et professionnelle	MPJESC/ DSCV/ OSCN/ MEN / METFP / MPRD (Défense)	1 000
		Activité 2.6 : Organiser dans les 31 régions, la semaine nationale de civisme (coupe nationale du civisme, les anciens parlent aux jeunes, sensibilisation et formation des clubs de paix et association d'élèves et étudiants)	X	X	X	X	X	La SNC est organisée dans les 31 régions	SNC organisée dans les 31 régions	MPJESC/ DSCV, Ministères, partenaires	132.5
		Activité 2.7 : Elaborer et vulgariser la « Charte du jeune Ivoirien Nouveau »	X	X	X	X	X	La « Charte de l'Ivoirien Nouveau » est élaborée et vulgarisée	« Charte de l'Ivoirien Nouveau » disponible	MPJESC / DSCV	75

S/TOTAL 2 (en millions de F CFA) : 7 802,5

N°	AXES STRATEGIQUES	ACTIVITES	PERIODE					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPON-SABLES	COÛT EN MILLIONS DE F CFA
			2016	2017	2018	2019	2020				
3	Promotion et vulgarisation de la Citoyenneté	Activité 3.1 : Elaborer un guide de l'éducation des jeunes à la citoyenneté et à la culture de la paix		X				un guide est élaboré	Guide disponible	DSCV/OSCN	10
		Activité 3.2 : Organiser des séminaires et conférences annuels régionaux/internationaux d'échanges sur des thématiques en rapport avec le Service Civique, le volontariat et le Bénévolat		X	X	X	X	Des séminaires et conférences régionaux/internationaux d'échanges sur des thématiques en rapport avec le Service Civique, le Volontariat et le Bénévolat sont organisés	*Nombre de séminaires organisés *Typologie des participants	CABINET / DSCV/ OSCN	200
		Activité 3.3 : Organiser chaque premier lundi de mois, la cérémonie d'honneur à l'emblème national	X	X	X	X	X	60 cérémonies sont organisées	Nombre de cérémonies organisées	DSCV	50
		Activité 3.4 : Organiser des campagnes pour l'harmonisation et la vulgarisation des symboles de la république	X	X	X	X	X	Les campagnes sont organisées	Campagnes organisées	MPJ/JSC/ DSCV, Ministères, partenaires	125
S/TOTAL3 (en millions de F CFA) : 385											

S/TOTAL 4 (en millions de F CFA) : 1175

N°	AXE STRATEGIQUE	ACTIVITE	PERIODE					RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	RESPONSABLES	COUT EN MILLIONS DE F CFA
			2016	2017	2018	2019	2020				
5	Promotion et vulgarisation du Bénévolat	Activité 5.1 : Elaborer et mettre en œuvre la phase pilote un programme de service national à l'endroit de 2000 jeunes		X	X	X	X	100 jeunes ont participé à la phase pilote du programme de service national	Nombre de jeunes ayant participé à la phase pilote du programme de service national	DSCV	1000
		Activité 5.2 : Engager les jeunes et les organisations de jeunesse dans des initiatives communautaires semestrielles de proximité	X	X	X	X	X	Les jeunes sont engagés dans des activités communautaires semestrielles de proximité	-nombre d'initiativ es organisées -typologie des participants	DSCV	125
S/TOTAL 5 (en millions de F CFA) : 1125											
TOTAL AXE STRATEGIQUE GENERAL (en millions de F CFA) : 10512,5											



**MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE
DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DU SERVICE CIVIQUE**

— MPJEJSC —

NOS PARTENAIRES



Bureau International du Travail



Bureau International du Travail



BPV 136 Abidjan - Côte d'Ivoire
Plateau Cité Administrative
Tour B 8^{ème} étage

Tel: + 225 20 218 803
Cel: + 225 20 218 034



www.jeunesse.gouv.ci



@MPJEJ



MPJEJ